

modèle
22241
73

DÉBATS
DE LA
LÉGISLATURE
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC, OUVERTE LE 27 JANVIER ET CLOSE LE 18 MAI 1887

Publiés sous les auspices de la Législature de la province de Québec

PAR

ALPHONSE DESJARDINS

NEUVIÈME ANNÉE — 9^{me} VOLUME
E. L. PACAUD,
AVOCAT, C. R.
ARTHABASKAVILLE,
PROV. DE QUÉBEC.



QUÉBEC
DE L'IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
Éditeurs-proprétaires du "Canadien"

1887

328.714

'02

Q3

1887

Eu. 2

QL

Coll. spec.

SÉANCES PLÉNIÈRES

DES DEUX

CHAMBRES DE LA LÉGISLATURE

Palais législatif, Québec, jeudi le 27 janvier 1887.

Son Honneur le lieutenant gouverneur, l'honorable M. Masson, étant sur le trône dans la salle du Conseil législatif, la présence des membres de l'Assemblée législative est requise à la barre du Conseil.

Les députés étant présents :

L'honorable M. **de LaBruère**—*président du Conseil législatif*.—Honorables messieurs du Conseil législatif, messieurs de l'Assemblée législative, Son Honneur le lieutenant gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente Législature avant qu'un président de l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi ; mais, demain, à trois heures de l'après-midi, Son Honneur expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer la présente Législature.

La séance est levée.

Les membres de l'Assemblée législative se retirent dans leur salle des délibérations.

Québec, vendredi le 28 janvier 1887.

Son Honneur le lieutenant gouverneur, étant sur le trône dans la salle du Conseil législatif, la présence des membres de l'Assemblée législative est requise à la barre du Conseil.

Les députés étant présents :

Le président de l'Assemblée législative informe Son Honneur que le choix du président est tombé sur lui et qu'il réclame au nom de la Chambre et pour elle, pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Son Honneur, en tout temps convenable, et de la part de Son Honneur, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

L'honorable M. **de LaBruère**—*président du Conseil législatif*.—Monsieur le président, j'ai ordre de Son Honneur de vous déclarer qu'il se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de l'Assemblée législative envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, il accorde, et en toutes les occasions il reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que la Chambre aura un prompt accès auprès de Son Honneur, en toutes les occasions convenables, et que Son Honneur interprêtera toujours de la manière la plus favorable ses délibérations, ainsi que ses paroles et ses actions.

J'ai aussi ordre de vous informer que Son Honneur le lieutenant gouverneur ne croit pas devoir déclarer aujourd'hui les motifs qui lui ont fait convoquer la présente Législature de la province de Québec, mais mercredi, le 2 février,

à trois heures de l'après-midi, Son Honneur expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer la présente Législature.

La séance est levée.

Québec, mercredi le 2 février 1887.

Son Honneur le lieutenant gouverneur étant sur le trône dans la salle du Conseil législatif, la présence des membres de l'Assemblée législative est requise à la barre du Conseil.

Les députés étant présents :

L'honorable M. **de La Bruère**—*président du Conseil législatif*.—Honorables messieurs du Conseil législatif, messieurs de l'Assemblée législative, j'ai reçu ordre de Son Honneur le lieutenant gouverneur de vous informer que, depuis qu'il a plu à Son Honneur de vous convoquer pour prendre en considération plusieurs questions graves et importantes, des vacances sont survenues dans l'Assemblée législative, par suite de l'acceptation de charges à la nomination de la couronne par des membres de cette Chambre.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que l'émanation des brefs pour remplir les vacances ainsi occasionnées, puisse avoir lieu, afin qu'après un ajournement suffisant vous puissiez procéder à prendre en considération les questions qui vous seront soumises.

La séance est ensuite levée.

OUVERTURE

DE LA

SESSION LÉGISLATIVE

DE 1887.

Québec, mercredi le 16 mars 1887.

A trois heures, Son Honneur l'Administrateur entre dans la salle du Conseil législatif et prend place sur le trône.

M. l'Administrateur a à sa droite le premier ministre et à sa gauche les honorables MM. Garneau, Shehyn et McShane. Sur les degrés du trône se tiennent les deux aides de camp du lieutenant gouverneur, le capitaine Shepphard et le lieutenant E. B. Garneau, le secrétaire privé M. Charles Burroughs, et un brillant état major où l'on remarque les colonels Duchesnay, Montizambert, Miller, Turnbull, Evanturel, les capitaines Imlah, Pinault, Levasseur, Dunbar, lieutenant Lebel, etc.

Aux fauteuils d'honneur, on remarque M. le Grand Vicaire Légaré, administrateur du diocèse, le Lord Evêque Williams, le rév. M. Méthot, de l'Université Laval, le rév. M. Fothergill et autres ministres de différentes dénominations ; Mme Stuart, épouse de l'Administrateur de la province, et Mlles Stuart ; Mesdames H. Mercier, J. Shehyn, J. McShane, Geo. Duhamel, C. A. E. Gagnon ; Son Honneur

le maire Langelier ; les consuls généraux S. E. le comte de Premio Real ; M. Dubail, consul de France ; M. Downs, consul des Etats-Unis, et Mme Downs ; M. Von Bruyssels, consul de Belgique, et Mme Von Bruyssels ; Sir W. Meredith et plusieurs juges et sénateurs avec leurs épouses. L'enceinte du Conseil est remplie d'une foule élégante recrutée parmi l'élite de la société canadienne française et anglaise de Québec.

Son Honneur l'Administrateur de la province, M. le juge en chef Stuart, ouvre la session législative de 1887, en présence des deux Chambres réunies en séance plénière, par le discours suivant :

Honorables messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative ;

Je suis heureux d'être appelé à ouvrir cette sixième législature de la province de Québec, au nom de Notre Souveraine, l'année même de son jubilé royal ; cette circonstance doit être considérée comme un bon augure pour le succès de vos travaux législatifs.

En vous souhaitant la bienvenue dans cette enceinte parlementaire, je fais des vœux pour que vos délibérations soient conduites avec dignité, que vos discussions soient faites avec calme et modération et que toutes les mesures que vous adopterez soient marquées au coin d'un patriotisme véritablement éclairé.

Je regrette, et vous regretterez avec moi, j'en suis sûr, que la santé de Son Excellence le lieutenant gouverneur, l'ait mis dans la nécessité de demander un congé temporaire, mais je suis heureux de vous apprendre que bientôt il reprendra ses travaux, qu'il a toujours dirigés, comme chef de l'exécutif, avec tant de tact et d'habileté.

Les habitants de cette province, sans distinction de races

ou de croyances, se réjouissent avec ceux des autres parties de l'Empire britannique, de ce qu'il ait plu à la divine Providence de conserver les jours de notre Gracieuse Souveraine assez longtemps, pour qu'elle puisse célébrer le cinquantième anniversaire de son couronnement et recevoir à l'occasion de ce joyeux événement, les hommages et les félicitations de plus de trois cent millions de sujets reconnaissants.

Vous ne manquerez pas, j'en suis convaincu, de vous réunir dans un sentiment de commune loyauté, pour me donner l'occasion de faire déposer aux pieds du trône l'expression de vos respects pour la femme distinguée qui nous gouverne, et de votre admiration pour la sagesse qui a illustré son règne glorieux.

La crise ministérielle, survenue au commencement de cette session et les circonstances exceptionnelles qui m'ont fait appeler mes présents aviseurs, me justifient de vous dire que mon gouvernement ne pourra point vous soumettre plusieurs mesures importantes qui sont actuellement à l'étude et qui devront recevoir votre attention à une époque ultérieure.

Cependant vous n'en serez pas moins appelés à examiner quelques mesures d'urgence qui s'imposent à votre considération immédiate.

La question financière occupera le premier rang parmi ces mesures.

La construction d'une immense voie ferrée et celle des édifices parlementaires, du palais législatif et du palais de justice à Québec, et les subsides généreux, accordés aux compagnies de chemin de fer, ont forcé les gouvernements précédents à recourir à des emprunts considérables durant les dernières douze années.

L'emprunt de 1882, destiné à compléter ces travaux de

construction, à payer la balance de ces subsides et à acquitter toutes les réclamations flottantes qui pouvaient alors exister contre la province, a été dépensé en entier, et n'a satisfait qu'une partie de ces besoins.

Il reste encore à payer un montant considérable de l'ancienne dette flottante, qui a été augmentée par la mise en force, l'an dernier, de la loi de 1886, autorisant la transformation, en somme d'argent, des subsides en terres, accordés à certaines compagnies de chemin de fer. Plusieurs de ces compagnies ont réclamé et obtenu, dès avant le premier février dernier, le bénéfice de cette loi.

Afin de vous permettre de vous bien rendre compte de la nature et du montant de ces engagements, mon gouvernement a fait préparer par les chefs de départements et vous soumettra sans retard, un état complet et détaillé de toutes les réclamations anciennes et nouvelles, en sus de la dette consolidée, qui sont actuellement pendantes et qui constituent la présente dette flottante, dont il faut acquitter, à courte échéance, la partie non contestée, si l'on veut conserver le crédit, et sauver l'honneur de la province.

Mon gouvernement n'a pas eu le temps de mûrir aucun projet propre à créer les ressources nécessaires aux éventualités du moment et il ne lui reste d'autre alternative que de vous suggérer de faire un nouvel emprunt suffisant pour payer tout ce qui peut être légitimement dû.

Mon gouvernement se propose d'inviter les gouvernements des autres provinces et celui de la Puissance à examiner une question d'une importance vitale : celle des relations financières et autres des provinces avec le gouvernement fédéral.

L'obscurité, à certains égards, de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et l'interprétation donnée à quelques clauses de cet acte, dans certaines circonstances, ont fait naître des craintes légitimes sur le maintien de nos

institutions locales et rendent nécessaire une entente, entre les gouvernements provinciaux et de la Puissance, en vue d'arriver à un état de choses plus satisfaisant pour tous.

Les vingt années écoulées depuis l'établissement de la Confédération ont démontré l'insuffisance des arrangements financiers faits au début.

En entrant dans la Confédération, la province de Québec, à l'instar des autres provinces, a abandonné au pouvoir central sa part des revenus des douanes et de l'accise qui ont plus que doublé depuis, et elle n'a reçu, en retour, qu'une subvention annuelle, fixe et déterminée.

Pendant que les provinces abandonnaient ainsi le plus clair et le plus important de leurs revenus, elles restaient chargées de fortes dépenses pour le maintien de leur gouvernement et de leurs institutions locales, lesquelles dépenses devaient nécessairement augmenter avec la population et le développement du pays.

Dans ces circonstances et pour ces raisons, mon gouvernement croit le moment venu pour les provinces d'envisager sérieusement la situation et d'aviser ensemble aux moyens de porter remède aux difficultés du présent et d'empêcher leur retour à l'avenir.

Vous serez tenus au courant des négociations qui pourront avoir lieu à ce sujet, et appelés à adopter, au besoin, des résolutions convenables aux circonstances.

La colonisation rapide des nouveaux cantons de la province est la cause nationale par excellence. Aussi mon gouvernement se propose-t-il d'apporter un soin particulier au succès de cette cause. Dans ce but, il vous proposera une mesure créant un ministère spécial de colonisation et d'agriculture, et s'efforcera de favoriser davantage les colons de bonne foi, tout en protégeant les revenus des terres de la couronne. Mon gouvernement voit avec sollicitude les

pénibles efforts des colons et s'efforcera de contribuer autant que possible à améliorer leur condition.

Les graves difficultés, soulevées au sujet des asiles d'aliénés et à l'occasion de la mise en force du statut relatif à ces asiles, passé en 1885, rendent nécessaire la nomination d'une commission royale, chargée de rechercher, auprès des autorités les plus compétentes, les causes réelles de ces difficultés et les moyens propres à les faire cesser et à guider mon gouvernement dans la préparation de toute mesure qui sera jugée convenable.

Le travail de la commission, nommée pour la refonte des statuts qui concernent la province, est terminé et une mesure vous sera soumise pour lui donner force de loi et permettre à mon gouvernement de livrer ces statuts au public dans le cours de l'été prochain.

Je n'ai pas encore reçu le rapport du commissaire, nommé en 1884, pour faire une enquête sur l'administration du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ; mais mon gouvernement fait des démarches dans le but d'obtenir ce rapport afin de vous le soumettre avant la fin de la session.

La part que le département de l'instruction publique de notre province a prise à l'exposition coloniale de Londres, l'an dernier, a été de nature à faire connaître notre système scolaire au monde entier et à faire honneur à la province.

Des faits récents et bien regrettables ont prouvé que notre système de comptabilité ministérielle était imparfait et exigeait certaines modifications que mon gouvernement se propose de faire aussitôt que possible.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics vous seront soumis et des subsides vous seront demandés pour la prochaine année fiscale.

Le service public exige aussi que vous soyez appelés à voter un montant supplémentaire, assez considérable, pour satisfaire aux besoins de l'exercice courant.

Mon gouvernement se propose de pratiquer la plus stricte économie, d'opérer quelques réformes urgentes dans l'administration de la justice au point de vue de la célérité et de l'économie dans les procès, et de ne permettre, dans toutes les branches du service public, que les dépenses indispensables aux besoins et à l'efficacité du bon gouvernement de cette province.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

La disproportion qui existe entre la population de certaines divisions électorales de cette province nécessitera avant longtemps l'adoption d'une mesure propre à assurer une représentation plus juste pour certaines localités et plus directe pour certains intérêts supérieurs ; et vous êtes invités à vous occuper de ce sujet important.

Je prie Dieu de bénir vos travaux, de faire régner au milieu de vous l'union et la concorde si nécessaires dans les circonstances, et de vous inspirer les meilleurs moyens à adopter pour assurer la prospérité de notre chère province.

La séance d'ouverture est levée.

DÉBATS
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

SESSION DE 1867.

Séance du jeudi, le 27 janvier 1887.

SOMMAIRE :—Election du président.—Décision sur un rappel au règlement.

PRÉSIDENCE DE M. LE GREFFIER L. DELORME.

La séance est ouverte à quatre heures.

Les députés étant de retour de la salle du Conseil législatif :

L'honorable M. **Tailon**—*député de Montcalm, premier-ministre et procureur général.*—M. le greffier, je crois que je n'ai pas besoin de présenter à la Chambre le député sur lequel le choix du gouvernement est tombé pour occuper la présidence de cette Chambre pendant la durée de la présente législature. En effet M. Faucher de Saint-Maurice est connu de toute la Chambre. Les qualités du cœur et de l'esprit qui sont appelées à briller dans l'accomplissement des devoirs variés et multiples de cette charge importante, il les possède sans conteste. En un mot il possède à un haut degré toutes les aptitudes que l'on puisse désirer. Aussi j'ai beaucoup de plaisir à soumettre sa candidature à la

présidence à l'approbation de mes honorables collègues. J'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable M. Robertson, que Narcisse Henri Edouard Faucher de Saint-Maurice, soit président de cette Chambre.

Cette proposition est mise aux voix :

Ont voté pour :—MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Caron, Casgrain, Charlebois, Cormier, Deschènes (de Témiscouata), Desjardins, Dorais, Duplessis, Flynn, Hall, Johnson, Lapointe, LeBlanc, Lynch, Martin (de Bonaventure), McIntosh, Nantel, Owens, Picard, Poupore, Robertson, Spencer, Taillon et Villeneuve.—27.

Ont voté contre :—MM. Bazinet, Bernatchez, Bisson, Bourbonnais, Boyer, Brassard, Cameron, Cardin, David, Déchéne (de l'Islet), Duhamel, Forest, Gagnon, Girouard, Gladu, Lafontaine, Laliberté, Lareau, Larochelle, Lemieux, Lussier, Marchand, Martin (de Rimouski), McShane, Mercier, Morin, Murphy, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel et Turcotte.—36.

L'Assemblée législative n'a pas adopté.

L'honorable M. **Mercier** — *député de St-Hyacinthe*.— J'ai l'honneur de proposer que l'honorable Félix Gabriel Marchand prenne le fauteuil de cette Chambre comme président.

M. le greffier, en faisant cette proposition, je n'ai pas besoin, je crois, de rappeler à mes honorables collègues que je propose à leurs suffrages un homme qui représente sa division électorale depuis 1867, époque de la Confédération. Je puis dire qu'il a toujours occupé une position bien particulière, eu égard aux difficultés de notre vie politique. Lorsqu'il est venu ici pour la première fois, il y est entré sans avoir à vaincre un adversaire. Aussi peut-on dire qu'il est arrivé par son propre mérite à la position qu'il occupe au milieu de ses concitoyens et dans

cette enceinte. C'est peut-être la première fois qu'il devra vaincre un adversaire.

Tout le monde a pu apprécier les talents remarquables qui distinguent mon ami, l'honorable M. Marchand. On connaît les belles qualités de son cœur et de son intelligence et je suis certain que je serai l'interprète fidèle, non-seulement de mes amis politiques mais aussi de mes adversaires, quand je dirai qu'il a toujours agi, même dans nos luttes les plus vives, avec la plus grande courtoisie, et qu'il possède le respect de tous, sans exception.

L'honorable M. Marchand a acquis une grande expérience de la pratique parlementaire dans cette Chambre. Voilà maintenant plus de vingt ans qu'il siège dans l'Assemblée législative de cette province. Il a vu de grandes luttes parlementaires et il est en état de remplir cette charge importante et élevée avec autant de distinction pour lui-même que de profit pour la Chambre. Aussi j'aime à croire que cette proposition sera acceptée par la majorité

M. Shehyn—*député de Québec-est.*—M. le greffier, je ne puis que me faire l'écho des sentiments exprimés par l'honorable chef de l'opposition, et d'ajouter que personnellement j'ai toujours hautement apprécié les qualités qui distinguent l'honorable M. Marchand. Sa courtoisie proverbiale et ses bonnes manières lui ont gagné l'estime de tous ses collègues indistinctement. Il possède une longue expérience parlementaire et je n'ai aucun doute que cette expérience le rendra très apte à remplir avec honneur les devoirs de la présidence. Aussi suis-je très heureux d'appuyer cette proposition.

Cette proposition est mise aux voix :

Ont voté pour :—MM. Bazinet, Bernatchez, Bisson, Bourbonnais, Boyer, Brassard, Cameron, Cardin, David, Déchéne (de l'Islet), Duhamel, Forest, Gagnon, Girouard, Gladu,

Lafontaine, Laliberté, Lareau, Larochelle, Lemieux, Lussier Martin (de Rimouski), McShane, Mercier, Morin, Murphy, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel et Turcotte.—35.

Ont voté contre :—M.M. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Caron, Casgrain, Charlebois, Cormier, Deschênes (de Témiscouata), Desjardins, Dorais, Duplessis, Flynn, Hall, Johnson, Lapointe, LeBlanc, Lynch, Martin (de Bonaventure), McIntosh, Nantel, Owens, Picard, Poupore, Robertson, Spencer, Taillon et Villeneuve.—27.

L'Assemblée législative a adopté.

L'honorable M. Marchand étant déclaré élu, est conduit au fauteuil présidentiel par l'honorable M. Mercier et M. Shehyn.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT.

L'honorable M. **Marchand**—*député de Saint-Jean, président de l'Assemblée législative.*—Messieurs, je vous remercie de l'honneur insigne que vous venez de me conférer en me nommant pour présider à vos délibérations. En retour, je promets que je m'efforcerai de me montrer digne de cet honneur et de la confiance que la Chambre a bien voulu me manifester et afin de réussir autant que mes faibles capacités me le permettront, je sollicite instamment le concours bienveillant de vous tous messieurs, et j'ose espérer que vous m'accorderez l'aide nécessaire en conduisant vos délibérations dans les limites que prescrivent la constitution et les usages parlementaires.

Le président est ensuite chaleureusement félicité par ses collègues.

LES EXPLICATIONS MINISTÉRIELLES.

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm, premier ministre et procureur général.*—Je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe*.—
Monsieur le président, avant que la Chambre soit appelée
à adopter d'autres procédures, je me permettrai, vu les
circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous
trouvons, d'attirer son attention sur un fait assez grave de
sa nature. En juin dernier, lorsque nous nous sommes
séparés nous avons un gouvernement . . .

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm, premier
ministre et procureur général*.—J'ai compris qu'il ne s'agissait
pour cette séance, que de l'élection d'un président . . .

L'honorable M. **Mercier**.—M. le président, si je ne
suis pas dans l'ordre qu'on me le dise, autrement je ne
souffrirai pas qu'on m'interrompe comme l'honorable député
de Montcalm vient de le faire . . .

Je disais donc, M. le président, que quand nous nous som-
mes séparés en juin dernier nous avons un gouvernement et
que ce gouvernement n'existe plus. J'ai raison, je crois, de
demander ce qui est arrivé depuis pour le faire disparaître.
N'est-il pas raisonnable de dire que de toutes parts, on veut
des explications. On se demande quelle espèce de gouver-
nement nous avons, car celui qui a convoqué la Chambre
n'existe plus et l'honorable M. Ross qui en était le premier
ministre a donné sa démission avant que nous fussions rendus
à la capitale. Dans des circonstances aussi exceptionnelles,
je prierai donc l'honorable député de Montcalm de nous
renseigner et en même temps de renseigner le pays. C'est
un devoir auquel, pour aucune considération, il ne peut se
soustraire.

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm, premier
ministre et procureur général*.—Monsieur le président, nous
connaissons ce devoir et nous entendons bien le remplir à la
lettre. Nous savons aussi que c'est sur l'adresse en réponse
au discours du trône que ces explications sont ordinairement
données. Quant à la question de savoir comment le gouver-

nement entend apprécier le vote qui vient d'être émis, cette appréciation devra se produire d'abord entre Son Honneur le lieutenant gouverneur et nous. La Chambre et tous ceux qui veulent comprendre savent que c'est la seule procédure convenable.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe*.— M. le président, je regrette que l'honorable député de Montcalm ait reçu si mal les remarques que j'ai eu l'honneur de faire. Malgré son langage acerbe, je ne veux pas manquer de courtoisie envers lui. Mais tout ceci ne prouve pas que je n'ai pas le droit de savoir si nous avons un gouvernement et quel est ce gouvernement ?

Que s'est-il passé depuis que la séance est ouverte ? Un fait, qui au point de vue de la pratique parlementaire telle qu'elle est entendue dans notre pays, est d'une extrême gravité. L'honorable député de Montcalm a proposé comme président l'honorable député de Bellechasse. Après lui, j'ai eu l'honneur de vous proposer, M. le président, et j'ai été heureux de voir ma proposition adoptée par la Chambre. Après ce fait qui est, comme je l'ai dit, d'une extrême gravité, j'ai le droit, au nom de la majorité de la Chambre qui s'est ralliée à ma proposition et qui vous a porté au fauteuil présidentiel, de demander quel est le gouvernement que nous avons ? Qui est le chef de ce gouvernement ? Pourquoi l'autre gouvernement, celui de M. Ross, n'est-il plus ici ? J'ai le droit de poser ces questions, comme j'ai aussi celui d'exiger qu'on y réponde en langage courtois.

L'honorable député de Montcalm vient de nous dire que nous ne connaissons les réponses à ces questions que lors de la délibération sur l'adresse. Mais il ne nous dit pas si la défaite qu'il vient de subir par le rejet de sa proposition sera oui ou non acceptée comme un vote de non-confiance. Dans ces circonstances, c'est mon devoir de faire en sorte que la majorité soit respectée. Dans ce but j'aime à croire

que mes collègues de la majorité vont rejeter la proposition d'ajournement, afin qu'on sache bien que cette majorité fera ce qu'elle voudra dans les limites de la loi et de la constitution.

La proposition d'ajournement est mise aux voix :

Ont voté pour :—MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Caron, Casgrain, Charlebois, Cormier, Deschênes (Témiscouata), Desjardins, Dorais, Duplessis, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Hall Johnson, Lapointe, LeBlanc, Lynch, Martin, (Bonaventure), McIntosh, Nantel, Owens, Picard, Poupore, Robertson, Spencer, Taillon et Villeneuve.—28.

Ont voté contre :—MM. Bazinet, Bernatchez, Bisson, Bourbonnais, Boyer, Brassard, Cameron, Cardin, David, Déchêne, (l'Islet), Duhamel, Forest, Gagnon, Girouard, Gladu, Lafontaine, Laliberté, Lareau, Larochelle, Lemieux, Lussier, Martin, (Rimouski), McShane, Mercier, Morin, Murphy, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel et Turcotte.—35.

L'Assemblée législative n'a pas adopté.

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm, premier ministre et procureur général*.—M. le président, le chef de l'opposition veut avoir des explications. Or je m'appuie sur la pratique parlementaire pour dire que le temps de les donner n'est pas arrivé. Ceux qui étaient ici en 1884 se rappellent sans doute ce qui s'est passé. Il y avait eu, pendant la vacance, des changements ministériels et on a demandé des explications sur ces changements. J'ai répondu que cela serait fait au cours de la délibération sur l'adresse. En cela j'étais d'accord avec les précédents parlementaires et la règle posée par Bourinot, que tout le monde a lu, sans doute. L'on sait que les ministres ne peuvent donner aucune explication sans avoir l'autorisation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et Todd sur ce sujet se prononce aussi formellement que possible. Le fait est que tous

les auteurs sont d'avis que le temps propice pour donner ces explications à la Chambre est lors des débats sur l'adresse en réponse au discours du trône. Voilà le premier obstacle à la procédure sur laquelle insiste le chef de l'opposition. Et en second lieu, le gouvernement ne peut donner aucune explication avant d'obtenir l'autorisation du lieutenant gouverneur et je déclare que je ne suis pas autorisé à donner ces renseignements.

Quant à ce qui concerne l'autre question qui paraît, au fond, préoccuper davantage l'honorable chef de l'opposition, je lui dirai que quand un gouvernement est renversé, le premier devoir du chef de ce gouvernement est d'en parler d'abord au lieutenant gouverneur ou au chef de l'exécutif quelque soit son nom. Or, qu'on l'apprenne bien à gauche, je ne sortirai pas de là et je ferai respecter même dans une circonstance comme celle-ci, la pratique parlementaire.

Tout ce qu'on nous a demandé de faire à cette séance, est l'élection du président et elle a été faite. C'est tout ce qui se fait en temps ordinaire et par des hommes ordinaires.

Si on a refusé l'ajournement, c'est que ces messieurs croient avoir quelque chose à mettre devant la Chambre. J'espère qu'ils vont se hâter d'en finir. Dans tous les cas, je leur laisse la responsabilité de ce qui se passe.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe*.— M. le président, je ne suivrai pas l'honorable député de Montcalm sur le terrain qu'il a choisi en discutant la pratique parlementaire et je ne relèverai pas les arguties qu'il vient d'offrir à l'appui de son étrange conduite. Je ne me servirai d'aucune expression qui manquerait de courtoisie, au contraire, je le traiterai avec pitié. S'il ne s'agissait que de simples changements ministériels, je comprendrais les arguments qu'il a donnés. Je sais très bien

que dans les cas ordinaires c'est la coutume que ces explications soient données sur l'adresse. Si c'était seulement des changements, cela serait bien. Mais il s'agit de savoir s'il y a oui ou non un gouvernement. Je ne lui demande pas de commettre une indécatesse envers Son Honneur le lieutenant gouverneur. Je lui demande de faire respecter le peuple dans la personne de ses représentants. Le peuple, qu'on l'apprenne donc une fois pour toutes, a aussi des droits s'il a des devoirs. Et l'un de ces droits, c'est de savoir qui le gouverne.

L'honorable député de Montcalm a dit qu'il voulait nous laisser la responsabilité de la position où nous sommes placés. Alors je comprends que nous n'avons pas de gouvernement. Dans ce cas, je propose que la Chambre s'ajourne.

M. le président, nous sommes dans une étrange position. Nous avons été appelés par un gouvernement à venir rencontrer Son Honneur aujourd'hui le 27 janvier. Nous avons été convoqués par un gouvernement dont le chef était l'honorable M. Ross et dont les collègues étaient les députés qui siègent en ce moment devant moi.

Celui qui nous a appelés ici est disparu des régions ministérielles. Cependant on dit qu'il y a des personnes qui ont usurpé la position d'aviseurs de Son Honneur le lieutenant gouverneur. J'ai demandé, comme c'étaient mon droit et mon devoir, quels étaient ces aviseurs-là. J'ai demandé quels étaient ceux qui gouvernaient, et celui qui était censé parler au nom de ce gouvernement n'a pas répondu. Ce gouvernement a été défait deux fois. Son candidat à la présidence a été repoussé. La lutte qui a été faite n'est pas un manque de courtoisie à l'égard de ce candidat. Ce n'est pas un acte d'hostilité contre la personne de l'honorable député de Bellechasse, mais bien contre un gouvernement invisible. Ensuite ceux qui prétendent être le gouvernement mais qui n'osent pas le dire, ont proposé que cette Chambre s'ajourne. Nous

avons été obligés de voter contre cette proposition, afin que Son Honneur le lieutenant gouverneur sache que ceux qui ont usurpé sa confiance n'ont pas celle de la Chambre. Comme une nouvelle preuve qu'ils ne possèdent pas cette confiance indispensable pour la continuation de leur règne, je réitère ma proposition que la Chambre s'ajourne maintenant, et j'espère que l'on va l'adopter.

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm, premier ministre et procureur général.*—M. le président, l'honorable chef de l'opposition cherche à donner le change à ceux qui l'entendent. Il veut faire croire qu'il n'a rien demandé qui soit contraire à la pratique parlementaire. Il ne réussira pas avec moi car je l'ai bien compris. Il veut savoir s'il y a un gouvernement? S'il n'y avait pas de gouvernement le lieutenant gouverneur ne serait pas venu ici nous inviter à, choisir un président. Ah! on pourrait faire un gros livre avec les choses que le député de St-Hyacinthe ignore. Il est donc le seul homme qui ne sache pas qu'il y a un cabinet. Il pourra même nous dire qu'il n'a pas hâte d'arriver au pouvoir. C'est pour le coup qu'on pourra affirmer qu'il n'y a rien à son épreuve.

Il a parlé d'usurpateurs. Non, M. le président, il n'y a pas eu d'usurpation. On ne connaît qu'un gouvernement usurpateur et c'est celui de 1878. Nous n'en sommes pas encore arrivés à imiter le funeste exemple de ces hommes du coup d'état. Il n'y a pas d'usurpateurs, la constitution n'est pas violée, et grâce à Dieu, il n'y a pas un homme dans nos rangs qui voudrait s'en rendre coupable. Je n'ajouterai rien de plus à mes remarques, car le règlement ne me permet pas de dire au chef de l'opposition les sentiments que m'inspire sa conduite.

L'honorable M. **Lynch**—*député de Brome, commissaire des terres de la couronne.*—M. le président, tout d'abord, je croyais que j'avais mal compris l'honorable chef de l'opposition. Est-il possible que de telles paroles aient été prononcées

par un homme qui est le chef d'un parti qui aspire au pouvoir ! Le respect que doit lui mériter la haute intégrité du citoyen distingué qui est le chef de l'exécutif, aurait dû, il me semble, l'empêcher de prononcer de telles paroles. J'ai trop de respect pour la grande honorabilité de Son Honneur le lieutenant gouverneur pour penser un seul instant qu'il puisse permettre la moindre violation de la constitution dont il est le premier et le plus auguste gardien dans notre province. Qu'on ne se trompe ; il y a un gouvernement appelé par Son Honneur le lieutenant gouverneur et dire qu'il y a des usurpateurs c'est tenir un langage des plus inconvenants. Peu importe quel parti gouverne, il me semble que tous tant que nous sommes nous devrions tenir surtout à éviter tout ce qui pourrait même paraître comme une atteinte portée à la constitution. Et lancer des accusations à la légère comme celles prononcées par l'honorable chef de l'opposition, c'est faire germer dans l'esprit du peuple des pensées injustes à l'égard de ses hommes publics et lui faire croire que la loi sacrée qui le régit dans ses manifestations politiques peut être impunément et quotidiennement violée par ceux qui ont sa confiance. C'est une œuvre funeste au plus haut degré. M. le président, nous avons une histoire qui date de loin et qui est un guide sûr pour notre conduite. Le peuple de cette province a le droit de se gouverner lui-même et il se gouvernera à l'avenir comme par le passé. En face des explications qu'il a reçues, j'espère que l'honorable chef de l'opposition retirera les paroles malheureuses qu'il a prononcées. Si un jour, il est appelé à son tour à gouverner la province, il les regrettera amèrement. Il ne peut prétendre trouver dans notre conduite une excuse à ses paroles, car il doit savoir que nous sommes ici pour exercer nos droits politiques.

M. le président, il a dit que ce gouvernement a été battu. Mais y a-t-il deux partis dans cette Chambre ? Je connais des hommes qui ne voudraient pour rien au monde,

se dire libéraux. Aussi j'aimerais à savoir si ces messieurs voudraient qu'on les considérât comme des libéraux à raison des deux votes qu'ils viennent d'émettre. Leur vote est plutôt en vue d'atteindre un but que l'on ne discerne guère pour le moment que pour condamner le gouvernement. Voilà ce que j'avais à dire. Que l'on suive nos règles de pratique parlementaire et le gouvernement s'en ira quand il sera régulièrement renversé. Mais qu'on observe ces grands principes qui sont notre sauvegarde dans le présent comme dans l'avenir. Et quand il réfléchira froidement, l'honorable chef de l'opposition, j'en suis certain, regrettera les paroles malheureuses qu'il a prononcées, car elles sont injurieuses pour le chef de l'exécutif dont la loyauté est si universellement connue.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe*.— M. le président, j'ai écouté avec attention l'honorable commissaire des terres de la couronne nous faire une assez longue dissertation sur le respect que nous devons à la constitution, et sur la signification et la portée de mes paroles. Vraiment je me demande avec quelle grâce ces messieurs peuvent parler de respect pour la volonté du peuple ? Voilà quatre mois qu'ils gouvernent contre cette volonté. Deux fois battus, se sont-ils inclinés devant la majorité ? Non. Et pourtant le verdict a été rendu de la manière la plus éclatante possible, et devant le corps électoral et dans cette enceinte. Quand l'honorable député de Montcalm s'est présenté devant ses ci-devant électeurs de Montréal, le peuple l'a repoussé. Le peuple lui a dit qu'il n'avait pas confiance en lui. Et il a été obligé de se réfugier dans une forteresse conservatrice. A force d'argent et de fausses représentations il s'est fait élire. Et l'honorable député de Brome n'a pas un mot de blâme pour tout cela. Ce sont eux qui violent la constitution et ils nous accusent d'y manquer de respect !

Depuis 1879, chaque fois qu'ils ont compris que la majo-

rité leur échappait, n'ont-ils pas toujours eu recours à la mesure des replatages ? n'ont-ils pas pris leur mot d'ordre du gouvernement fédéral ? Est-ce qu'on ne sait pas que tous ces misérables tripotages sont faits sur l'ordre des ministres d'Ottawa, afin de sauver le vieil orangiste qui est à la tête du gouvernement fédéral !

L'honorable député de Brome est scandalisé de ce que j'ai employé le mot usurpateur. Peut-être que mon honorable ami ne se rend pas bien compte de la signification de ce mot. Un usurpateur est un individu qui s'est emparé d'une position à laquelle il n'a aucun droit. N'est-ce pas le mot qui qualifie exactement la situation de ces messieurs. N'est-il pas vrai que le peuple les a repoussés, et pourtant ce n'est qu'avec la confiance de la nation qu'ils ont le droit d'occuper les bancs du trésor. L'un de leurs organes, le *Star*, l'a dit en termes formels et ces jours derniers il ajoutait que s'ils avaient un peu de dignité ils se retireraient, et que c'était le chef de l'opposition qui devrait être appelé. Est-ce que l'honorable député de Gaspé n'a pas dit encore ce matin, qu'il ne voulait pas violer la constitution ? Je trouve ses paroles dans le *Chronicle* de ce matin. Cela ne prouve-t-il pas que l'un des anciens collègues de ces messieurs a compris que son devoir ne lui permettait pas de rester en la compagnie de ces ministres d'occasion. Jusqu'au *Mail*, l'organe de Sir John McDonald, qui disait l'autre jour que si le lieutenant gouverneur ne fait pas cesser le scandale donné par ces messieurs et s'il n'appelle pas le chef de l'opposition à former un nouveau cabinet, on violera la constitution, et là-dessus il ajoutait : “ mais cela ne fait rien “ dans la province de Québec.” Voilà l'injure qu'on nous lance à la figure grâce à ces messieurs. Je n'ai donc employé que l'expression qu'ils méritent.

L'honorable député de Brome a demandé où était le parti libéral ? c'est au député de Montcalm à répondre ; il en a été

de ce parti. Une chose certaine c'est que ce que nous faisons en ce moment n'est pas libéral, ou plutôt ce que font les ministres n'est pas conforme aux grandes traditions du libéralisme politique. Pour nous ce que nous faisons est la revendication de nos droits. C'est à la réparation nationale que nous travaillons. Ici je parle au nom de la députation nationale et non au nom du parti libéral. Trentecinq députés sont arrivés ici pour mettre fin au régime de corruption qui existe depuis un si grand nombre d'années dans notre belle province. Le peuple fatigué nous a chargés d'accomplir ce devoir important. Et si ces messieurs ne veulent pas s'en aller quand on leur dit qu'ils n'ont pas la confiance de la majorité, ils deviennent des révolutionnaires.....

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm, premier ministre et procureur général.*—Hier on nous annonçait une mascarade, peut-être allons-nous en avoir une répétition...

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe.*—Mascarade d'hier... on appelle mascarade ce qui s'est passé hier ! Ça été une démonstration toute spontanée. C'était le peuple qui se levait en masses compactes contre vous. Que sort donc ces hommes qui traitent le peuple de cette manière, ce peuple qui vous a nourri depuis tant d'années. La mascarade... c'est vous qui la faites. Depuis des années et des années vous avez sacrifié l'intérêt public, et le peuple vous dit de sortir et vous n'avez pas le cœur de vous en aller.

Voilà, M. le président, ce que j'avais à répondre aux remarques de ces messieurs. Je laisserai au député de Montcalm le triste honneur d'avoir insulté le peuple de St-Roch et de St-Sauveur. Chaque fois qu'il est venu à Montréal-est, le peuple n'a pas voulu de lui et il a été repoussé quand il a sollicité ses suffrages. Le peuple qui a fait la démonstration d'hier, c'est le peuple qui travaille.

c'est le peuple qui fait vivre les paresseux. Je sais qu'il est dur de se résigner à son sort. Mais qu'ils en prennent leur parti, le peuple ne veut plus d'eux. Le beau joueur se soumet de bonne grâce au revers du sort, tandis que le député de Montcalm triche pour ne pas perdre. J'espère que l'homme distingué qui est à Spencer Wood saura ce qui s'est passé ici aujourd'hui, et s'il y a de ses aviseurs parmi nous, ils lui diront, qu'ils n'ont pas la confiance de la Chambre.

Ces hommes peuvent s'en aller parce que le peuple que l'on insulte quand il manifeste ses opinions, que l'on traite de faiseurs de mascarades, ne veut plus d'eux.

L'honorable M. **Taillon**.—Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'on nous avait annoncé telle et telle chose, et que cela pourrait être vrai. Quand je parle je ne dis que ma pensée et pas plus.

L'honorable M. **Mercier**.—L'honorable député dit qu'il n'a pas employé ces paroles ?

L'honorable M. **Taillon**.—Non.

L'honorable M. **Mercier**.—Dans tous les cas, voilà ce que j'ai compris. J'accepte son explication, comme c'est mon devoir. Après cela qu'il pousse plus loin ses confidences et qu'il nous dise si oui ou non nous avons un gouvernement.

L'honorable M. **Taillon**.—Je l'ai déjà dit et quand bien même je le répèterais, je n'aurais pas plus de chance d'être compris.

L'honorable M. **Blanchet**—*député de Beauce, secrétaire de la province*.—M. le président, on nous a dit que nous ne sommes restés au pouvoir que pour retirer les émoluments attachés à nos charges. Si on eut voulu adopter les idées de l'opposition, nous aurions pu nous assurer un règne indéfini, en nous ralliant au prétendu mouvement national. Au contraire nous avons tout risqué pour faire triompher nos idées. La position que nous avons

prise est bien claire : nous avons dit qu'il ne fallait pas combattre un autre gouvernement et le corps électoral nous a donné raison. La majorité du vote populaire a été en faveur des conservateurs. Ainsi le peuple a compris que la position que nous avons prise était la seule vraiment prudente, vraiment nationale. Notre conduite sage a reçu une autre approbation dans l'attitude des différentes provinces. On sait ce qui s'est passé dans la province d'Ontario. Là la Législature, en majorité composée des amis des libéraux d'ici, frappée de la grande prudence politique du principe de non-intervention, n'hésita pas à prendre la même position que nous sur cette question, bien que les intérêts politiques l'engageassent à faire tout le contraire. Nous-mêmes, quand nous avons adopté cette ligne de conduite, nous savions qu'il y avait un mouvement populaire dans la province contre l'attitude neutre que nous prenions. Nous savions ce qui se passait. Malgré toute l'agitation que l'on s'est efforcé de soulever, malgré tous les efforts faits pour entraîner la population, le résultat en définitive a été en notre faveur au point de vue populaire.

Mais revenons à ce qui se passe ailleurs. Ils nous aurait été facile, M. le président, de nous jeter dans le mouvement que l'on a réussi à créer au début de cette agitation. Au contraire nous avons laissé de côté nos propres intérêts pour n'écouter que la voix du devoir et des considérations d'un ordre supérieur. Eh bien, je le demande à nos adversaires les plus acharnés, est-ce là l'acte d'hommes qui veulent quand même rester au pouvoir ? Le pouvoir et ses avantages ne nous ont pas empêchés de faire notre devoir et nous avons su maintenir notre position quelle que périlleuse qu'elle fut pour notre avenir ministériel. Je dis que notre conduite a été celle d'hommes qui connaissent leur devoir et qui ne craignent pas de l'accomplir. Nous avons compris qu'un mouvement devant aboutir à une campagne d'agression contre le gouvernement fédéral sur un sujet étranger à nos attributions constitutionnelles, qu'un tel mou-

vement dis-je, était de nature à mettre en danger les institutions de la province. Nous avons cru que nous rendrions un plus grand service aux institutions locales en résistant à cette agitation qu'en cédant au mouvement, comme on l'a fait en certains quartiers. Je respecte les opinions du peuple quelles qu'elles soient, mais j'ajoute aussi que tous tant que nous sommes de la droite, nous n'avons pas peur du corps électoral. La majorité populaire a été en notre faveur. Après cette marque de confiance, nous avons le droit de marcher le front haut, de dire nos opinions ici sans crainte. Et si nous avions été aussi amoureux du pouvoir qu'on le dit, nous aurions pu y rester cinq ans de plus.

On nous a reproché amèrement d'être restés à nos postes jusqu'à la réunion des Chambres. Ceux qui ont formulé ce reproche étaient de bien mauvaise foi. On sait qu'en ce temps là toutes les élections n'étaient pas terminées, qu'il fallait remplir les vacances. De plus les anciennes divisions de parti se sont modifiées par la création d'un troisième parti. Nous avons cru qu'il fallait appeler les députés afin de savoir dans quelle position nous nous trouvions. Sans cette épreuve décisive, il était difficile de se former une opinion exacte. Dans ces circonstances, nous nous sommes dit : lorsque les députés seront ici ils décideront par eux-mêmes et nous nous empresserons de nous soumettre à leur décision quelle qu'elle soit. Qu'on le sache bien, nous ne resterons pas ici un instant de plus quand nous serons battus. Jamais nous ne consentirons à rester au pouvoir comme ces messieurs l'ont fait en 1878. Du moment que nous n'aurons pas la majorité nous ferons connaître notre décision finale qui ne pourra qu'être conforme aux saines traditions constitutionnelles.

L'honorable M. Taillon soulève une question d'ordre au sujet du bruit qui se fait dans les galeries.

Objection est faite par M. Gagnon " que l'honorable M. Taillon ne peut pas parler deux fois sur la même question."

M. le président maintient l'objection de M. Gagnon en s'appuyant sur la 15^e règle de cette Chambre, et décide comme suit : quant à la question d'ordre soulevée par l'honorable M. Taillon : " Une question d'ordre s'applique aux procédés proprement dits de cette Chambre et, aux paroles et à la conduite de ses membres pendant les séances. Il s'agit ici d'un fait que l'on prétend s'être passé dans les tribunes réservées au public. Le président a le pouvoir d'y mettre ordre, de sa propre autorité, à la suggestion d'un des membres de cette Chambre. Il s'agit donc d'une question de discipline ou de police si l'on veut et non d'une question d'ordre dans le sens parlementaire du mot.

M. Gagnon—*député de Kamouraska*.—M. le président l'honorable député de Beauce—est-il encore secrétaire provincial, je l'ignore—prétend qu'il ne reste pas au pouvoir pour des considérations de salaires. Pourquoi donc persiste-t-il à occuper un poste que rien l'autorise à occuper. On vient nous dire avec une assurance renversante qu'en principe on devait rester au pouvoir. Mais le peuple vous dit que vous n'avez pas sa confiance. Il n'y a pas un seul député parmi ceux qui ont voté contre vous tout à l'heure qui voudrait dire qu'il a confiance en vous. Pourquoi donc, je le répète, rester au pouvoir ? Ah ! je vais vous le dire : Ces messieurs avaient plus peur du gouvernement fédéral que du peuple. Le procureur général ne se gênait pas de dire que le mouvement national était un feu de paille qui ne durerait pas. S'il n'a pas duré, il a eu au moins le temps de le brûler politiquement parlant.

Maintenant vous voulez rester au pouvoir pour les élections fédérales. Voilà votre but. La constitution est violée par votre conduite et ce n'est pas nous qui le disons, c'est un de vos collègues d'hier, c'est le député de Gaspé qui le dit lui-même. C'est le peuple qui gouverne, voilà la doctrine qu'il ne faut pas perdre de vue. Aujourd'hui ce n'est plus

le peuple qui gouverne, c'est une poignée d'hommes qui usurpent des fonctions auxquelles ils n'ont aucun droit.

On a fait allusion aux événements de 1878. Celui qui a joué le rôle le plus éclatant dans ces événements a payé de sa santé et de sa vie son amour pour le peuple. Il a voulu sauver la province des mains de ceux qui la conduisaient à sa ruine. Cet homme qui a eu à supporter tout le poids des vengeances de votre parti, avait plus de patriotisme dans un doigt que vous n'en aurez jamais dans toute votre personne. Qu'on le sache une fois pour toutes, chaque fois qu'on attaquera l'honorable M. Letellier, je le défendrai de toutes mes forces, car sa mémoire m'est sacrée.

Je veux me tromper, mais ces hommes qui se scandalisent de la conduite d'un patriote comme feu le lieutenant gouverneur Letellier, préparent un coup d'état beaucoup plus grave, beaucoup plus considérable, sans cependant avoir pour les justifier la moindre raison. Déjà vous avez commencé votre œuvre dissolvante et néfaste. Vous avez voulu vous maintenir en achetant mes amis et en m'achetant moi-même, mais la verte leçon que vous avez reçue dans ces tentatives vous enseignera-t-elle la sagesse d'accepter votre sort ? Je l'ignore, cependant je le souhaite pour l'honneur de la province dont vous souillez le blason.

Vous voulez vous élever sur les ruines de quelques consciences. Malgré les tentatives de toutes sortes auxquelles vous avez eu recours pour faire une trouée dans nos rangs, nous sommes restés solides au poste d'honneur. Pour rester au pouvoir il vous faudrait trouver des gens comme vous en avez eus en 1879, mais détrompez-vous, vos recherches seront vaines, vous n'en trouverez point.

Ces messieurs sont tellement accoutumés à gouverner qu'ils s'imaginent que le peuple se trompe quand il ne leur donne pas la majorité. Pourtant ils n'ont rien ménagé pour s'assurer un triomphe dans la dernière lutte. On a tout fait

dans les élections. Influence indue et préjugés religieux tout a été employé pour égarer l'opinion publique. Et on se surprend aujourd'hui de voir qu'on n'ait pas réussi.

Après avoir gouverné pendant vingt ans, ces messieurs ne peuvent montrer qu'un bilan de ruines. Ils ont endetté la province de la somme de vingt millions de piastres. Mais grâce à la sagesse du corps électoral, nous allons gouverner malgré vous. On a voulu faire des rapprochements.... Nous !... aller accepter d'être ministres dans un tel gouvernement !! dans un gouvernement de "crampons." Non, non, pas un seul d'entre nous ne le voudrait comme pas un seul n'est tombé dans le piège infâme qu'on a tendu. Vous n'avez pas la confiance des trente cinq députés qui ont voté contre votre candidat et ont nommé le nôtre. Vous parlez de nuances politiques ! Comment appréciez-vous donc ce qui se passe en Angleterre ? Là aussi on a jugé à propos de former une union entre deux groupes politiques qui s'étaient vivement combattus dans le passé. Ici, nous avons vu des conservateurs mettant les intérêts du pays audessus de ceux du parti, condamner dans leurs amis de la veille ce que nous condamnions nous-mêmes. Devions-nous repousser ces citoyens intègres, ces hommes honorables qui venaient nous prêter main-forte dans la lutte que nous soutenions.

La communauté des opinions sur certaines questions a seule opéré le rapprochement qui existe et non pas le désir effréné du pouvoir. On nous demande si nous sommes en majorité. Il ne s'agit pas de savoir si le gouvernement de demain aura oui ou non la majorité. Il s'agit de savoir si ce gouvernement—si toutefois il y en a un, car on hésite à le dire—a, lui, oui ou non la majorité.

Que voyons-nous en Angleterre ? L'honorable M. Gladstone a cédé le pouvoir à lord Salisbury parce que des diver-

gences d'opinions s'étaient produites dans son parti sur une seule question. Ici on est loin d'y mettre la même dignité. On joue avec les portefeuilles sans y mettre les formes de la plus commune décence. On se les passe de l'un à l'autre avec une désinvolture qui ne fait pas honneur au parti qui souffre de tels jeux d'enfants. Un seul d'entre les membres de l'ancien gouvernement n'a pas voulu jouer comme ses collègues. Après avoir battu le cabinet Ross, on nous donne le cabinet Taillon, et quand celui-ci sera défait à son tour, ou pourra bien encore changer de main. Et de cette manière, on ne sait pas quand le jeu finira. S'il faut que toute la droite y passe nous en aurons pour trois mois à les battre les uns après les autres.

Vous dites que ce n'est pas l'intérêt personnel qui vous tient au pouvoir. Quel intérêt vous y fait-il donc rester ? Nous vous défions de prendre un vote sur lequel vous ne serez pas battus. Est-ce assez clair. Vous n'avez pas nommé votre président. N'allez-vous pas chercher à assimiler votre position à celle qui existerait en Angleterre si le choix ministériel n'était pas ratifié par la Chambre des communes. Là ce n'est pas considéré, pour une bonne raison, comme un vote de non-confiance, car c'est un simple député qui propose un tel comme président. Ici c'est le gouvernement qui fait cette proposition. Ce n'est pas que je trouve ce système meilleur que celui d'Angleterre, mais enfin ça existe.

Pour ma part je n'hésite pas à dire que je voudrais que le président fut indépendant des partis politiques comme il l'est dans la métropole. Quoiqu'il en soit de ces deux systèmes, celui que nous avons, implique un vote de confiance dans l'administration et ce vote vous ne l'avez pas eu.

M. le président, nous tenons ces messieurs ; aujourd'hui les rôles sont changés, c'est à leur tour à compter avec la majorité qui n'est plus de leur côté. Vous n'avez pas notre

confiance, mais nous allons vous laisser aller dîner, ce que nous pourrions vous empêcher de faire si nous le voulions. Au fond je suis, plus qu'on ne le pense, l'ami de ces messieurs. Je leur souhaite que la nuit leur porte conseil.

J'espère qu'ils diront au lieutenant gouverneur qu'ils n'ont plus la confiance de la Chambre. Là-dessus nous sommes prêts de notre côté à clore la discussion.

La proposition d'ajournement de l'honorable M. Mercier est adoptée.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du vendredi, le 28 janvier 1887.

SOMMAIRE :—Ajournement de la Chambre.

PRÉSIDENT DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND:

La séance est ouverte à quatre heures.

Les députés étant de retour du Conseil législatif, M. le président donne communication à la Chambre, des vacances créées par le décès de Alexis Louis Demers, Ecr., et la démission de J.-Bte. Trefflé Richard, Ecr., et de l'élection de George Duhamel, pour Iberville, et de l'honorable L. O. Taillon pour Montcalm.

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm*.—M. le président, bien que j'aie cessé d'être premier ministre, je crois qu'il faut encore que je fasse la proposition d'ajournement.

Je propose donc que la Chambre s'ajourne.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du mercredi, le 2 février 1887.

SOMMAIRE :—Liste des membres du nouveau cabinet.—Ajournement au 16 mars.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à quatre heures.

Les députés étant de retour de la salle du Conseil législatif, l'honorable M. Turcotte donne communication à la Chambre de la démission du cabinet Taillon et de la formation du cabinet Mercier :

Vvoici la liste des membres du nouveau cabinet :

L'honorable monsieur Honoré Mercier, député de St-Hyacinthe, premier ministre, procureur général.

L'honorable monsieur George Duhamel, député d'Iberville, solliciteur général.

L'honorable monsieur James McShane, député de Montréal-centre, commissaire de l'agriculture et des travaux publics.

L'honorable monsieur Charles Antoine Ernest Gagnon, député de Kamouraska, secrétaire de la province.

L'honorable monsieur Joseph Shehyn, député de Québec-est, trésorier de la province.

L'honorable monsieur Pierre Garneau, conseiller législatif pour la division de LaDurantaye, commissaire des terres de la couronne.

L'honorable monsieur David A. Ross, conseiller législatif pour la division du Golfe, et l'honorable M. Arthur Turcotte, député de Trois-Rivières, ministres sans portefeuille.

Des brefs sont émanés pour l'élection de ceux des membres du nouveau cabinet, qui sont députés à l'Assemblée législative.

Sur proposition de l'honorable M. Turcotte, appuyé par l'honorable M. Lynch, la Chambre est ajournée à mercredi, le 16 mars prochain.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du mercredi, le 16 mars 1887.

SOMMAIRE :—Ajournement à l'occasion de la fête des Irlandais :
MM. Mercier, Lynch et McShane.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

M. le président donne communication à la Chambre des élections qui ont eu lieu pendant la vacance.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St Hyacinthe, premier ministre et procureur général.*—M. le président, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable M. Lynch, que lorsque cette Chambre s'ajournera cette après-midi, elle soit ajournée jusqu'à vendredi, à trois heures de l'après-midi.

Cette proposition, il me semble, exige certaines explications. Lorsqu'il a été question de l'ajournement de la Chambre, en février dernier, nous avons résolu, mes amis et moi, de suivre l'ancienne coutume qui a été établie, je ne sais pas vraiment trop pourquoi, de réunir les Chambres un jeudi. Mais une fois cette décision prise, quelqu'un nous a fait observer que le jeudi que nous avons choisi se trouvait être le 17 mars, jour de la fête nationale de nos compatriotes les Irlandais. Alors ne voulant pas nous mettre dans l'impossibilité de prendre part à cette fête, nous avons cru que prenant le jour précédent, c'est-à-dire, aujourd'hui, mercredi 16 mars, nous pourrions ajourner ensuite à vendredi, ce qui ne dérangerait en rien les travaux de la session, puisque toujours l'adresse n'est discutée que le lendemain de l'ouverture des Chambres.

Personne ne contestera, j'en suis certain l'à propos de ma demande d'ajournement comme marque de sympathie et de respect pour la fête nationale de l'héroïque nation irlandaise. En effet, tout le monde civilisé a maintenant les yeux tournés vers l'Irlande et suit avec une sympathique sollicitude les efforts courageux et persévérants qu'elle fait pour obtenir le système du gouvernement responsable que nous avons au Canada. Déjà cette Chambre a donné une preuve de sympathie en adoptant à l'unanimité, l'année dernière, une proposition exprimant nos bons souhaits pour le peuple irlandais et offrant nos félicitations à l'honorable M. Gladstone pour les efforts qu'il ne cesse de faire en faveur de cette nation infortunée.

Notre conduite en cette circonstance sera aussi hautement appréciée par nos compatriotes irlandais qui y verront la preuve de l'estime que nous avons pour eux. Cet ajournement nous permettra aussi de faire honneur à la gracieuse invitation que mon honorable ami le commissaire de l'agriculture et des travaux publics a bien voulu nous adresser. En ajournant à vendredi nous pourrions jouir tout à notre aise de sa cordiale hospitalité.

L'honorable M. **Lynch**—*député de Brome*.—M. le président, je suis très heureux d'appuyer une proposition à l'effet d'ajourner la Chambre à l'occasion de la fête nationale de ma patrie. C'est aussi une heureuse coïncidence que la Chambre se trouve en session, afin de pouvoir honorer cette fête si chère à tous les Irlandais, en ajournant ses travaux.

Dieu merci, le jour est enfin arrivé où les Irlandais dans le monde entier, peuvent dire, partout où ils se trouvent ce qu'ils pensent des efforts de leurs compatriotes pour obtenir l'autonomie de l'Irlande. Tous les yeux sont tournés vers Westminster Hall où les deux grands partis politiques qui se disputent les faveurs du peuple anglais, s'accordent à dire

que justice enfin doit être rendue à la cause de la liberté irlandaise. Et j'espère qu'il ne s'écoulera pas un temps considérable avant que l'unanimité qui a régné dans cette enceinte sur cette question, caractérisera également les délibérations des membres de la Chambre des communes en Angleterre.

L'honorable M. **McShane**—*député de Montréal-centre, commissaire de l'agriculture et des travaux publics.*—M. le président, je ne prends la parole que pour remercier du plus profond de mon cœur mes honorables amis, le premier ministre et le député de Brome, pour avoir bien voulu proposer l'ajournement de la Chambre, à l'occasion de la fête de la St-Patrice, et en accompagnant leur proposition de remarques aussi sympathiques pour mes compatriotes. Je puis ajouter que j'apprécie hautement leur acte de courtoisie et je suis certain que tous mes compatriotes l'apprécieront comme moi.

On a fait allusion au dîner qui doit avoir lieu demain. Puisqu'on a commencé à en parler, jè me permettrai d'ajouter que j'espère y voir le plus grand nombre de convives possible. Ce sera peut-être une agréable manière de chômer la fête de demain.

La proposition est adoptée

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du vendredi, le 18 mars 1887.

SOMMAIRE :— Délibération sur l'adresse en réponse au discours du trône.— MM Déchène, (député de l'Islet), Murphy, Taillon, Mercier et Desjardins.—La suite de la discussion est renvoyée à la séance de lundi.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

DÉLIBÉRATION SUR LES RÉOLUTIONS DEVANT SERVIR DE
BASE A L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

L'ordre de jour appelle la délibération sur les résolutions devant servir de base à l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Déchène—*député de l'Islet.*—M. le président, je me lève, pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Cette tâche aussi honorable que délicate m'est imposée par la coutume parlementaire qui veut que le plus jeune député de la Chambre soit chargé de la remplir. Il serait inutile pour moi de déclarer que pour l'accomplissement de cette tâche j'ai besoin de toute la bienveillante indulgence de cette Chambre.

Cependant je dois à la vérité de dire, que la politique du gouvernement que je suis chargé d'exposer au pays a été tracée d'une manière si claire et si précise dans le discours du trône que ma tâche se trouve considérablement diminuée. Et d'ailleurs celui qui doit appuyer la proposition que je vais faire dans quelques instants est si bien connu par son éloquence et ses hautes capacités intellectuelles que je n'hésite pas à croire qu'il saura réparer à la satisfaction de tous les défauts de mon exposition.

M. le président, je n'ai pas besoin de dire que j'approuve de tout cœur la politique soumise par le gouvernement à la considération de la Chambre. Cette politique, elle avait été clairement mise devant le peuple aux élections dernières. Et le 14 octobre le peuple de cette province l'a sanctionnée d'avance en nous envoyant ici pour la soutenir et aider à sa mise à exécution. Nous sommes arrivés au pouvoir depuis, et ceux que Son Honneur le lieutenant gouverneur avait appelés au poste élevé d'avisers de Sa Majesté sont retournés devant les électeurs qui, encore une fois, ont unanimement approuvé cette politique dans les cinq divisions électorales qui ont été appelées à se prononcer.

Cependant avant d'entrer dans la considération détaillée des différents points du discours du trône, il nous sera bien permis, M. le président, de jeter un regard en arrière, aux jours peu éloignés de la session dernière.

Je n'avais pas alors l'honneur d'être membre de cette Chambre, mais du haut de ces galeries ou d'autres ont maintenant pris la place que j'y occupais alors, je me rappelle avoir vu de ce côté-ci de la Chambre une majorité solide, compacte, confiante que le peuple était avec elle. Plusieurs de ceux qui la composaient sont disparus dans la grande tourmente électorale ; les autres siègent maintenant de l'autre côté de cette Chambre sur les banquettes données à l'opposition. Comment donc ce changement s'est-il opéré ?

M. le président, je ne suis pas de ceux qui supposent gratuitement à leurs adversaires des motifs anti-patriotiques, des desseins inavouables pour chercher à expliquer leurs actes que je regarde comme condamnables. Au contraire, je suis heureux de supposer que mes adversaires peuvent être et sont souvent de bonne foi dans ce que je considère être leurs erreurs politiques. Et je crois que toutes les opinions doivent être respectées,

Mais M. le président, tout le monde est bien forcé d'admettre, et nos adversaires devront l'admettre eux aussi, que le gouvernement qui était alors au pouvoir n'a pas compris quelle était la force du mouvement national commencé dans la province au 16 novembre 1885, que nos amis de l'autre côté n'ont pas su mesurer l'étendue et l'énergie de ce sentiment patriotique. Ils se sont trompés sur l'intensité de l'indignation populaire au lendemain de l'exécution de Louis Kiel et de l'indignation soulevée par ce que nous regardions, et ce que nous croyons encore être un crime politique injustifiable et injustifié. Et ils ont été écrasés pour avoir voulu enrayer ce grand mouvement, qui fera époque dans les annales de notre histoire. Le gouvernement que nous avons maintenant est le résultat de la volonté populaire fortement exprimée aux dernières élections d'avoir à la tête des affaires de la province un gouvernement vraiment national, décidé à faire respecter l'honneur de la province que nous croyons outragé — un gouvernement composé d'hommes appartenant aux deux grands partis qui divisaient autrefois la province de Québec, qui se sont unis depuis dans un même sentiment de protestation et de revendication nationale.

M. le président, le mouvement national n'a pas été et ne sera jamais une provocation aux autres races ; ce n'a pas été et ce ne sera jamais une menace à la minorité dans cette Chambre. Non, M. le président, et quand, au 16 novembre, tous les Canadiens Français se sont levés comme un seul pour protester contre l'acte du gouvernement fédéral, ça été au cri de : justice égale pour tous ! Nous voulions le respect de nos compatriotes formant la minorité dans le Nord-Ouest. Pour obtenir cela nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas vouloir l'écrasement de la minorité dans notre province ; ce que nous voulons, c'est que la voix de la province de Québec soit écoutée et entendue quand elle a incontestablement le droit de l'être, ce que nous voulons

encore une fois c'est justice égale pour tous. Et je crois que le drapeau sous lequel nous combattons, nous de ce côté-ci de la Chambre, est assez large pour abriter sous ses plis tous les hommes de bonne volonté, sans distinction de croyance ou d'origine, qui veulent sincèrement le bien de leur pays.

Après ces quelques considérations générales dont je prie la Chambre d'excuser la longueur, je me permettrai de passer à l'exposé de la politique du gouvernement telle qu'énoncée dans le discours du trône.

La Chambre n'a pas le droit de s'attendre qu'un gouvernement formé depuis que nous sommes en session, puisse mettre devant elle un nombre considérable de mesures importantes. Et nous n'avons pas lieu de nous étonner de trouver dans le discours du trône un paragraphe exprimant le regret du gouvernement de ne pouvoir mettre tout son programme à exécution. La lecture seule suffit à expliquer parfaitement la position du gouvernement.

“ La crise ministérielle, dit le discours du trône, survenue au commencement de cette session et les circonstances exceptionnelles qui m'ont fait appeler mes présents aviseurs, me justifient de vous dire que mon gouvernement ne pourra point vous soumettre plusieurs mesures importantes qui sont actuellement à l'étude et qui devront recevoir votre attention à une époque ultérieure.”

Le gouvernement avait mis devant le pays un programme arrêté et bien défini. Mais on sait qu'outre les idées générales et d'ensemble, il y a toujours une infinité de questions de détail à régler et qui sont souvent les plus difficiles à fixer. Ce n'est pas dans un mois, surtout, quand durant ce temps les ministres ont dû subir une élection et prendre part à la grande lutte fédérale qui s'est terminée le 22 février dernier, que des ministres pouvaient préparer une foule de

mesures qui devront être plus tard soumises à la considération de la Chambre.

Mais le pays peut compter sur la continuation de l'exécution des promesses de ceux qui nous gouvernent. D'ailleurs M. le président, le discours du trône nous annonce assez de mesures d'importance capitale pour satisfaire l'ardeur des honorables députés.

Son Honneur l'administrateur de la province appelé à ouvrir le sixième parlement de la province de Québec, en nous souhaitant la bienvenue dans l'enceinte parlementaire fait des vœux pour que nos délibérations soient conduites avec dignité, calme et modération. Il suffit de considérer la Chambre pour pouvoir affirmer sans crainte de se tromper que ce vœu sera facilement exaucé. Je suis fier de faire partie d'une Chambre composée en majeure partie d'hommes distingués tant par leurs talents et leurs capacités que par leur dévouement à la chose publique. Nous ne sommes pas ici pour sauvegarder des intérêts de parti, nous avons un but plus noble et plus élevé à atteindre. Chacun le comprend.

Je suis sûr que la Chambre sera unanime à regretter que la santé de Son Excellence le lieutenant gouverneur l'ait mis dans la nécessité de demander un congé temporaire. Puisque Son Excellence devait être remplacée dans l'exercice de ses fonctions, nous devons nous féliciter d'avoir eu à la tête de la province durant cet espace de temps un homme aussi habile et aussi distingué que l'est l'honorable juge en chef Stuart. Ceux qui pratiquent au barreau connaissent déjà le tact et la haute impartialité qui l'ont toujours distingué. Et la province a été à même d'apprécier ses qualités. L'honorable administrateur de la province avait une tâche difficile à remplir, celle de remplacer dignement l'homme qui par ses hautes capacités politiques et administratives a su se placer à la tête de ses concitoyens.

Noblesse oblige. Et son Honneur le lieutenant gouverneur qui appartient à une famille si distinguée a su rester à la hauteur de la position qui lui était faite. Nous avons en lui un véritable représentant de Notre Gracieuse Souveraine. Et nous serons heureux de le revoir bientôt, dirigeant avec l'habileté dont il a fait preuve dans le passé, notre jeune province dans la voie du progrès et de la prospérité.

Le discours du trône aurait certes été incomplet s'il n'eût pas fait allusion à l'événement qui va s'accomplir dans le courant de cette année. Sa Majesté verra bientôt arriver le cinquantième anniversaire de son règne sur le plus grand et le plus vaste empire du monde. Et le gouvernement et la Chambre se feront les légitimes interprètes du pays tout entier en déposant aux pieds du trône l'expression de la loyauté de notre province. Toutes les races qui habitent notre province se réuniront pour dire à celle qui nous gouverne avec tant de sagesse que nous sommes ses loyaux sujets. En vain a-t-on essayé de jeter du louche sur notre loyauté et notre attachement à la couronne britannique. Nous répondrons que puisque la Providence a voulu que nous restions colonie, dépendant d'une autre puissance, nous sommes fiers d'appartenir à ce grand empire sur les terres duquel le soleil ne se couche jamais.

Le règne de Sa Majesté la Reine Victoria sera pour l'histoire, l'époque la plus féconde en grands événements de toute sortes. Découvertes importantes, progrès matériel intellectuel et moral, tout a marché de front. La vapeur et l'électricité ont donné à l'homme des moyens d'actions inconnus jusqu'alors. Les sciences, les arts ont fait des progrès que nul ne peut nier. Et pour nous Canadiens, nous n'oublions pas, nous ne pouvons pas oublier que c'est sous ce règne glorieux que nous a été conférée non sans combats et sans luttes de notre part, la plénitude des libertés constitutionnelles dont nous jouissons. Et sur ce coin de

terre d'Amérique nous avons enfin ce gouvernement libre pour lequel nos pères ont combattu et qu'ils ont conquis pour leurs enfants. La province de Québec par la voix de ses représentants s'unira au concert qui s'élèvera de toutes les parties du monde pour célébrer ce joyeux événement.

M. le président, après avoir accompli le devoir sacré de la reconnaissance envers notre Souveraine, nous serons appelés à examiner des questions qui nous intéressent d'une manière plus particulière. Et la première de ces questions qui s'imposent à notre sérieuse considération en est une d'une importance vitale pour nous : c'est la question financière.

Tout d'abord, M. le président, je dois déclarer qu'en traitant cette question, je ne veux pas faire de récriminations intempestives. Mais il faut bien mettre au compte du passé tout ce qui lui revient. La position financière de notre province n'est pas des plus brillantes. Nous avons une forte dette consolidée. Et nous avons une dette flottante considérable. La loi de 1886 autorisant la transformation, en sommes d'argent des subsides en terres accordés à certaines compagnies de chemin de fer, ont encore augmenté nos obligations. Nous avons nos terres, mais il nous faut trouver de l'argent pour payer ce qui est dû, sauf à nous rembourser sur la vente des terres accordées à ces compagnies.

Le gouvernement actuel doit faire face à une situation qu'il n'a pas créée, dont il n'est pas responsable. Il est comme un héritier qui accepte une succession, plus onéreuse que profitable et dont il veut bien acquitter les charges. Il ne peut et ne veut répudier aucune des obligations, aucun des engagements légitimes de ceux qui l'ont précédé au pouvoir. Mais pour cela, il faut lui donner les moyens de sauver l'honneur et le crédit de la province.

Pour rendre plus clair aux yeux du pays l'état de choses auquel il veut faire face, le gouvernement a pris le sage parti

de faire préparer et de soumettre un état de toutes les obligations qu'il nous faut rencontrer. Ces obligations se montent à plusieurs millions.

On comprend que pour arriver au changement radicale de la politique financière suivie jusqu'ici et pour préparer un plan rationnel de stricte économie pratiquée de manière à ne pas nuire à l'efficacité du service public, il faut à un gouvernement, quelque soient les hommes qui le composent, un temps plus long que celui qui a été accordé au ministère actuel. Et il ne nous reste plus que l'alternative inévitable d'emprunter ou bien de ruiner le crédit de la province en refusant ou en négligeant de solder la partie non contestée et actuellement échue de la dette flottante. Les honorables Messieurs de l'autre côté ne peuvent pas raisonnablement contester la nécessité et l'opportunité de cet emprunt. Et je leur dirai sans crainte d'être démenti que s'ils fussent restés au pouvoir quelques jours de plus, ils auraient, eux aussi, emprunté un montant d'au moins un quart de millions. Que les honorables Messieurs de l'autre côté nient mon avancé s'il n'est pas conforme aux faits . . .

Mais nous avons lieu de croire qu'à la prochaine session le gouvernement nous soumettra une politique qui mettra fin au système actuel et qui nous fera voir encore des beaux jours dans la province de Québec.

A cette question financière, M. le président se rattache par quelques points frappants, la partie la plus importante du discours du trône. Voici ce paragraphe.

“ Mon gouvernement se propose d'inviter les gouvernements des autres provinces et celui de la Puissance à examiner une question d'une importance vitale : celle des relations financières et autres des provinces avec le gouvernement fédéral.”

Mais si cette grande réunion des délégués de toutes les provinces de la confédération a de l'importance au point de

vue des relations financières des différentes provinces avec le gouvernement fédéral, elle en a surtout au point de vue de la question vitale qui s'agite depuis quelques années, l'autonomie des provinces.

Et d'abord, M. le président, il est bon de dire et de constater que nous ne voulons pas que cette convention soit une attaque contre le gouvernement central. Non, ce que nous voulons c'est le respect des droits des provinces qui nous ont été garantis par l'acte de l'Amérique britannique du Nord : Nous voulons corriger ce que l'expérience a révélé de défectueux dans l'acte constitutionnel qui nous regit. Nous de la province de Québec, nous occupons une position toute particulière dans la confédération. Nous avons à sauvegarder des droits, des libertés, des usages qui ne sont pas en tous points les mêmes que ceux des habitants formant la majorité des autres provinces. Et nous tenons, à cause de cela, à ce pouvoir qui nous gouverne à notre gré dans certaines matières qui s'y rapportent plus directement.

En un mot nous tenons à notre autonomie provinciale. Et nous voyons d'un œil jaloux et défiant les différentes tentatives faites par le pouvoir central pour nous enlever certains droits, certains privilèges regardés jusque là comme l'apanage des pouvoirs locaux.

En entrant dans la confédération nous avons sacrifié les plus clairs de nos revenus : les droits d'accise et de douane. En retour on nous a accordé une subvention annuelle fixe et déterminée. Notre population a augmenté, nos dépenses sont en conséquence plus considérables. Et cette subvention qui au début était d'à peu près trois millions, ne dépasse guère, à l'heure qu'il est, la somme de trois millions cinq cent mille piastres. A mesure que la colonisation s'avance, les revenus de nos bois et forêts iront en diminuant. En sorte que bientôt, si le système actuel n'est pas changé, le peuple de cette province pourrait avoir à diviser entre la

taxe directe et l'union législative, pour ne pas parler de la banqueroute qui est le déshonneur suprême. Et ce serait là le danger pour notre province. Peut-être notre peuple renoncerait-il à une partie de ses droits et de ses libertés dont il est si fier pour se soustraire aux impôts considérables qu'il lui faudrait payer pour les conserver. Voilà l'écueil qu'il faut éviter, si nous voulons rester ce que nous sommes.

C'est le temps pour les provinces de s'affirmer et d'exposer résolument au pouvoir central quels sont leurs droits et leurs légitimes prétentions. A l'heure qu'il est, cinq des provinces les plus influentes de la confédération ont à la tête des affaires, des gouvernements entièrement dévoués au maintien des institutions locales. Elles enverront des délégués (quelques-unes l'ont déjà promis) dans cette vieille cité, mère de toutes les autres villes de l'Amérique britannique du Nord. Et ces délégués n'apporteront pas la guerre au gouvernement d'Ottawa. Au contraire ce sera un message de paix et d'harmonie future. Ils régleront les questions déjà posées, ils préviendront les maux que pourraient engendrer des empiètements futurs. Et ne réussiraient-ils à n'épargner qu'un seul conflit d'autorité, qu'un seul procès constitutionnel, que nous devrions encore remercier le gouvernement d'avoir convoqué cette grande convention interprovinciale annoncée dans le discours du trône.

Et n'avons-nous pas pour justifier notre conduite, et encourager notre démarche, l'exemple bien connu de nos voisins de la république américaine. Douze ans à peine après l'inauguration de l'union américaine, les différents états ont jugé nécessaire de se réunir pour demander des changements à la constitution. Pourtant le système qui est en vigueur aux Etats-Unis est beaucoup plus favorable aux états que notre constitution ne l'est aux provinces. Aux Etats-Unis le pouvoir suprême est censé émaner des états eux mêmes, tandis qu'ici la doctrine contraire a prévalu. Cependant quand on a ainsi parlé de remaniement

dans les Etats-Unis on n'a pas entendu répéter comme certains journaux l'ont fait ici, que c'était une tentative de chantage de la part des provinces.

Nous voulons l'entente, l'harmonie, entre les différents pouvoirs dans la confédération, nous voulons mettre fin à cette guerre sourde du pouvoir central contre les provinces. Nous voulons assurer pour toujours à ces mêmes provinces l'autonomie qui leur a été garantie par les lois constitutionnelles mais qu'on a trop souvent essayé de leur ravir.

M. le président, une autre partie importante du discours du trône traite de la question vitale de l'agriculture et de la colonisation. La politique de chemin de fer est en grande partie la cause de nos embarras financiers. Pour construire ces immenses voies ferrées, on a peut-être un peu trop négligé les intérêts des cultivateurs et des colons. Et c'est avec plaisir, qu'en ma qualité de représentant d'un comté rural j'ai lu cette partie du discours du trône où le gouvernement formule sa politique en rapport avec ces questions.

“ La colonisation rapide des nouveaux cantons de la province est la cause nationale par excellence, dit d'administrateur de la province. Aussi mon gouvernement se propose-t-il d'apporter un soin particulier au succès de cette cause. Dans ce but il vous proposera une mesure créant un ministère spécial de colonisation et d'agriculture et s'efforcera de favoriser davantage les colons de bonne foi, tout en protégeant les revenus des terres de la couronne. Mon gouvernement voit avec sollicitude les pénibles efforts des colons et s'efforcera de contribuer autant que possible à améliorer leur condition.”

Protection aux colons de bonne foi, efforts pour améliorer la condition de ceux qui, pionniers avancés de la civilisation, par leurs travaux constants et leurs efforts multipliés changent les forêts vierges en champs de blés et forcent la terre jusque là inculte à leur donner la vie de leurs enfants.

Voilà ce que nous demandons, ce que les colons eux-mêmes réclament depuis si longtemps. Et le gouvernement qui accomplira ces promesses aura bien mérité du pays. Mais il y a plus, ou plutôt il y a dans ce paragraphe du discours du trône une preuve de l'intérêt que le gouvernement porte à l'agriculture, source de la richesse et de la force des nations. Depuis longtemps les plaintes arrivaient de toutes parts sur la manière dont l'argent de colonisation était distribuée, sur le mauvais emploi que l'on faisait de ces maigres fonds, destinés pourtant à produire tant de bien. Je ne suis pas dans les secrets du ministère, mais je puis bien dire ici, ce qu'un grand nombre sait : ce qui est presque devenu public maintenant, c'est que des sommes considérables votées par la Législature pour les fins de colonisation ont été illégalement détournées. Je serais même en droit de dire qu'elles ont été volées par des employés infidèles. Les gouvernements ont été ignominieusement trompés. Et le résultat de tout cela, c'est que les pauvres colons, ceux à qui ce secours était destiné, ont été privés injustement des avantages que la Législature avait voulu leur donner.

Les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir ont trouvé un remède à ces maux. Déjà quand le chef du gouvernement était dans l'opposition, il avait fait voir les avantages et la nécessité d'un ministère spécial d'agriculture et de colonisation. Aujourd'hui le moment était venu de remplir ses promesses, et le discours du trône nous annonce qu'enfin cette grande réforme va s'accomplir. Je suis heureux de pouvoir constater que les cultivateurs et les colons vont enfin avoir un représentant spécial dans le conseil privé de Sa Majesté. Là ils pourront être entendus sur toutes les questions qui les intéressent plus particulièrement. La colonisation devra recevoir un nouvel élan, et nous pourrons être sûrs que les fonds destinés à l'encourager iront droit au but proposé.

M. le président, je ne m'étendrai pas davantage sur l'excellence de cette partie du programme ministériel. La question reviendra devant la Chambre, quand nous serons appelés à en régler la mise à exécution. Nous pourrions alors exposer plus longuement les motifs qui nous engagent à féliciter le gouvernement de donner aux cultivateurs et aux colons toute l'attention qu'ils méritent et à laquelle ils ont droit.

M. le président, le discours du trône nous annonce ensuite plusieurs mesures dont l'importance et l'utilité n'échappent à personne ; mesure pour donner force de loi au travail de la commission, nommée pour la refonte des statuts qui concernent la province ; modifications dans le système de comptabilité ministérielle, modifications rendues nécessaires par des faits récents et connus de tous. Réforme dans l'administration de la justice, au point de vue de la célérité et de l'économie dans les procès—tels sont les principaux points sur lesquels nous aurons à légiférer.

Le gouvernement espère pouvoir soumettre à la Chambre le rapport du commissaire chargé de faire une enquête sur l'administration du chemin de fer du Nord. Il est temps, M. le président, qu'on en finisse avec ces questions du passé ; occupons-nous de l'avenir.

Nous devons nous féliciter avec le gouvernement du succès que nous avons remporté à l'exposition coloniale de Londres. Notre système scolaire a été justement apprécié de tous ceux qui ont pu l'étudier et a fait honneur à notre province.

Les comptes publics nous seront soumis, et le gouvernement se propose de demander un montant supplémentaire considérable pour satisfaire aux besoins de l'exercice courant ; encore une fois cette position n'est pas la nôtre. Ce n'est pas nous qui sommes responsables de l'état financier actuel. Et si nous voulons bien accepter la lourde tâche

d'y faire face, nous avons le droit d'espérer que nos adversaires nous aideront à l'accomplir.

Le gouvernement se propose de pratiquer l'économie, ce n'est que par ce moyen que nous arriverons à améliorer les finances et à refaire la position de la province.

M. le président, j'en arrive maintenant à une question qui s'imposait depuis longtemps à l'attention publique. Je veux parler de la redistribution de certains collèges électoraux dans la province. Tout le monde a remarqué la disproportion qui existe entre la population de certaines divisions électorales ; ainsi nous avons des comtés qui sont de véritables provinces à côté d'autres qui comptent à peine quelques centaines d'électeurs. Quelques uns sont composés de deux parties ayant des intérêts distincts et séparés. Quelques exemples suffiront pour démontrer la vérité de ce que j'avance. Chicoutimi et Saguenay, Ottawa, Terrebonne, Rimouski, Richmond et Wolfe, Drummond et Arthabaska, ne sont-ils pas trois fois plus considérables que certains autres comtés de la province. Montréal, la métropole commerciale du Canada n'a que trois députés, quand sa population lui donnerait droit à six. Et j'ai raison de croire que la vieille cité de Champlain, Québec, ne sera pas oubliée quand il s'agira de donner justice à qui justice est due.

Le discours du trône mentionne qu'il sera présenté une mesure propre à assurer une représentation plus juste pour certaines localités et *plus directe pour certains intérêts supérieurs*. M. le président j'aime à croire que ceci renferme la promesse que les grands corps de l'Etat seront appelés à envoyer dans une des branches de cette Législature, des représentants autorisés à parler en leur nom. L'idée que j'émetts n'est pas nouvelle. Elle a déjà fixé l'attention du public. Et si je ne me trompe pas la *Minerve* a publié il n'y pas très longtemps une lettre signée par notre concitoyen si distingué, M. le Chevalier G. Drolet se prononçant en faveur

de la proposition de faire représenter dans la Législature les universités, les conseils des arts, tous les grands corps de l'Etat.

Cette idée s'impose maintenant à la considération du public. Le temps est venu d'accorder à ceux qui donnent à la population une large partie de sa vie intellectuelle le droit d'exprimer leurs vues, sur les questions qui s'agitent dans le pays et de leur permettre d'apporter à la confection des lois et à l'administration des affaires, les lumières et le dévouement qu'ils prodiguent sur d'autres théâtres. Et ce sera pour moi un beau jour que celui où je verrai prendre part au gouvernement du pays, les représentants de toutes les savantes universités de notre province.

Il me sera bien permis d'espérer et de dire au nom de la jeunesse de cette province, qui a d'autant plus mes sympathies que je ne me crois pas encore sorti de ses rangs, que cette mesure de la redistribution des sièges électoraux sera suivie d'une autre étendant davantage le droit de vote dans cette province. M. le président, il faut donner le droit de se prononcer sur l'administration des affaires publiques à tous ceux qui y ont un intérêt direct et immédiat. Les jeunes gens ont pour eux l'avenir ; c'est le seul bien que la plupart d'entre eux puissent revendiquer. Ils sont, par conséquent, intéressés plus que tous, à ce que cet avenir ne soit pas engagée par une administration imprévoyante ou malhonnête. Leurs devoirs envers la patrie sont les mêmes que ceux des citoyens plus avancés en âge. Leurs droits doivent être à l'égal de leurs obligations. Je sais que cette mesure importante ne viendra pas, ne peut pas venir à cette session. Mais j'espère qu'un avenir prochain verra la solution de cette question de justice et d'équité.

M. le président, en terminant le discours du trône, Son Honneur l'administrateur de la province, prie Dieu de faire régner au milieu de nous l'union et la concorde si nécessaires

dans les circonstances. J'espère que ce vœu se réalisera ; je sais que certaines rumeurs de conflits futurs entre deux branches de la Législature ont circulé dans le public. Mais je ne puis y croire, tant la chose me paraît improbable et impossible.

M. le président, je parle ici en mon nom et sous ma propre responsabilité, et je déclare que si jamais des conflits s'élèvent entre la branche populaire et une autre branche de la Législature, je serai du côté de l'Assemblée législative. Je déclare que je travaillerai de toutes mes forces pour le triomphe des droits de l'électorat. Nous sommes ici envoyés par le peuple de cette province pour le représenter et pour sauvegarder ses droits. Quoi qu'il advienne nous saurons remplir notre devoir et nous ne renoncerons à aucun des privilèges qui nous appartiennent.

Mais encore une fois je suis convaincu que nous n'en viendrons jamais à cette pénible extrémité.

M. le président, j'ai fini ma tâche, je demande encore une fois pardon à la Chambre de n'avoir pas été à la hauteur de la mission qu'on m'a fait l'honneur de me confier. Plus habitué aux luttes passionnées de la tribune populaire qu'aux calmes délibérations d'une assemblée de représentants de la nation, j'ai eu à combattre tout ce que l'inexpérience entraîne avec elle. Je veux ajouter cependant que j'espère n'avoir blessé personne dans l'exposé que je viens de faire de la politique du gouvernement.

Et je termine en demandant aux hommes de bonne volonté des deux côtés de la Chambre, d'oublier toutes les rancunes, toutes les luttes acrimonieuses du passé pour travailler de concert, la main dans la main, pour atteindre le but désiré de tous, le progrès et la prospérité de la province de Québec.

J'ai l'honneur de proposer, appuyé par M. Owen Murphy,

qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur l'Administrateur de la province, pour le remercier du gracieux discours qu'il nous a fait en ouvrant la première session de la sixième Législature de la province de Québec, qu'il se dit heureux d'être appelé à ouvrir au nom de notre Souveraine, l'année même de son jubilé royal, circonstance qui doit être considérée comme un bon augure pour le succès de nos travaux législatifs ;

Pour le remercier de plus, des souhaits de bienvenue dans cette enceinte parlementaire qu'il nous adresse, et des vœux qu'il fait pour que nos délibérations soient conduites avec dignité, que nos discussions soient faites avec calme et modération, et que toutes les mesures que nous adopterions soient marquées au coin d'un patriotisme véritablement éclairé ;

Et pour assurer Son Honneur :

1. Que nous regrettons, avec Son Honneur, que la santé de Son Excellence le lieutenant gouverneur l'ait mis dans la nécessité de demander un congé temporaire, mais que nous apprenons avec bonheur que bientôt il reprendra ses travaux, qu'il a toujours dirigés comme chef de l'exécutif, avec tant de tact et d'habileté.

2. Que nous constatons, avec Son Honneur, que les habitants de cette province, sans distinction de race ou de croyances, se réjouissent avec ceux des autres parties de l'Empire britannique, de ce qu'il ait plu à la divine Providence de conserver les jours de notre Gracieuse Souveraine assez longtemps, pour qu'elle puisse célébrer le cinquantième anniversaire de son couronnement, et recevoir, à l'occasion de ce joyeux événement, les hommages et les félicitations de plus de trois cent millions de sujets reconnaissants.

3. Que Son Honneur peut rester convaincu que nous ne

manquerons pas de nous réunir dans un sentiment de commune loyauté, pour lui donner l'occasion de faire déposer aux pieds du trône l'expression de nos respects pour la femme distinguée qui nous gouverne, et de notre admiration pour la sagesse qui a illustré son règne glorieux.

4. Que nous admettons, avec Son Honneur, que la crise ministérielle survenue au commencement de cette session, et les circonstances exceptionnelles qui l'ont fait appeler ses présents aviseurs, le justifient de nous dire que le gouvernement ne pourra point nous soumettre plusieurs mesures importantes qui sont actuellement à l'étude et qui devront recevoir notre attention à une époque ultérieure ; mais que nous sommes heureux d'apprendre cependant que nous n'en serons pas moins appelés à examiner quelques mesures d'urgence qui s'imposent à notre considération immédiate, et que parmi ces mesures la question financière occupera le premier rang.

5. Que nous admettons, avec Son Honneur, que la construction d'une immense voie ferrée et celle des édifices parlementaires, du palais législatif et du palais de justice à Québec, et les subsides généreux, accordés aux compagnies de chemin de fer, ont forcé les gouvernements précédents à recourir à des emprunts considérables durant les dernières douze années ;

Que l'emprunt de 1882, destiné à compléter ces travaux de construction, à payer la balance de ces subsides et à acquitter toutes les réclamations flottantes qui pouvaient alors exister contre la province, a été dépensé en entier, et n'a satisfait qu'une partie de ces besoins ;

Qu'il reste encore à payer un montant considérable de l'ancienne dette flottante, qui a été augmentée par la mise en force, l'an dernier, de la loi de 1886, autorisant la transformation, en somme d'argent, des subsides en terres, accordés à certaines compagnies de chemin de fer ; que

plusieurs de ces compagnies ont réclamé et obtenu, dès avant le 1^{er} février dernier, le bénéfice de cette loi ;

Et que nous apprenons avec satisfaction, qu'afin de nous permettre de nous bien rendre compte de la nature et du montant de ces engagements, le gouvernement a fait préparer par les chefs de départements, et nous soumettra sans retard, un état complet et détaillé de toutes les réclamations anciennes et nouvelles, en sus de la dette consolidée, qui sont actuellement pendantes et qui constituent la présente dette flottante, dont il faut acquitter, à courte échéance, la partie non contestée, si l'on veut conserver le crédit et sauver l'honneur de la province.

6. Que le gouvernement n'ayant pas eu le temps de murir aucun projet propre à créer les ressources nécessaires aux éventualités du moment, nous admettons, avec Son Honneur, qu'il ne lui reste d'autre alternative que de nous suggérer de faire un nouvel emprunt suffisant pour payer tout ce qui peut être légitimement dû.

7. Que nous apprenons avec plaisir que le gouvernement se propose d'inviter les gouvernements des autres provinces et celui de la Puissance à examiner une question d'une importance vitale : celle des relations financières et autres des provinces avec le gouvernement fédéral.

8. Que nous admettons, avec Son Honneur, que l'obscurité, à certains égards, de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et l'interprétation donnée à quelques clauses de cet acte, dans certaines circonstances, ont fait naître des craintes légitimes sur le maintien de nos institutions locales et rendent nécessaire une entente, entre les gouvernements provinciaux et de la Puissance, en vue d'arriver à un état de choses plus satisfaisant pour tous.

9. Que nous admettons, avec Son Honneur, que les vingt années écoulées depuis l'établissement de la Confédération,

ont démontré l'insuffisance des arrangements financiers faits au début ;

Qu'en entrant dans la Confédération, la province de Québec, à l'instar des autres provinces, a abandonné au pouvoir central sa part de revenus des douanes et de l'accise qui ont plus que doublé depuis et qu'elle n'a reçu, en retour, qu'une subvention annuelle fixe et déterminée :

Que pendant que les provinces abandonnaient ainsi le plus clair et le plus important de leur revenu, elles restaient chargées de fortes dépenses pour le maintien de leur gouvernement et de leurs institutions locales, lesquelles dépenses devaient nécessairement augmenter avec la population et le développement du pays ;

Et que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur que, dans ces circonstances et pour ces raisons, le gouvernement croit le moment venu pour les provinces, d'envisager sérieusement la situation, et d'avisier ensemble aux moyens de porter remède aux difficultés du présent et d'empêcher leur retour à l'avenir ; et que nous serons tenus au courant, des négociations qui pourront avoir lieu à ce sujet, et appelés à adopter, au besoin, des résolutions convenables aux circonstances.

10. Que nous admettons, avec Son Honneur, que la colonisation rapide des nouveaux cantons de la province est la cause nationale par excellence ; que nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement se propose d'apporter un soin particulier au succès de cette cause, et que dans ce but il nous proposera une mesure créant un ministère spécial de colonisation et d'agriculture, et s'efforcera de favoriser davantage les colons de bonne foi, tout en protégeant les revenus des terres de la couronne ; que le gouvernement voit avec sollicitude les pénibles efforts des colons et s'efforcera de contribuer autant que possible à améliorer leur condition.

11. Que nous admettons, avec Son Honneur, que les graves difficultés soulevées au sujet des asiles d'aliénés, et à l'occasion de la mise en force du statut relatif à ces asiles, passé en 1885, rendent nécessaire la nomination d'une commission royale, chargée de rechercher, auprès des autorités les plus compétentes, les causes réelles de ces difficultés et les moyens propres à les faire cesser et à guider le gouvernement dans la préparation de toute mesure qui sera jugée convenable.

12. Qu'il nous fait plaisir d'apprendre que le travail de la commission nommée pour la refonte des statuts qui concernent la province, est terminé, et qu'une mesure nous sera soumise pour lui donner force de loi et permettre au gouvernement, de livrer ces statuts au public dans le cours de l'été prochain.

13. Que nous apprenons avec satisfaction que le gouvernement, qui n'a pas encore reçu le rapport du commissaire, nommé en 1884, pour faire une enquête sur l'administration du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, fait des démarches dans le but d'obtenir ce rapport afin de nous le soumettre avant la fin de la session.

14. Que nous sommes heureux de constater avec Son Honneur, que la part que le département de l'instruction publique de notre province a prise à l'exposition coloniale de Londres, l'an dernier, a été de nature à faire connaître notre système scolaire au monde entier et à faire honneur à la province.

15. Que nous apprenons avec plaisir que le gouvernement se propose de faire aussitôt que possible certaines modifications exigées par des faits récents et bien regrettables, qui ont prouvé que notre système de comptabilité ministérielle était imparfait.

16. Que nous pouvons assurer Son Honneur que les comptes publics qui nous seront soumis et les subsides qui

nous seront demandés pour la prochaine année fiscale ainsi qu'un montant supplémentaire assez considérable pour satisfaire aux besoins de l'exercice courant, que le service public exige que nous votions, recevront toute notre attention.

17. Que nous nous réjouissons d'apprendre que le gouvernement se propose de pratiquer la plus stricte économie, d'opérer quelques réformes urgentes dans l'administration de la justice, au point de vue de la célérité et de l'économie dans les procès, et de ne permettre, dans toutes les branches du service public, que les dépenses indispensables aux besoins et à l'efficacité du bon gouvernement de cette province.

18. Que nous admettons, avec Son Honneur, que la disproportion qui existe entre la population de certaines divisions électorales de cette province, nécessitera avant longtemps l'adoption d'une mesure propre à assurer une représentation plus juste pour certaines localités, et plus directe pour certains intérêts supérieurs, et que nous sommes heureux d'être invités à nous occuper de ce sujet important.

19. Que nous remercions Son Honneur de la prière qu'il adresse à Dieu de bénir nos travaux, de faire régner au milieu de nous l'union et la concorde si nécessaire dans les circonstances, et de nous inspirer les meilleurs moyens à adopter pour assurer la prospérité de notre chère province.

M. Murphy—*député de Québec-Ouest*.—M. le président, en prenant la parole pour appuyer la proposition relative à l'adresse en réponse au discours du trône, je compte avec confiance sur l'indulgente considération et les sympathies de la Chambre, car d'après l'expérience que j'ai acquise dans le cours de ma vie publique qui a été quelque peu

variée, je n'ai jamais eu qu'à me féliciter de la bonté avec laquelle on m'a traité.

J'espère, M. le président, que je ne violerai aucune règle ou aucune convenance dans la matière, si, au lieu d'examiner les différents sujets qui forment le discours de Son Honneur l'Administrateur, dans l'ordre dans lequel ils se trouvent dans cette harangue et dans lequel ils ont été traités par l'honorable et éloquent député qui m'a précédé, je les considère dans l'ordre dans lequel leur importance relative m'a engagé de les classer.

Je viens de mentionner le nom de Son Honneur l'Administrateur et je ne puis le faire sans rendre un tribut d'hommages au passé honorable du juge en chef Stuart, comme avocat, et dans la position plus élevée de juge. Ce passé nous révèle le tact supérieur, le jugement et l'habileté dont cet homme distingué a fait preuve depuis qu'il administre les affaires publiques de la province.

Quant à ce qui concerne la question financière, je crois qu'on ne peut en exagérer l'importance et qu'on ne saurait lui consacrer trop d'attention. Elle est la clef de voûte de toute la situation. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que nous apprenons que les comptes publics et un état de toutes les réclamations contre le gouvernement vont être soumis sans délais à la Chambre. Une connaissance complète de toute la situation est nécessaire si nous voulons nous garer de tout péril. En rapport avec ce sujet et quant à ce qui concerne le personnel du nouveau ministère qui a été appelé au timon des affaires, je crois que je puis, sans m'exposer d'être accusé de faire d'odieuses distinctions, exprimer le plaisir que j'éprouve au sujet du choix admirable fait dans la personne de l'honorable député de Québec-Est, pour administrer les affaires financières de la province. Ma connaissance intime de l'honorable député me met en position de former une opinion impartiale de ses

connaissances commerciales et de son esprit supérieur. Quand il fera son exposé financier à la Chambre, je suis certain que la situation de nos finances sera dévoilée d'une manière si claire et si lucide que la députation ne pourra qu'en être satisfaite et qu'elle y trouvera des renseignements qui ne lui ont jamais été donnés par les prédécesseurs du cabinet actuel. Le caractère grave de la situation financière ressort du fait que la dette fondée de la province s'élève à dix huit millions de piastres. L'exposé du trésorier nous montrera, j'en suis convaincu, comment cette dette a été créée et si elle est oui ou non le résultat d'une administration sage et économique de nos affaires. De plus, il faut nous donner, ce qui sera fait je n'en doute pas avec toute la célérité voulue, des états sur la dette flottante de la province, les emprunts temporaires, les subsides des voies ferrées non gagnées, ce qui est dû pour les travaux du palais législatif, etc., et d'un autre côté, un état de notre actif, son origine, avec des détails sur le subside fédéral, les fonds gardés en fidécommis, etc. Je suis certain que le nouveau trésorier aura la sympathie la plus entière de la Chambre dans l'accomplissement de sa tâche difficile.

M. le président, j'ai lu avec plaisir le paragraphe suivant dans le discours du trône :

“ La colonisation rapide des nouveaux cantons de la province est la cause nationale par excellence. Aussi mon gouvernement se propose-t-il d'apporter un soin particulier au succès de cette cause. Dans ce but il vous proposera une mesure créant un ministère spécial de colonisation et d'agriculture et s'efforcera de favoriser davantage les colons de bonne foi, tout en protégeant les revenus des terres de la couronne. Mon gouvernement voit avec sollicitude les pénibles efforts des colons et s'efforcera de contribuer autant que possible à améliorer leur condition. ”

Je crois que la mesure annoncée dans ce paragraphe

sera accueillie unanimement avec faveur. La colonisation est, en effet l'une des questions les plus importantes du jour, mais le département qui en a la direction, comprend tant de branches diverses qu'il est presque impossible, dans les circonstances existantes, de donner à ce sujet l'attention qu'exige son importance. De fait ce département exerce un contrôle sur ce qui a trait à l'agriculture, à la colonisation, aux chemins de fer et aux travaux publics, et le conseil d'agriculture et celui des arts et métiers sont également sous sa direction. Eu égard à ces faits, je crois que la décision du gouvernement de nommer un ministre spécial pour la colonisation sera accueillie avec faveur par le public.

M. le président, de la bonne administration du territoire qui appartient à la couronne, dépendent en bonne partie, je crois, la prospérité future, la grandeur et le bonheur du pays.

Nous avons encore une vaste étendue de terre très propre à la colonisation. Dans le district de la Gatineau seul il y a près d'un demi million d'acres de terre, en grande partie située à quelques milles de la voie ferrée du Pacifique, et que l'on peut atteindre par de nombreux chemins de colonisation. Il y a un autre demi million d'acres de ces terres dans le district du lac St-Jean et tout le monde sait que grâce aux subventions accordées à la voie ferrée de ce nom, par le gouvernement et différentes municipalités, elle atteindra au cœur même de ce territoire. De plus il y a environ 800,000 acres de terres semblables dans le district de la Baie des Chaleurs, traversé par l'Intercolonial. Pour toutes ces raisons, je crois que la province en général verra avec satisfaction la décision prise par le gouvernement de former un nouveau département pour la colonisation.

M. le président, quant à ce qui regarde le congrès inter-provincial, je crois que les craintes sur l'avenir de nos institutions locales sont bien fondées. La question en est une

d'une importance considérable et le gouvernement mérite beaucoup d'éloges pour avoir eu l'idée de ce congrès.

Il sera le premier tenu depuis la confédération, comprenant une période de vingt années. J'espère ne dévoiler aucune confidence en disant que j'ai compris que c'était le désir du premier ministre, s'il réussit, de faire en sorte que le congrès en question soit tenu, non-seulement dans cette province, mais même dans la vieille cité de Québec. On ne doit pas oublier que Québec est la plus ancienne province de la confédération. Elle était le siège du culte de Dieu et des sciences et de tout ce qui est grand, et elle était renommée pour sa moralité sociale et politique quand les autres provinces n'étaient encore que dans leurs langes.

Quant à ce qui regarde la proposition concernant la nomination d'une commission pour faire une enquête sur l'administration des asiles d'aliénés, je crois qu'il ne peut y avoir qu'un seul désir, celui de mettre aussi bien que possible les malheureux internés dans ces institutions.

Il nous fait plaisir d'apprendre par le discours du trône, que les travaux de la commission d'enquête sur le chemin de fer du Nord sont terminés et que le rapport de cette commission sera prochainement déposé sur le bureau de la Chambre. Je crains fort que le résultat de cette enquête ne jette que peu de lumière sur les transactions que l'on avait l'intention de faire connaître, vu le laps de temps considérable qui s'est écoulé depuis, néanmoins j'espère que l'on nous donnera quelques renseignements de valeur.

Le discours du trône nous parle du jubilé de la Reine. Je suis certain que dans aucune partie de l'Empire, on ne se réjouira plus que dans la province de Québec au sujet de cet événement. On pourra croire que comme Irlandais, je parle ainsi avec un pénible embarras. Cependant il n'en est rien. La Reine Victoria est considérée par le peuple irlandais comme une bonne femme, et un modèle pour les

épouses et pour les mères ; et si l'Irlande est opprimée par le gouvernement anglais, elle en sait assez pour ne pas attribuer une telle oppression à la Reine même. Elle pourrait néanmoins ajouter beaucoup d'éclat à sa couronne, en accordant un gouvernement autonome à l'Irlande, comme l'un des faits de son année jubilaire, et par là gagner la reconnaissance et les prières de millions d'Irlandais, non-seulement d'Irlande même, mais aussi du Canada et des Etats-Unis, et de fait, du monde entier.

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm*.— M. le président, mon premier devoir est d'offrir mes félicitations à ceux qui ont proposé l'adresse en réponse au discours du trône. C'est un usage établi dans cette Chambre et je ne fais que m'y conformer. Mais lors même que cet usage n'existerait pas, je crois que je l'établirais au moins pour cette circonstance, et que je féliciterais les honorables députés de l'Islet et de Québec-ouest que nous venons d'entendre. L'un et l'autre ont déjà fait leur preuve. L'honorable député de l'Islet est connu pour avoir livré maints combats pour la cause libérale. Et l'honorable député de Québec-Ouest est déjà un ancien parmi ceux qui s'occupent des affaires publiques. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les félicitations que je leur offre au nom de mes amis comme au mien, s'adressent à la forme plutôt qu'au fond.

M. le président, l'un et l'autre nous ont donné l'exemple de la modération. Il serait à désirer qu'il en fut toujours ainsi. Tous, nous savons que ce serait préférable, mais il pourra encore arriver quelques fois que le contraire se produise.

On a parlé en termes appropriés de la maladie de l'honorable M. Masson. Cette fâcheuse circonstance que personne ne regrette plus que moi, a permis à notre province d'avoir les services d'un homme aussi distingué que l'est l'honorable juge Stuart.

Espérons que bientôt la santé de Son Honneur le lieute-

nant gouverneur se rétablira afin de lui permettre de continuer l'exécution de ses hautes et importantes fonctions.

Il est aussi question de la célébration du jubilé de la Reine. Une occasion comme celle-là ne se présente pas souvent. C'est déjà pour nous une cause d'intérêt. Mais il y a d'autres raisons pour que nous nous empressions de nous associer aux manifestations qui seront faites. Ce sera pour nous, Canadiens, un plaisir tout particulier de prendre part aux réjouissances qui se produiront à cette occasion. Le règne de la reine Victoria nous rappelle trop de souvenirs qui doivent nous être chers, pour que nous soyions indifférents dans une telle circonstance. Elle est arrivée au trône d'Angleterre au milieu de malheureuses discussions, qu'on n'a pas eu tort d'entreprendre, mais qu'on n'aurait pas dû faire sortir des limites de la constitution, et qui n'ont pas été sans gloire pour notre histoire. Après cette période tourmentée, on nous a donné le régime de l'union qui n'était peut-être pas rempli de bonnes intentions, mais qui a produit de bonnes œuvres pour le but que nous poursuivions. Dès 1841, le Reine prenait une attitude, qui était pour l'Angleterre le dernier pas dans la voie de l'établissement définitif du gouvernement responsable. Aussi les difficultés qui s'étaient précédemment produites ne se sont pas renouvelées depuis.

Quelques années après cet événement considérable dans le monde politique de la vieille Angleterre, nous avons eu nous aussi la liberté constitutionnelle après laquelle nous soupirions. Les nuages qui obscurcissaient le ciel politique du Canada, se sont dissipés sous l'effort des rayons du soleil de la justice. Maintenant toutes les énergies qui étaient absorbées dans la lutte pour obtenir le gouvernement responsable, sont dirigées vers la réalisation des progrès matériels dont notre pays est susceptible. Tout le monde admire la Reine Victoria sous sa triple couronne de souveraine, d'épouse et de mère. Après cinquante années d'un règne glorieux, sa couronne brille encore d'un plus vif éclat par

les vertus qu'elle a pratiqués que par les faits illustres qui ont signalé sa carrière comme souveraine d'un immense empire. Et si les mérites seuls nous guidaient dans l'appellation des fêtes qui s'ouvrent, on pourrait dire que la Reine célèbre ses noces de diamants. Les pierres précieuses qui réhaussent l'éclat éblouissant de sa couronne, ne valent pas les purs diamants qu'elle a su attacher à cette même couronne, en se montrant femme vertueuse, épouse modèle, et mère dévouée.

M. le président, si nous n'étions pas à la première session d'un nouveau parlement, je me dispenserais de faire allusion aux changements politiques qui ont eu lieu. Si, dans certains quartiers on a pu croire que le parti conservateur était tombé souillé par ses propres fautes, on devra convenir maintenant que tel n'est pas le cas. Nous en avons l'aveu formel de la part de l'un des messieurs de la droite.

L'honorable député de l'Islet nous a dit que le gouvernement précédent était tombé sur la question dite nationale, et l'on sait ce que cela veut dire. Je n'ai pas à défendre après coup, les actes auxquels j'ai pris part, ce serait soulever un débat dont l'utilité me paraît problématique dans les circonstances. Qu'il me suffise donc de dire que quand nos adversaires sont tombés, ce n'était pas pour les actes des autres, mais bien pour les leurs. La crise que nous venons de traverser a eu pour résultat d'amener au pouvoir les libéraux qui, pour y arriver, luttaient depuis si longtemps. Il va sans dire que s'ils sont là où nous les voyons, c'est simplement par esprit de devoir. Ces messieurs vont s'empresser de nous en donner l'assurance par leurs paroles, mais, pour ma part, leur témoignage ne saurait entamer ma conviction.

Je ne ferai pas comme l'honorable premier ministre d'aujourd'hui a fait en 1884, lorsque le cabinet Ross a pris le pouvoir, en m'étendant longuement sur les divergences

d'opinions qui ont existé parmi les hommes qui composent le gouvernement du jour. En 1884, l'honorable premier ministre se scandalisait de ce que des hommes d'un même parti qui avaient différé d'opinion sur une seule question vinssent à se réunir pour former un gouvernement et s'entendre sur un programme, quand la cause de leur différend avait entièrement disparu. Aujourd'hui ses scrupules de jadis n'ont pas même laissé de trace dans sa mémoire, car il paraît très heureux de faire tout l'opposé de la doctrine qu'il prêchait alors. Il n'y avait pourtant rien de bien extraordinaire dans ce qui s'était fait en 1884.

C'étaient des hommes qui partageaient les mêmes opinions sur la politique générale à suivre pour le bien de la province et qui avaient pendant des années et des années défendu les mêmes idées et les mêmes principes. Ils pouvaient donc naturellement s'entendre après que la cause qui avait dû les séparer, fut passée dans le domaine des faits accomplis. Mais que des hommes qui ont passé toute leur vie à se combattre, qui ont paru sincères dans la lutte qu'ils se faisaient avec une vigueur qui frisait la violence, que ces hommes consentent à marcher ensemble bras dessus bras dessous sans dire pourquoi ? voilà ce qui constitue un véritable scandale politique. Nous voyons dans le cabinet actuel des hommes qui ont toujours appartenu au parti conservateur, qui ont combattu côté à côté avec nous les mêmes combats pour le triomphe des idées conservatrices sur les idées libérales. Néanmoins ils sont assis sur les mêmes bancs que leurs adversaires de la veille, fraternisant ensemble. J'espère que ces hommes ne nous diront pas qu'ils ont eu tort de faire ce qu'ils ont fait dans le passé. J'espère qu'ils nous diront qu'ils en sont venus à un arrangement très honorable avec leurs adversaires, adversaires qu'ils ont dénoncés avec nous au peuple de cette province. J'espère que la morale publique n'a pas été blessée par aucune transaction déshonorante et que plus tard aucun

d'entre eux n'aura à rougir de ce qu'il a fait au moment du dénouement de cette crise.

M. le président, on a trouvé que nous ne laissons pas assez vite les postes que nous occupions pour faire place à ces messieurs.

On nous a appelé ministère "crampon". Ah ! j'étais ici en 1878. Je me rappelle ce qui s'est passé alors. Ces hommes qui avaient subi la défaite la plus humiliante qui se soit jamais vue, sur l'adresse même qu'ils avaient soumise à la Chambre, se sont-ils démis après cette défaite ? Le gouvernement Joly avait accepté la responsabilité de l'acte inique d'un lieutenant gouverneur aveuglé par l'esprit de parti, et l'amendement proposé par l'opposition fut adopté et ces messieurs ont été obligés d'aller porter à ce lieutenant gouverneur une adresse dans laquelle la Chambre avait inscrit un blâme direct sur sa conduite et sur la conduite de ceux qui avaient pris la responsabilité de l'acte du 2 mars 1878. Les hommes qui nous reprochent d'avoir violé l'esprit de la constitution parce que nous n'avons pas donné notre démission avant la réunion de la Législature, sont les mêmes personnages qui se sont rendus coupables de ce que je viens de dire. Est-ce qu'ils ne violaient pas la constitution en demeurant au pouvoir, sachant qu'ils avaient été battus et qu'ils ne pouvaient avoir ce qu'on appelle en style parlementaire anglais, "a working majority". Aujourd'hui parmi ceux que nous combattons j'en vois qui disaient comme nous alors. Cependant ils ne craignent pas de nous reprocher maintenant d'avoir violé la constitution parceque nous avons attendu pour nous démettre d'avoir le verdict de la députation. C'est une prétention absolument erronée et j'en appelle avec confiance au jugement impartial des auteurs de droit constitutionnel qui en connaissent bien autant que ceux qui, par une ambition effrénée du pouvoir, interprètent les usages constitutionnels à leur guise.

Ainsi Hearn, qui a étudié avec soin le jeu des institu-

tions parlementaires anglaises n'hésite pas à affirmer que le seul juge compétent d'un gouvernement, c'est le parlement. Qu'on lise ce qu'il dit sur ce point et l'on verra que les accusations lancées contre nous ne sont pas fondées. Je trouve aussi de nombreux précédents qui établissent que nous avons suivi la vraie voie constitutionnelle. Ainsi, en 1852, Lord Derby était en minorité dans la Chambre des communes, et il le savait. Des élections eurent lieu en juillet de la même année. Apparemment il fut battu mais il ne s'empressa pas de se démettre ni de convoquer le parlement. Au contraire celui-ci ne fut ordonné de se réunir qu'en novembre, c'est à-dire cinq mois après que le résultat des élections générales eut été connu. Cependant le cabinet de Lord Derby avait quitté l'ancienne députation étant en minorité, mais il ne s'en pressa pas plus pour cela de se démettre ou de réunir la nouvelle représentation. Néanmoins il n'appert pas qu'il ait été accusé de violer la constitution. Le cas est différent et plus favorable pour nous. Nous avons la majorité dans l'ancienne législature. Le résultat des élections générales du mois d'octobre paraissait indécis. Nous savions que la session n'était pas éloignée, car on se rappelle qu'on a passé une résolution à l'effet que les sessions doivent, autant que possible, avoir lieu en janvier. Auparavant la session avait lieu en automne, mais en 1877, on résolut d'en changer l'époque et de les faire en hiver. Mais la tourmente de 1878, avait été cause qu'on avait dépassé le but et qu'au lieu d'avoir la session en hiver, nous en étions rendus à l'avoir au printemps ou même en été.

C'était donc pour éviter les inconvénients considérables que présentent l'une ou l'autre de ces deux saisons, et pour en revenir aux sessions d'hiver que la Chambre avait adopté la résolution dont j'ai parlé tout à l'heure. Le gouvernement qui avait décidé de suivre le désir exprimé par cette résolution, n'avait aucune raison constitutionnelle de

se presser vu que les élections n'avaient eu lieu qu'en octobre. De plus, depuis le retour des brefs électoraux, la nouvelle députation avait perdu un de ses membres, M. Demers. La preuve que nous ne voulions nullement prolonger notre séjour au pouvoir, c'est que l'avis convoquant au scrutin les électeurs d'Iberville a été lancé sur la demande de deux députés conservateurs. Si nous avions voulu profiter de toutes les circonstances qui s'offraient à nous pour retarder l'heure de l'épreuve décisive, nous aurions bien pu ne pas demander à nos amis d'accomplir ce devoir. De plus, le gouvernement ne voulait pas faire venir les députés pour leur dire qu'il n'avait pas eu le temps de mûrir ses projets. Il aurait eu honte de tenir un pareil langage à la députation et d'imiter la conduite des libéraux qui avouent n'avoir rien à nous soumettre quand pendant des mois et des mois, ils ont crié sur tous les tréteaux politiques de la province qu'ils avaient toutes les réformes imaginables en mains, toutes prêtes à être mises en pratique et qu'il ne leur manquait plus que la sanction de l'autorité que donne le pouvoir.

Nous avons donc bien des raisons légitimes pour ne pas convoquer les Chambres plus tôt. Nos adversaires au fond ne voyaient que l'exercice du pouvoir au point de vue de la nomination de certaines places. Cela caractérise bien le but qu'ils ont en arrivant au pouvoir. Les auteurs de droit constitutionnel disent cependant qu'un gouvernement peut nommer des employés même après avoir été battu en Chambre. Aussi j'espère qu'on n'entendra plus parler de ces histoires de violation de la constitution, quand ceux qui nous accusent tant de choses monstrueuses à se reprocher. Mais chez nos adversaires on oublie vite le passé. Ils paraissent avoir oublié même leur frère Riel pour ne penser qu'au pouvoir. Au moins demandons leur s'ils peuvent parler de politique, car les douceurs du pouvoir après un jeûne aussi prolongé, paraît les avoir engourdis, puisqu'ils ne peuvent plus mûrir leurs projets, et n'ont plus de politique, eux qui se vantaient d'en avoir pour tout le monde, quand ils étaient dans l'opposition.

M. le président, je ne parlerai pas des hommes, ce n'est pas mon défaut, celui-là je le laisse à mes adversaires. Mais en jetant un coup d'œil sur le personnel du cabinet, j'ai le droit de dire que nous sommes bien vengés. Que l'on regarde le gouvernement et que l'on me dise ce qu'il représente. Est-ce une coalition ? Si c'en est une nous avons le droit de savoir sur quelle base elle repose. Pour moi, je crois y voir l'absorption de quelques conservateurs par le parti libéral. Et si c'est le parti libéral que nous avons devant nous, j'aimerais à savoir s'il va faire triompher ses idées ? Ainsi, nous allons, je suppose, voir bientôt les efforts du premier ministre pour mettre en pratique le contenu de sa fameuse lettre au sénateur Thibaudeau au sujet de l'abolition du Conseil législatif. Nous allons voir ce qu'il va faire pour arriver au but qu'il considérait comme tellement important qu'il ne craignait pas de prêcher l'alliance avec ces affreux conservateurs pour obtenir l'abolition du Conseil. Jusqu'ici ce que nous avons vu, nous prouve que tous ces hommes qui faisaient du patriotisme ne le faisaient pas en pure perte. On dira peut-être que l'honorable premier ministre, pour se débarrasser du Conseil, a pris le moyen de le jeter dans le discrédit. Si c'est là son but qu'il le dise et la province jugera sa conduite.

Quant à la loi des asiles, je n'ai qu'un mot à dire. Quand le gouvernement Ross a fait certains amendements restrictifs au texte primitif du projet de loi, le premier ministre d'aujourd'hui n'a-t-il pas dit que le gouvernement reculait devant les menaces d'une certaine école qu'il méprisait bien alors. A l'entendre il était prêt à faire d'un bout à l'autre une loi pour régler cet important service public. Rien ne l'embarassait. Tous les détails étaient mûrs et bien classés. Comme point de départ, il voulait le contrôle absolu, entier de l'état sur les asiles. Rien autre chose ne pouvait le satisfaire. Mais voilà que tout à coup des doutes affreux s'emparent de son esprit et il veut une commission pour

l'éclairer, pour l'aider à mûrir cette mesure. Cela va coûter plusieurs milliers de piastres et pour un homme qui condamnait ces commissions, des malins pourront penser que c'est un peu fort. Mais depuis que cet homme a réussi à s'emparer du trésor, il est prodigue de l'argent du public. Au fond les naïfs qu'il trompe avec cette promesse de commission royale en seront pour leurs frais. C'est une ruse ni plus ni moins. Je suppose qu'on nous dira, si on est un tant soit peu sérieux, quelles instructions seront données à cette commission. Si on veut savoir la cause de toute l'agitation qui s'est produite dans certains quartiers, qu'on lise la correspondance qui a été échangée alors à ce sujet, et l'on se renseignera sans qu'il en coûte un seul sou à la province.

Qu'on lise cette correspondance et ces grands hommes qui n'avaient pas assez de paroles de mépris pour notre nullité et notre manque de capacité, n'auront pas besoin des lumières d'une commission royale payée largement pour découvrir quelle a été la cause de toute cette agitation, qui ne se serait jamais produite si tout s'était passé honnêtement. Cette commission fera-t-elle une enquête sur l'administration même des asiles ? Si le premier ministre dit oui, alors il retire en bloc par là même ce qu'il a avancé en 1885.

M. le président, le discours du trône nous avertit que nous n'aurons que le budget à voter. Pourtant le cabinet a eu le temps qu'il a demandé, pourquoi n'a-t-il pas demandé davantage, si le délai que nous lui avons accordé ne lui suffisait pas ? Car ce n'est pas une petite affaire que de priver la province des réformes de ces messieurs !!.....

En 1884, on disait que nous ne donnions rien à faire à la Chambre, que notre programme comme gouvernement se réduisait à zéro. En 1884, ces messieurs ne se gênaient pas de nous accuser de ne rien faire pour la province. Nous étions dans la même position qu'eux. Nous aussi, nous venions

d'arriver au pouvoir. Nous avons cependant fait plus que ces messieurs n'ont fait. Sans nous vanter comme eux, nous disions aux Chambres que nous avions travaillé à améliorer les finances et que nous espérions réussir. Et dès la fin de la session, l'honorable député de Sherbrooke en sa qualité de trésorier, annonçait à la Chambre que nos demandes étaient réglées en notre faveur et que notre revenu annuel allait être augmenté d'environ deux cent cinquante mille piastres. Mais ces messieurs passent leur temps à se frayer un chemin à travers les nuées de solliciteurs de place qui les assiègent, se fiant aux promesses qui leur ont été prodiguées. On s'est aussi occupé des élections fédérales mais nullement des intérêts de la province. On nous a accusés d'être les valets des ministres fédéraux. Ne pourrions-nous pas dire avec autant de raison qu'ils sont les valets de M. Blake.

Il y a un paragraphe du discours du trône qui m'a particulièrement étonné. C'est celui-ci :

“ La construction d'une immense voie ferrée et celle des édifices parlementaires, du palais législatif et du palais de justice à Québec, et les subsides généreux, accordés aux compagnies de chemin de fer, ont forcé les gouvernements précédents à recourir à des emprunts considérables durant les dernières douze années.”

Ces messieurs s'aperçoivent qu'on a construit des chemins de fer avec l'argent que les gouvernements conservateurs ont emprunté. Enfin ils découvrent que tous ces travaux ont été faits avec de l'argent ! ! . . . Où sont donc vos accusations de vole, de pillages . . . Voilà un aveu qui équivaut presque à une revanche pour nous.

Encore un pas, et ils diront que nous avons bien fait. Mais ce qu'il y a de plus étonnant dans ce discours du trône c'est l'annonce qui nous est faite qu'il faut sauver le crédit de la province par un emprunt. Voilà un nouveau mode de sauvetage. Je conseille à ces messieurs de le breveter. Sauver le crédit de la province, voilà des mots bientôt

écrits mais dont il est beaucoup plus difficile de prouver l'à propos dans le cas actuel. Quand donc ces messieurs cesseront-ils d'avoir la manie de constamment crier à la banqueroute ? Ils savent que ce n'est pas vrai, cependant ils n'en continuent pas moins de nuire à la province en dépréciant ses ressources financières sur le marché monétaire, au moment même où ils projettent de recourir au crédit public. Qu'ils étudient donc nos ressources, et ce serait se montrer patriotes autrement qu'en s'occupant de politique fédérale. Puisqu'on laisse entendre qu'on pourrait éviter l'emprunt, pourquoi ne prend-t-on pas le temps nécessaire pour se mettre en mesure de ne pas recourir à cette ressource à laquelle on ne doit faire appel que quand on ne peut s'en exempter.

Un emprunt de la nature de celui qu'on nous annonce est à long terme, c'est-à-dire que nous serons des années et des années avant de pouvoir nous en libérer parce que les porteurs de ces obligations ne voudront pas se départir d'un placement sûr qui leur rapportera beaucoup sous forme d'intérêt. Si donc ces messieurs ont le moindre espoir de pouvoir se dispenser d'emprunter comme ils le proposent, ils doivent retarder l'émission de ces nouvelles obligations jusqu'à ce qu'ils aient mûri complètement toutes leurs mesures financières.

M. le président, on veut changer la constitution, la remettre sur le métier pour la remodeler en entier. C'est un projet audacieux qui ne témoigne pas en faveur du jugement et de la modestie de ceux qui l'ont conçu. Changer le pacte fédéral ! Avant d'y songer, rappelons-nous les noms de ceux qui ont fait cette constitution. Ce sont les hommes les plus illustres qui aient brillé dans notre monde politique. Leur grande expérience, leurs vastes connaissances des besoins des différents groupes qui forment aujourd'hui la confédération canadienne, les rendaient compétents à émettre un jugement généralement sain sur les nombreux points épineux

que présentait cet œuvre où il s'agit de l'avenir de tout un peuple. Même après la considération de ces garanties il n'est pas étonnant que nous ayions été témoins de difficultés dans la mise en opération de la nouvelle constitution. Mais je crois que le meilleure mode, ou le mode le moins dangereux pour régler ces difficultés, c'est le recours aux tribunaux. Je dis donc : laissez cela aux tribunaux, car pour ma part je ne voudrais pas dans les circonstances, ouvrir la porte aux changements à la constitution. Je n'en dirai pas davantage pour le moment, attendant qu'on nous donne de plus amples explications sur ce mystérieux projet de conférence des provinces.

Nos adversaires nous ont attaqués avec violence au sujet de la question des finances. Ils disaient au peuple : Voyez donc comme les conservateurs ont mal administré les affaires de la province.

Voyez donc comme les dépenses ont augmenté depuis 1868. Et l'on ne voulait pas reconnaître que les besoins du service public s'étaient, depuis près de vingt ans, multipliés et que les dépenses avaient dû de toute nécessité suivre une marche ascendante. Mais aujourd'hui on se donne bien le garde, une fois arrivé au pouvoir, de répéter ces extravagances de langage. En gardant prudemment le silence, on espère les faire oublier au peuple que l'on a voulu aveugler par des procédés où la malhonnêteté le dispute à la sottise. On ne veut plus en parler car on a peur qu'on leur demande de faire ce qu'ils avaient la folle audace de reprocher aux conservateurs de ne pas avoir fait. On se tient dans le vague, on ne précise plus rien, car le temps des promesses est passé, celui des réalités a sonné.

Le gouvernement nous annonce qu'il va créer un nouveau département. D'après la loi le nombre des départements est limité. On va séparer le département des travaux publics et d'agriculture. Aujourd'hui, dans l'état de parachevement presque complet où se trouvent les grands travaux

entrepris il y a quelques années par la province, cette partie se trouve réduite à bien peu de chose. Les séparer serait donc faire un département où il y aurait trop peu à faire. D'un autre côté, nous devons avoir deux officiers en loi de la couronne. Abolir par exemple la charge de solliciteur général serait à mon avis une faute dont on aura à se repentir. Pourquoi au reste ce changement quand de fait nous avons à l'heure qu'il est un département spécial pour l'agriculture. Il est bien connu que des employés sont chargés de surveiller tout particulièrement les opérations qui concernent l'agriculture. Voilà ma manière de voir personnellement.

Les statuts refondus sont terminés nous dit-on. J'espère qu'on nous les donnera au plus tôt. A propos, j'aimerais à savoir si l'honorable premier ministre va nous soumettre un projet de loi sur l'instruction publique, et s'il va rappeler la loi qui crée un fond de pension pour les instituteurs à la retraite. Le journal la *Vérité* en fait un des premiers articles de son programme. Il serait donc du plus haut intérêt de savoir à quelle entente le premier ministre en est venu avec ses nouveaux alliés de l'*Etendard* et de la *Vérité* à propos de cette loi.

Le gouvernement nous promet de pratiquer l'économie. Cela m'étonne, car ces gens-là ne connaissent guère ce que c'est que d'économiser.

On veut faire une nouvelle division des comtés. Je ne sais si ce projet sera mis à exécution pendant la présente session ou à une époque ultérieure ; j'attendrai donc qu'il nous soit soumis pour en parler plus longuement.

A six heures la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

L'honorable **M. Taillon**.—M. le président, à six heures, lorsque la séance a été suspendue, je parlais de la nouvelle division des comtés de la province. Il peut y avoir là une idée qui soit, à certains égards, favorable à la repré-

sentation numérique de la province. Mais je le répète, il serait difficile d'émettre une opinion décisive tant qu'on n'aura pas le projet devant nous pour en faire une étude complète.

On a entendu parler de certaines tentatives faites auprès des membres du Conseil législatif pour obtenir une majorité dans cette Chambre. Et pour défendre ces tentatives on a essayé de les assimiler à l'acte d'un homme qui se démet en faveur d'un de ses amis. Il n'y a absolument aucune analogie entre les deux cas. Je trouve mauvais l'acte d'un homme qui a toujours appartenu à un parti, qui lui doit le siège qu'il occupe, et qui abandonne ce même siège à un adversaire politique. Je le dis sans hésiter, une telle conduite ne saurait m'inspirer aucune confiance dans l'honorabilité des motifs qui l'ont déterminée. S'il fallait pour rendre ma pensée plus claire, nommer des personnes, je dirais par exemple, que l'acte de M. Rémillard n'est pas repréhensible, car il a abandonné son siège pour un homme qui fait parti du gouvernement où domine son parti. Mais il n'en est pas de même de l'autre démission. J'espère dans l'intérêt de la dignité de l'autre Chambre que de tels actes ne se renouvelleront pas. Et s'il faut juger de la pureté des motifs qui inspirent le gouvernement dans son projet de diviser les comtés par ce qui s'est passé au Conseil législatif, ce n'est pas assurément de nature à nous inspirer une grande confiance dans cette mesure.

Le dernier paragraphe du discours du trône nous dit : " Je prie Dieu de bénir vos travaux, de faire régner au milieu de vous l'union et la concorde si nécessaire dans les circonstances, et de vous inspirer les meilleurs moyens à adopter pour assurer la prospérité de notre chère province."

M. le président, nous sommes dans l'opposition. Nous entendons faire une opposition vigoureuse parce que nous n'avons pas confiance dans l'administration actuelle. Tout

en nous rappelant les luttes déloyales qu'on nous a faites dans le passé, tout en nous rappelant certains procédés extraordinaires, nous n'oublierons pas le respect que nous devons à la constitution. Si nous n'avons pas plus d'égards pour nos adversaires, nous en aurons plus pour la constitution. Nous continuerons d'avoir le même respect pour les règles de cette Chambre. Ceux de nos amis qui font la lutte dans la presse ne s'abaisseront jamais à aller jusqu'au point d'inviter la populace, comme la presse libérale l'a fait, à envahir cette Chambre pour gêner la liberté de discussion. J'espère surtout, qu'on n'entendra plus dire par un chef de parti, que les ministres s'engraissent aux dépens du peuple, et lorsque la chute de ce gouvernement arrivera, ce qui n'est pas éloigné, nous laisserons à ses membres le temps de délibérer, et nous ne tiendrons pas la conduite indécente que ces messieurs ont tenue. Nous éviterons l'aigreur et la violence dans nos discussions, et tout en étant sévères pour des adversaires que jamais le moindre scrupule n'a fait hésiter, nous n'en resterons pas moins dans les bornes que nous prescrivent la constitution et les règles de cette Chambre. Je ferai dans l'opposition ce que j'ai fait de l'autre côté de la Chambre.

Je me dévouerai pour mon parti, car pour arriver là où je suis, je n'ai pas intrigué au préjudice de personne. Je resterai fidèle à mes amis dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Là où ils seront, je serai avec eux.

Je remercie la Chambre de la patiente bienveillance avec laquelle elle m'a écouté et je lui demande excuse sur la longueur de mes remarques. Cela cependant ne pouvait être convenablement évité.

L'honorable M. **Mercier** — *député de St-Hyacinthe, premier ministre et procureur général.*—M. le président. Mon premier devoir est d'offrir mes félicitations les plus cordiales aux honorables députés qui ont proposé l'adresse en réponse

au discours du trône. Ils se sont acquittés de leur tâche avec succès et leur début nous promet deux députés qui feront honneur à leur comté et à cette Chambre. L'honorable député de l'Islet commence sa carrière d'une manière brillante. Je le félicite, et je lui souhaite de toujours marcher dans la voie patriotique qu'il a choisie et de poursuivre une carrière digne de ses talents.

L'honorable député de Québec-ouest a eu un début qui ne m'a pas surpris, et qui fait honneur à ses électeurs. Il faut ajouter qu'il appartient à une race où l'on naît orateur. Il a montré une prudence qui prouve qu'il sera un conseiller précieux pour ses amis et un adversaire dangereux pour l'opposition.

L'honorable chef de l'opposition mérite aussi mes félicitations. Il a bien commencé son discours et je ne lui ai pas ménagé mes marques d'approbation, seulement je regrette d'avoir à lui dire qu'après avoir promis d'être modéré, il n'a pas tenu parole. Il nous avait annoncé qu'il parlerait avec calme et modération, mais il a eu des moments où le naturel revenait au galop. Il est un homme de cœur et comme tel il comprend sa position. Cependant malgré quelques écarts de langage, je ne puis m'empêcher de le féliciter sur le ton général de son discours.

On a fait allusion aux nombreux changements que les dernières élections ont produits dans la députation. En effet j'en constate un bon nombre mais, ces changements font honneur à la représentation et j'en félicite la province comme je m'estime heureux d'avoir une position qui me permet de présider à une réunion d'hommes aussi distingués.

L'honorable chef de l'opposition a été particulièrement heureux lorsqu'il a parlé du jubilé de la Reine. Je ne saurais dire aussi bien que lui les éloges qu'il a adressés à notre Gracieuse Souveraine à l'occasion du cinquantième anniversaire de son élévation au trône d'Angleterre. Qu'il

me suffise de déclarer que la célébration de ce jubilé est un événement considérable et qui rappelle de nombreux souvenirs. La Reine Victoria mérite notre respect car elle possède les qualités qui gagnent les sympathies et l'admiration d'un peuple.

M. le président, l'honorable chef de l'opposition a parlé de plusieurs sujets. Je ne le suivrai pas partout où il lui a plu d'aller. Cela m'exposerait à trop prolonger mes remarques, et j'ai bien l'intention d'être aussi bref que possible. Il a prononcé cependant quelques paroles que je dois relever. Je le ferai sans rancune et en me tenant dans les limites de la plus grande modération.

Il nous a dit que les conservateurs étaient tombés du pouvoir mais n'étaient pas flétris par l'opinion publique. Je m'inscris en faux contre cette assertion. Les conservateurs ne ont pas tombés. Ce sont ceux qui avaient usurpé ce nom qui sont tombés et ceux qui sont tombés sont tombés flétris. Ne confondons pas le parti conservateur avec l'ancien parti ministériel. De quel droit ces messieurs s'appellent-ils le parti conservateur? Représentent-ils les traditions des Lafontaine, des Cartier? Non, ils représentent le patronage et les jobs, et non le parti conservateur.

L'honorable chef de l'opposition, avec une admirable courtoisie, insinue qu'il y a des hommes flétris de ce côté-ci de la Chambre. Je ne relèverai pas cette assertion autrement qu'en rappelant le verdict rendu par douze jurés, à la cour criminelle à Montréal, contre M. Tassé, de *La Minerve*, pour avoir insinué la même chose. Le député de Montcalm pourrait méditer sur ce verdict; ça calmerait ses nerfs.

J'ajouterai qu'en dépit des lâches calomnies de mes adversaires le peuple m'a approuvé et un bon nombre de mes adversaires m'ont tendu la main. J'ai compris l'élévation des motifs qui faisaient agir ceux-ci, aussi n'ai-je pas hésité à leur rendre confiance pour confiance. Ils ont loyalement

marché avec moi pour la revendication nationale. Qu'est-il advenu de mes lâches accusateurs ? Le peuple les a chassés, c'est là leur châtiment. Et le peuple m'a porté au pouvoir ; c'est là ma récompense. Il y a là un enseignement dont mes ennemis devront profiter.

L'honorable chef de l'opposition est surpris de ce que nous ayons appelé la cause de la colonisation la cause nationale par excellence. Et se servant du sarcasme, il nous a dit : " On ne nous parle plus de notre frère Riel." Mais, M. le président, la cause de la colonisation n'a pas cessé d'être nationale parce que Riel a été pendu. L'échafaud élevé par nos adversaires ne doit pas nous faire oublier cette belle et noble cause.

Si dans le discours du trône nous n'avons pas parlé de l'affaire du Nord-Ouest, c'est parce que ce n'était pas la place d'en parler. Mais si, regrettant sa triste conduite de 1886, l'honorable chef de l'opposition veut effacer la tache dont il a souillé nos procès-verbaux, qu'il fasse une proposition pour l'effacer, et nous l'aiderons de tout cœur.

L'honorable chef de l'opposition a fait de l'ironie en disant que c'est par patriotisme que nous sommes au pouvoir. En effet, c'est par patriotisme que nous avons formé le gouvernement qui se présente maintenant devant la Chambre, sûr de mériter sa confiance et son approbation. Au contraire nos adversaires eux, restaient au pouvoir par intérêt, par amour des portefeuilles, et pour le bénéfice qu'ils en tiraient. Si j'avais moins écouté mon patriotisme, j'aurais laissé mes adversaires consommer la ruine de la province, afin que leur propre ruine politique fut complète et irréparable. Ces messieurs ont abandonné le pouvoir en laissant la province dans le plus mauvais état possible, et il ne leur appartient pas de venir faire de la critique quand ils se sont montrés les plus mauvais administrateurs que l'on puisse voir.

L'honorable chef de l'opposition nous a cité des auteurs pour se justifier de dire qu'il n'a rien fait d'extraordinaire ni de contraire à la constitution en restant au pouvoir comme il l'a fait, sachant qu'il n'avait pas la confiance de la majorité de la députation. Mais, M. le président, ces auteurs ont écrit sur la constitution et sur son fonctionnement, mais non sur le *cramponnage*. Le chef de l'opposition aura beau feuilleter tous les auteurs du monde, jamais il ne trouvera une situation analogue à celle dans laquelle il s'est trouvé placé.

M. le président, le cabinet Ross pouvait se présenter devant les Chambres. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait, si non parce qu'il savait fort bien le sort qui l'attendait.

Puisque le cabinet Ross avait le droit d'attendre la réunion des Chambres, et de recevoir leur verdict, pourquoi s'est-il démis ? Pourquoi M. Ross a-t-il passé le pouvoir à son lieutenant quatre jours avant la rentrée des Chambres ?

On avait évidemment perdu la tête et on cherchait une planche de salut dans des combinaisons fantastiques. On a passé le pouvoir à l'honorable chef de l'opposition mais cette manœuvre, faite dans le but d'étouffer le verdict populaire, n'a pas eu l'effet qu'on en attendait, et on est tombé flétri par l'opinion publique, indignée de ces odieuses manœuvres.

L'honorable chef de l'opposition nous a dit que nous avions violé la constitution en ne permettant pas à la minorité de s'ajourner. Aux grands maux il fallait appliquer les grands remèdes. On essayait encore un escamotage comme tant d'autres que nous avons vu faire, et nous ne voulions pas que l'on réussit dans celui-là comme on avait réussi dans les autres. C'était de mon devoir de faire ce que j'ai fait. Je le ferais encore si l'occasion s'en présentait.

L'on nous a parlé de 1878. Il paraît qu'il faut aller jusque là pour trouver quelque chose à dire. M. Joly a fait ceci, il a fait cela, et l'on pose triomphalement la question de savoir

si ceux de mes amis qui n'étaient pas avec nous alors vont pouvoir concilier leur attitude actuelle avec leur opinion de ce temps-là. Si l'on croit nous embarrasser avec cette question, on est bien naïf. Je demande à mes adversaires d'hier d'oublier le passé comme je l'ai demandé au peuple de la province. J'ai demandé de former le parti de la revendication nationale, et ce parti a été formé et il a triomphé.

Qu'avons-nous à faire avec les événements de 1878 ? Est-ce pour rappeler ceux qui se sont vendus, ou ceux qui ont acheté les vendus ? Jetons un voile, de grâce, sur cette triste époque.

Le chef de l'opposition a parlé d'un prétendu trafic qui aurait été fait dans l'autre Chambre. Les règles de la Chambre défendent de parler ainsi du Conseil législatif, et je ne répondrais pas si ce n'était pour attirer votre attention sur ces paroles regrettables. C'est lui qui vient nous dire que les membres du Conseil nommés par son parti, se vendent. Mais s'il est sincère dans ses attaques, c'est-à-dire s'il croit à la vérité de ses paroles, il a un devoir à accomplir. S'il y a des conseillers qui se sont vendus, il faut une enquête. Nous avons droit de savoir si cette accusation est vraie ou fausse. Son devoir est de formuler une accusation suivant les règles voulues. Il doit dénoncer les vendus et les acheteurs. Comme *leader* de cette Chambre, ce sera mon devoir de punir les coupables. Voilà la ligne droite, c'est-à-dire celle du devoir. Mais parce que des hommes honorables, dégoûtés de ce qui se passe chez nos adversaires, abandonnent l'arène, faut-il en conclure qu'ils se sont vendus, et qu'ils sont déshonorés ? Ce serait de la dernière injustice. Le chef de l'opposition peut-il être aussi sévère pour ceux qui cèdent leur siège à un autre ? On sait comment il est parvenu à obtenir le sien. Il s'est rencontré un jeune

homme qui avait besoin d'une place, et qui pour avoir cette place a cédé son siège. Et voilà comment il se fait que le chef de l'opposition est député de Montcalm. S'il faut punir des conseillers législatifs qui se vendent, parcequ'ils cèdent leur siège, il faudra aussi punir le chef de l'opposition qui donne des places à des députés pour qu'ils cèdent leur siège.

Le chef de l'opposition est très inquiet sur notre sort. Il voudrait savoir comment nous allons nous arranger entre nous. Qu'il se rassure. Nos forces sont harmonisées. Nous avons oublié nos divisions du passé devant le danger commun qui menace le pays entier. Nous cessons de discuter les questions du passé pour soutenir haut et ferme le drapeau national. Voilà notre programme et la base de notre alliance.

Le chef de l'opposition a poussé plus loin la curiosité. Il voudrait savoir si le gouvernement est un gouvernement libéral et si je suis toujours d'opinion qu'il faut abolir le Conseil.

En premier lieu, le gouvernement n'est pas un gouvernement libéral mais national, et je suis ici comme chef du parti national. Je représente les idées de la majorité de mes compatriotes, les idées de ceux qui veulent un changement pour le mieux. On a voulu en finir avec les choses du passé et c'est cette pensée féconde qui a donné naissance au mouvement qui a fait arriver au pouvoir un gouvernement national, c'est-à-dire un gouvernement comprenant dans son sein toutes les classes et toutes les nationalités, et toutes les nobles aspirations du peuple.

Quant à la seconde question, je lui dirai carrément que je ne proposerai pas, à cette session, l'abolition du Conseil législatif. J'ai quelque chose de plus pressé à faire, dans le moment. J'ajouterai que j'en veux si peu au Conseil

législatif que j'y place, autant que possible mes meilleurs amis.

L'honorable M. Garneau fait honneur au Conseil législatif comme il a fait honneur à cette Chambre lorsque nous l'avions au milieu de nous. Il représente la finance dans le Conseil, et personne ne contestera ses titres à cet égard. Ai-je commis un grand crime en demandant de remplacer M. Savage par M. Ross ? . . . Le Conseil y a gagné un homme d'esprit, un homme qui occupe une position sociale considérable à Québec.

Le chef de l'opposition est tombé du Conseil législatif dans les asiles. Ce n'est pas juste pour le Conseil et il l'a fait, le malheureux, sans transition. Il nous a demandé pourquoi nous nous proposons de nommer une commission royale. Il s'étonne que nous songions à prendre ce moyen pour nous renseigner parfaitement sur une question qui touche à tant d'intérêts de premier ordre. Pourtant c'est bien simple. Si nous désirons avoir les lumières d'une commission royale, c'est que nous nous proposons de faire ce que l'autre gouvernement n'a pas osé faire. Tout le monde sait qu'il y a des difficultés d'une nature toute particulière dans la solution de cette question des asiles. D'un autre côté, nous sommes placés dans une position toute spéciale. J'ai cru qu'il ne fallait pas agir avec précipitation dans une matière aussi délicate, et qu'il valait mieux prendre le temps nécessaire pour faire une loi sage et régler la question d'une manière définitive. De plus, nous avons l'exemple de nos devanciers. Nos adversaires ont fait une loi sans consulter ceux qui sont au fait des besoins et des difficultés de tous genres que présente ce service et tout le monde sait les nombreuses récriminations que cette loi a soulevées dans la province. Avant de prendre aucune nouvelle initiative nous avons cru devoir solliciter tous les renseignements propres à nous éclairer le plus possible sur les dangers à éviter. Le gouvernement veut connaître, en premier lieu, les causes des difficultés

qui ont surgi à propos de la dernière loi sur les asiles d'aliénés. Il veut aussi faire faire une étude complète des systèmes qui sont appliqués dans certains autres pays, aux Etats-Unis par exemple, et ensuite faire une loi qui sera le fruit de l'expérience de tous ceux qui ont des connaissances techniques sur ce sujet. Je crois que ce sont là de bonnes raisons pour justifier la conduite du gouvernement, et à moins qu'on soit décidément déraisonnable et qu'on prétende que nous aurions dû faire dans un mois ce que ces Messieurs n'ont pu faire dans vingt-cinq ans, l'on devra admettre nos motifs.

L'honorable chef de l'opposition demande avec un sérieux comique pourquoi nous n'étions pas prêts à soumettre à la Législature toutes les mesures qu'exigent, à notre point de vue, les intérêts de la province. Il a essayé de comparer notre situation avec celle du cabinet Ross en 1884, et il s'est écrié : " alors le premier ministre nous reprochait donc précisément ce que nous pourrions reprocher à celui-ci." Cette comparaison n'est pas juste. En premier lieu, M. Ross avait fait partie du cabinet Chapleau. De plus, cinq des membres du gouvernement Mousseau étaient entrés dans la nouvelle administration conduite par M. Ross. Voilà autant de points de différence essentielle. Quant à moi, je n'ai été ministre que quelques mois, il y a bientôt dix ans. Mes collègues sont presque tous des hommes nouveaux dans la vie ministérielle, et dire qu'il n'y a pas plus que deux mois que nous sommes au pouvoir, c'est faire comprendre aux moins raisonnables, il me semble, que nous n'avons pas pu prendre connaissance des documents nombreux qui sont dans nos départements et au moyen desquels nous devons nous renseigner. Donc ce reproche du chef de l'opposition n'est pas juste, et je suis certain que ses propres amis de la gauche ne l'approuveront pas sous ce rapport.

Monsieur le président, l'honorable chef de l'opposition a manifesté de la surprise de ce qui a été dit dans le discours du trône ; savoir que la question financière était l'une des plus importantes dont nous ayions à nous occuper.

Mais l'honorable chef de l'opposition, qui a été premier ministre pendant quatre jours et procureur général pendant trois ans, a-t-il oublié quel triste héritage il nous a laissé ? Lui qui faisait toujours dire à son trésorier que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, faut-il que nous lui disions ce que nous avons trouvé à notre arrivée au pouvoir ? Si j'entre dans cette voie ce n'est pas dans le but de récriminer contre des adversaires. Non, mais mon devoir est de défendre la déclaration officielle de Son Honneur M. l'Administrateur. D'abord, est-ce que le chef de l'opposition connaît bien l'état de nos finances ? Je ne le crois pas. Pour que la Chambre et la province se rendent bien compte de la tâche énorme que nous avons entreprise, lorsque nous avons promis de rétablir l'équilibre dans nos finances, je vais lire l'état suivant que nous avons fait préparer dans le but de nous renseigner sur ce que nous avons à faire.

Nous avons une dette consolidée de \$18,155,013.33. De plus nous devons pour emprunts temporaires et dépôts, que nous sommes tenus de rembourser à demande, la somme de \$729,227.67. Au 31 janvier 1887, il y avait des mandats non-payés pour un montant de \$16,196.78. Il faut aussi tenir compte du déficit prévu pour l'année courante 1886-87, sans inclure les déboursés à faire pour les subventions aux voies ferrées, pour les frais de construction du palais législatif, pour reliquats de comptes provenant de la construction du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, ainsi que la construction du palais de justice de Québec, \$328,592.06. Pour les subventions aux voies ferrées, non encore gagnées, \$579,731.25. A cela il faut ajouter les charges provenant de l'exécution de la loi

49-50 Victoria, chapitre 77, par laquelle on a converti en argent les subventions en terre accordées à certaines voies ferrées, à raison de 70 centins l'acre ; or comme il y a 3.800,500 acres de terres accordés en subventions, cela fait une somme de \$2,660,350.00. Mais d'après la loi, les premiers trente-cinq-centins par acre sont payables au fur et à mesure que les travaux avancent, cela donne \$1,330,175,00 que nous devons payer à une échéance assez rapprochée. Déjà il a été payé jusqu'au 31 janvier 1887, à compte de cette somme, un montant de \$245,844,53, laissant encore une balance de \$1,087,328.50 à rencontrer et que l'on doit ajouter à la dette de la province. De plus il y a encore d'autres subventions en terre qui n'ont pas encore été changées en argent mais qui peuvent l'être dès que les compagnies pour lesquelles elles ont été votées les réclameront, ce qui peut arriver d'un jour à l'autre. C'est encore \$928,200,00. Comme pour les autres, il faudra payer les premiers trente-cinq centins au fur et à mesure que les travaux progresseront, soit encore \$427,100.00 à ajouter aux obligations dont l'échéance peut être considérée comme prochaine. Nous devons ajouter le montant des réclamations admises pour travaux sur le palais législatif \$90,000.

De plus il faut ajouter le montant requis pour terminer ces travaux \$115,113.91, faisant en tout \$205,113.91. Pour le palais de justice à Québec, il y a des réclamations admises pour travaux faits jusqu'au 31 janvier 1887, savoir \$70,000.00 et pour compléter ces travaux il faudra encore \$152,823.15 ; donnant un total de \$222,823.15. Il y a encore d'autres dettes au montant de \$63,021.00 pour achat de terrains pour le chemin de fer Q. M. O. & O. et autres causes. Tous ces montants additionnés donnent un total de \$21,848,148.65. Que la Chambre veuille bien remarquer que ce montant tout considérable qu'il soit, ne comprend pas les réclamations en dispute des entrepreneurs des édifices parlementaires et du palais de justice de Québec, réclama-

tions qui s'élèvent à \$316,000, ni le coût prévu de dix statues pour le palais législatif, soit \$25,000, ni aucune partie des réclamations en suspens de l'honorable Thomas McGreevy, J. D. Macdonald, Roberge et autres, ni les \$100,000 de réclamation de la Banque Jacques-Cartier.

Comment payer cette dette flottante énorme ? Voilà le problème difficile que ces messieurs nous ont laissé le soin de résoudre. Nous paierons cette dette si l'on veut nous en donner le temps et nous en fournir les moyens.

M. le président, voilà l'état de notre dette ; voyons maintenant l'actif. Nous avons en premier lieu le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O. : montant payé \$600,000.00, balance encore due \$7,000,000, en tout soit \$7,600,000. Subvention fédérale capitalisée en faveur de la province en considération des déboursés faits pour la construction du chemin de fer Q. M. O. & O., \$2,394,000.00. Dépôt spécial à la banque Jacques-Cartier, \$100,000.00. Argent en banques, \$111,173.00. Coût de l'école Jacques-Cartier, à Montréal, à être remboursé à même la vente de la propriété, \$138,378.02. Argent prêté, \$88,271.40. Montant dû pour intérêt sur le fond des écoles communes \$12,000.00. Souscription de la cité de Montréal pour aider à la construction du pont de Hull, \$50,000.00. Excédant du coût de l'expropriation des terrains entre Hochelaga et le carré Dalhousie, \$72,188.02. En tout \$2,966,310.44. De sorte que le total de l'actif est de \$10,574,310.44, laissant une dette non couverte par l'actif de \$11,273,868.11

Maintenant voici un tableau des dettes qu'il va falloir payer à même d'autres sources que celle du revenu ordinaire de la province.

Emprunts temporaires et dépôts \$729,227. 67. Mandats non payés au 31 janvier 1887, \$16,196.78. Déficit prévu dans le revenu de l'exercice en cours 1886-87, pour payer les dépenses, non compris les paiements à être faits pour

les subventions aux chemins de fer, pour les travaux aux édifices du parlement, pour le chemin de fer Q. M. O. & O. et pour le palais de justice, \$328,592.06. Subventions aux voies ferrées autorisées mais non gagnées \$579,732.25. Subventions en terres converties en argent, en vertu de la loi 49-50 Victoria, chapitre 77, à 70 centins l'acre, \$2,660,350.00. Pour les premiers trente-cinq centins, payables au fur et à mesure que les travaux progresseront, \$1,330,175.00. Payé en à-compte de ce montant \$345,846.50, balance \$1,084,328.50.

Subventions en terre qui peuvent être converties en argent \$928,200.00. Pour les premiers trente-cinq centins payables au fur et à mesure que les travaux avanceront \$467,100.00. Pour réclamations admises pour travaux faits jusqu'au 31 janvier 1887, pour le palais législatif, \$90,000. Pour compléter ces travaux, \$115,113.91, en tout \$205,113.91. Pour le palais de justice de Québec : Réclamations admises pour travaux faits jusqu'au 31 janvier 1887, \$70,000.00. Pour compléter ces travaux \$152,823.15, en tout \$222,823.15. Balance de redevances pour le chemin de fer Q. M. O. & O. pour achat de terrains et autres dettes \$63,021.90. Formant un grand total de \$3,693,138.32.

C'est ainsi que nous avons établi le bilan de la province, et l'honorable trésorier, avec la grande expérience financière qui le distingue, donnera, lorsque le temps en sera venu, de plus amples renseignements sur notre état financier. Nous ne sommes pas responsables de l'existence de toutes ces dettes, mais nous n'en travaillerons pas moins avec énergie à les payer. Il y a encore d'autres réclamations pendantes, mais l'intérêt public exige que nous taisions ce qui en est.

N'avais-je pas raison tout à l'heure de dire que la situation de la province était très grave. Loin de moi la pensée de vouloir peindre l'état de nos affaires, sous un jour plus sombre qu'il ne l'est réellement, mais d'un autre côté, on

ne doit pas oublier qu'il est de notre devoir de soumettre, autant que le permet l'intérêt public, les faits tels qu'il sont en réalité, afin que la Chambre puisse porter un jugement éclairé. Ce tableau de nos affaires prouve clairement que le gouvernement va être obligé bien malgré lui, d'emprunter une certaine somme d'argent pour faire honneur aux engagements contractés par nos prédécesseurs. Il n'y a aucun autre moyen d'y faire face. Tout ce que le gouvernement pourra faire pour diminuer les dépenses il le fera avec l'énergie qu'il apportera dans toutes les réformes qu'il se propose de réaliser. Mais en attendant que cette politique d'économie et de prudente administration produise ses effets bienfaisants, il faut maintenir intacts l'honneur et le crédit de la province.

Les difficultés de cette situation s'expliquent assez facilement, si l'on pénètre dans le secret des actes administratifs de nos prédécesseurs. Je vais en donner deux exemples et l'on jugera de la manière extravagante avec laquelle ils administraient les deniers publics.

Je prendrai, en premier lieu, le contrat qu'ils ont fait pour l'exécution des travaux du palais de justice de Québec. Après avoir étudié ce contrat je n'hésite pas à dire qu'il est frauduleux. Le prix accordé à l'origine était de \$135,000. Au premier février 1887, il y avait déjà \$118,500 de payées en acompte, et le montant payé pour dépenses supplémentaires s'élevait à \$178,885 soit un grand total de payé de \$297,385 pour des travaux qui, d'après le contrat, ne devaient coûter que \$135,000, et qui ne sont pas encore terminés.

Le contrat pour le palais législatif est encore plus mauvais. Le prix primitif était de \$185,000. Le montant payé en vertu du contrat jusqu'au premier février 1887, était de \$177,180 et les sommes payées pour travaux dits supplémentaires s'élevaient à \$134,058, donnant un total de \$311,238 pour un contrat de \$185,000. Ces faits prouvent bien la négli-

gence et l'extravagance inqualifiables de ceux qui nous ont précédés.

J'ai parlé de la nécessité d'un emprunt. Je ne suis pas prêt à dire quel montant il faudra. Mais dans tous les cas je suis décidé à résigner plutôt que de cacher la véritable situation financière de la province, et si la Chambre ne veut pas m'aider à l'améliorer, le pays jugera entre nous ; il jugera entre ceux qui ne veulent pas payer les dettes qu'ils ont créées, et nous qui voulons conserver intact l'honneur de la province.

On a parlé du projet de conférence interprovinciale.

Je demande aux provinces de se réunir dans un congrès national dans le but d'étudier la situation que leur a faite l'acte fédéral et de suggérer des mesures propres à améliorer cette situation. Nous dirons aux représentants du pouvoir central : Vous avez pris le plus clair de notre revenu en 1867, en vous attribuant les douanes et l'accise qui donnaient onze millions, tandis que vous n'avez donné aux quatre provinces qui vous faisaient ce don, que deux millions environ. Vous avez donc gardé neuf millions pour votre part. Depuis cette époque, les revenus provenant de ces deux sources se sont élevés à vingt et un millions, et votre contribution au revenu des provinces n'a pas dépassé trois millions. Tout en prenant ainsi dans le gousset des contribuables des provinces, vous nous avez laissé les charges publiques. Et ce qui a contribué à l'augmentation de vos revenus a accru nos dépenses. Vu ces faits, nous demandons simplement justice. Nous tiendrons ce langage. Serons-nous écoutés ? Je ne le sais.

Nous ne sommes pas la seule province intéressée. Il est généralement admis que le temps est arrivé où les différentes provinces doivent se réunir pour se concerter et se protéger.

La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du

Prince-Edouard, sont autant de provinces mécontentes de la situation qui leur est faite dans la confédération. La province d'Ontario, la plus riche du Canada, a accueilli favorablement l'idée.

Bien que les auteurs de la confédération fussent des hommes sages et d'expérience, ils ne l'étaient pas plus que les auteurs de la constitution des Etats-Unis, et cependant chez nos voisins, la constitution a subi plusieurs modifications importantes. Il est bien reconnu aujourd'hui, comme je l'ai déjà dit, qu'il y a certaines clauses obscures dans la constitution et qu'il est urgent de les rendre plus claires. Il est préférable que ce travail de révision, ou d'interprétation soit fait immédiatement, plutôt que d'encourir de grandes dépenses pour obtenir des tribunaux l'interprétation de notre constitution. L'illustre Washington, Benjamin Franklin et autres étaient aussi des gens sages, et néanmoins douze ans après que leur œuvre eut été mise à l'épreuve on a dû la modifier. Si nous nous arrêtons devant des obstacles imaginaires, si nous ne faisons rien pour améliorer notre position à ce point de vue, nous aurons à dépenser des milliers et des milliers de piastres en frais. Tandis que si nous adoptons la voie que je propose, nous ne dépenserons qu'une somme insignifiante, comparée aux dépenses qu'occasionne la voie judiciaire, quelques milliers de piastres tout au plus et nous aurons eu l'avantage de réviser la constitution dans le sens de nos intérêts.

L'honorable chef de l'opposition veut savoir quel département va disparaître, pour faire place à celui que nous annonçons comme devant être créé pour surveiller spécialement les intérêts de l'agriculture et de la colonisation. Je lui dirai qu'il n'y a pas un seul de mes collègues qui ne soit prêt à s'effacer pour servir la province de Québec. Et quand j'aurai avisé le chef de l'exécutif à ce sujet, j'espère que la Chambre sera satisfaite de la décision que le gouvernement aura prise. Il n'y a pas un homme

qui n'admette la grande importance qu'il y a de promouvoir autant que possible les intérêts de la colonisation, et qui ne soit pas prêt à dire que la prospérité future de la province dépend dans une large mesure du succès de cette cause, la première de toutes. Jusqu'à présent les sommes considérables qui ont été votées pour la colonisation ont été bien mal dépensées, et dans un grand nombre de cas l'argent n'a pas été employé pour les fins que la Législature avait en vue lorsqu'elle votait ces crédits. On a dépensé près de \$330,000 en quinze mois pour les travaux de colonisation et des fraudes énormes ont été commises à ce sujet. Dans un avenir très prochain j'aurai l'occasion de faire certaines révélations qui ouvriront les yeux des membres de cette Chambre sur la manière dont ces argents ont été dépensés dans certains cas.

En terminant je dirai que pour réussir pleinement dans le travail que nous avons entrepris, il nous faut compter sur l'appui des honnêtes gens qui ont bien voulu faciliter notre arrivée au poste où nous sommes. Nous désirons nous rendre dignes de la confiance qui nous a été manifestée, en travaillant de toutes nos forces pour promouvoir les grands intérêts qui nous ont été confiés. Dans ce but, nous comptons sur l'appui de nos amis et sur l'esprit de justice de nos adversaires.

M. Desjardins—*député de Montmorency*.—M. le président, je me propose de traiter la question la plus importante mentionnée dans le discours du trône. Le représentant de Sa Majesté dans cette province nous dit :

“ Mon gouvernement se propose d'inviter les gouvernements des autres provinces et celui de la Puissance à examiner une question d'une importance vitale : celle des relations financières et autres des provinces avec le gouvernement fédéral.

“ L'obscurité, à certains égards, de l'Acte de l'Amérique

Britannique du Nord, 1867, et l'interprétation donnée à quelques clauses de cet acte, dans certaines circonstances, ont fait naître des craintes légitimes sur le maintien de nos institutions locales et rendent nécessaire une entente entre les gouvernements provinciaux et celui de la Puissance, en vue d'arriver à un état de choses plus satisfaisant pour tous.

“ Les vingt années écoulées depuis l'établissement de la confédération ont démontré l'insuffisance des arrangements financiers faits au début.

“ En entrant dans la confédération, la province de Québec, à l'instar des autres provinces, a abandonné au pouvoir central sa part des revenus de douanes et de l'accise qui ont plus que doublé depuis, et elle n'a reçu, en retour, qu'une subvention annuelle, fixe et déterminée.

“ Pendant que les provinces abandonnaient ainsi le plus clair et le plus important de leurs revenus, elles restaient chargées de fortes dépenses pour le maintien de leur gouvernement et de leurs institutions locales, lesquelles dépenses devaient nécessairement augmenter avec la population et le développement du pays.

“ Dans ces circonstances et pour ces raisons, mon gouvernement croit le moment venu pour les provinces d'envisager sérieusement la situation et d'aviser ensemble au moyen de porter remède aux difficultés du présent et d'empêcher leur retour à l'avenir.

“ Vous serez tenus au courant des négociations qui pourront avoir lieu à ce sujet et appelés à adopter, au besoin, des résolutions convenables aux circonstances.”

Les lignes qui précèdent soulèvent une question bien grave. Sur ce sujet comme sur tous les autres, je dirai mon opinion avec franchise et sincérité. Mes adversaires comme mes amis me rendront le témoignage que j'ai toujours le courage d'exprimer ma pensée sur toutes les questions politiques sur lesquelles nous délibérons.

Je le déclare sans hésiter, le projet dont il s'agit m'inspire de grandes craintes. Je suis profondément convaincu que la province de Québec devrait être la dernière à proposer que l'on amende la charte constitutionnelle de 1867. Elle ne devrait y consentir que dans les circonstances les plus impérieuses. Nous, Canadiens-Français, nous sommes les plus intéressés à ce que l'on ne modifie pas à la légère et à tout propos l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Si nous sommes assez imprudents pour porter les premiers la main sur l'arche sainte des droits et des garanties que nous assure la constitution fédérale, il ne faudra pas s'étonner d'avoir à le regretter bien amèrement.

Vous proposez de remettre à l'étude toute la grande question de l'union des provinces, et vous voulez changer la solution qui lui a été donnée en 1867. Savez-vous, pouvez-vous prévoir et prédire quels seront ces amendements qu'exigeront les autres provinces, lorsque vous aurez, avec une aveugle précipitation, convoqué leurs représentants dans une convention où la province de Québec sera seule contre six ? Examinons un instant vos chances de succès et de défaites. En premier lieu, vous ne sauriez sérieusement prétendre que notre province sera représentée dans cette nouvelle convention par des hommes supérieurs, sous le rapport de l'intelligence, de l'expérience, du patriotisme, de l'énergie et de l'influence, à ceux qui ont défendu sa cause avec tant de courage et de talent dans la convention de 1864. Nous y avons Sir Georges E. Cartier, Sir E. P. Taché, Sir H. L. Langevin, l'hon. M. Chapais, Sir A. T. Galt. Aurez-vous dans votre conférence un semblable groupe d'hommes d'Etat avec un chef comme Cartier ? Mais allons plus loin, et supposons que les représentants que vous nommerez puissent être les égaux des auteurs de la constitution de 1867, seront-ils dans des circonstances aussi favorables que celles de 1864 ? Evidemment non. Les délégués à la convention de Québec y étaient tous venus avec l'inten-

tion et le désir de réaliser l'union des possessions anglaises en Amérique, et de faire à notre province les concessions que sa position particulière exigeait.

Vous allez inviter à votre convention les chefs politiques des provinces maritimes, qui veulent briser l'union des provinces. Vous aurez les représentants autorisés du mouvement sécessionniste dans la Nouvelle-Ecosse. D'Ontario vous viendront les chefs du parti qui a toujours travaillé à affirmer la prépondérance de cette province depuis 1867. Il est donc incontestable que vous ne serez pas dans une situation aussi favorable que celle de 1864 pour délibérer.

Il y a un autre danger encore plus menaçant. Quel moment choisissez-vous pour remettre la charte constitutionnelle sur le métier? Précisément celui où nous sortons d'une crise qui nous a un instant menacé de la guerre civile, et où la Nouvelle-Ecosse a fait un vigoureux effort pour rompre le lien de l'union et s'aventurer seule vers ses destinées. Vous n'avez donc pas réfléchi que vous ne pouviez pas choisir un plus mauvais temps?

Ne comprenez-vous pas que pour étudier avec avantage la question des amendements utiles, raisonnablement possibles et justes à la constitution, il vous faudrait le calme dans les esprits et la bienveillance entre toutes les provinces?

J'ai dit que la province de Québec ne devait consentir à amender la charte de 1867 que pour les raisons les plus impérieuses. De semblables raisons existent-elles pour justifier la décision que vous avez prise? Certainement non. Je sais bien qu'il n'y a pas un peuple qui puisse se glorifier d'avoir une constitution parfaite, la perfection n'étant pas de ce monde. Mais je ne crains pas de dire que la constitution de 1867 a aussi bien fonctionné qu'il était raisonnablement possible de l'espérer.

L'honorable premier ministre nous a dit qu'il voulait amender la constitution pour éviter les procès. Il s'agit

donc alors de l'interprétation de la charte de 1867. Il me semble que cette tâche est surtout du ressort du plus haut tribunal de l'empire. Qui nous assure que ces amendements que vous ferez dans les circonstances difficiles dont j'ai parlé, seront plus faciles à interpréter que la constitution telle qu'elle existe. Il faudra tout de même encore s'en rapporter aux tribunaux. L'histoire de trop de pays prouve abondamment que les amendements constitutionnels obscurcissent souvent ce que, dans la pensée de leurs auteurs, ils devaient éclairer. Les meilleures constitutions sont l'œuvre du temps, des siècles, d'une longue expérience, et surtout de la raison et du sens pratique d'un peuple. Voyez celle de l'Angleterre qui n'a même jamais été écrite, et qui n'en est pas moins la plus parfaite et la plus libre du monde, élaborée comme elle l'a été par la nation moderne la plus habile dans l'art du gouvernement.

Je n'augure rien de favorable de ce projet de révision de la constitution, et j'y vois bien des dangers que j'ai cru de mon devoir de signaler.

Il suffit de lire les paragraphes du discours du Trône que je viens de citer pour se convaincre que le but que le gouvernement poursuit n'est pas tant d'amender la constitution, que de trouver moyen de mettre à contribution le trésor fédéral pour lui permettre de sortir des difficultés financières dont il nous fait, par de regrettables exagérations, un bien sombre tableau. Dans cette course sur la caisse fédérale, il invite toutes les provinces à se joindre à lui. Voilà certes une question qui mérite la plus sérieuse et la plus patriotique considération.

L'honorable premier ministre, qui dirigeait alors l'opposition, a provoqué, à la session de 1883, la discussion des *better terms* pour notre province. J'ai pris part à cette discussion, et j'ai alors désapprouvé complètement la manière de voir de l'honorable député de St-Hyacinthe sur ce sujet.

Je retrouve, dans les paroles qu'il a mises dans la bouche du représentant de la Couronne, les mêmes idées qu'il a émises en 1883, et je les condamne encore plus fortement aujourd'hui que je ne l'ai fait à cette époque.

La province a obtenu, en 1884, des *better terms* et des subventions pour un montant même plus élevé que celui que je calculais en 1883.

La pensée de l'honorable premier ministre, qui est la base même de son projet de demande d'une subvention additionnelle de la part du gouvernement fédéral, est que la province de Québec a été traitée avec injustice dans les arrangements financiers décrétés par la charte constitutionnelle de 1867, et les modifications qui, depuis, y ont été faites. C'est ce qu'il prétendait en 1883, et ce qu'il répétait à St-Hyacinthe dans le discours qu'il a fait le jour de sa réélection comme premier ministre.

Je désapprouve complètement cette opinion de l'honorable premier ministre. Je dis, comme en 1883, qu'il faut se rappeler que cet édifice fédéral, aujourd'hui si riche et si magnifique, a été érigé particulièrement pour notre protection, à nous la minorité française de la province de Québec, pour la sauvegarde de notre autonomie, pour la garantie de l'avenir de notre nationalité. Le jour où nous l'oublierions par imprudence pour soulever des débats dangereux, serait peut-être pour nous un jour de malheur. C'est du temps entièrement perdu que de mettre en cause l'équilibre financier tel qu'établi dans la charte constitutionnelle, et tel que modifié subséquemment par la législation fédérale.

Les chefs politiques, les hommes d'Etat qui représentaient le Bas-Canada à la grande convention de Québec, avaient toute l'intelligence, tout le dévouement, tout le patriotisme, toute l'expérience, toute la fermeté nécessaires pour défendre notre cause et nous obtenir justice. C'est ce qu'ils ont fait, et la postérité, comme leurs contemporains, leur en sera

reconnaissante. Les avantages financiers que la nouvelle constitution nous assurait ont été, et avec raison, trouvés pleinement satisfants par l'immense majorité des députés et du peuple du Bas-Canada. Les attaquer aujourd'hui, c'est provoquer à les défendre tous ceux qui les ont approuvés parce qu'ils les ont cru justes. Je ne serais pas le dernier à prendre part à cette défense, parce que je reste convaincu que ces avantages étaient aussi considérables que nous pouvions raisonnablement les espérer, et qu'il était possible de les obtenir. Certaines modifications ont été faites, depuis l'union, aux subventions aux provinces telles que réglées par la charte constitutionnelle de 1867, mais elles ont toutes eu les meilleures des causes, les plus acceptables des raisons. S'il ne me fallait point pour cela retenir trop longtemps cette Chambre, je pourrais facilement défendre victorieusement chacun des actes législatifs fédéraux en vertu desquels ces modifications ont été faites. Assurément, on ne peut s'attendre que ceux, et je suis du nombre, qui ont approuvé la politique du gouvernement fédéral au sujet des subventions aux provinces, seraient disposés à se joindre à ceux qui, dans cette Chambre, voudraient s'autoriser de cette politique pour prouver que l'on a commis des injustices à notre égard, et pour en demander le redressement. Encore une fois, que l'on attaque ces modifications, et je n'hésiterai pas une seconde à les défendre avec la conviction de pouvoir établir qu'elles ont toutes eu pour principe une haute pensée de justice, une grande idée politique.

Je condamne aussi, avec toute l'énergie dont je suis capable, la tentative inqualifiable de l'honorable premier ministre de faire croire à l'opinion publique que le parti conservateur est l'auteur des injustices qu'il prétend avoir été commises envers notre province, dans la répartition des subventions autorisées par la constitution, et que l'on ne peut espérer le redressement de ces torts que de la générosité des libéraux, et surtout de leur chef, l'honorable M. Blake.

Pour convaincre la Chambre de la vérité de l'accusation que je porte contre l'honorable premier ministre, je n'ai qu'à lire les paroles suivantes qu'il prononçait à St-Hyacinthe le 12 février dernier, dans son discours programme :

“ Quant aux remèdes à appliquer à la situation de la province, ils dépendront pour la plus grande part du résultat des élections du 22 courant. La province de Québec sortira facilement de ses embarras si dans le Dominion la majorité du corps électoral se déclare en faveur de M. Blake. Mais si contre toute vraisemblance le malheur voulait que Sir John A. MacDonal'd remportât les élections, il ne nous resterait qu'une ressource, ce serait d'aller carrément devant le peuple et de lui demander s'il veut se sauver avec nous.

“ Mais comme toutes les vraisemblances sont que Sir John sera renversé, j'ai la ferme confiance qu'avec M. Blake nous arriverons à un règlement de la situation des provinces. ”

L'honorable premier ministre n'aurait jamais dû prononcer de semblables paroles. Elles sont la contradiction flagrante d'un des principaux principes qu'il a bien des fois affirmés comme nécessaires pour le bon gouvernement de la province. Qui ne se rappelle ses attaques contre les ministres conservateurs dans cette province, parce qu'il les supposait les amis du gouvernement conservateur d'Ottawa ? Et lui, que fait-il ? Il n'y a pas quinze jours qu'il gouverne la province, que, dans une assemblée publique, il demande, en sa qualité de premier ministre, au corps électoral d'appuyer de préférence M. Blake que Sir John A. Macdonald, les libéraux que le parti conservateur. N'était-ce pas une violation complète du principe qu'il a proclamé ?

Dans quelle position l'honorable premier ministre va-t-il se trouver vis-à-vis les représentants des autres provinces, lui qui a déclaré à St-Hyacinthe qu'elles ont reçu trop du gouvernement fédéral comparativement à ce qui a été accordé à notre province ? Les invitera-t-il d'envoyer des

délégués à Québec pour leur répéter que depuis vingt ans elles ont administré leurs affaires provinciales à nos dépens ? S'imagine-t-il que ces délégués tomberont d'accord avec lui, eux qui auront mission spéciale de soutenir devant la convention que leurs provinces respectives n'ont pas eu justice ? L'honorable premier ministre doit bien voir maintenant qu'il a placé la question sur un terrain qui va s'effondrer à la première séance de la conférence. Ce début est loin d'être le gage que l'on peut compter sur son habileté à bien conduire les travaux de la convention dans le véritable intérêt de la province de Québec.

C'est l'histoire en main que je vais réfuter l'accusation portée par l'honorable premier ministre contre Sir John Macdonald. Je prouverai ensuite que rien ne justifie les espérances qu'il entretient au sujet de l'honorable M. Blake.

J'affirme, en premier lieu, que le système des subventions fédérales aux provinces a été l'œuvre de Sir John A. Macdonald et du parti conservateur ;

Secondement, que les libéraux qui ont pris part à la conférence de Québec, où l'on a jeté les bases de l'union, voulaient, eux, imposer la taxe directe aux provinces pour le maintien des institutions provinciales.

Comme en 1883, je dis que la convention de Québec, on s'en rappelle sans doute, se composait des deux éléments conservateur et libéral. La confédération a été faite par un gouvernement de coalition ; et c'est peut-être la seule véritable coalition constitutionnelle que nous ayons eue dans toute notre histoire parlementaire. Je crois cependant qu'il serait plus exact, plus historiquement vrai, de dire que la confédération a été commencée par un gouvernement de coalition, mais terminée par un gouvernement conservateur. En effet, l'on sait que feu l'honorable Georges Brown, le chef des libéraux coalitionnistes, abandonnait ses collègues en 1886, et leur laissait la tâche de compléter l'œuvre qu'ils

avaient entreprise avec son concours, pour recommencer, mais sans succès, la rude opposition qu'il leur avait faite pendant tant d'années.

Le parti conservateur de l'ancienne province unie du Canada avait pour principaux chefs dans la convention de Québec, Sir Georges Etienne Cartier, Sir John A. Macdonald, Sir Etienne Paschal Taché, Sir Hector L. Langevin, l'honorable J. C. Chapais, et la fraction du parti libéral qui avait accepté la coalition avec le projet d'une union fédérale des provinces, avait pour chef l'honorable Georges Brown.

Lorsque la convention eut à décider quelles ressources financières elle donnerait aux provinces pour maintenir leurs gouvernements, deux courants d'opinion, deux ordres d'idées furent en présence. Les chefs conservateurs, ceux de Québec surtout, Sir Georges E. Cartier, Sir Hector L. Langevin, etc., se prononcèrent en faveur du système des subventions fédérales aux gouvernements provinciaux, et l'honorable Georges Brown et ses amis en faveur de la taxe directe pour maintenir les institutions locales. Il semble que de tout temps les libéraux ont eu une affection particulière pour la taxe directe. Feu l'honorable M. Holton s'évertuait à en prouver les avantages en 1863, lorsqu'il était ministre des finances, et il disait qu'il fallait y accoutumer le peuple. En 1864, c'était l'honorable Georges Brown, qui, tout en voulant que l'union de l'Amérique Britannique du Nord fût fédérale, luttait pour que les gouvernements provinciaux trouvassent le revenu nécessaire au paiement de leurs dépenses dans la ressource de la taxe directe.

L'honorable M. Brown exprimait encore la même opinion avec force dans l'Assemblée législative de l'ancien Canada, le huit février 1865, au cours de la discussion si intéressante sur le projet d'union. Je lis ses paroles dans le compte-rendu des débats de la confédération. Il disait :

“ De plus, M. le président, le second avantage de ce .

projet c'est que dans une grande mesure il met fin à l'injustice dont le Haut-Canada a eu à se plaindre en matière de finance. Nous autres, haut-canadiens, nous avons eu à nous plaindre de ce que nous avons moins de contrôle que le peuple du Bas-Canada sur l'impôt et l'emploi des deniers publics, et cela bien que nous contribuions pour plus que les trois-quarts de tout le revenu. Eh ! bien, M. le président, le projet que nous avons remédié à cela. ”

Et il ajoute : “ Nous avons eu à nous plaindre de ce que d'immenses sommes étaient prises à la caisse publique pour les fins locales du Bas-Canada auxquelles le peuple Haut-Canadien n'était nullement intéressé, bien qu'il eût à en fournir les trois quarts, et ce projet, M. le président, remédie encore à cela. Toutes les affaires locales doivent être bannies de la législature générale ; les gouvernements locaux seront chargés des affaires locales, et si nos amis du Bas-Canada jugent à propos de faire trop de dépenses eux seuls en porteront le fardeau. (Ecoutez ! Ecoutez !) Nous n'aurons plus à nous plaindre qu'une section fournit les fonds et que l'autre les dépense. Dorénavant, ceux qui contribueront dépenseront, et ceux qui dépenseront plus qu'ils ne le doivent, en supporteront la peine. ”

J'attire spécialement l'attention de mes honorables collègues sur ces paroles de M. Brown. Il prétendait que jusqu'à cette époque, le Haut-Canada avait injustement payé pour des travaux publics en Bas-Canada. Il voulait l'union des provinces, disait-il, pour faire disparaître cette injustice. C'était faire au Bas-Canada le compliment qu'il avait vécu aux dépens d'Ontario. Nous verrons, dans un instant, que c'est encore l'opinion des libéraux du Haut-Canada, les alliés politiques de l'honorable premier ministre.

M. Brown ajoutait :

“ Cependant, M. le président, bien qu'il soit vrai que les affaires locales seront séparées et les dépenses locales

supportées par les gouvernements locaux, nous avons fait exception au principe en établissant une subvention de 80 centins par tête qui sera prise du trésor fédéral et accordée aux gouvernements locaux pour les fins locales ; je ne crains pas d'admettre, néanmoins, que j'eusse même aimé qu'il en fut autrement. J'espère ne pas commettre d'indiscrétion en disant que j'ai été dans la conférence l'un des avocats les plus ardents à vouloir que les gouvernements locaux fissent face à toutes leurs dépenses au moyen de la taxe directe, et mon opinion fut partagée par des libéraux de toutes les provinces. Une seule difficulté s'opposait néanmoins à l'exécution de notre projet, difficulté qui a fait échouer bien des choses en ce monde, c'était l'impossibilité de la chose. Nous ne pûmes faire triompher nos idées dans la conférence pas plus que nous l'aurions pu dans les législatures provinciales. Nos amis du Bas-Canada ont surtout une horreur profonde de la taxe directe, et je ne crains pas de dire que si le projet de confédération l'eut décrétée, mes honorables amis de la gauche eussent eu de bien plus belles chances de lui faire de l'opposition qu'ils n'en ont aujourd'hui. ”

Heureusement que la fermeté et l'influence des chefs conservateurs empêchèrent l'idée de l'honorable M. Brown de triompher dans la convention. Si le plan favori de ce dernier avait réussi nous aurions eu, avec la confédération, la taxe directe dans la province. Nous l'aurions eue très lourdement parce qu'il voulait, comme le prouvent les lignes que je viens de lire, que les gouvernements locaux fissent face à toutes leurs dépenses au moyen de la taxe directe. Pour éviter l'impôt direct, le parlement et le peuple auraient peut-être pris la très grave détermination de rejeter le projet d'union fédérale. Après de vains efforts pour rétablir l'harmonie entre le Haut et le Bas-Canada, et fonder une puissante nation, nous serions retombés dans le chaos des difficultés constitutionnelles dont la solution serait devenue plus difficile d'année en année, jusqu'au jour

où, trop faibles pour résister davantage à la prépondérance du Haut-Canada, nous aurions fatalement abouti à l'union législative des provinces qui aurait été la ruine de notre influence et, avec le temps, même de notre nationalité.

La grande et féconde idée des chefs conservateurs a prévalu. Il a été décrété par la constitution de 1867 que des subventions annuelles seraient payées par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Les avantages de ce système pour les provinces sont des plus importants. La subvention fédérale pour notre province est de \$959,252.80, ou à peu près le tiers de notre revenu provincial. C'est sans doute déjà beaucoup que d'avoir une source annuelle certaine de revenu de près d'un million de piastres, pour aider à faire face à un budget ordinaire des dépenses qui n'atteint pas trois millions. Mais ce n'est pas tout. C'est aussi une magnifique affaire que la perception de plus d'un tiers de notre revenu annuel, en y comprenant les \$55,459.32 d'intérêt des fonds que nous avons en dépôt à Ottawa, ne nous coûte pas un sou. Tous les frais de la perception de la somme que la province reçoit annuellement pour sa subvention sont à la charge du gouvernement fédéral.

Depuis 1867, le gouvernement conservateur de Sir John A. Macdonald, à deux reprises, a accordé de généreuses subventions à notre province comme aux autres. En 1873 d'abord, il a assumé l'excédant de la dette du Canada-Uni, ce qui débarrassait notre province d'une dette de plusieurs millions. C'est encore Sir John A. Macdonald et ses collègues conservateurs qui nous faisait voter un capital de cinq millions en 1884. On se rappelle que dans cette dernière année, M. Blake s'opposa à la subvention qui nous était accordée en considération des sacrifices que nous avons faits pour aider la construction des chemins de fer, sous le prétexte qu'Ontario n'avait pas sa part.

Les modifications faites aux arrangements financiers de 1867, par les lois de 1873 et de 1884 ont valu dix millions

de piastres à notre province en chiffres ronds, ce qui lui assure un revenu annuel de \$500,000.

Depuis 1867, nous avons reçu plus de \$21,000,000 en subventions du gouvernement fédéral pour l'administration de nos affaires provinciales. La province en est redevable au parti conservateur seul.

Quel gage M. Blake a-t-il jamais donné pour que l'honorable premier ministre fût justifiable de dire à la province qu'elle ne pouvait attendre son salut financier que de l'avènement du chef libéral au pouvoir à Ottawa? C'est encore l'histoire en main que je prouve que M. Blake, le successeur de M. Brown, est, comme ce dernier, l'adversaire des subventions aux provinces, et le partisan de la taxe directe pour les fins provinciales.

En 1884, il prononçait les paroles suivantes à la Chambre des communes :

“ . . . Je puis dire qu'à mon sens notre système fédéral renferme, outre d'autres défauts, un défaut que je ne dirai pas fatal, mais très sérieux et radical, je veux parler de la manière dont les arrangements sont faits pour fournir des fonds aux gouvernements locaux? . . .

“ Mais si grande que puisse être la difficulté de bien gouverner lorsqu'il est impossible de convaincre le public que le système est coûteux, et que c'est lui qui paie, quand le gouvernement qui impose les taxes les dépense, cette difficulté augmente énormément lorsque — comme c'est le cas sous notre système—le gouvernement qui impose les taxes indirectes donne une certaine partie du produit de ces taxes au gouvernement local, et que le gouvernement local dépense la subvention.”

Le parti libéral d'Ontario est resté partisan de la taxe directe par les gouvernements provinciaux comme il l'était en 1864. En veut-on une preuve? La voici. En 1885, une

grande convention de jeunes libéraux avait lieu à Toronto dans le but d'organiser la lutte dans les prochaines élections fédérales.

Un des principaux articles du programme adopté à cette convention est contenu dans la résolution suivante, qui affirme le principe de la taxe directe par les gouvernements provinciaux, et la discontinuation du paiement des subventions aux provinces :

“ Résolu que cette convention désapprouve le paiement de subventions aux législatures provinciales, fait à même le trésor fédéral, croyant que ce système de subventions dégénère en extravagances de la part des législatures provinciales, parce qu'elles ont le pouvoir de dépenser de l'argent sans avoir la responsabilité d'imposer des taxes ; que le système de subventions, pratiqué en Canada, fait percevoir, au moyen de la taxation indirecte, la plus grande partie du revenu, tandis que la taxe directe serait plus juste et plus économique. En conséquence, il est résolu que cette convention donne son approbation à tel changement qui pourrait être apporté dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et qui prescrirait que chaque province de la confédération pourvoira à son propre revenu, aussi bien qu'elle le dépensera.”

Le *Globe*, le principal organe du parti libéral dans tout le pays, a approuvé ce programme dans l'article suivant :

“ La convention libérale, qui clos sa session mercredi, a été tout ce que ses meilleurs amis attendaient d'elle. L'assistance a été très considérable et très représentative. Les discours ont été exceptionnellement bons. L'ordre et le tact qui ont été apportés dans les procédés eussent satisfait les plus exigeants, et l'on a accordé, tout le temps, la liberté de discussion la plus entière. Des motions n'ont été rejetées qu'après avoir permis à ceux qui les appuyaient de se faire entendre autant qu'ils le désiraient. Quelque profond

que fût le désaccord de certains orateurs avec le sentiment général de l'assemblée, ils ont été écoutés avec patience et courtoisie jusqu'à la fin, et si leurs arguments et leurs opinions ont été accueillis avec une parfaite franchise, l'on n'a pas essayé d'en affaiblir injustement l'importance.

“ Rien n'a été plus remarquable que la bonne humeur manifestée tout le temps ; que la bienveillance avec laquelle les opinions ont été accueillies ; que la franche cordialité avec laquelle on se faisait réciproquement des concessions ; que le programme modéré, judicieux et libéral, qui a été adopté. Il y a eu peu de détours, ou même il n'y en a eu aucun, ni aucune détermination d'enfourcher des dadas d'enfants. ”

L'honorable M. Blake, le chef du parti libéral, a assisté à une des séances de cette convention. Il a adressé la parole et approuvé ses travaux dans les termes suivants :

“ Je vous remercie du profond de mon cœur de votre chaleureuse et cordiale réception. Je sais qu'elle est bien au-dessus de ce que je mérite ; mais c'est une nouvelle expression de la bienveillance et de la confiance continues et illimitées, que m'a témoignées le parti libéral, depuis plusieurs années, et surtout pendant les jours d'épreuve que nous avons traversés depuis que j'ai accepté le commandement. Permettez-moi de me servir de la première occasion de féliciter les libéraux d'Ontario de l'activité qu'ils déploient et de leur exprimer particulièrement la joie que me fait éprouver leur énergie et leur succès dans la présente organisation des jeunes libéraux.—(Applaudissements).— Permettez-moi aussi de les remercier de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant président honoraire de leur grande convention, de cette réunion dont j'attends les meilleurs résultats.”

L'un des meilleurs résultats que M. Blake espérait des délibérations de la convention était donc l'imposition de la

taxe directe par les législatures locales, et la discontinuation du système de payer des subventions aux provinces.

L'honorable premier ministre ne pouvait pas ignorer ces faits historiques. Cependant il a eu le triste courage, dominé comme il l'est par l'esprit de parti, de nous dire que M. Blake était notre unique espérance, et que de lui seul nous pouvions nous attendre d'être traités avec justice. C'est réellement inconcevable.

L'honorable premier ministre nous a dit que son projet de convention était bien accueilli, et qu'il était déjà certain du concours du gouvernement d'Ontario par l'entremise de son premier ministre, l'honorable M. Mowat.

Mais l'honorable premier ministre, qui paraît se faire bien des illusions, ignore donc ce qui s'est passé à Toronto, cette semaine même. Je vais lui causer une surprise peu agréable, et lui montrer ce qu'il peut attendre du concours du gouvernement d'Ontario. A-t-il lu le discours sur le budget que l'honorable trésorier du gouvernement de l'honorable M. Mowat a fait lundi à l'Assemblée législative de Toronto ? Qu'est-ce que l'on trouve dans ce discours publié au long dans le *Globe* de mardi, le 15 du courant. Je prie mes honorables collègues de bien peser la signification de ces lignes que je vais traduire :

“ En 1885, j'ai parlé de l'acte du gouvernement de la Puissance en se chargeant de légiférer sur nos chemins de fer, et à l'injustice faite par la loi de 1884, qui accorde \$2,396,000 à la province de Québec, en considération de son aide aux chemins de fer, tandis que l'on refusait de donner une piastre à Ontario en retour de la somme que nous avions dépensée.”

Et il ajoutait : “ J'ai pris dans les statuts de la Puissance l'état de l'aide donné par le Dominion aux chemins de fer locaux.

“ En 1882, les subventions aux chemins de fer locaux par la Puissance ont été de \$1,448,000, dont Ontario a eu \$600,000, Québec \$504,000, la Nouvelle-Ecosse \$224,060, et le Nouveau-Brunswick \$120,000.

“ En 1883, la somme de \$2,638,400 a été votée pour ces subventions aux chemins de fer. De ce montant, Ontario a eu \$749,000, Québec \$876,800, la Nouvelle-Ecosse \$256,000 et le Nouveau-Brunswick \$756,000. L'année 1884 est celle pendant laquelle les subventions les plus considérables ont été accordées. Le montant est de \$9,074,000. De cela, Ontario n'a eu que \$772,800, Québec \$6,068,200, la Nouvelle-Ecosse \$514,000 et le Nouveau-Brunswick \$1,719,000. En 1885, un nouveau projet de subventions aux chemins de fer a été soumis au montant de \$4,214,700. Ontario n'a eu que \$329,300, Québec \$2,133,000, la Nouvelle-Ecosse \$1,225,000, et le Nouveau-Brunswick \$527,000.

En 1886, un semblable vote a encore eu lieu, le montant étant de \$2,687,265, dont Ontario a eu \$834,300, Québec, \$1,223,565, la Nouvelle-Ecosse \$275,200 et le Nouveau-Brunswick, \$354,200. Prenant les cinq ans où ce système par lequel le gouvernement fédéral a fait voter des subventions à différents chemins de fer dans la Puissance a été en opération, les subsides accordés, sous l'autorité de statuts, par la Puissance à des chemins de fer locaux, se sont élevés à \$20,062,365. De cette somme Ontario a reçu \$3,286,000, Québec \$10,755,000, la Nouvelle-Ecosse \$2,494,000, le Nouveau-Brunswick, \$3,476,000. Il est admis qu'Ontario fournit au moins la moitié des revenus totaux de la Puissance. Si nous avions reçu des subventions en proportion de notre contribution au revenu, nous aurions eu de ces vingt millions quelque chose comme dix millions de piastres. Si la répartition s'était faite d'après la population, Ontario aurait dû recevoir plus de neuf millions. Ceci démontre qu'Ontario est la vache à lait qui soutient les

entreprises des autres provinces. Et la conséquence, comme nous pouvions nous y attendre, est qu'Ontario, ayant plus fait que les autres provinces pour la construction des chemins de fer, contribue maintenant pour construire les chemins de fer de ces provinces."

Voici les hommes que vous appellerez à votre secours à Québec. Ils vont venir vous dire que Sir John A. Macdonald et son gouvernement ont été trop généreux envers notre province, et qu'Ontario paie la plus grande partie de ces dix millions de piastres que le parlement fédéral nous a accordées pour nos chemins de fer. Il me semble que c'est déjà trop qu'ils disent cela à Toronto, sans insister pour qu'ils viennent vous le répéter à Québec.

Je puis donc conclure avec la certitude qui découle de l'évidence, que vous ne pouvez rien attendre d'hommes politiques qui ont de semblables idées.

Je prévois et je crains beaucoup que cette conférence, tenue dans de semblables conditions, aura des résultats bien différents de ceux que vous espérez. Vous allez mettre aux prises des représentants de toutes les provinces, qui se réuniront avec l'idée bien arrêtée de ne s'occuper que de la province d'où ils viendront, et qui rivaliseront d'ardeur à arracher le plus gros morceau du trésor fédéral, sans s'inquiéter des conséquences qui pourraient s'en suivre pour l'avenir des finances et le crédit du Canada. Si vous vous imaginez que vous allez, par ce moyen, rendre service à la province et au pays tout entier, vous êtes dans une bien fatale erreur.

Mais ce qui est encore plus regrettable, c'est que nous avons trop raison de croire que ce projet de convention n'est qu'une machination pour organiser la lutte des ministères libéraux de certaines provinces contre le gouvernement fédéral. Il est trop évident que l'on veut tenter d'ameuter les provinces contre le pouvoir central, pour s'emparer

d'abord d'une partie de ses ressources financières, et ensuite pour favoriser l'avènement des libéraux à Ottawa. De cette agitation, et de la crise qui peut en être la suite, découleront peut-être des conséquences que la province déplorera amèrement.

Pour appuyer ce projet de prétendue réforme financière, on se sert d'arguments inconvenables de la part d'hommes qui se prétendent sérieux. Je suis réellement chagrin de retrouver la principale de ces raisons dans le discours du Trône. On nous dit que les provinces ont abandonné au pouvoir central les revenus des douanes et de l'accise, et qu'elles ne reçoivent en retour qu'une subvention annuelle, fixe et déterminée. On s'en étonne et on trouve cela injuste. Je dois le dire, c'est absurde au suprême degré. Je vous le demande, M. le président, était-il possible d'établir ce pouvoir central sans lui assurer les moyens d'existence, et les ressources nécessaires à l'accomplissement de la mission qu'on lui confiait. N'est-il pas évident que les revenus des douanes et de l'accise devaient nécessairement être attribués au gouvernement fédéral, et cela dans les intérêts bien compris du commerce intérieur et extérieur du Canada ? Si la charte constitutionnelle avait réservé ces sources de revenu aux provinces, il aurait fallu leur donner en même temps le droit de régler le tarif. La confédération aurait certainement été impossible s'il y avait eu autant de tarifs que de provinces.

Aux États-Unis, comme au Canada, le pouvoir central perçoit les revenus des douanes et de l'accise. Mais il y a cette grande différence avec nous, qu'il ne donne pas une piastre de subvention aux législatures des États, qui demandent la plus grande partie de leurs revenus locaux à la taxe directe.

Pour fournir aux gouvernements provinciaux les moyens d'exister sans avoir recours à la taxe directe, les auteurs de

la confédération leur ont accordé une part de ce revenu sous forme de subvention annuelle. C'était une bonne idée, un excellent système, dont, encore une fois, nous sommes redevables au parti conservateur. Mais de ce que la convention de Québec n'a pas cru devoir porter les subventions fédérales à un chiffre plus élevé, s'en suit-il qu'elle a été injuste envers les provinces ? Si le revenu local dans la plupart des provinces n'équilibre pas les dépenses, c'est parce qu'elles ont voulu favoriser leur prospérité matérielle au moyen de grands travaux d'utilité publique. C'était leur affaire, comme la nôtre dans notre province, lorsque nous avons décidé de subventionner généreusement un vaste réseau de chemins de fer. Mais ce n'est pas une raison de conclure, comme le gouvernement le fait dire au représentant de la Couronne, à l'insuffisance des arrangements financiers faits au début de la confédération.

A entendre l'honorable premier ministre, on dirait que le gouvernement fédéral perçoit les revenus des douanes et de l'accise, non pas pour les besoins de l'administration des affaires publiques du Canada, mais bien au profit soit de la Chine ou de tout autre pays étranger. Il ne faut pas oublier que la même charte constitutionnelle qui accorde ces revenus au gouvernement fédéral, décrète aussi les obligations qu'il a à remplir. Le pouvoir central a été chargé de l'intérêt et du paiement, au montant d'une centaine de millions de piastres, des dettes des provinces antérieurement à l'union. Il doit pourvoir à des frais considérables pour l'administration de la justice. C'est lui qui paie les juges. Il administre les postes et tous les départements publics à Ottawa. Il rencontre les frais de la législation fédérale, et ceux de notre organisation militaire, du service des phares, des pêcheries, de la quarantaine, etc., etc. Tous les ans il consacre de deux à trois millions de piastres à des travaux publics dans les provinces. Et avec les gouvernements conservateurs à Ottawa, la province de Québec a toujours eu sa large part de l'argent voté pour ces améliorations. Depuis

1867, il a employé plus de \$150,000,000 à la construction de 10,000 milles de chemins de fer, et au perfectionnement du plus beau système de canalisation du monde. Il a construit l'Intercolonial, et il a relié les deux océans par la gigantesque entreprise nationale du Pacifique. Est-ce que tout cela n'est rien, et quel est l'homme sérieux et raisonnable qui voudrait soutenir que le gouvernement fédéral n'a pas employé ses ressources pour le plus grand bien de tout le Canada, pour celui de notre province comme de toute la confédération.

J'ai mentionné le chemin de fer du Pacifique. On m'a dit que ces jours derniers, s'élevant à des hauteurs de pensée qu'il n'est pas donné à tous les hommes de pouvoir atteindre, et jugeant la politique fédérale avec une largeur de vues admirable, l'honorable premier ministre aurait dit, devant une nombreuse assemblée publique, que le chemin de fer du Pacifique avait été construit pour les orangistes, par les orangistes. J'avoue ne pas pouvoir juger les choses avec une semblable grandeur. Dans mon humble opinion, le chemin de fer du Pacifique n'a pas été construit pour les orangistes, par les orangistes, mais il l'a été pour assurer l'avenir du pays. Il l'a été pour favoriser les grands intérêts commerciaux, industriels et agricoles du Canada. Il l'a été pour coloniser les fertiles plaines de l'ouest, pour faire de Montréal, de Québec, de Toronto, d'Halifax, de St-Jean N. B., les ports d'expédition de l'immense commerce qui va se développer dans ces vastes régions où il y a tant de ressources à exploiter. Il a été construit pour nous faire obtenir une part du mouvement commercial entre l'Europe et l'Asie. Il l'a été pour donner du travail à des milliers de nos concitoyens. Ce sont là, si je ne me trompe, de grands intérêts matériels.

Mais ce n'est pas tout. Ce chemin de fer du Pacifique favorisera aussi le progrès religieux, moral et intellectuel de notre population par la diffusion des idées et des bons sentiments chrétiens. Comme les commerçants et les indus-

triels, les missionnaires s'en serviront pour aller évangéliser ces contrées de l'ouest où il y a tant de bien à faire. Ils iront y porter plus facilement qu'autrefois les lumières de la civilisation aux peuplades indiennes. Faisons des vœux pour que dans l'avenir aucun d'eux ne tombe assassiné par les sauvages soulevés par des révoltés contre les lois et l'autorité.

Voilà pourquoi, dans mon opinion, le chemin de fer du Pacifique a été construit, et je crois que mon appréciation de cette grande œuvre nationale est pour le moins aussi juste que celle de l'honorable premier ministre.

Je constate avec beaucoup de regret les efforts faits pour propager l'idée essentiellement fausse qui fait considérer le pouvoir central comme l'ennemi des provinces. Il n'y a rien de plus dangereux pour l'avenir de la Confédération que cette prévention que l'on cherche à créer dans l'opinion publique. Je comprends autrement mon devoir de représentant du peuple.

Dans cette enceinte, je me rappelle que je ne suis pas seulement citoyen de la province de Québec, mais aussi du Canada. Je désire et je veux que la province ait des finances prospères, mais je désire et je veux également la prospérité des finances du Canada. Je suis profondément convaincu que c'est travailler contre le véritable intérêt public, que de pousser les gouvernements provinciaux à exiger des subventions du trésor fédéral, sans tenir compte des obligations de ce dernier et de tout ce qu'il doit contribuer à la prospérité générale du pays.

Le projet de la convention proposée par le gouvernement est très dangereux, et ma crainte est que l'on va entrer sans réflexions sérieuses dans une voie qui pourrait conduire à bien des difficultés pour notre province.

La suite de la délibération est renvoyée à la séance de lundi.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du lundi, le 21 mars 1887.

SOMMAIRE :—Suite de la délibération sur l'adresse en réponse au discours du trône :—Messieurs David, Casgrain, Robidoux, Blanchet et Tessier.—La suite de la délibération est renvoyée à demain.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures.

SUITE DE LA DÉLIBÉRATION SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur l'adresse en réponse au discours du trône.

La parole est à M. David.

M. David—*député de Montréal-est.*—Monsieur le président, l'honorable député de Montmorency a commencé sa brillante philippique en reprochant au gouvernement la nature de son programme. Je crois, moi, que c'est un programme destiné à faire face à la situation dans laquelle se trouve la province. Comme vous le voyez, je diffère d'opinion avec l'honorable député, et ce ne sera pas, je le crains, la dernière fois. J'approuve ce programme, car il contient la base indispensable sur laquelle nous devons nous appuyer pour sauver la province de Québec sérieusement menacée. En le suivant nous enrayerons les progrès du travail qui nous ruine comme peuple, et nous réussirons à augmenter nos ressources financières. Le fait est que bien peu, même parmi ceux qui sont réputés des gens sages, prévoyaient que notre pauvreté budgétaire aurait pour résultat entre autres, et à mon sens le plus important de tous, de conduire à l'union de toutes les forces vives de la nation. C'est pourtant ce qui est arrivé, dans une certaine mesure du moins.

M. le président, je suis l'un de ceux qui se sont séparés du parti conservateur sur la question de la confédération. Ai-je besoin de dire qu'il nous en a coûté de nous séparer du parti de la victoire pour nous ranger sous le drapeau du parti qui était dans l'opposition. Nous en avons fait généreusement le sacrifice à nos convictions. Nous pensions que la confédération que l'on nous proposait n'était qu'une union législative masquée.

Nous pensions que la situation financière qui nous était faite, nous ferait tomber fatalement dans l'union législative que nous redoutions. Nous pensions que les législatures provinciales que l'on créait en les plaçant dans les conditions que l'on sait, ne seraient en définitive que des machines à taxer. Et maintenant je ne regrette pas les sentiments que j'avais alors, car je suis content d'avoir écouté la voix de la conscience et du patriotisme. Les événements nous ont donné raison. Les instincts de la jeunesse ont été plus justes que les prévisions de la sagesse du vieil âge. Aujourd'hui les mêmes conservateurs qui étaient alors contre nous admettent que nous avons raison. Ils disent ouvertement que la confédération renferme des dangers pour notre avenir, et que le temps est arrivé de nous unir pour faire face aux périls dont nous sommes menacés. Il est admis que Sir John Macdonald a toujours voulu faire l'union législative et que rendu en Angleterre, il aurait réussi dans son œuvre néfaste sans l'énergique opposition de Sir George Cartier. Néanmoins je crois que Sir George Cartier s'est trompé en faisant la confédération. Mais au moins rendons lui cet hommage qu'à cette époque il a empêché Sir John Macdonald de nous imposer l'union législative, et ceux qui écriront sa vie devront lui en tenir compte. J'espère qu'il y aura assez de patriotisme dans le pays pour faire maintenant ce qui a été fait autrefois, c'est-à-dire empêcher l'union législative. Je ne vous dissimulerai pas que j'ai été heureux d'entendre même mes adversaires reconnaître que ce que

j'avais dit était vrai. Bien peu osent nier que Sir John Macdonald ait jamais renoncé à ses projets. A ce point de vue il s'est fait le continuateur de l'œuvre d'anéantissement de notre nationalité du trop fameux Lord Durham. Au lieu d'user de violence, en fin diplomate qu'il est, il agit par la ruse. Il ne cherche pas à détruire la constitution de la province à coups de hache mais à coups de canif. Tous les jours il fait disparaître l'une des garanties de l'autonomie de la province. Il profite de tout pour faire son œuvre. Aussi je reproche au gouvernement qui a précédé celui-ci de s'être prêté à ses manœuvres.

Il aurait dû entraver par tous les moyens en son pouvoir la marche envahissante du gouvernement fédéral. Qu'a fait le parlement local sur la question de la loi de franchise ? Qu'est-ce que ces messieurs ont fait sur la loi des licences ? C'est le gouvernement d'Ontario qui a fait triompher la cause des provinces sur cette question.

M. le président, pour toutes ces raisons je crois, avec les honorables ministres, que le temps est arrivé de faire une révision de la constitution sur les points qui ont occasionné des procès aussi graves et aussi importants. Maintenant, n'est-il pas sage d'éviter ces procès qui sont une cause d'anxiétés et de dépenses ? Je crois que oui et je trouve des adversaires qui partagent mon opinion. Je suis heureux d'apporter à l'appui de cette opinion sur la question de révision, l'avis d'un journal qui joue un grand rôle dans son parti. En 1883, le *Canadien* se prononçait de la même manière que moi. Cette question s'impose plus que jamais aujourd'hui. Mais j'aimerais bien à connaître les raisons par lesquelles on prétend démontrer que le temps n'est pas arrivé pour appliquer ce remède au mal dont nous souffrons. Au moins j'espère que le *Canadien* approuvera la politique du gouvernement sur cette question, car cette politique, que ce journal recommandait il y a quatre ans, est plus nécessaire maintenant que dans ce temps-là.

M. le président, la raison financière est la seconde que j'allègue en faveur de mon opinion. J'approuve la politique du gouvernement sur cette question parce qu'il cherche à se créer des ressources suffisantes pour faire progresser la province. Pour ma part je ne veux pas d'une politique d'expédients comme celle qui a caractérisé les cabinets précédents. Il va sans dire que j'excepte le gouvernement de l'honorable chef de l'opposition, qui n'a pas eu le temps de rien faire. Il était mort-né, ou dans tous les cas, il est mort si jeune qu'il n'a pas eu le temps d'apprendre à parler.

Je félicite le gouvernement d'avoir fait un inventaire de l'état de nos finances. Nous n'avons pas eu le temps d'examiner les assertions de l'honorable premier ministre, mais on constate l'existence d'un déficit et d'une dette flottante considérable. Cette dette flottante exige que nous y voyons au plus vite.

Le gouvernement fait ce qu'un administrateur sage doit faire ; il emprunte pour payer ce qui presse et il prend des moyens pour éteindre le capital et l'intérêt sur le montant emprunté. S'il se fut, au contraire, contenté de dire qu'il allait emprunter tout simplement, je ne sais si je l'aurais autorisé à le faire, car il aurait manqué au principal de ses devoirs ; pourvoir aux ressources nécessaires pour faire face aux obligations du trésor public. Bien loin de là, il ne se contente pas d'emprunter, il donne aussi les moyens de refaire la situation financière de la province. Le gouvernement a d'autant plus droit de compter sur nos sympathies qu'il n'est pas responsable de l'état de choses qui l'oblige à recourir à ces moyens financiers. Ce sont ceux qui ont administré les affaires de la province jusqu'au 27 janvier qui en sont responsables. Et en termes généraux, malgré ce qu'en dit l'honorable député de Montmorency, les plus grands coupables sont ceux qui ont fait la confédération. Je suis prêt à dire que les gouvernements conservateurs que nous avons eus n'ont pas fait ce qu'ils au aient dû faire,

mais aussi lors même qu'il y aurait eu d'autres administrateurs à la tête de nos affaires, la situation ne serait pas telle que nous la désirons, parce qu'avec les ressources qu'a la province en vertu de l'acte fédéral, il n'y a pas un gouvernement au monde qui aurait pu faire face à toutes les exigences du service public sans endetter la province. Je le répète, pas un gouvernement n'aurait pu faire ce qui a été fait, sans s'endetter. Je suis prêt à admettre qu'on a eu affaire à des hommes honnêtes mais ils n'étaient pas sages. Des hommes sages n'auraient pas fait ce qu'ils ont fait. Un million de piastres ne pouvaient suffire pour faire la prospérité de la province, et cependant ils prétendaient que nous en avions assez. Un million ne pouvait suffire quand on songe que c'est là le budget d'une de nos grandes villes. Un million seulement nous était donné quand la province jetait dans le trésor fédéral des sommes beaucoup plus considérables destinées aux autres provinces qui devaient s'en servir pour nous écraser peut-être. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a là un manque de sagesse philosophique remarquable.

M. le président, quels sont les résultats de la confédération ? Ces résultats sont déplorables. Des déficits partout et la centralisation du pouvoir fédéral s'accroissant de plus en plus tous les jours. La hache de la centralisation entamant toujours davantage l'arche de l'autonomie des provinces. Nos gens s'en vont malgré la prospérité qu'on nous avait promise. Les faits démentent les assertions contraires que l'on met de l'avant. Depuis 1867, deux ou trois cent mille de nos concitoyens sont partis d'ici, et ceux qui refusent de remédier à une telle situation se laissent aveugler par l'esprit de parti.

Le mouvement de notre population est un autre argument contre la confédération. Comment peut-on vanter la prospérité d'un pays décimé par l'émigration ? Avant la confédération l'émigration avait fait des ravages considéra-

bles, mais depuis elle a été terrible. Il a été constaté par M. Rameau, cet ami de notre nationalité, que la proportion normale ou naturelle de notre accroissement est de 3.40 par an ; d'autres ont établi que notre population se doublait tous les vingt-deux ou vingt-trois ans.

Or, comme elle était de 1,111,566 âmes en 1861, elle aurait dû s'élever en 1881 à au moins 1,700,000, pendant qu'elle n'était à cette époque que de 1,358,460. Donc, nous avons dû perdre depuis vingt ans trois à quatre cent mille âmes. Ah ! à ceux qui nous vantent les bienfaits du nouveau régime nous avons bien le droit de dire : rendez-nous compte du vide immense fait au sein de la nation canadienne."

M. le président, je reviens à la question financière. En passant je sollicite l'indulgence de la Chambre pour le décousu de mes remarques, vu que le temps m'a manqué pour les mettre dans l'ordre dans lequel j'aurais aimé à les produire devant elle. J'espère qu'on me pardonnera ce qui ne dépend pas de moi. Je dis donc que la situation budgétaire est telle que nous ne pouvons faire face aux besoins du service public et la preuve c'est que les conservateurs eux-mêmes ont été obligés de s'adresser à Ottawa pour avoir une aide pécuniaire. Nous sommes obligés de jouer le rôle de mendiants aux portes du gouvernement fédéral et c'est nous qui le gorgeons de millions, qui lui faisons la prospérité financière dont il jouit. C'est cette situation anormale qui m'a amené à étudier la question de savoir, quels seraient les moyens les plus propres pour améliorer notre situation. C'est aussi alors que j'ai songé à faire la coalition. Pourquoi cherchai-je à provoquer une trêve entre les partis qui nous divisent ? C'était pour faire ce que le gouvernement fait en ce moment. Je n'ai pas réussi, mais je ne regrette pas ce que j'ai fait car j'agissais uniquement dans l'intérêt de la province de Québec. Dans les pourparlers que j'ai eus alors,

j'ai insisté pour mettre un telle clause dans le programme du futur parti national. Mon opinion était celle de M. Holton. En 1875, je me rappelle que je lui demandais ce qu'il pensait de la confédération, en lui soumettant ma propre opinion et il me dit : " attachez-vous à cette idée et elle devra triompher tôt ou tard. Persistez et il faudra que les partis finissent par en reconnaître la justesse. La coalition ne se fera pas de suite mais l'idée restera." Cette idée était celle d'avoir des *better terms* d'Ottawa.

M. Chapleau lança l'idée et cette idée a été ensuite reprise par les gouvernements Ross et Mousseau. C'est alors qu'elle prit une forme pratique. Cette idée ne devrait pas être repoussée par les honorables députés de la gauche, car ils devraient se rappeler ce que M. Chapleau a dit à ce sujet, lorsqu'il laissait clairement entendre qu'il fallait avoir plus du gouvernement fédéral. Plus tard, l'honorable M. Würtele alors trésorier de la province, reprenait cette idée et en 1883 il exprimait la pensée que j'énonce maintenant.

L'honorable député de Montmorency a dit que c'était une faute que d'aller ainsi demander des secours à Ottawa. Si tel est le cas, M. Würtele, l'un de vos chefs, a été un grand coupable

Dans la même session, c'est-à-dire en 1883, M. Mousseau proposait et faisait adopter des résolutions dans lesquelles on lit les motifs sur lesquels on s'appui pour formuler la demande de " *better terms* " que contenaient ces résolutions. Après le discours qu'il a prononcé vendredi soir, on ne se douterait guère que l'honorable député de Montmorency a voté et parlé en faveur de ces résolutions. C'est une contradiction ou je ne m'y connais pas du tout. J'espère qu'il réussira à s'expliquer de manière à ne pas rester sous e coup de cette contradiction. Dans tous les cas, il reste acquis qu'à cette époque il n'y avait rien de contraire au plus pur patriotisme de s'adresser au gouvernement fédéral

pour sortir la province des embarras financiers où elle se trouvait.

C'était l'opinion de tout le monde. Mais maintenant voilà que tout est changé et il devient très dangereux de faire la même chose, parce que, je suppose, c'est un gouvernement national qui en fait la proposition. Cette politique que vous repoussez n'est pourtant que la continuation de ce que vous faisiez il y a quelques années à peine. Ce n'est que la suite naturelle de la politique pour laquelle l'honorable député de Montmorency parlait si longtemps et si bien.

On pourra peut-être nous dire que c'était une fois pour toutes et que cette raison seule l'avait fait accepter. Je veux répondre d'avance à cette objection. J'ai la preuve ici, parmi ces papiers, qu'il était entendu que ce n'était que le commencement. Le premier ministre d'alors disait que ce n'était pas assez et que nous ne devions pas songer de nous arrêter là. Il est clair qu'en disant cela, il avait prévu ce qui arrive maintenant. Il prévoyait qu'un jour viendrait où ceux qui sont en faveur de cette politique refuseraient de l'appliquer jusque dans ses dernières conséquences, et il voulait bien faire comprendre sa pensée. Et en 1884, l'honorable député de Sherbrooke réaffirmait la même pensée dans son discours sur le budget. Ainsi l'ancien trésorier disait lui-même que ce n'était qu'un commencement et qu'il fallait poursuivre le développement de cette politique ayant pour objet l'amélioration de nos finances. Il ajoutait que ce que nous réclamions n'était pas une faveur mais l'exercice d'un droit.

Aujourd'hui le premier ministre vient devant la Chambre avec cette même politique et il formule les demandes que laissait entrevoir l'honorable député de Sherbrooke en 1884. Pourquoi lui refuse-t-on l'appui qu'il sollicite quand on a déjà approuvé ce qu'il propose. Qu'est-ce qui motive ce changement d'opinion? Cela, il est vrai, ne coûte guère dans notre pays. Mais quand il s'agit d'une question comme

celle-ci, qui ne s'est pas modifiée, je ne m'explique plus ces contradictions.

L'honorable député de Montmorency a reproché au premier ministre d'avoir fait appel à ce qu'il a nommé la pitié des membres de la gauche. Ce n'est pas cela que l'honorable premier ministre a fait. Il n'a pas demandé pitié pour lui. Il n'en a pas besoin. C'est pour la province que vous avez mise dans un bien triste et bien déplorable état. C'est un appel à la loyauté des enfants d'une même patrie dont l'avenir a été mis dans les plus extrêmes périls. Le premier ministre a dit : puisque je poursuis une politique qui a été la vôtre et qui n'est que le développement naturel de votre conduite sur cette même question, j'ai droit de compter sur votre aide.

L'honorable député de Montmorency a invoqué des fantômes pour effrayer les gens. Ces appels à la peur on les connaît. Ils se font entendre chaque fois qu'on énonce une idée nouvelle. On a essayé de faire naître la crainte au sujet de ce projet de révision, mais aviez-vous tant peur de cette politique en 1883 et en 1884. Si quelqu'un alors eut tenu le langage que l'honorable député de Montmorency tient aujourd'hui, on lui aurait dit à celui-là : c'est une lâcheté que vous faites là. Pour moi je pose la question clairement et je dis : Si nous avons droit nous devons faire notre devoir sans peur des prétendus dangers dont on nous parle.

De plus je dis qu'incontestablement nous avons le droit de maintenir notre prétention, que cette politique est aussi bonne aujourd'hui qu'elle l'était lorsque les membres de la gauche l'appuyaient de leurs discours et de leurs votes. Ils n'ont donc pas droit de nous reprocher ce que nous faisons quand ils l'ont fait avant nous.

M. le président, étudions un peu l'histoire qui se déroule sous nos yeux et sachons y puiser des enseignements salu-

taires. Quand l'illustre Parnell et ses amis commencèrent à remuer l'opinion publique dans la mère-patrie pour arriver à obtenir ce qu'ils désiraient et que l'Irlande demandait depuis des siècles et qu'elle aura avant peut-être un an, on leur disait que c'était une lutte inutile. " Les deux chefs des grands partis qui se divisent l'opinion publique sont contre vous ". Que répondirent ces grands patriotes, ces lutteurs héroïques ? Qu'importe que nous ayons d'aussi grands obstacles à vaincre. " Nous allons faire notre devoir, car notre cause est juste. Le peuple est avec nous et nous triompherons. Ces chefs de parti qui repoussent nos demandes et avec qui vous voulez nous effrayer, nous les ferons nous rendre justice tôt ou tard. " Aujourd'hui que nous avons assisté aux diverses phases de cette lutte gigantesque, qui ne peut dire qui a eu raison. Quelles grandes choses n'ont pas accomplies les patriotes Irlandais ! Oh sont ceux qui avaient peur ? Gladstone qui paraissait être un ennemi ardent de l'Irlande à fin lui-même par reconnaître la justice de ses réclamations. Et l'exemple de Gladstone est à la veille d'être suivi par celui qui le combat si violemment dans le parlement impérial. Cette cause qui au début, paraissait destinée à ne jamais rallier la majorité des esprits du peuple anglais est bien proche de voir le triomphe définitif.

N'est-ce pas un grand exemple pour nous. Nous sommes mieux partagés que ne l'étaient les patriotes irlandais. Nous n'avons pas à lutter contre l'hostilité des deux chefs des deux partis politiques qui se divisent l'électorat du Canada. Au contraire nous avons dans l'honorable Edward Blake un ami tout dévoué et qui veut nous rendre justice. Puisque je parle de M. Blake, j'en profiterai pour relever ce qu'a dit l'honorable chef de l'opposition qui nous a accusés d'être les valets de cet homme distingué. On dit que M. Blake veut se retirer de la vie publique active, j'entends comme chef du parti libéral. Je ne crains pas de dire que la dispa-

rition de M. Blake serait une calamité pour la province. S'il y a un homme qui s'est montré juste à notre égard, et qui s'est élevé à la hauteur où Gladstone a atteint par son attitude envers l'Irlande, c'est bien M. Blake. Et s'il y a un homme qui puisse à un moment de grande crise sauver la confédération canadienne, c'est M. Blake. Qu'on lise ce que le *Canadien* disait de cet homme d'état, si on est tenté de m'accuser d'exagération.

M. le président, on a cité les paroles de M. Brown à propos de la question des subsides aux provinces. Ceux qui ont pris part aux débats sur l'acte de la confédération ont alors donné les raisons qu'ils avaient à faire valoir. Je ne suis pas prêt à dire que M. Brown n'avait pas tort d'exprimer une telle opinion. Mais je demande à mes honorables amis de la gauche si ceux qui ont rendu la taxe directe nécessaire ne sont pas plus coupables que ceux qui ont déclaré que cette taxe était peut-être la meilleure. Quelle raison ces messieurs donnaient-ils en 1882, 1883 et en 1884 pour justifier l'adoption de cette politique? Ne disaient-ils pas ou il faut faire appel au trésor fédéral ou nous résigner à l'imposition de la taxe directe.

Si ces messieurs disaient vrai alors et si par suite de leur opposition aveugle au gouvernement, on n'obtient pas ce que nous demandons, ce sera la taxe directe qui devra être imposée. Et franchement quels sont ceux qui, dans ces circonstances, seront responsables de l'imposition de cette taxe, si non ceux qui, par leur conduite, semblent vouloir la rendre inévitable, qui mettent toutes sortes d'entraves dans le chemin de ceux qui travaillent à appliquer le remède qui, dans l'opinion de tout le monde, doit nous préserver de cette taxe que le peuple redoute. Voilà ma manière de voir et je la trouve bonne.

L'honorable député de Montmorency a dit que tout ce que nous avons obtenu depuis la confédération, nous le

devions au parti conservateur. Je suppose que ce soit vrai, sans examiner le mérite de cette assertion, et je me demande pourquoi n'aurions-nous pas aujourd'hui ce que nous demandons. Si c'est le même gouvernement qui nous a donné ce que nous avons eu déjà, alors pourquoi ne pas retourner devant ce gouvernement pour lui demander en termes dignes de la province que nous représentons, mais avec l'énergie que requiert un devoir aussi important, de compléter son œuvre. D'après les admissions de nos adversaires, nous sommes en droit de dire : Retournons devant ce même gouvernement et demandons lui le reste qu'il nous faut pour mettre nos finances à l'abri de tout péril. L'honorable député de Montmorency a ajouté : " Notre parti est toujours prêt à nous rendre justice." Je me suis alors permis de lui demander si ce n'était pas la sympathique attitude de M. Blake envers notre province, qui a engagé le parti conservateur à se montrer aussi bienveillant.

Pour dire cela, je puise mes preuves dans le *Canadien* et la *Minerve*. Que l'on lise les journaux conservateurs, comme la *Minerve* et la *Gazette* et vous verrez que ces journaux disaient que si M. Blake et le *Globe* ne s'étaient pas montrés aussi favorables aux réclamations de la province de Québec, jamais Sir John Macdonald n'aurait accordé ce qu'on lui demandait. Si on n'employait pas ces termes mêmes on laissait évidemment entendre la même chose.

M. Desjardins — *député de Montmorency.* — Vous n'avez donc pas lu la proposition en amendement de M. Blake.

M. David — *député de Montréal-est.* — Oh ! certainement et plusieurs fois même, et elle signifie tout le contraire de ce que vous prétendez. M. le président, je me demande ce que doit penser M. Blake de se voir dénoncé ainsi, après ce qu'il a fait pour la province, par ceux qui ont

bénéficié de sa politique large, éclairée et de voir qu'on ne veut pas même rendre justice à son mérite et aux bonnes dispositions qu'il a pour nous. Dans la position que nous occupons dans la confédération, la question des alliances politiques est une grande question et si nous pouvons faire triompher nos droits, se sera grâce à ces alliances. Mais notre conduite ne pourra-t-elle pas nous faire abandonner par M. Blake et ses amis. A quoi bon, pourront-ils un jour se dire, se compromettre pour cette province-là, si elle ne sait pas mieux reconnaître ce que l'on fait pour elle.

Je reviens à la question dont je me suis un peu écarté. Je crois que nous ne pouvons hésiter à approuver la politique du gouvernement parce qu'elle est bonne et parce que les honorables députés de la gauche l'ont approuvée eux-mêmes. M. Chapeau, l'un des hommes les plus distingués du parti conservateur a dit lui-même que la province de Québec a fait de grands sacrifices pour le maintien de la confédération. De fait, pas une province n'en a fait autant que nous. Lorsque le pacte fédératif a été fait, Ontario n'a pas sacrifié autant que nous. Notre province n'avait que ses droits de douanes et d'accise, elle les a abandonnés au nouveau pouvoir central, et par là elle a fait un plus grand sacrifice que toutes les autres provinces. Il me semble qu'on devrait le reconnaître. Qu'avons-nous reçu en retour ? En 1880, la province se disait déjà et avec raison qu'elle avait versé dans le trésor fédéral vingt millions de plus qu'elle n'avait reçu. Un homme qui est patriote quand il le veut, a fait les mêmes calculs. Je crois que c'est l'honorable député de Bellechasse, et il est arrivé au même résultat.

Ce n'est pas un sacrifice que nous demandons au gouvernement fédéral. Non. Quand la province aura ce qu'il lui faut pour faire sa prospérité, le gouvernement fédéral en bénéficiera sa large part, et l'argent qu'il nous donnera ne sera rien en comparaison des avantages directs qu'il en retirera. Plus il y aura d'argent dans la province, plus les

droits de douanes seront élevés, en sorte qu'à ce point de vue ce serait une bonne politique même pour le gouvernement fédéral. De plus, je dis que c'est le seul moyen de remédier aux dangers de la situation, et c'est le seul moyen d'empêcher la confédération de sombrer dans l'union législative. Si on veut que la confédération dure, on doit au moins la rendre supportable. Il faut donner aux provinces ce qui est nécessaire pour qu'elles se développent. Les provinces ne rempliront pas toujours avec patience le rôle qu'on leur fait jouer, en les obligeant de fournir leur or pour ouvrir de nouvelles provinces, y bâtir des grands chemins de fer. Ce système ne saurait durer surtout si l'on prive des moyens de prospérer la partie la plus française de la confédération, la province de Québec. C'est le seul moyen d'éviter l'union législative dont nous ne voulons pas. J'exprime là les sentiments de toute la province; jamais elle n'en voudra pour aucune considération. Il y a longtemps que nous faisons des sacrifices. L'amour de notre passé et de nos traditions ne nous empêche pas d'être loyaux à la couronne de l'Angleterre. En 1776, nous avons refusé la liberté que nous offrait Lafayette. La tentation a dû être terrible pour le cœur de nos pères, car c'était cette noblesse française qui a arrosé de son sang le sol de l'Amérique pour y faire reverdir l'arbre de la liberté, c'était cette noblesse qui nous tendait les bras. Malgré cela, nous n'avons pas succombé. Il est vrai que plusieurs croient que l'annexion aurait fait du bien à la province et qu'en la refusant nous avons du même coup refusé la fortune et la prospérité. Cela ne nous empêche pas d'être loyaux à l'Angleterre. Pourquoi, M. le président, avons-nous refusé les offres qu'on nous a faites, pourquoi avons-nous repoussé ces séductions? C'est parce que nous avons l'amour de notre individualité comme peuple. Ces dangers sont passés, mais d'autres se présentent devant nous. C'est notre pauvreté qui doit nous faire craindre pour notre avenir, car l'argent est nécessaire

ici comme partout ailleurs puisqu'il est le nerf de la guerre. Nous avons refusé aussi parce que nous avons des garanties pour la conservation de ce que nous aimons. Mais le jour où nous aurons raison de croire que nous allons les perdre, le jour où on agitera la question de l'union législative, ce jour-là est-ce que le peuple de la province poussera la loyauté jusqu'au point de tout endurer sans rien dire. Ne tournera-t-il pas ses regards là où il pourra avoir la prospérité matérielle en l'absence des garanties d'un ordre supérieur qu'on lui aura enlevé. Voilà le danger que je prends la liberté de signaler à l'attention de la Chambre. Nous sommes ici en famille et nous devons nous exprimer franchement.

M. le président, j'ai dit que la politique du gouvernement actuel n'est que la continuation de la politique du cabinet Mousseau. J'aime à croire que le parti conservateur a du patriotisme et si je dis cela c'est parce que dans ce parti il y a des hommes qui se sont ralliés autour de l'honorable premier ministre pour sauvegarder l'honneur de la province mis en péril. Si cela a pu se produire dans les circonstances difficiles que nous connaissons, nous pouvons prédire qu'avant peu il y en aura d'autres qui en feront autant. Avant longtemps, il y aura d'autres événements qui se produiront au sujet desquels on fera ce qui a déjà été fait au point de vue du groupement des partis.

Je veux maintenant parler de la question Riel, puisque l'honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Montmorency en ont parlé. Je me permettrai de ne faire qu'une seule remarque. Je n'ai pas besoin de rappeler le passé et de dire qu'eux-mêmes se sont condamnés d'avance quand, en 1874, ils demandaient à nos populations d'intervenir pour sauver les prisonniers Métis alors sous les verrous et qu'ils sollicitaient le peuple de repousser ceux qui n'avaient pas condamné les ministres fédéraux parce que ces ministres ne faisaient pas ce que ces Messieurs réclamaient. Je me rappelle du mandement de Monseigneur Bourget dans lequel ce vénérable prélat disait que l'on

devait demander au peuple si les libéraux avaient rempli leurs promesses à l'égard de Riel et de ces compagnons. Ces souvenirs sont très vivaces dans ma mémoire. C'est pour cela que j'ai été battu dans le comté d'Hochelaga. Mais j'écarte pour un instant la question Riel et je suppose que le gouvernement fédéral décide que la province de Québec ne sera plus à l'avenir représentée dans le cabinet canadien. Je suppose encore qu'un membre ici propose que l'on remercie le gouvernement fédéral d'avoir pris cette décision et qu'un autre honorable député propose de le blâmer, il s'en suivrait, d'après le raisonnement de ces messieurs, que l'une de ces propositions serait dans l'ordre et que l'autre ne la serait pas. Je demande à l'honorable chef de l'opposition de me faire la faveur de répondre à cet argument.

Heureusement que les arguties de mes honorables amis n'ont pas empêché le peuple de se prononcer. Il n'a pas écouté les faux conseils de prétendue sagesse qu'on lui donnait. Il n'a écouté que son cœur et son patriotisme. L'honorable député de Montmorency a dit que nous n'avions réussi que grâce aux préjugés. Je dis que ce ne sont pas les préjugés qui nous ont fait remporter ce triomphe électoral. Au reste, l'honorable député donne donc ce nom à l'agitation qui a été faite en 1874 et 1875, alors que les conservateurs dénonçaient le gouvernement McKenzie, pour ne pas avoir donné l'amnistie aux impliqués dans les troubles de la Rivière-Rouge en 1869. Car il y a une analogie parfaite entre les deux cas. Non, M. le président, nous n'avons pas fait appel aux préjugés. Nous avons fait appel à un sentiment juste et raisonnable. Si notre appel n'avait pas été entendu, ç'aurait été un grand malheur, car sans les sentiments nobles et élevés qui ont fait agir le peuple au 14 octobre dernier, une nationalité ne mérite pas de vivre. Et ces sentiments se traduisent par la haine de l'injustice. On a dit aussi que les manifestations qui ont été faites étaient du dévergondage révolutionnaire. Plaise au ciel qu'on n'en ait pas d'autre à critiquer.

Si on empêche l'homme public de s'adresser au plus beau sentiment qui puisse naître dans le cœur du peuple, vous livrez celui-ci aux ambitions les plus sordides. Et, M. le président que resterait-il dans l'histoire d'Angleterre si on faisait disparaître les pages où sont racontées les grandes actions des fondateurs de la constitution anglaise ? S'il y a un peuple qui plus que les autres aime la liberté, c'est bien la nation anglaise, qui a su lutter quand il fallait lutter. S'il est dangereux d'affaiblir la liberté, brûlez ces pages de l'histoire d'Angleterre où les Burke, les Brougham et autres illustres champions des libertés populaires ont émerveillé le monde par l'éloquence et la chaleur de leurs discours, car ces pages peuvent, suivant votre raisonnement, empoisonner le peuple. Hampden, célèbre patriote anglais, n'a-t-il pas refusé de payer la taxe d'un chelling imposée arbitrairement et cela n'a-t-il pas failli mettre l'Angleterre en état de révolte. En face de ces exemples, je dis qu'on ne peut reprocher les sympathies qui ont été manifestées pour les Métis qui se sont soulevés pour avoir le droit de vivre. S'il me fallait d'autres exemples, je citerais l'opinion de lord Brougham en 1837-38 et de Chatham qui disaient qu'on n'avait pas le droit de reprocher aux Américains les sentiments qui les faisaient agir lorsqu'ils conquièrent leur indépendance. C'est cet esprit de résistance aux lois injustes et aux mesures arbitraires qui a édifié la liberté de l'Angleterre. Et que ne disait pas le Dr Nelson dans le parlement canadien sur cette même question ? Hincks, et le père de l'illustre M. Blake exprimait la même opinion. Quand on lit ces témoignages nous venant d'hommes aussi distingués, nous avons le droit de penser qu'un des petits-fils de ceux qui ont pendu Riel partagera peut-être des vues analogues aux nôtres ; qu'avant longtemps, imitant la franchise d'un Holt, on dira que c'est grâce au dévouement de Riel que nous avons connu les bienfaits de la liberté dont nous jouissons dans le Nord-Ouest. On doit combattre et supprimer par tous les moyens légitimes une rébellion, je

comprends cette nécessité d'ordre public, mais aussi il y a des distinctions à faire, par exemple entre les mauvaises passions qui en sont la cause comme en Europe, et ce qui s'est passé ici.

La différence est aussi grande que celle qui existe entre l'homme qui assassine lâchement au coin d'un bois et le patriote qui risque sa vie pour le bénéfice de ses concitoyens. J'aime l'histoire de ma nationalité parce qu'elle a produit des martyrs. Mais je cesserais de l'aimer si elle ne savait pas se faire respecter. Les nations qui sont respectées sont comme l'Angleterre. Les Anglais n'ont pas le droit de nous faire un reproche à raison de ce que nous avons fait dans cette douloureuse circonstance. Si nos sentiments sont blâmables, apprenez que nous les avons puisés dans votre histoire.

M. le président, en terminant je dois déclarer de nouveau qu'à tous les points de vue le programme du gouvernement mérite notre appui. Et quant à la question Riel elle a eu deux bons effets. Le premier a été de prouver ceci : c'est que dans la province de Québec il y a assez de noblesse pour se faire respecter. En deuxième lieu, ça ouvert les yeux d'un grand nombre qui s'étaient habitués à regarder avec indifférence les réclamations que nous faisons. Maintenant on peut se faire entendre, et à certains égards sur lesquels je n'ai pas besoin de m'appesantir, cela a eu pour effet de mettre les deux partis sur un pied d'égalité. J'en conclus que ce mouvement a eu de bienfaisants résultats. Sans cela tout projet d'union était impossible, union faite non pas pour arriver au pouvoir, c'est une considération trop mesquine, mais pour faire triompher une politique nationale comme celle que nous trouvons exposée dans le discours du trône.

A six heures la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

M. Casgrain—*député de Québec.* — M. le président, après le discours de l'honorable député de Montréal-est dans lequel il a développé avec chaleur les motifs qui l'éloignent de nous et malgré les différences qui existent entre lui et moi sur bien des sujets, je me permettrai de dire cependant qu'il y en a un sur lequel nous pouvons nous rencontrer et de concert, faire l'éloge de l'illustre Reine qui à l'heure qu'il est, attire les regards des peuples de son vaste empire : Sur une partie du discours du trône, je suis d'accord avec mes honorables amis de la droite, c'est celle dans laquelle on fait allusion au jubilé de Sa Majesté.

Oui, M. le président, nous sommes tous d'accord quand il s'agit de féliciter cette grande Reine qui règne sur le plus grand empire du monde et à qui la Providence a accordé la faveur, comme la récompense de ses vertus, de voir le cinquantième anniversaire de son élévation au trône. Nous sommes tous unanimes à nous joindre aux sujets de Sa Majesté dans les autres parties de l'Empire pour lui souhaiter encore de longues années de vie, comme nous serions tous unanimes à défendre son trône contre quiconque oserait l'attaquer. Nous avons déjà, en maintes circonstances, donné des témoignages évidents de notre loyauté et aujourd'hui, la meilleure preuve que nous puissions en offrir, c'est l'accomplissement fidèle des devoirs qui nous incombent. Si nous travaillons tous sincèrement à l'agrandissement, à la prospérité de notre province, nous travaillons par là même à l'agrandissement et à la prospérité d'une partie importante de l'empire britannique. C'est, M. le président, pour céder à ce sentiment de loyauté que, malgré beaucoup d'hésitations, je me lève pour prendre la parole sur le débat qui se fait actuellement en cette Chambre.

L'autre jour l'honorable député de l'Islet nous a recommandé le calme et la modération dans cette discussion, si nous voulions nous montrer à la hauteur de notre position.

Pour moi, il me sera facile de me conformer à cette recommandation, car j'aime le calme et la modération.

Monsieur le président, avant de répondre au discours de l'honorable député de Montréal-est, je me permettrai de suivre un peu la ligne de conduite de l'honorable premier ministre. Tout en la critiquant, je me ferai un devoir de ne pas sortir des bornes de la modération qu'exige la dignité de cette Chambre. L'honorable premier ministre nous a soumis une proposition que je considère comme absolument fausse. Après nous avoir dit que nous n'étions pas le parti conservateur, que ceux qui étaient tombés au mois d'octobre dernier, n'étaient pas les vrais conservateurs, il a jeté les yeux tendrement du côté de l'honorable député de Champlain, et s'est écrié de sa voix la plus mielleuse ; c'est moi qui suis l'incarnation du conservatisme. Lui l'incarnation du conservatisme ! mais croit-il qu'on ignore que sa carrière publique forme un véritable kaléidoscope où se réfléchissent toutes les nuances politiques. Conservateur, libéral, national, coalitionniste, national encore, conservateur castor, il a été tout ce que l'on voudra suivant que cela faisait son affaire. Ce ne sont pas les déclarations qui inspirent le plus la confiance et qui indiquent le mieux les convictions d'un homme, mais ce sont les actes.

Aujourd'hui l'honorable premier ministre se pose en protecteur des principes conservateurs, et en 1872 il prêchait avec enthousiasme la dangereuse doctrine de l'éducation obligatoire, et en 1885, l'un de ses partisans exprimait la même opinion en se basant sur les déclarations de son chef. En 1882, il réclamait l'abolition du Conseil législatif, et maintenant il consent à laisser vivre la Chambre haute, à condition qu'elle soit bon enfant. Hier, il faisait dans le pays l'agitation la plus anti-constitutionnelle, la plus révolutionnaire qu'il y ait jamais été faite. Et aujourd'hui il commence une autre agitation au moyen de cette conférence

interprovinciale qui n'a d'autre but que d'embarrasser le gouvernement fédéral. Que lui importe. Périssent la constitution, périssent la confédération, pourvu que le parti libéral règne sur ses ruines. Voilà l'homme qui se donne comme le type du vrai conservateur. Non, ce n'est pas comme conservateur que l'honorable premier ministre a triomphé dans la province. C'est l'homme qui a su profiter habilement d'un mouvement et qui a consenti pour un moment à cacher son drapeau, en disant à ses amis : quand nous serons fermement assis sur les banquettes ministérielles, nous hisserons le drapeau jusqu'au haut du mât et en disant aux autres : vous voulez vous venger de votre parti, venez avec moi : vous n'avez pas de patronage, je vous en donnerai ; les honneurs n'arrivent pas assez vite, joignez-vous à moi et les honneurs, vous les aurez. Ajoutez au nombre des nouveaux amis du premier ministre un certain groupe de gens qui, mus par un sentiment généreux ont réellement cru que le pays était en danger et qu'en suivant l'honorable député de St-Hyacinthe, il ne faisait qu'employer une arme pour combattre de plus grands ennemis, et vous avez tout le secret du triomphe dont il se glorifie tant aujourd'hui.

Chose singulière, M. le président, le parti libéral n'est jamais arrivé au pouvoir autrement que par un accident, un de ces coups de la fortune auxquels personne ne s'attend et qui causent une vraie surprise à ceux-là mêmes qui en profitent. La province de Québec est foncièrement conservatrice, c'est peut-être la seule province dans la confédération de laquelle on puisse dire qu'elle est franchement, loyalement et inébranlablement attachée aux principes conservateurs. Les autres provinces se laissent plus ou moins guider par les intérêts matériels du moment et si elles se sont aussi souvent prononcées en faveur du parti conservateur, c'est parce que ce parti a été dirigé dans la législation générale qu'il a proposée, par un large esprit d'entreprise et par un sentiment du bien public. Mais la province de Québec, indépendamment de

ces raisons, est toujours restée conservatrice parce qu'elle voyait que le parti conservateur seul, a des principes arrêtés, un programme défini, des aspirations légitimes vers la grandeur et la prospérité du pays. Voilà pourquoi, après les orages les plus violents, les tempêtes dans lesquelles la barque du parti semblait irrémédiablement perdue, le parti conservateur qu'on croyait écrasé, anéanti, est sorti victorieux et emportant dans les plis de son drapeau les majorités dans les trois quarts des circonscriptions électorales de cette province.

En 1874, c'est le scandale du Pacifique qui a balayé nos amis et le lendemain du jour où l'immense majorité avait prononcé contre nous, nous pouvions à peine passer dans les rues sans nous faire insulter. Cinq ans après, quel changement ! La province revenue de son égarement momentané, envoyait en Chambre à peine quinze libéraux et l'immense majorité des députés bas-canadiens allaient apporter au vieux chef du parti le témoignage de la confiance unanime de la province.

En 1878, un lieutenant gouverneur chasse un cabinet appuyé par les deux-tiers de la députation et à l'aide de ce coup audacieux, le parti libéral escalade le pouvoir qu'il n'aurait pas pu conquérir dans des circonstances ordinaires. Deux années après, laissé à lui-même, privé des secours de ce grand partisan qui l'avait maintenu, il tombe misérablement et en 1881, encore une fois, le drapeau conservateur est planté sur toutes les forteresses que nous avons perdues.

Et en octobre 1886, pensez-vous, M. le président, que si l'on eut discuté devant le peuple les vraies questions politiques, les questions qui intéressent directement la province, que le parti libéral serait revenu, je ne dis pas avec une majorité, parcequ'il n'est pas la majorité, mais avec des partisans de passage en nombre suffisant pour lui permettre de hisser au pouvoir le premier ministre actuel ? Non, mille

fois non. Le parti libéral le savait. Convaincus que par la seule critique des actes des gouvernements conservateurs, n'ayant à leur actif que deux années d'une administration où les fautes se succédaient aux fautes, les chefs libéraux ont habilement enseveli la discussion de la politique locale sous le tapage qu'ils firent au sujet d'une question qui ressort du parlement fédéral. Ai-je besoin de rappeler aux honorables députés les appels aux patriotisme, non, je ne dirai pas au patriotisme, mais aux préjugés que l'on fit entendre d'un bout à l'autre de la province ? Pour ne vous en donner qu'un exemple, je rencontrais un jour l'honorable premier ministre dans une assemblée publique. Et savez-vous comment il débuta ? Lui, un avocat, un conseiller de la Reine, le bâtonnier du barreau de Montréal, le bâtonnier général de la province, me reprochât d'avoir consenti à exercer mes devoirs d'avocat dans une cause où il s'agissait de savoir si un homme s'était oui ou non, rendu coupable d'un crime contre la constitution du pays. Voilà la note ! Voilà le ton ! Voilà les arguments que l'on a employés pour obscurcir le discernement des électeurs de cette province, voilà comment on s'y est pris pour cacher sa propre faiblesse, son manque absolu de politique, son absence totale de programme.

Après cela, je n'ai pas été surpris d'entendre dire qu'à une autre assemblée politique, le même homme, devenu premier ministre de la province avait proclamé que le chemin de fer du Pacifique avait été construit pour *les orangistes*.

Et maintenant, croit-on qu'une administration, née du préjugé, soutenue par le préjugé, créant elle-même le préjugé, puisse réussir à garder longtemps le pouvoir dans cette intelligente province ? Le peuple se réveillera, il se réveille déjà. Que d'espoirs déçus le 22 février ? On devait emporter la province toute entière. Les fleurs étaient cueillies, les couronnes étaient tressées, les habits galonnés des ministres, étaient commandés, et d'heureux mortels s'endor-

maient le soir en s'enfonçant sur les oreilles un chapeau de juge imaginaire. Hélas faut-il que tout cela n'ait été qu'un rêve. Flétris les fleurs, dégarnis les habits de ministres, envolés les chapeaux de juge ! Le peuple s'est réveillé. Il s'est dit : nous en avons assez des questions de sentiment, pensons aux affaires et si nous ne voulons pas que les autres provinces nous écrasent, revenons de l'erreur que nous avons commise dans les élections locales.

Déjà des hommes sur la puissante autorité desquels on avait osé s'appuyer, ont cru devoir donner le cri d'alarme et signaler au peuple les dangers que l'on semait sur ses pas.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'agitation au moyen de laquelle le parti libéral a réussi à remporter la victoire, est condamnée par les hommes les plus haut placés, les plus impartiaux, les plus dévoués aux véritables intérêts du pays. Une fois cette agitation complètement disparue, sur quoi s'appuiera le cabinet actuel ? Est-ce sur la terreur qu'il inspire en destituant à droite et à gauche des employés publics qui n'ont d'autres torts que de ne pas penser comme lui sur les questions politiques ? Est-ce sur la faveur qu'il se crée en distribuant à ses fidèles les dépouilles des vaincus, en gorgeant d'or les entrepreneurs, en établissant ses partisans à ce que ces messieurs appelaient poétiquement *la crèche du gouvernement* ? Est-ce en faisant des emprunts parce qu'on ne sait pas profiter des ressources de la province ? Est-ce en essayant, par un système extraordinaire, de se créer une majorité dans une autre Chambre ?

Nous avons déjà eu une administration libérale qui a commencé exactement comme l'administration actuelle. Pendant deux sessions, le gouvernement Joly a traîné une pénible existence, grâce au secours précieux que lui donnait l'honorable député de Trois-Rivières ; elle s'est éteinte doucement, mourant de faiblesse et de langueur. Les

mêmes symptômes sont les indices des mêmes maladies. La mort du gouvernement Joly devrait être un avertissement solennel pour le cabinet actuel.

Mais ces messieurs disent peut-être : regardez donc la majorité qui nous entoure. Un gouvernement appuyé par une telle majorité peut-il tomber ? Mais, M. le président, pense-t-on que l'union qui existe aujourd'hui entre le parti libéral et le parti national en cette Chambre est un mariage indissoluble ? N'est-ce pas plutôt une de ces liaisons qu'un événement imprévu, un besoin du moment, un caprice, peuvent briser ? Qui aurait dit, il y a un an à peine, que l'école dont M. le sénateur Trudel est le maître, aurait accepté l'honorable premier ministre comme chef ? L'honorable premier ministre avait fort maltraité le sénateur, son école et sa presse : " Dans cette école des ultramontains, disait-il en pleine Chambre, on est lâche. " Et encore : " La presse ultramontaine étouffe ses amis. C'était son dernier rôle. C'est elle qui a souillé toutes les causes. "

L'honorable premier ministre qui croyait que le gouvernement n'allait pas assez loin, s'écriait que les ministres d'alors avaient peur et il leur promettait son concours le jour où ils en auraient besoin pour lutter contre ces infâmes ultramontains. De plus, dans la conférence qu'il a donnée sur Laberge, il poussait déjà des cris de guerre contre l'école politico-religieuse, comme il l'appelait.

" La *Minerve*, disait-il, qui ne fut sous ce rapport que le précurseur de l'*Etendard*, fit au libéralisme que ses fondateurs avaient tant contribué à implanter au sein du peuple canadien, la même guerre qu'elle avait faite autrefois au torysme et à la persécution. Devançant l'école Trudel, elle condamnait les libéraux, etc. . . .

" J'ai dit que la *Minerve*, qui est aujourd'hui dénoncée par l'école politico-religieuse, comme atteinte de l'hérésie libérale, se trouve victime du système qu'elle a mis en vigueur. . . .

“ L'école politico-religieuse, voilà l'ennemie ; l'ennemi de
“ l'église canadienne, dont elle menace de détruire la sainte
“ auréole en la traînant dans la fange des luttes de parti ;
“ l'ennemi du clergé au sein duquel elle a introduit et veut
“ entretenir des divisions mortelles, propres à lui enlever
“ cette force dont il a tant besoin pour le succès des grandes
“ œuvres confiées à son zèle ; l'ennemi de nos institutions
“ politiques dont elle veut détruire l'action bienfaisante, en
“ les dénonçant comme dangereuses à la religion et propres
“ à propager le socialisme et l'impiété, et en provoquant
“ sans cesse à des empiètements sur les droits et les pouvoirs
“ incontestables de l'état, l'ennemi du peuple auquel elle
“ voudrait imposer un régime qui l'a soumis pendant des
“ siècles, au plus triste et au plus dégradant des esclavages ;
“ l'ennemi des Canadiens-Français qu'elle voudrait pousser
“ dans des luttes fratricides avec leurs compatriotes d'autres
“ origines et d'autres croyances, que nous devons respecter
“ si nous voulons être respectés nous-mêmes, et avec les-
“ quels nous devons vivre en paix, afin de consolider les
“ bases des destinées que la Providence ménage, sur ce
“ continent, à la future nation canadienne. Oui, l'école
“ politico-religieuse, voilà l'ennemi, l'ennemi des intérêts
“ religieux et nationaux ; l'ennemi des aspirations de tout
“ homme de cœur. L'ennemi de ce que tout citoyen a de
“ plus cher et de plus sacré : Le droit de vivre libre dans
“ un pays libre. ”

Et maintenant, veut-on savoir quelle est l'opinion des organes du parti national sur l'honorable premier ministre. Prenons *La Vérité* du 6 juin 1885. Parlant du banquet donné le 27 mai 1885 par le Club national de Montréal, et qui était, comme *La Patrie* le disait, “ une manifestation du parti libéral, ” après avoir donné des renseignements sur ce banquet, *La Vérité* ajoute :

“ Voyons maintenant un peu ce qui s'est dit à ce festin
“ libéral.

“ Le président du Club est un M. Dandurand. Il a porté
“ un toast à l'indépendance du Canada, et il a fait un
“ *speech*. Parlant de Sir George Cartier, il s'est écrié :

“ La majorité qu'il s'était faite dans le pays et qu'il avait
“ façonnée lui-même était composée des gens qui enten-
“ daient vivre du patronage du gouvernement, de ceux aux
“ yeux desquels le grand chef faisait briller l'or des contrac-
“ teurs, et *surtout de la masse ignorante qui, craignaient*
“ *l'enfer, votait comme monsieur le curé l'entendait.*”

“ Certes, nous n'avons pas l'intention de défendre tous
“ les actes du parti conservateur, façonné et conduit par
“ Sir George Cartier ; mais nous appelons l'attention très
“ sérieuse de nos lecteurs sur le trait venimeux que renfer-
“ ment les paroles que nous avons soulignées. Ces paroles
“ indiquent clairement que la haine du clergé est encore
“ vivace dans le sein du parti libéral, que ce parti est aussi
“ anti-clérical qu'il l'était il y a trente ans, aussi dangereux
“ que le sont les libéraux de France et de Belgique.

“ Mais ce n'est pas tout M. Dandurand met le langage
“ suivant dans la bouche de celui que les membres du club
“ avaient à leur tête en 1881, après les dernières élections
“ provinciales :

“ Mes amis, si nous voulons sauver le peuple d'une ruine
“ certaine et l'arracher de ces cormorans politiques qui le
“ pillent et le volent, il faut d'abord l'instruire en lui impo-
“ sant un système d'éducation compulsoire (il veut dire
“ obligatoire) aussitôt qu'un accident nous ramènera au
“ pouvoir.”

“ Et plus loin, cet enfant terrible du parti libéral ajoute :

“ Le Club national réclamait dans le programme qu'il
“ élaborait un système d'éducation compulsoire en faveur
“ duquel notre vaillant chef, l'honorable M. Mercier, s'était
“ déclaré dès 1872.

“ Ne faisons pas attention à l'affreux barbarisme deux fois répétés : éducation compulsoire. Ce que M. Dandurand veut désigner par ce nom, c'est l'instruction obligatoire, cette invention de la franc-maçonnerie universelle.

“ M. Mercier, chef du parti libéral était là, et non seulement il n'a point protesté, mais il a dû applaudir avec les autres. *La Patrie* nous assure que le discours du président du Club national a été fréquemment interrompu par des applaudissements.

“ Ainsi, les catholiques de la province de Québec sont bien avertis, s'ils veulent l'instruction obligatoire, telle que les libéraux l'entendent en France et en Prusse, ils n'ont qu'à faire monter nos libéraux canadiens au pouvoir : ces braves gens n'attendent que cet accident pour mettre en pratique leurs théories échevelées et subversives.”

M. le président, que disait l'honorable député de Champlain dans le programme qu'il a lancé dans son comté ? Il répudiait avec indignation le libéralisme des Mercier, des Langelier. Croit-on maintenant que des éléments aussi disparates sont faits pour rester amis ? Est-ce parce que Louis Riel a été pendu que l'honorable premier ministre est devenu un homme moins dangereux, qui, hier, méritait d'après ces Messieurs, d'être expulsé de la Chambre et qui aujourd'hui a droit à toute confiance et à tout honneur ? Est-ce parce que Louis Riel a été pendu que la presse ultramontaine ne souille plus toutes les causes, et que l'école ultramontaine n'est plus lâche et n'est plus l'ennemie de la religion, de la nationalité et du citoyen libre ?

L'honorable premier ministre a aussi prétendu que le parti conservateur l'avait calomnié, vilipendé, persécuté et que cependant le peuple l'avait renvoyé ici triomphant. Je conteste l'exactitude de cette proposition et je vais lui prouver que s'il a été calomnié, il l'a été par ses propres amis,

Je regrette de le dire mais si jamais un homme a été vilipendé, c'est bien l'honorable premier ministre, par ses propres amis.

Voici ce que disait *La Patrie* du 5 juin 1883, parlant de la coalition que M. Mercier voulait faire avec M. Mousseau : "Je ne sais ce que les gens de la ville pensent de ces tripotages là, nous disait-il, mais je sais qu'à la campagne, lorsque l'on considère un homme comme une canaille, on n'offre pas de partager avec lui les bénéfices de son gain mal acquis." Plus tard, le 24 juin 1883, l'organe montréalais du premier ministre ajoutait à propos de l'affaire de l'élection de M. Poirier, que \$3.700 avaient été payées à M. Mercier et l'on lançait le défi de porter l'affaire devant les tribunaux. A la date du 30 juin 1883, la *Patrie* disait :

" Un dernier mot au sujet de l'accusation de radicalisme que nous lance M. Mercier. C'est un mot commode inventé par les programmeux et qui nous paraît destiné à servir de passerelle à tous les *flancheurs* qui doutent de l'avenir du parti et qui veulent quitter le navire libéral pour atterrir dans l'eldorado du sénécalisme."

La *Vérité* du 2 mai 1885 faisait le réquisitoire suivant contre le chef qu'il encense aujourd'hui et contre lequel il combattait dans ce temps-là.

" M. Mercier nous a procuré, mardi après-midi, un quart d'heure de douce joie. Il a fait une sortie furibonde contre la presse ultramontaine, et plus particulièrement contre la *Vérité*. Le chef de l'opposition était en colère, faisait des gestes ridicules et disait des choses plus ridicules que ses gestes. Il a défendu le secrétaire provincial contre nos attaques qui sont si scandaleuses, a-t-il dit, que la pudeur l'empêchait de les lire à la Chambre ! Farceur va ! Pour la même raison, il nous a accusé de mentir effrontément sans dire en quoi. Mais ce qui est le plus cocasse, c'est

“ que M. Mercier a invité les bleus à se joindre aux rouges
“ pour écraser cette infâme presse ultramontaine ! Essayez-
“ donc, pour voir ! M. Mercier écraseur, on le connaît.
“ Dans l'affaire de la contestation de l'élection Mousseau il
“ avait promis d'écraser la canaille des deux partis. Grâce
“ au \$5,000 de M. Benjamin Trudel, il n'a écrasé personne.
“ Voyant que les députés ministériels n'étaient guère dis-
“ posés à l'aider dans ses projets d'écrasement, M. Mercier
“ s'est fâché contre eux et leur a dit qu'ils n'ont pas le
“ courage de leurs opinions. Ça c'est vrai. Si les députés
“ ministériels avaient le courage de leurs opinions, ils
“ expulseraient M. Mercier de la Chambre, car ils sont tous
“ convaincus que le c. de M. Sénécal est indigne d'y
“ siéger.”

Ce n'est pas nous qui disons ces choses-là, qui proférons ces paroles injurieuses, ce sont ses propres amis qui tiennent un pareil langage. Ce n'est pas nous qui lançons toutes ces accusations, les plus insultantes qu'un homme politique puisse recevoir, ce sont ceux qui aujourd'hui le portent sur leurs épaules. Si nous voulions parler du passé, si nous voulions faire ce que l'honorable premier ministre a fait dans plus d'une circonstance, nous pourrions exercer contre lui de terribles représailles. Pour moi je ne voudrais jamais en dire autant car j'ai trop de respect pour la position de premier ministre qu'il occupe. L'honorable premier ministre aura beau grossir sa voix et prendre des poses olympiennes, il n'empêchera pas que le mouvement qui l'a accidentellement fait parvenir au poste qu'il occupe en ce moment, a été condamné d'une manière formelle par l'un des prélats les plus distingués de ce pays. Et si on en doute qu'on me permette de lire à la Chambre la lettre suivante que toute la presse a reproduite, à l'exception bien entendu, des organes ministérielles qui, sans doute, avaient reçu leur mot d'ordre. Je donne le texte en entier :

Evêché des Trois-Rivières, 14 février 1887.

L'abbé J. O. Prince, archi-prêtre curé de Saint-Maurice,

M. le curé,

J'apprends avec surprise et chagrin que MM. Pierre Nault, Joseph Levasseur et Georges Béliveau ont traîné mon nom dans une assemblée à Saint-Maurice, et se sont permis de répéter sous affidavit des paroles, que je leur aurais dites l'automne dernier au sujet de M. Blake et de sir John A. Macdonald. Je proteste contre une semblable manière d'agir et un tel manque de respect envers leur évêque. Quant à M. Blake et à Sir John et aux partis dont ils sont les chefs, j'ai pris des informations précises il y a environ quinze jours auprès d'un évêque d'Ontario. Le vénérable prélat m'a répondu qu'il gardait la neutralité entre les deux partis qui se disputent le pouvoir à Ottawa, et il m'a parlé dans le même sens de leurs chefs.

Je partage l'opinion de ce digne évêque sur les deux hommes pris individuellement et je crois que pour nous, il n'y aurait pas grande différence à faire entre l'un et l'autre, dans le cas où il s'agirait d'une alliance avec les hommes de la province de Québec dont les bons principes offrirait les garanties convenables. C'est dans ce sens que j'en ai parlé plusieurs fois, quoi que j'aie pu en dire à ces messieurs. Mais encore une fois, je proteste contre leur manière d'agir en cette circonstance, et leur manque d'égards envers leur évêque.

Quant au mouvement national sur lequel je n'ai pas voulu me prononcer dans le principe, je le déplore amèrement aujourd'hui et je constate avec douleur qu'il a fait un grand mal dans mon diocèse.

Que le bon Dieu ait pitié de nous et que, dans sa miséricorde il nous rende la concorde et la paix, c'est ce que je lui demande de tout mon cœur.

Votre tout dévoué serviteur,

† L. F. Evêque des Trois-Rivières.

Voilà ce que l'on doit penser de ce mouvement qui a valu aux libéraux un triomphe éphémère et dont l'honorable premier ministre vient de se vanter ici. Qu'il médite cette lettre et l'appréciation indirecte qu'elle comporte de sa conduite depuis les quinze derniers mois et il verra s'il a bien raison de s'énorgueillir du triomphe qu'il prétend avoir remporté grâce à ce mouvement, condamné comme dangereux par une aussi haute autorité.

Maintenant j'aborde le discours du trône. Ce discours contient-il, pour la Chambre et pour le pays un programme rassurant ? Je ne le crois pas et je suis certain que même parmi les honorables députés qui appuient le gouvernement la harangue officielle a été un rude désappointement. Je ne fais pas l'illusion de croire que ces messieurs pousseront le courage et la franchise jusqu'au point d'en faire un aveu sincère, mais on peut se rendre compte de leurs sentiments en comparant la pensée ministérielle avec les divers programmes dont plusieurs des députés de la droite ont été prodigues au début de la campagne électorale. Dans le discours du trône le gouvernement y fait un aveu de faiblesse dès le début de son règne. C'est toujours l'histoire du parti libéral : Pas de programme. Voilà dix ans que ces messieurs sont dans l'opposition, voilà dix ans qu'ils critiquent tout ce que le parti conservateur a fait, et rendus au pouvoir ils ne savent que faire. Ils avouent eux-mêmes n'être le parti que de la démolition, de la négation et de l'impuissance politique. On remarque chez l'honorable premier ministre le même défaut que chez M. Blake. Comme son grand chef, le parti qui domine ici n'a pas de politique arrêtée, n'a pas de principes de gouvernement.

Je me demande si le programme ministériel est de nature à satisfaire les nationaux ? D'abord, rappelons nos souvenirs et voyons si les demandes de quelques uns de ces messieurs reçoivent satisfaction dans le discours du trône. L'honorable solliciteur général, que je ne veux pas attaquer dans l'état

de santé où il se trouve, et l'honorable député de Champlain, ont publié l'un et l'autre un manifeste adressé aux électeurs dont ils sollicitaient les suffrages. Dans ces manifestes ils exposaient leurs vues sur la situation de la province. D'après ces messieurs deux choses par dessus toutes les autres exigeaient les soins immédiats du nouveau gouvernement qui serait appelé à succéder au cabinet Ross. Et quelles sont donc les deux principales questions sur lesquelles ces messieurs ont fait la lutte ? Avec toute leur école politique, ils voulaient des réformes qu'ils considéraient comme urgentes sur les deux points suivants : Les lois de l'instruction publique et celles des asiles. Comment ces deux questions sont-elles traitées dans le discours du trône. A ma grande surprise, on ne dit rien des lois sur l'instruction publique. Quant à la question des asiles qu'est-ce que demandaient ces messieurs ? Rien moins que le rappel immédiat de la loi adoptée en 1885, Que l'on lise les organes particuliers de ceux qui s'intitulent conservateurs nationaux, que l'on lise *l'Etendard* et *La Vérité* et l'on verra de nombreux articles remplis de critiques acerbes et violentes contre cette loi, et où on concluait qu'il fallait ou rappeler cette législation ou en modifier profondément les dispositions essentielles. En face de cette attitude énergique de l'école des honorables députés, en face de leurs propres déclarations, que fait le gouvernement ? Il se contente d'annoncer qu'il va faire faire une enquête. Et ces honorables députés se préparent à voter une adresse dans laquelle on va lire un paragraphe conçu en ces termes :

“ Que nous admettons, avec Son Honneur, que les
“ graves difficultés soulevées au sujet des asiles d'aliénés, et
“ à l'occasion de la mise en force du statut relatif à ces
“ asiles passé en 1885, rendent nécessaire la nomination
“ d'une commission royale, chargée de rechercher, auprès
“ des autorités les plus compétentes, les causes réelles de
“ ces difficultés et les moyens propres à les faire cesser et à

“ guider le gouvernement dans la préparation de toute mesure qui sera jugée convenable.”

Voilà tout ce qu'on accorde à ces messieurs ; une commission royale.

Mais quand on condamnait formellement cette loi, quand on en demandait le rappel immédiat, on avait fait ce que fera la commission, on avait étudié la loi et on l'avait trouvée radicalement mauvaise.

Dans la pensée des ministres, cette commission a un double but : Premièrement, créer du patronage pour les fidèles, et en second lieu gagner du temps, afin de voir si l'on ne réussira pas à faire prévaloir les idées du parti libéral sur cette grave question. M. le président, à ce propos je puis bien dire ce que l'on répète un peu partout sans chercher à dissimuler plus longtemps. En effet ce n'est un secret pour personne que les libéraux veulent se débarrasser des nationaux. Que les honorables députés de Chateauguay, de l'Islet, que l'honorable secrétaire de la province nous disent franchement leur opinion sur ce point, et l'on verra si je m'éloigne beaucoup de la vérité et si je n'exprime pas leurs vœux secrets à tous. Or, ces messieurs connaissent les idées des nationaux sur cette question. D'un autre côté, comment peuvent-ils revenir sur tout ce qu'ils ont dit en 1885 ? Comment le premier ministre peut-il renier ce qu'il disait dans le temps ? Comment pourra-t-il venir affirmer qu'il avait tort de prononcer les paroles que je vais lire : “ On verra, disait le premier ministre en parlant de cette loi des asiles, on verra encore le gouvernement se croire obligé de céder devant ceux qui se plaignent. Le rapport de M. Smith qui nous dénonce le système qui prévaut dans un certain asile nous est connu . . . Tous les journaux, à part deux ou trois qui représentent les idées du moyen-âge, se sont prononcés dans le même sens. Néanmoins, en face de tels témoignages le gouvernement qui est menacé par ces feuilles, a peur et va céder.”

Par cette enquête, ce n'est donc pas le rappel de la loi que l'on a en vue. Si la commission royale trouve une solution, on préparera une " mesure qui sera jugée convenable." Jugée convenable " par qui ? Par l'honorable premier ministre et ses amis, ou par les nationaux ? On ne nous le dit pas. Et cependant les gens de l'*Etendard* et de *La Vérité* ne voulaient que le rappel de cette loi ou sa modification dans ses parties essentielles.

Sur les deux questions les plus importantes de leur programme, les nationaux sont ignorés. Pour moi, ce n'est pas surprenant, vu la composition du cabinet. Il est bien vrai qu'on y a fait entrer trois nationaux ; mais on a pris en même temps ses mesures pour dominer, en y mettant cinq libéraux. Ceux qui s'aveuglent au point de refuser de se rendre à l'évidence se préparent de cruelles déceptions et j'avoue qu'ils auront pleinement autorisé le parti libéral à agir à leur égard avec sans gêne, puisqu'ils sont incapables de ressentir ce qu'on leur a déjà fait. Les libéraux ayant des alliés aussi dociles auraient tort de se gêner.

M. le président, j'arrive maintenant à la question traitée par l'honorable député de Montréal-est. L'honorable député a évidemment voulu consacrer la plus grande partie de son discours à nous exposer les raisons qui doivent, suivant lui, nous engager à nous rallier au projet de conférence interprovinciale. Je suis prêt à lui rendre le témoignage qu'il a apporté beaucoup de chaleur à faire valoir les motifs qu'il a exposés à l'appui de ses vues, mais qu'il me permette de lui dire que, malgré tout le respect que je professe pour ses connaissances et ses talents, il n'a pas réussi à me convaincre qu'il a raison. Il me permettra bien à mon tour de lui donner les motifs qui m'engagent à combattre la proposition du gouvernement.

M. le président, l'agitation Riel étant morte, nos adversaires se sont dit : il faut de toute nécessité en créer une

autre. Il faut maintenant agiter l'opinion publique contre le gouvernement fédéral. Il faut montrer que ce gouvernement en veut à nos institutions provinciales. Il est vrai que notre parti a obtenu le remboursement des argents que la province avait dépensés dans la construction du chemin de fer du Nord et cela malgré l'avis du chef libéral, M. Laurier lui-même ; mais peu importe, se sont dit nos adversaires, il faut trouver quelque chose.

Ces vilains conservateurs que nous avons tant décriés, ont obtenu une augmentation des subsides ; ils ont aussi réussi à rétablir l'équilibre dans les finances, mais il ne faut pas le dire. En attendant que nous trouvions un programme convenable, quelque chose de présentable, faisons de l'agitation, n'importe avec quoi, n'importe pourquoi. De là est né ce fameux projet de conférence interprovinciale.

M. le président, j'y vois deux dangers et je vais les exposer sommairement à la Chambre.

En premier lieu, il ne faut pas se dissimuler que nous avons à lutter sur le terrain des préjugés nationaux contre des aspirations et des opinions qui ne sont pas les nôtres. Il convient que nous nous souvenions de ces divergences d'instincts pour ainsi dire. Les alliances politiques ne reposent que sur les bénéfices qui peuvent en résulter, et le jour où une rupture pourrait être plus avantageuse que la continuation de l'alliance, on peut se tenir pour certain que cette rupture se produira. Or, nous n'avons obtenu lors de la confédération les avantages dont nous jouissons que grâce à une énergie indomptable de la part de ceux qui représentaient l'élément canadien-français, énergie qui a été, dans une certaine mesure, admirablement servie par des circonstances d'une nature particulière.

Ce que nous avons obtenu alors peut être perdu dans un instant si nous allons inconsidérément, comptant sur des amitiés politiques dont nous n'avons pas été à même de

connaître les exigences, remettre tout en question, et offrir à ceux qui par intérêt autant que par instinct pour ainsi dire, désirent nous mettre sur ce qu'ils considèrent comme un pied d'égalité avec eux. Croit-on que les libéraux d'Ontario n'essaieront pas, si le gouvernement va imprudemment leur en donner l'occasion, de nous enlever ce que nous avons. D'avance les hommes d'état qui ont le plus le droit de parler avec autorité au nom de ce parti, nous ont fait connaître les opinions qu'ils entretiennent sur ce qu'aurait dû être le pacte de la confédération. De leur côté les libéraux des provinces maritimes ne veulent rien moins que la rupture complète du lien fédéral. Et il faut remarquer que le gouvernement n'entend pas seulement convoquer une conférence des délégués des provinces, avec un programme bien défini, en donnant par exemple le sujet spécifique sur lequel on devra discuter et en venir à une solution. Non. M. le président, d'après la phraséologie du discours du trône, on entend non-seulement étudier la question des nouveaux arrangements financiers, mais on donne clairement à comprendre, — le fait est que la déclaration est formelle, — que tout sera remis sur le métier. Ainsi on dit dans le discours du trône, " que l'obscurité à certains égards de l'acte de l'Amérique britannique du Nord 1867, et l'interprétation donnée à quelques clauses de cet acte, dans certaines circonstances, ont fait naître des craintes légitimes sur le maintien de nos institutions locales et rendent nécessaire une entente entre les gouvernements provinciaux et de la Puissance, en vue d'arriver à un état de choses plus satisfaisant pour tous."

Ainsi voilà le terrain choisi par le gouvernement lui-même et qui offre précisément les énormes dangers que je me permets de signaler il y a un instant. Si le gouvernement donne suite à ce malheureux projet, malheureux surtout eu égard aux circonstances spéciales dans lesquelles nous nous trouvons, qu'arrivera-t-il ? Il ne faut pas être prophète pour prédire que nous aurons à soutenir une lutte

où nos institutions seront en jeu. Déjà nous avons les déclarations du trésorier d'Ontario qui sont loin de cadrer avec les vues exprimées ici par l'honorable premier ministre. Nous avons aussi les déclarations des gouvernements des provinces maritimes, qui veulent briser la confédération. Il arrivera, ou bien que la province de Québec aura à l'avenir moins qu'elle ne reçoit maintenant, ou bien qu'on lui portera une atteinte dont elle ne se relèvera jamais.

La Chambre ne peut que s'intéresser profondément dans les renseignements que nous fournit le passé de certains des chefs libéraux avec lesquels le gouvernement aura à compter, ou qui a laissé des traditions, un esprit contre lesquels il lui faudra lutter. Prenons en premier lieu l'honorable George Brown, l'homme qui a formé et discipliné le parti libéral, qui l'a formé suivant ses propres sentiments. Que disait cet homme d'état sur la question de la base financière de la confédération. Je lis à la page 91 et suivantes des "Débats sur la confédération," les déclarations importantes que voici :

" Le second avantage de ce projet, c'est que, dans une grande mesure, il met fin à l'injustice dont le Haut Canada a eu à se plaindre en matière de finance.—Nous avons eu à nous plaindre de ce que d'immenses sommes étaient prises de la caisse publique pour des fins locales du Bas-Canada auxquelles le peuple haut-canadien n'était nullement intéressé, bien qu'il eût à en fournir les trois quarts, et ce projet, M. le président, remédie à cela. Toutes les affaires locales doivent être bannies de la législature générale, et les gouvernements locaux seront chargés des affaires locales, et si nos amis du Bas-Canada jugent à propos de faire trop de dépenses, eux seuls en porteront le fardeau.

" Nous n'aurons plus à nous plaindre qu'une section fournit les fonds et que l'autre les dépense. Dorénavant, ceux qui contribueront dépenseront, et ceux qui dépenseront plus qu'ils ne le doivent, en supporteront la peine. . . . Cepen-

“ dant, M. le président, bien qu’il soit vrai que les affaires
“ locales seront séparées et les dépenses locales supportées par
“ les gouvernements locaux, nous avons fait exception au prin-
“ cipe en établissant une subvention de 80 centins par tête
“ qui sera prise du trésor fédéral et accordée aux gouverne-
“ ments locaux pour les fins locales ; je ne crains pas d’ad-
“ mettre, néanmoins, que j’eusse mieux aimé qu’il en fût autre-
“ ment. J’espère ne pas commettre d’indiscrétion en disant
“ que j’ai été dans la conférence l’un des avocats les plus
“ ardents à vouloir que les gouvernements locaux fissent face
“ à toutes leurs dépenses au moyen de la taxe directe, et mon
“ opinion fut partagée par des libéraux de toutes les pro-
“ vincés . . . Il ne faut pas perdre de vue que les \$2,630,000
“ réparties aux gouvernements locaux par le trésor fédéral
“ mettront fin à toutes les réclamations pour les besoins locaux ;
“ et si, par une cause quelconque, cette somme ne suffisait pas,
“ les gouvernements locaux devront combler les déficits au
“ moyen de la taxe directe imposée à leurs populations
“ respectives Au lieu de recevoir aujourd’hui en
“ proportion de ce qu’elle fournit, la population du
“ Haut-Canada ne reçoit pas la moitié des deniers
“ dépensés pour les fins locales. Ce sera tout différent
“ dans la confédération. Nous allons nous adjoindre une
“ population de neuf cent mille âmes qui contribuera au
“ revenu par tête, autant que les hauts-canadiens aujour-
“ d’hui, et dans la répartition des subventions locales nous
“ recevrons notre part d’après la population.”

M. le président, on me dira peut-être : Qu’avons-nous besoin de nous préoccuper de l’opinion de M. Brown qui est mort. Nous n’avons pas affaire à lui. Cette objection ne vaut rien comme je vais l’établir, parce que M. Brown a des successeurs qui continuent son œuvre. Son esprit est vivant, son parti lui a survécu et a adopté ses doctrines. M. Blake n’est pas mort lui, et voyons quelles sont ses idées sur cette

question. En 1884, M. Blake prononçait les paroles suivantes dans la Chambre des communes :

“ . . . Je puis dire qu'à mon sens notre système fédéral renferme, outre d'autres défauts, un défaut que je ne dirai pas fatal, mais très sérieux et radical, je veux parler de la manière dont les arrangements sont faits pour fournir des fonds aux gouvernements locaux . . .

“ Mais si grande que puisse être la difficulté de bien gouverner, lorsqu'il est impossible de convaincre le public que le système est coûteux, et que c'est lui qui paie, quand le gouvernement qui impose les taxes les dépense—cette difficulté augmente énormément lorsque—comme c'est le cas sous notre système—le gouvernement qui impose les taxes indirectes donne une certaine partie du produit de ces taxes au gouvernement local, et que le gouvernement local dépense la subvention.”

Ici, M. Blake se prononce pour le système de la taxe directe, au lieu de celui des subventions aux provinces. Ce n'est pas la seule fois que le chef libéral a exprimé ses vues sur cette question. En septembre 1885, les jeunes gens libéraux d'Ontario tinrent une grande convention et voici comment cette association politique dont M. Blake a accepté la présidence honoraire, et par là même endossé les vues, a formulé son programme sur cet important sujet.

“ Résolu que cette convention désapprouve le paiement de subventions aux législatures provinciales, fait à même le trésor fédéral, croyant que ce système de subventions dégénère en extravagances de la part des législatures provinciales, parce qu'elles ont le pouvoir de dépenser de l'argent sans avoir la responsabilité d'imposer des taxes ; que le système de subventions, pratiqué au Canada, fait percevoir, au moyen de la taxation indirecte, la plus grande partie du revenu, tandis que la taxe directe serait plus juste et plus économique. En conséquence, il est résolu que

cette convention donne son approbation à tel changement qui pourrait être apporté dans l'acte de l'Amérique britannique du Nord, et qui prescrirait que chaque province de la confédération pourvoira à son propre revenu, aussi bien qu'elle le dépensera. ”

Il ne me reste plus qu'à citer l'opinion de l'un des principaux membres du cabinet d'Ontario avec lequel le premier ministre sera appelé à traiter dans cette conférence. L'honorable M. Ross, trésorier du gouvernement Mowat, dans son discours sur le budget vient de proclamer que pour les fins des revenus provinciaux le système de la taxe directe seul peut donner justice aux contribuables d'Ontario. Voici comment il s'exprime : Je cite le *Globe* du 16 mars courant :

“ Prenant les cinq ans où ce système (le système par lequel le gouvernement fédéral a fait voter des subsides à différents chemins de fer dans la Puissance) a été en opération, les subsides accordés, sous l'autorité de statuts, par la Puissance à des chemins de fer locaux, se sont élevés à \$20,062.365, sur cette somme Ontario a reçu \$3,286,000 ; Québec \$10,755,000 ; Nouvelle-Ecosse \$2,494,000 ; Nouveau-Brunswick \$3,476,000. Il est admis qu'Ontario fournit au moins la moitié des revenus totaux de la Puissance. Si nous avions reçu des subsides en proportion de notre contribution au revenu, nous aurions eu de ces vingt millions quelque chose comme dix millions de piastres. Si la répartition s'était faite d'après la population, Ontario aurait dû recevoir plus de neuf millions. Ceci démontre qu'Ontario est la *vache à lait* qui soutient les entreprises des autres provinces. ”

Voilà les opinions qui ont cours dans la province, et dans le parti où l'honorable premier ministre compte et a droit de compter sur le plus de sympathies, alors, je le demande, que faut-il penser des autres, qui n'ont pas les mêmes raisons politiques de sympathiser avec le gouvernement.

Si on en croyait les organes ministériels, le gouvernement n'aurait pas besoin de l'agitation dont je viens de parler et jouirait d'une popularité considérable. Cependant il nous fait un aveu qui établit tout le contraire. Comme preuve qu'il ne compte pas sur sa popularité dans la province pour se maintenir au pouvoir, c'est qu'il se propose de changer la division actuelle des circonscriptions électorales afin d'assurer à ses amis des élections à peu près certaines. C'est donc une petite opération que l'on connaît sous le nom de *gerrymandering* que le Premier ministre veut essayer. Pourtant qui ne se rappelle les cris incessants des libéraux contre Sir John A. Macdonald quand il a fait des changements aux limites des divisions électorales de la province d'Ontario? Suivant eux cela constituait un crime politique qu'il fallait empêcher ou punir à tout prix. Aujourd'hui ces bons libéraux ne se scandalisent plus du moment qu'ils voient une bonne occasion d'utiliser pour des fins de parti un moyen qu'ils ont condamné avec énergie. Notre sauvegarde, M. le président, si nous ne l'avons pas en cette Chambre, sera au Conseil législatif. C'est sans doute sous l'empire de la même pensée, que l'honorable député de l'Islet a menacé la Chambre haute. Mais le Conseil fera son devoir malgré les menaces du gouvernement ou de n'importe lequel de ses amis. Il n'est pas surprenant que l'honorable premier ministre, lorsqu'il parlait de faire la coalition, posait comme premier article de son programme l'abolition du Conseil. Il ne se trompait pas sur la vraie conséquence de l'existence de ce corps public. Il savait que le Conseil est la sauvegarde de la constitution et des libertés du peuple.

M. le président, puisque j'ai parlé de coalition, je prendrai la liberté de revenir un instant aux accusations que l'honorable premier ministre a portées dans son discours de vendredi soir contre le parti conservateur. Il nous a accusés d'avoir volé le peuple, d'avoir dilapidé le trésor public, il a

voulu faire croire que nous nous étions rendus coupables de tous les crimes politiques. Cependant il est parfaitement reconnu que l'honorable premier ministre a voulu faire une coalition avec ces mêmes conservateurs. D'où j'ai le droit de conclure que lui, le pur, voulait tremper dans les crimes dont il nous accusait, ou bien ces crimes n'existent pas et alors il a voulu tromper ceux qui l'écoutaient quand il a accusé ses adversaires comme il l'a fait. Dans le premier cas il était réellement ce que la *Patrie* lui a reproché d'être quand, le 5 juin 1883, elle écrivait : " Je ne sais pas " ce que les gens de la ville pensent de ces tripotages là, " nous d'sait-il, mais je sais qu'à la campagne, lorsque l'on " considère un homme comme une canaille, on n'offre pas " de partager avec lui les bénéfices de son gain mal acquis." Que l'honorable premier-ministre choisisse entre la flétrissure de son organe qu'il presse sur son cœur après avoir voulu l'écraser en écrasant la canaille, ou bien qu'il admette avoir trompé le public en accusant le parti conservateur d'avoir volé et pillé le trésor de la province.

Le premier ministre a osé parlé de flétrissure. Il nous a dit que nous étions tombés flétris par l'opinion publique. Non, M. le président, le parti conservateur est non-compromis, sans compromis ; il est encore la majorité dans cette Législature et la majorité dans la province. Quelques-uns se sont séparés de nous. Ils reviendront car ils s'apercevront que le parti conservateur qui a reçu leur première adhésion d'hommes réfléchissant, peut seul conduire sûrement le pays à ses hautes destinées. Qu'ils consultent l'histoire et ils y verront écrits à toutes ses pages, les grands bienfaits qui ont caractérisé la politique de ce parti. Le fait est que le parti conservateur a pris la province à son berceau et la conduite par la main à travers milles difficultés de toutes espèces. Si aujourd'hui elle est prospère, si elle est couverte de chemins de fer qui répandent partout la richesse, si des paroisses nouvelles s'érigent partout, si elle est dotée d'un

système scolaire qui a été l'objet de l'admiration du monde entier, à qui ces magnifiques résultats sont-ils dûs ? Est-ce aux conservateurs ou aux libéraux ? La réponse est facile et ceux-là mêmes qui sont séparés de nous aujourd'hui seraient les premiers à répondre que non-seulement le parti conservateur peut réclamer à lui seul le mérite d'avoir inauguré une politique qui a produit de si merveilleux résultats, mais que cette politique a été combattue par le parti libéral. Tout ce que nous avons fait a été accompli malgré les luttes vigoureuses et injustes, luttes remplies de préjugés et de mensonges, des libéraux. Aussi le peuple le comprend-il et si aujourd'hui, nous retournions devant lui, il nous renverrait comme autrefois régner sur les banquettes ministérielles, pour y continuer la grande politique de progrès si heureusement inaugurée et si énergiquement poursuivie depuis tant d'années par le parti conservateur.

M. Robidoux—*député de Châteauguay*.—M. le président, on veut bien me confier la tâche de répondre au discours que nous venons d'entendre. Je vais m'efforcer de m'en acquitter du mieux possible.

Tout d'abord, il me semble que je ne puis laisser échapper cette occasion sans offrir mes félicitations à la Chambre pour les acquisitions précieuses qu'elle a faites. En entendant mon honorable ami le député de Montréal-est, on ne peut s'empêcher de penser que c'est un homme doué d'une brillante intelligence doublé d'un patriote ardent et sincère, qui nous charme autant par son éloquence que par son érudition et ses accents d'un amour profond pour son pays. L'honorable député de Québec a fait des débuts brillants au barreau où il jouit d'une réputation que lui envient de plus vieux praticiens. Ses talents auxquels je me plais à rendre hommage malgré les opinions politiques qui nous séparent, ont brillé déjà ailleurs que sur la scène parlementaire et je ne doute pas qu'il lera sa marque ici comme il l'a déjà faite sur d'autres théâtres.

M. le président, je ne me dissimule pas que j'aurai quelque peine à suivre mon honorable ami dans la course qu'il a faite à travers les nombreuses questions qui forment le domaine de nos discussions parlementaires. Néanmoins je tâcherai de le suivre d'aussi près que possible, afin d'avoir l'occasion de relever au moins les parties saillantes de son discours.

En premier lieu, l'honorable député a fouillé le passé et il a trouvé des choses qui lui ont causé beaucoup d'émotions, feintes ou réelles, je ne saurais dire lequel des deux. Il paraît que c'est un grand crime pour l'honorable premier ministre d'avoir été conservateur autrefois. Si mes informations sont exactes, il paraîtrait que l'honorable député, qui se scandalise des changements d'opinions du premier ministre, aurait été libéral. Et des méchants, il y en a toujours, disent qu'il a été même pendant un certain temps, un radical. Oh ! mais je ne dis pas cela pour lui en faire un crime. Il est toujours permis de se reconnaître.

L'honorable premier ministre a été conservateur, non pas de l'école de votre parti. Un jour, il s'est aperçu que ceux avec lesquels il était, n'était pas l'école conservatrice qu'il affectionnait, mais que c'était l'école des *jobbers* et des dilapidateurs du trésor public. Alors il n'a pas hésité et il s'est rallié au parti des honnêtes gens, quelque fût leur passé politique. On nous a régala de la lecture d'articles de journaux dans lesquels on dit des injures à l'honorable premier ministre. Mais si l'honorable député avait voulu pousser plus loin ses recherches, il aurait trouvé quelque chose de mieux que ce qu'il nous a lu. Qu'on lise la *Minerve* et on verra que l'honorable M. Ross, que les messieurs de la gauche ont suivi avec une fidélité extrême, a été qualifié par ce journal d'ambitieux impuissant. Quand on a traité ses chefs avec autant de sans-gêne, on n'a pas le droit de trouver à redire chez les autres. L'honorable député

veut savoir comment il se fait que nous marchions ensemble, les conservateurs nationaux et les libéraux. Mais il me semble qu'il n'en faut pas chercher bien loin la cause. Cela est dû à la politique nouvelle du parti conservateur. Ce qui s'est fait l'année dernière n'a été que la répétition de ce qui s'est produit il y a quelques années et qui a amené l'éparpillement des éléments qui formaient la base du parti conservateur d'autrefois. Sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, on a vu un bon nombre de conservateurs sincères, plus attachés aux principes qu'aux hommes, se ranger du côté de la minorité. Sur la question Riel, un grand nombre d'autres conservateurs en ont fait autant. Les méfaits de vos chefs ont aussi contribué à l'anéantissement où vous vous voyez réduits aujourd'hui. On se rappelle le scandale du Pacifique. Nos adversaires ont essayé de donner le change à l'opinion publique lorsque nous avons dénoncé leur honte. Ils ont voulu faire croire que nous étions contre une politique de progrès matériels.

Non, M. le président, nous ne sommes pas opposés au progrès et aux entreprises qui peuvent développer les ressources du pays, mais nous combattons les spéculations véreuses et les dilapidations des deniers publics. Vous rappelez-vous, M. le président, ces protestations indignées de Sir John Macdonald lorsqu'il déclarait que ses mains étaient nettes. Plus tard, devant les tribunaux il dut dire la vérité et déclarer qu'il était coupable de la corruption dont on l'accusait. Ce jour-là il perdit l'estime des honnêtes gens et personne, même parmi les plus outrés, n'osa défendre ce grand scandale qui restera comme une tache dans l'histoire du parti conservateur. Ce jour-là d'autres conservateurs vous ont abandonné pour marcher avec nous.

Dans la sphère d'action de la politique provinciale, nous avons eu le scandale des Tanneries qui a engagé trois ministres à donner leur démission. Là encore, des conser-

vateurs vous ont abandonné pour se rallier à notre drapeau. Dans ces dernières années la politique centralisatrice de Sir John Macdonald a eu le même effet. Il a fait voter une loi électorale qui prive les conseils municipaux de la préparations des listes électorales qui leur appartenait légitimement. Des conservateurs courageux ont combattu cette loi. La même chose s'est produite à propos de la loi des licences. Voilà comment s'est formé graduellement ce parti dont vous riez et qui est destiné à rendre à la province le prestige qu'elle doit avoir et à réparer le mal que vous lui avez fait.

On nous reproche d'avoir appelé la pitié publique sur le cadavre de Riel parce que, dit-on, on n'aurait pas dû en parler. Que nos censeurs apprennent donc ce qui s'est passé dans la province. Aujourd'hui nous sommes fiers de pouvoir dire que d'un bout de la province à l'autre, il n'y a eu que des larmes et des prières pour celui que nous proclamons un martyr politique.

On dit aussi que nous sommes des rêveurs désappointés et l'honorable député de Québec a fait de l'ironie en disant que quelques-uns d'entre nous avaient vu leurs rêves brisés par le résultat du 20 février. J'en connais qui siègent tout près de l'honorable député,—si près que j'ai cru d'abord que c'était à eux qu'il faisait allusion, attendu que les relations quasi-intimes de bon voisinage peuvent amener la connaissance des secrètes aspirations,—qui ont rêvé à se préparer une douce retraite pour échapper aux souffrances des jours de malheur. Ils ont rêvé au chapeau de juge sans pouvoir y toucher et ils ont dû terriblement souffrir de le voir flotter dans l'espace hors de leur portée. On avait même poussé le rêve jusqu'à prendre la précaution de faire publier la proclamation relative à la création d'un juge pour le district de Terrebonne. Mais on avait fait un oubli qui a eu pour résultat d'invalider l'ouvrage fait, et cet oubli consistait en ce que le procureur général d'alors n'avait pas pensé à signer le document en question.

M. le président, je reviens à la question de savoir comment divers éléments politiques ont pu se concilier et chercher la réalisation d'un programme commun. J'ai dit la marche progressive de cet accord, et je crois que c'est une des meilleures explications qui puissent être données pour faire comprendre comment nous en sommes arrivés à former le parti national. Après avoir constaté que les principes n'étaient plus le guide de ceux qui avaient la direction dans le parti de nos adversaires, les conservateurs indépendants se sont franchement réunis à nous, décidés à faire triompher les principes plutôt que les hommes. Il en coûte de se séparer d'un parti avec lequel on a été associé pendant de longues années. Il n'y a que les forts qui soient capables de ces actions-là. Ce sont les dilapidations des deniers publics, les *jobs* qui ont déterminé tant de conservateurs à se réunir à nous pour former le parti national. On a constaté qu'il se faisait un travail de haine contre la religion que je professe en commun avec les trois quarts de la population de la province ; qu'il se faisait une lutte ardente mais dissimulée pour l'anéantissement de nos plus chers intérêts. On s'est enfin convaincu que ceux qui s'étaient fait les défenseurs de nos intérêts les plus sacrés appartenaient au parti de la réforme ; que notre parti réclamait égalité pour tous. Nous voulons en effet la liberté pour tous les citoyens. Voilà un programme qui promet la paix et l'harmonie entre les divers éléments dont se compose notre population. Nos adversaires de l'autre côté de la Chambre veulent savoir comment nous allons faire pour nous entendre. Leur sollicitude ne m'attendrit guère, parce que je connais les motifs qui les font agir. Cependant je leur dirai : Ne vous inquiétez pas d'où nous venons, mais regardez où nous allons. Nous allons retirer la province de l'abîme où vous l'avez laissé tomber. Nous allons chasser du temple les pharisiens et les marchands qui l'ont souillé par leur trafic infâme, et leurs spéculations véreuses.

M. le président on a dit que nous n'avons pas de programme et pourtant on s'empresse aussitôt d'ajouter que nous nous proposons de faire mal. Si nos adversaires ont un programme, nous allons avoir un amendement qui formulera l'un des principes de ce programme. Et pendant que je suis sur ce sujet, il me semble que je puis bien parler des rumeurs qui ont cours dans les corridors de la Chambre et ailleurs. Il paraît qu'on en est rendu au troisième amendement, sans toutefois être plus près d'aboutir. On voudrait prendre tout le monde par cet amendement, et ce n'est pas facile à trouver ce filet là. J'ai bien hâte de voir cette merveille qui va coûter tant de soucis et de laborieux efforts à mes honorables amis de l'opposition. Une autre chose, M. le président, qui excite votre curiosité autant que la mienne, c'est le programme du fameux cabinet Taillon, sur le compte duquel la gauche se montre fort discrète, ce gouvernement né dans le nid d'où venait de tomber celui de M. Ross, mais qui n'a vécu que huit heures.

M. le président, il y a quelque chose, paraît-il, dans le discours du trône, qui est bien mauvais, bien reprehensible ; c'est que nous allons emprunter, tandis que ces messieurs allaient mettre de l'argent à la banque, s'ils étaient restés au pouvoir. Voyons ce qu'il y a de vrai dans leurs dires et leurs regrets. L'an dernier, on a passé une loi pour convertir en argent les subventions en terres accordées à certaines voies ferrées. Cette loi a été faite par eux, ils en ont la responsabilité devant le pays. Or c'est pour faire honneur à ces obligations que ce gouvernement—qui pourrait bien ne rien faire s'il n'écoutait que les mesquines considérations de parti et, s'il ne se préoccupait pas du crédit public—que ce gouvernement, dis-je, vient nous demander l'autorisation d'emprunter. J'espère que la pensée de l'opposition sur ce point comme sur les autres sera formulée par un amendement, si on finit par s'entendre.

La Chambre sait bien et le pays n'ignore pas non plus que vous avez mis les affaires financières de la province dans un état tel qu'il faut emprunter ou bien déclarer que nous sommes en banqueroute. Mais comme nous avons un gouvernement composé d'honnêtes gens qui comprennent leurs devoirs, nous disons avec lui : il faut payer les dettes et dire au pays que c'est vous qui avez fait ces dettes. Avant de pouvoir espérer nous nuire, ces messieurs devront démontrer que c'est nous qui avons fait ces dettes. Ce n'est pas notre faute si nous devons faire un emprunt pour réparer les suites de vos malversations.

On nous reproche aussi de recourir au système des commissions royales. J'avoue que si la commission qui va être nommée doit faire comme celles que ces messieurs ont créées, je serais contre. Ainsi, il y a la commission qu'ils ont chargé de faire une enquête sur les affaires du chemin de fer et dont on n'a pas encore le rapport. J'ai lieu de croire qu'il en sera des travaux de cette commission royale comme de tout ce que le gouvernement entreprendra dans l'intérêt public, c'est-à-dire que la province en retirera des avantages immédiats et incontestables.

On nous annonce une mesure très importante dans le discours du trône. Je veux parler de l'administration de la justice. On y fait la promesse d'une réforme qui est demandée par tout le barreau de la province. Partout on se plaint que les délais sont trop longs et que les frais judiciaires sont trop considérables. On nous annonce que ces délais interminables seront plus courts à l'avenir et que les frais vont être diminués. C'est là une bonne nouvelle qui va être accueillie avec reconnaissance par la classe des plaideurs.

On nous annonce aussi la réunion d'une conférence des délégués des provinces du Canada pour étudier les causes des difficultés entre l'autorité provinciale et le pouvoir cen-

tral et chercher la solution la plus satisfaisante qui puisse y être donnée. A ce propos, ces messieurs de l'opposition nous prédisent des malheurs sans nombre. Je suis loin de partager leurs alarmes et je crois que ce sera une réunion qui fera époque dans l'histoire du pays. Lorsque la constitution de 1867 a été faite, on a divisé d'une manière injuste pour les provinces, le revenu public. C'est une question qui a occupé déjà sérieusement l'attention des hommes qui pensent à l'avenir de la province. Et quand on fait annoncer qu'il faut songer à réorganiser les ressources de la province, le gouvernement fait là une promesse qui doit recevoir tout l'appui qu'elle mérite.

L'on parle de la loi des asiles et l'on se surprend de ce que nous ne mettons pas en pratique les vues que nous avons, dit-on, émises dans l'opposition. Pourquoi nous faire un tel reproche. La demande à laquelle le gouvernement se propose de faire droit en ouvrant une requête, a été formulée partout dans la province et s'il existe des lacunes ou des dispositions dans cette loi qui soient contraires aux intérêts publics n'est-il pas à propos de les examiner avec soin afin que nous soyons en position d'y remédier une fois pour toutes. Dans ces circonstances n'est-il pas de la dernière injustice de nous reprocher la ligne de conduite que le gouvernement a annoncée à la Chambre. Et quand le cabinet déposera son projet de loi, il sera temps de faire des critiques et des suggestions.

M. le président, je crois avoir répondu aux accusations portées par l'honorable député de Québec. Un dernier mot avant de reprendre mon siège. Ces messieurs nous jettent à la tête l'accusation que nous ne sommes arrivés au pouvoir que par amour du patronage. Nous sommes au pouvoir parce que le peuple l'a voulu. Et le peuple l'a voulu parce qu'il était fatigué du régime de spéculations et d'extravagances que vous lui aviez infligé depuis si longtemps. Si nos amis n'avaient consulté que leur intérêt

personnel ils auraient refusé, parce que le fardeau qu'ils ont à porter est bien lourd. L'amour de leur pays seul a pu les déterminer à accepter la responsabilité de recueillir une succession comme celle que vous leur avez léguée.

De toutes les prédictions faites par ceux qui ont parlé devant moi, il ressort qu'il y a dans cette Chambre une majorité plus considérable que celle qu'on prévoyait, qui est décidée à donner sa confiance au premier ministre et à son gouvernement. D'autres, se sentant incapables de lui nuire politiquement, ont essayé de le discréditer en déterrant de vieilles injures. Vous avez de l'audace pour venir parler de ces histoires quand douze hommes d'un jury, ont déclaré que ces injures étaient de pures calomnies. Nos adversaires peuvent dire ce qu'ils voudront, l'honorable premier ministre est connu dans la province et sa réputation est audessus de leur atteinte. Il a été dit au peuple tout ce qu'en est de vos accusations mensongères. Il lui a aussi fait connaître les malversations dont vous vous êtes rendus coupables, et le peuple, qui sait distinguer entre les hableurs et les hommes sérieux, s'est rallié à notre opinion, au point que de dix-sept que nous étions nous sommes aujourd'hui quarante. Après cela dites tant que vous voudrez des injures à celui en qui nous avons confiance, il ne s'en portera pas plus mal. Notre chef est connu pour son honnêteté et pour son désintéressement.

L'honorable M. **Blanchet**—*député de Beauce*.—M. le président, mon honorable ami le député de Châteauguay a manifesté un zèle et une ardeur à défendre son chef pour lesquels je l'en félicite mais qui l'ont entraîné plus loin qu'il n'aurait dû aller par respect pour la vérité. Il nous a pris à parti à propos de certaines accusations rappelées avec éloquence par mon honorable ami le député de Québec. Je ne me plains pas des coups que l'honorable député de Châteauguay a voulu nous porter, car nous n'en serons pas

plus mal parce qu'il a eu de mauvaises intentions. Mais il n'aurait pas dû feindre d'ignorer que toutes ces accusations ont été portées par ses nouveaux amis de la droite. S'il a de la colère ou de l'indignation à dépenser qu'il la réserve pour ses alliés qui seuls la méritent. Comme je ne veux pas me laisser entraîner sur un terrain étranger au débat qui doit nous occuper, je me permettrai de revenir immédiatement à la question.

M. le président, depuis l'ajournement accordé par la Chambre à la sollicitation du gouvernement, on a cherché par tous les moyens possibles à provoquer notre admiration pour les nouveaux ministres. On nous disait entre autres choses qu'il régnait la plus grande activité dans les bureaux publics et que cette activité sans précédent faisait un contraste énorme avec notre apathie. Que ces ministres phénoménaux qui travaillaient jour et nuit sans relâche, préparaient les mesures qui allaient être soumises aux Chambres. Nous nous attendions à voir des merveilles, d'autant plus que nous n'avions pas voulu les détourner de leurs travaux en leur donnant la plus grande latitude possible. Leur réflexion ont été faite sans opposition. Nous leur avons de fait, donné tout le temps nécessaire pour étudier les besoins publics.

Lorsque l'ajournement de la Chambre a été proposé, on a tous compris que le gouvernement demandait le temps dont il croyait avoir besoin pour préparer ses mesures et que, lorsque la Chambre se réunirait de nouveau, il serait prêt à procéder avec les affaires publiques. Loin de là, il vient nous déclarer qu'il n'a pas eu le temps de mûrir les projets qu'il avait l'intention de soumettre à la Chambre. C'est-à-dire que la province a devant elle un gouvernement sans programme et sans mesure. Il se sent si incapable de gouverner, qu'il demande aux autres de faire sa besogne. Après les discussions qui ont eu lieu sur la question des asiles, après

les discours et les déclarations positives de l'honorable premier ministre, il me semble qu'un délai d'un mois devait lui suffire pour préparer la fameuse loi qui devait donner satisfaction aux grands intérêts que nous avons eu l'extrême malheur de lèser par notre législation qui, pourtant, a été approuvée par ce nouveau sauveur, au dire des organes du cabinet, l'*Etendard* et la *Vérité*. Pourtant il fallait, disait-on, donner satisfaction immédiate aux réclamations qui se sont produites par la voie de ces organes.

Voilà maintenant que ce gouvernement modèle ne sait plus quoi faire et il ne trouve rien de mieux que de nommer une commission royale qui va coûter plusieurs milliers de piastres au trésor, pour lui dire quoi faire, quand, il y a six mois à peine, ces Messieurs se prétendaient si savants et prêts à tout réformer. On ne nous a pas encore expliqué pourquoi il faut une commission royale pour éclairer des gens qui affectaient tant de connaissances lorsqu'ils étaient dans l'opposition, qui ne trouvaient rien de bien, et qui aujourd'hui se déclarent d'une ignorance telle qu'il faut que la province paie pour les instruire. Le peuple, devant lequel ces Messieurs posaient comme de grands savants et de grands réformateurs, n'appréciera guère leur conduite et ne manquera pas de le leur dire le jour où il pourra parler librement.

L'honorable député de Châteauguay prétend que nous avons perdu la confiance du pays. Il ne s'agit pas de faire des affirmations, il faut les prouver et l'honorable député s'est bien donné le garde de fournir des preuves. Au lieu de cela, il nous a longuement entretenu du scandale du Pacifique. S'il faut continuer à parler de scandales, on pourra de notre côté refaire l'histoire du passé et vous rappeler les nombreux scandales dont les libéraux se sont rendus coupables et qui ont illustré leur carrière administrative chaque fois qu'ils ont eu, par accident, la direction des affaires. L'honorable député aurait dû se rappeler, avant de

se hasarder sur un terrain aussi dangereux, que nous pouvons aisément lui donner la réplique.

M. le président, on a dit que le gouvernement devait sauver la province du monstre de la centralisation et des malheureuses conséquences de l'existence de la dette publique, qui devaient l'un et l'autre nous amener à l'union législative. Pour tout homme impartial qui veut juger froidement les choses, on admettra sans hésiter que nos adversaires exagèrent énormément les quelques difficultés qui se sont produites sur l'interprétation que l'on doit donner à l'acte de la confédération. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'on devrait y mettre plus de bon sens qu'on ne le fait. On ne devrait pas ainsi travailler à détruire l'estime que le peuple doit avoir dans ses institutions. La constitution fédérale est la plus favorable à la province de Québec qui nous ait été donnée. Celle-là a été le résultat des études, des délibérations et des volontés des hommes d'état canadiens, tandis que les autres constitutions que nous avons eues, nous avaient été données toutes entières par l'Angleterre sans que même nous eussions été consultés en aucune manière par la métropole. Au contraire, on avait eu principalement en vue de nous écraser en mettant dans notre voie tous les obstacles que l'on croyait de nature à entraver l'action de notre expansion et de notre développement national. C'est là une considération qui doit peser dans la balance de notre jugement et qui est de nature à nous engager à bien réfléchir avant de toucher à une œuvre qui a été édiflée par nos hommes les plus en état de connaître nos besoins et de prévoir l'avenir. D'ailleurs, dans un pays où la religion est aussi respectée qu'elle l'est heureusement parmi nous, on peut dire à coup sûr que la nationalité n'est pas en danger.

La province n'a rien à craindre des tentatives dont on a parlé, et c'est là l'opinion de tous les hommes sages que n'aveuglent pas l'esprit de parti. Faut-il faire à nouveau

l'histoire de l'exercice du droit de désaveu que la constitution confère aux autorités fédérales. Ici, s'il me fallait me placer au point de vue étroit que nos adversaires ont adopté dans l'étude de cette question, je trouverais que les hommes en qui ils ont tant de confiance, qui ont été ou qui sont encore leurs chefs, ont été beaucoup plus sévères à l'égard des provinces que les chefs du parti conservateur. La comparaison ne serait certainement pas en leur faveur. Ils veulent envelopper le passé dans l'oubli pour ne rappeler que les récentes difficultés qui se sont dénouées heureusement pour nous devant les tribunaux. On accuse le parti conservateur à Ottawa de faire de la centralisation parce que les provinces ont vu leur juridiction en matière de licences contestée devant les tribunaux et parce que le parlement fédéral a cru, d'après la teneur d'un jugement du conseil privé, que presque tout le monde a interprété de la même manière, du reste, qu'il avait le droit de régler le nombre des licences. Depuis, la cause a été jugée en notre faveur et ce point n'est plus discutable maintenant. Mais en remontant à l'origine de l'exercice du pouvoir de désaveu quant à ce qui regarde la loi sur les licences, on voit que dès 1867 on a fait ici une refonte de cette loi. Cette loi fut soumise au ministre de la justice à Ottawa, qui était Sir John Macdonald. Et qu'a-t-il fait ? Qu'a dit ce grand centralisateur, ce partisan de l'union législative, cet apôtre de l'absorption des provinces, au dire de nos adversaires ? En a-t-il profité pour miner la constitution des provinces ? Non. M. le président. Au contraire ; il s'est contenté de faire des observations sur ce qu'il croyait être l'insconstitutionnalité de certaines parties de cette loi, sans toutefois recommander que ces parties fussent désavouées. Et il le déclare expressément dans son mémoire.

Quel a été le premier qui a attaqué les droits des provinces sur la question des licences ? Est-ce Sir John Macdonald ? Non, c'est M. MacKenzie qui, le premier, a dit

qu'il fallait faire une loi spéciale sur la tempérance, mais qui au fond, portait atteinte à la juridiction exercée jusque là sans conteste par les provinces. C'est cette loi de tempérance qui a été déclarée constitutionnelle par le conseil privé en 1884. C'est ce jugement qui a donné lieu aux difficultés que l'on connaît. Sir John crut comme tout le monde que ce jugement enlevait toute juridiction aux provinces au point de vue de la réglementation du nombre des permis à être accordés. De là la législation de 1884 et c'est la seule loi que nos adversaires peuvent signaler comme preuve à l'appui de leur prétendu mouvement centralisateur. Je suis donc fondé à dire, M. le président, qu'il n'y a pas eu à proprement parler, de centralisation. Il reste acquis que le gouvernement fédéral n'a agi qu'après que le tribunal compétent eut prononcé, et ce n'est que poussé en quelque sorte par une nécessité légale, qu'il a pris action.

On a dit que cette loi n'aurait pas été mise de côté sans l'énergique intervention du gouvernement d'Ontario. C'est faux. Le gouvernement fédéral s'est montré aussi empressé qu'il pouvait l'être, à faire décider définitivement quels étaient les pouvoirs respectifs de deux juridictions qui se trouvaient en présence. Il a dit aux provinces : Faisons un *test case* et soumettons le cas aux plus hauts tribunaux que nous ayons afin de savoir une fois pour toutes à quoi nous en tenir sur ce sujet. Cette proposition si raisonnable a été acceptée par le gouvernement d'Ontario aussi bien que par nous. Il n'a pas fait plus que nous pour la défense des intérêts provinciaux.

On a parlé de la loi de franchise et un député s'est demandé pourquoi la Législature n'a pas combattu cette législation. Voilà la prétention la plus extraordinaire que j'aie jamais entendue. Ignore-t-on que c'est l'acte même de la constitution qui dit en toutes lettres que le parlement fédéral aura droit de faire une loi pour régler les conditions de l'électorat

fédéral. Les pères de la confédération savaient qu'il deviendrait nécessaire de faire une telle loi.

Il n'est donc pas au pouvoir des provinces d'empêcher le parlement fédéral d'adopter une loi de cette nature. Pourquoi la Législature d'Ontario n'a-t-elle pas protesté, n'a-t-elle pas travaillé à empêcher cette législation ? Si nous avons ce droit ici, il devait en être de même pour la province d'Ontario. Comment se fait-il donc que ce grand défenseur des droits des provinces, ce lutteur infatigable pour la protection des prérogatives provinciales qui a nom M. Mowat, n'a-t-il pas élevé la voix pour protester au nom de sa province contre cette loi qui est, au dire de cet honorable député, un empiètement sur les droits des provinces ? Si M. Mowat n'a pas élevé la voix, s'il n'a pas protesté, s'il n'a pas demandé à la Législature d'Ontario d'intervenir, c'est qu'il savait que le gouvernement fédéral n'agissait que dans les limites bien définies de la constitution.

On a dit qu'il est nécessaire d'avoir un congrès des provinces pour reviser la constitution, et pour sauver la province. Pour sauver la province de quoi, de quel danger ? L'honorable premier ministre ne nous a pas donné les raisons qui justifient la convocation de ce congrès. J'ai déjà donné mon opinion en 1884 sur cette question de la centralisation. Alors j'ai dit que je m'opposerais à ce que l'on demandât au gouvernement fédéral de changer la constitution. Que le seul moyen que nous devons prendre, c'était d'aller devant les tribunaux, que les cours de justice seules pouvaient se prononcer avec autorité sur l'interprétation qu'il convient de donner à l'acte de l'Amérique britannique du Nord. Que les tribunaux nous protégeraient contre les tentatives d'empiètements du pouvoir central en définissant les droits d'un chacun. Je crois qu'en examinant la question à ce point de vue, nous n'avons rien à craindre. Il n'y a donc pas un grand danger de nous voir absorbés par la centralisation.

On parle de l'union législative et on dit que Sir John Macdonald a toujours été en faveur de ce système politique. Je crois qu'on calomnie par là même un homme qui ne mérite pas de l'être. L'honorable M. George Brown, l'oracle pendant trente ans des libéraux du Canada, a déclaré, lui, formellement qu'il n'y avait pas moyen d'avoir cette union, voulant parler de l'union législative. Or je comprends qu'il faisait là un grand éloge de l'énergie et de la force de résistance des hommes d'état conservateurs du Bas-Canada qui siégeaient avec lui dans la conférence des provinces en 1866.

Pourtant on voit aujourd'hui les adeptes de M. Brown accuser ces mêmes hommes d'avoir sacrifié les intérêts de la province de Québec, et d'avoir consenti à un système politique qu'ils appellent une union législative déguisée. Si c'était impossible alors, c'est pour le moins aussi impossible maintenant, alors cette union n'est pas à craindre car je suis certain qu'elle n'aurait pas plus de partisans aujourd'hui que n'en recruterait l'annexion, si elle était proposée, car tout le monde y est hostile, c'est bien connu. D'après le peu que nous en connaissons, ce congrès serait composé des premiers ministres des provinces, et ici on nous a déclaré que la réunion ne serait pas animée de sentiments d'hostilité à l'égard du gouvernement fédéral, mais si on en juge par le ton des journaux qui sont les organes du cabinet provincial et par le ton des discussions des principaux membres du parti libéral, je crois qu'il y a beaucoup d'hostilité contre les hommes qui ont la responsabilité de l'administration des affaires à Ottawa. *L'Etendard*, en autres, en veut profiter pour battre en brèche le gouvernement fédéral. C'est bien là au fond le but que nos adversaires ont surtout en vue. On veut travailler contre le gouvernement fédéral pour se donner un prétexte de faire de l'agitation dans la province. L'honorable premier ministre va se trouver côte à côte avec M. Mowat qui au nom d'Ontario, a déclaré que cette province avait été volée lorsque le gouvernement fédéral a

accordé les demandes de la province de Québec. La première chose que va dire M. Mowat va être celle-ci : Règlons nos comptes d'abord et nous verrons ensuite. Nous allons commencer par prendre notre part et s'il en reste, nous vous permettrons de vous servir. D'un autre côté, nous allons avoir le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, qui va demander de faire valoir les prétendues réclamations de cette province depuis 1867. Elle aussi voudra être servie la première sous forme de travaux publics et de subsides additionnels. On nous a aussi parlé de la question financière. J'espère que le premier ministre nous dira pendant la session quels sont ses projets sur ce sujet.

M. le président, il y a un an à peine, le premier ministre ne nous disait-il pas en pleine Chambre que lors de la confédération, on nous avait enlevé nos revenus les plus clairs et qu'on ne nous avait laissé qu'un revenu fixe, invariable. Je regrette le ton du premier ministre dans cette circonstance. Je regrette infiniment de voir qu'on essaie de faire croire que le pacte de la confédération n'a pas été un pacte loyal. C'est mentir à l'histoire que de dire cela. Qui aurait cru que vingt ans après l'établissement du nouveau régime, que les revenus qu'on avait assignés aux provinces ne seraient pas suffisants pour solder leurs dépenses. Le premier ministre disait aussi : il faut que le gouvernement fédéral nous donne les droits d'accise. Ces revenus ne dépassent pas six millions par année, et le coût de la perception est de \$350,000. La population est de cinq millions d'âmes, or pour arriver à une juste appréciation de ce que nous rapporteraient ces droits, il faudrait répartir le revenu net par chaque unité de la population.

A l'heure qu'il est nous recevons \$1,300,000 du trésor fédéral. Si nous allions abandonner ce que nous avons maintenant pour accepter le système financier de l'honorable premier ministre, nous ne recevions pas plus des droits d'accise, en sorte que nous ne serions pas plus avancés

qu'auparavant. D'après ce système nous pourrions imposer des droits sur certains articles qui sont fabriqués dans la province, mais les autres provinces pourraient en faire autant et avec le régime politique que nous avons, ce serait l'absurdité la plus renversante qui puisse être imaginée. Comme je l'ai démontré ce remède ne ferait rien pour améliorer la situation des finances. Ce n'est pas le seul point de vue auquel nous devons considérer cette question. Le gouvernement fédéral voudra-t-il se priver de cette ressource ? On peut dire avec certitude que jamais le gouvernement central consentira à se départir des droits de douane et d'accise. C'est impossible et celui qui nourrit une telle chimère se prépare de cruelles déceptions.

On nous a dit que les hommes qui gouvernent à Ottawa veulent nous englober dans une union législative.

Pour ma part, je crois que si le gouvernement central avait voulu, comme ces messieurs l'affirment avec beaucoup plus d'audace que de vérité, faire l'union législative, il aurait certainement commencé par refuser les *better terms* à la Nouvelle-Ecosse et aux autres provinces qui ont fait de telles demandes. Cela aurait été un moyen bien simple de forcer les esprits à demander l'union législative. Au lieu de cela, ce grand orangiste, qui a nom Sir John Macdonald, n'a pas agi ainsi. Au lieu de faire comme M. Mackenzie qui poussait le mépris des provinces jusqu'à nous refuser des vieilles raillures pour une entreprise locale extrêmement importante, la voie ferrée du lac St. Jean, Sir John a accueilli favorablement nos demandes et nous a permis d'améliorer nos finances en y puisant chaque année plus de deux cent mille piastres. Sur la question de la balance de la dette lors de la confédération, le gouvernement fédéral a encore consenti à prendre toute cette dette, améliorant par là même notablement la situation des provinces.

En 1884 le gouvernement est encore venu à notre aide.

Quant nous avons été à Ottawa réclamer nos droits, ces mêmes hommes nous accusaient d'aller mendier et aujourd'hui ils se proposent d'en faire autant. Ce sont encore les mêmes hommes qui nous accusaient de négligence et même de paresse—l'honorable premier ministre n'a-t-il pas tenu un tel langage devant toute une Chambre— qui aujourd'hui sont incapables de soumettre rien à notre étude. Nos mesures ne sont pas prêtes, disent ces Messieurs, mais qu'importe, donnez-nous quatre millions et tout ira bien dans le meilleur des mondes possibles. Ils nous disaient dans les élections, ils répétaient sans cesse au peuple que le crédit de la province était ruiné par ces conservateurs voleurs et dilapidateurs et voilà maintenant que ce crédit est assez bon pour contracter un emprunt de quatre millions. Le trésorier disait en 1886 que le crédit de la province était tellement engagé à cette époque, qu'il fallait avoir recours à la *taxedirecte* pour faire face à nos obligations. Ce grand financier trouve aujourd'hui que ce même crédit, qui était si mauvais, peut encore porter le lourd fardeau additionnel d'un emprunt de quatre millions de piastres. On ne peut reconnaître plus ouvertement et plus clairement qu'on se trompait dans la sombre peinture qu'on faisait de nos finances et qu'on voulait tromper la Chambre et le public. J'aime plutôt à croire que le député de Québec-est était forcé de parler ainsi sous la double pression des exigences de son parti et des illusions qu'il a toujours nourries en matière de finance. Je suppose que ces Messieurs aient la permission d'emprunter, quand ils iront négocier cet emprunt les prêteurs ne manqueront pas de leur dire : Mais c'est vous qui disiez que la province de Québec était en banqueroute, comment pouvez-vous, si vous êtes des gens honnêtes, venir nous demander d'acheter du papier qui ne vaut rien puisque la province qui le signe est ruinée.

C'est vous-même qui avez dit ces choses : donc, ou elles sont vraies, alors vos obligations sont sans valeur à nos

yeux, ou elles sont fausses, alors vous trompiez délibérément vos concitoyens et une telle conduite n'est guère de nature à nous inspirer confiance dans votre parole, maintenant que vous nous dites que vous avez les ressources pour faire face aux nouvelles obligations dont vous vous chargez en vendant ces bons. Peut-être alors verrons-nous une réédition de ce qu'on a vu en 1875, peut-être verrons-nous le trésorier dans la même position où s'est trouvé le ministre des finances du gouvernement McKenzie. On se rappelle que ce financier de malheur a dû se contredire, renier ses paroles, dire quelles étaient un tissu de mensonges pour nuire à des adversaires et les perdre dans l'esprit des populations. Le trésorier devra en venir là s'il veut réussir dans ses négociations et ce sera à notre tour à être vengés de toutes les critiques injustes dont notre politique a été l'objet. C'est pour le trésorier la plus déplorable comme la plus humiliante des positions. Alors il dira qu'on ne doit réellement que huit millions de piastres, en tenant compte de l'actif considérable que la sagesse des administrations conservatrices a su amasser. Il pourra aussi comparer la dette de la province avec celle de la ville de Montréal qui est de douze millions, et celle de Québec, qui est de cinq millions, pour faire ressortir davantage le fait que le crédit de la province n'est guère engagé et qu'il peut facilement supporter cette charge additionnelle. Tout cela sera notre justification puisqu'il devra répéter les arguments que nous opposions à ses critiques.

Quant à ce qui regarde la loi des asiles d'aliénés, le gouvernement nous annonce qu'il va nommer une commission pour faire une enquête sur cette question. Je puis dire que je connais parfaitement cette loi. Je sais qu'elle a été adoptée unanimement dans cette Chambre; que pas un seul de ces messieurs n'a proposé d'amendement. M. le président, vous avez pris une part active au travail qui a été fait dans cette Chambre pour mûrir cette législation. Vous aussi, vous avez contribué à cette œuvre d'iniquité. On

nous a dit que nous étions des impies, que nous avions fait là une œuvre maçonnique, en un mot que c'était la plus mauvaise loi qui ait été faite. On disait que c'était une loi impie que le gouvernement de ait faire disparaître immédiatement après son arrivée au pouvoir. Voilà ce que l'on a dit. Voilà aussi ce que l'on a réclamé devant l'électorat. Je voudrais bien savoir ce que le gouvernement va faire ? Car, en fin de compte, ces engagements sont aussi sacrés que ceux pris par les députés qui ont dit devant leurs électeurs, qu'ils étaient conservateurs et qui rendus ici ne se sont pas toujours comportés comme des conservateurs. On dit qu'on va faire une enquête. Pourquoi une enquête ? Est-ce pour savoir si la loi en question est en effet impie et maçonnique, comme on l'a prétendu. Qui va-t-on consulter ? Sur quoi veut-on se renseigner ?

Ce n'est pas sur le traitement donné dans ces maisons, car il est bien connu, que nos asiles ne laissent guère à désirer sous ce rapport. Il est clair que la nomination de cette commission n'est qu'un moyen d'éloigner la solution de cette question. Quand je me rappelle les violentes attaques que ces messieurs ont faites contre le gouvernement Mousseau à propos de la commission du service civil, je me demande comment des hommes sérieux peuvent se donner ainsi le démenti le plus formel qui se puisse imaginer. Ils nous disaient et ils le répétaient dans les assemblées publiques, que les ministres auraient dû faire l'enquête confiée à cette commission. Vous n'avez pas besoin, disaient-ils, de faire une telle dépense, car il est de votre devoir de vous enquêter des réformes dont le service civil est susceptible. Nous avons justifié notre conduite dans le temps et nous avons démontré que les travaux de cette commission nous ont permis de réaliser des économies représentant une somme annuelle de plusieurs milliers de piastres. Dans le cas qui nous occupe, la loi des asiles a été longuement discutée dans le public et devant cette Chambre. Elle a été l'objet

de vives discussions ce qui a contribué à répandre sur l'ensemble de la question les lumières les plus complètes. Après des discussions aussi longues, on vient proposer de remettre la question entre les mains de personnes qui n'ont aucune responsabilité devant le public, et le gouvernement qui devrait avoir le courage de trancher la difficulté qu'il cherche à tourner, s'abrite derrière une commission royale.

M. le président, je n'en dirai pas d'avantage. Je crois que les remarques que je viens d'avoir l'honneur de faire, suffisent pour répondre à celles de l'honorable député de Château-guay.

Je crois que le gouvernement aurait mieux fait de demander un délai plus long, lorsqu'il a proposé l'ajournement de la Chambre au mois de février, afin de préparer ses mesures, si toutefois six semaines ne suffisaient pas. Un emprunt de quatre millions coûtera annuellement \$200,000, et s'il y a moyen d'éviter de recourir à cet emprunt, on devra le faire, car ce serait très avantageux pour la province. En dernier lieu, je répète que le gouvernement n'a pas à se plaindre de nous. Jusqu'ici nous lui avons accordé toute la latitude qu'il pouvait désirer. Nous sommes décidés à nous défendre vigoureusement comme de défendre énergiquement les chefs, que nous avons suivis dans la défaite comme dans la victoire. Nous ferons une lutte loyale mais énergique au cabinet actuel, car nous ne pouvons avoir confiance dans une politique qui, d'après ce que nous en connaissons par le discours du trône, n'est pas dans l'intérêt bien entendu de la province.

M. **Trudel**—*député de Champlain*.—M. le président, je ne m'attendais nullement à prendre part aux débats sur l'adresse, mais j'y suis provoqué malgré moi, par l'honorable député du comté de Québec. Je voudrais avoir la facilité de parole et l'éloquence de l'honorable député pour pouvoir lui répondre, mais si je n'ai pas son éloquence, je puis me

flatter d'avoir plus de patriotisme qu'il n'en a montré dans son discours.

Je crois qu'il est de mon devoir comme conservateur national de donner à cette Chambre quelques mots d'explications au sujet de la ligne de conduite que j'entends suivre vis-à-vis du cabinet nouveau qui vient de se former.

Je dois d'abord dire, M. le président, que j'ai cru devoir voter non confiance dans le cabinet Taillon. Je dis le cabinet Taillon, mais je crois qu'il n'y a toujours eu qu'une moitié de cabinet Taillon, que ce gouvernement n'a existé qu'à l'état embryonnaire et qu'il est mort avant d'avoir vu le jour. Aussi il est mort sans baptême et il n'a pas été enterré dans la terre sainte, mais dans la terre orangiste.

Je dis donc, M. le président, que j'ai cru devoir voter non-confiance en ce gouvernement parce qu'il n'était qu'un replâtrage du cabinet Ross, qui s'est montré si mal disposé à l'égard de la cause pour laquelle, nous, conservateurs nationaux, avons combattu avec tant d'ardeur, de sincérité et de dévouement.

Ayant été élus pour soutenir une administration nationale, nous ne pouvions donner notre appui à un ministère anti-national ; c'est pourquoi j'ai cru, pour être fidèle à mes principes ne pas voter confiance au ministère précédent. Maintenant vais-je donner pleine et entière confiance au cabinet actuel ? Sans m'engager, M. le président, à suivre en tout et partout les hommes actuellement au pouvoir, j'ai le plaisir de constater que le discours du trône est très bien fait, nous promet de sérieuses réformes qui méritent qu'on donne au gouvernement un loyal *fair-play*.

Ce qui me fait surtout plaisir de constater, M. le président, c'est que le cabinet actuel contrairement à celui qui l'a précédé ne craint pas de se montrer devant cette Chambre et devant tout le pays, comme un ministère vraiment natio-

nal et tenant à honneur de revendiquer nos droits nationaux foulés aux pieds par le gouvernement de Sir J. A. Macdonald et si puissamment aidé dans son œuvre de centralisation et de démembrement, par l'ex-cabinet Ross. Il est très important de se demander si notre autonomie provinciale n'est pas sérieusement en danger par la position impossible que nous a faite l'acte de la confédération. Notre position financière mérite la sérieuse considération des deux côtés de la Chambre et si nous nous mettons résolument à l'œuvre pour obtenir des changements, notre position dans quelque 20 ans ne sera plus tenable.

Il est de fait aujourd'hui que pour au delà de onze millions de piastres que nous donnons tous les ans au gouvernement fédéral pour nos droits de douane et d'accise, nous ne recevons en retour que moins d'un million.

Je suis très heureux de voir que le gouvernement nous promet de s'occuper très-sérieusement de cette question, et va inviter les autres provinces à s'unir à nous pour reconsidérer la position impossible dans laquelle nous a mis le gouvernement fédéral. Je vois avec beaucoup de plaisir, M. le président, que le gouvernement va s'occuper de la grande cause de la colonisation, la cause nationale par excellence, comme il le dit.

Presque toujours les gouvernements qui se sont succédés ont fait de belles promesses sur cette question, mais ils ne les ont jamais mises en pratique. J'ai lieu d'espérer que le cabinet actuel en établissant un ministère spécial de colonisation et d'agriculture fera de sérieuses réformes en ce sens. Mais il ne faut pas oublier que la colonisation ne prospérera que si on encourage l'agriculture qui en est la base. Oui, il faut encourager nos braves agriculteurs qui méritent spécialement qu'on s'occupe d'eux.

Il faut instruire nos cultivateurs par de bons journaux agricoles, en établissant de bonnes fermes modèles pratiques

où les cultivateurs pauvres surtout, pourraient avoir accès, et de bons cercles agricoles où ils pourraient puiser des renseignements. Je lisais dernièrement dans un journal, un exposé d'un projet de ferme modèle qui me paraît très-excellent et sur lequel je désire attirer la sérieuse attention du gouvernement. C'est avec une réelle satisfaction que je vois dans le discours du trône que le gouvernement va reconsidérer la loi des asiles des aliénés passé en 1885, et qui a été mise en opération depuis, au grand regret d'une notable partie de notre population.

En somme, M. le président, je constate que le gouvernement inaugure son règne avec un excellent programme et s'il réalise les réformes qu'il promet, il méritera l'appui de tous les hommes dégagés de l'esprit de parti.

M. Tessier—*député de Portneuf*.—Monsieur le président, je n'avais pas d'abord l'intention de prendre part à ce débat, mais j'ai constaté que cette Chambre a accueilli avec tant de sympathie ceux qui ont pris pour la première fois la parole que je me décide de demander votre indulgence pour quelques instants.

A part la question du rétablissement de nos finances, il y a deux points dans le discours du trône qui ont spécialement attiré mon attention. C'est d'abord la proposition d'une convention entre le gouvernement de la Puissance et les différents gouvernements locaux qui font partie de la confédération. Il n'y a pas de doute que cette proposition aura pour effet de soulager le sentiment de malaise et d'inquiétude qui règne dans le public sur cette question.

Lorsque la majorité du Bas-Canada a consenti à entrer dans la confédération, elle ne l'a pas fait sans hésitation parce qu'il nous fallait sacrifier un privilège qui était pour nous une garantie de force et de stabilité politique. Ce privilège résultait de l'égalité de la représentation entre le Haut et le Bas-Canada. De cette manière, nous pouvons

tenir la balance du pouvoir et exiger de nos alliés notre juste part des recettes et des améliorations publiques et insister à ne payer que notre part de la dette.

En entrant dans la confédération, nous savions que nous serions dans un état d'infériorité numérique à Ottawa, mais en échange on nous promettait que nous serions maîtres chez nous, que l'autonomie des provinces serait respectée, que la province de Québec pourrait subsister avec les revenus que lui laissait la constitution, sans être obligée d'imposer la taxe directe sur le peuple. C'est ce que nous promettait Sir Hector Langevin dans un discours lors des débats sur la confédération. Je demande la permission d'en lire un extrait :

“ Total des revenus.....	\$ 771,823
“ 4 chelins par tête de la population.....	888,888
	<hr/>
	\$1,660,711
“ Moins intérêt sur le fonds d'emprunt municipal et produit des terres des écoles.....	243,129
	<hr/>
“ Laissant un revenu net de.....	\$1,417,582

“ Le Bas-Canada aura un revenu de près de \$1,500,000 et le surplus de son revenu sur ses dépenses, d'après les calculs du ministre des finances, sera de \$209,000.

“ Mais, d'un autre côté, l'on doit comprendre qu'il y a une foule de ces revenus qui augmenteront avec le temps, en sorte que le surplus du revenu sur les dépenses sera toujours considérable.

“ Les chiffres que j'ai donnés sont très importants, parce qu'ils montrent que le Bas-Canada aura un revenu réel, sous la nouvelle constitution—un revenu qui n'est pas calculé sur l'augmentation probable et les progrès futurs du pays, mais sur le revenu actuel—de près de \$1,500,000 pour faire face aux dépenses locales. Et cependant, en

face de ces chiffres, qui sont basés sur les faits les plus évidents, les honorables membres viennent parler de taxes directes ! ils veulent seulement effrayer le pays ; mais celui-ci comprendra que cette taxe directe ne peut pas arriver avec le surplus de revenu que nous aurons. Elle arrivera si le Bas-Canada fait des extravagances et dépense plus que ses moyens, mais pas autrement. Le Bas-Canada aura un revenu suffisant pour faire face à toutes ses dépenses, pourvu qu'il ne fasse pas comme celui qui, ayant £400 de revenu, dépenserait £1000 par année. ”

Ces prévisions n'ont pas été réalisées.

Les événements ont prouvé que l'on ne voulait pas respecter loyalement notre autonomie. On a commencé par diminuer le prestige de notre première branche de la Législature, en destituant un lieutenant gouverneur, en déclarant qu'au lieu d'être le représentant de la Reine et le chef indépendant de l'exécutif, il n'est que l'officier du gouvernement fédéral et de la majorité d'Ottawa. On a tiré une clause introduite subrepticement dans la constitution pour nous enlever nos chemins de fer, on nous a forcé de subir des procès couteux pour conserver les revenus provenant de nos licences, et on a fait peser cruellement sur les provinces le joug du gouvernement central en arrêtant par le *veto*, la mise à exécution de lois tout-à-fait constitutionnelles.

Quand on a souffert longtemps tous ces impiétements qui indiquent que l'on veut réduire à néant l'existence des gouvernements provinciaux, il n'est pas étonnant de voir que ceux qui gèrent nos affaires, aient songé à faire une démonstration sérieuse pour permettre aux provinces de s'affirmer comme gouvernements indépendants, et pour demander que la constitution soit amendée de manière à nous procurer de nouvelles sources de revenu sans imposer la taxe directe sur le peuple. Nous voulons faire reconnaître le principe de la suprématie des provinces, c'est-à-dire que la confédération

n'est pas un suicide des provinces, mais que ça été dans l'intention des hommes d'état Bas-Canadiens qui l'ont inaugurée une union d'Etats indépendants, qui ont voulu investir le gouvernement fédéral de certains droits spéciaux, mais qui ont conservé le droit de subsister, de grandir et de prospérer.

Malheureusement l'acte de la confédération a été rédigé d'une manière défavorable aux provinces. On a restreint le droit des provinces de légiférer, tandis que l'on a accordé au gouvernement central des pouvoirs généraux qui lui permettent de tout centraliser. C'est ici que l'on trouve un contraste avec la constitution des Etats-Unis où les différents Etats ont conservé toute leur souveraineté et n'ont accordé au gouvernement fédéral que des pouvoirs restreints écrits dans la constitution. C'est ce que dit Taylor à la page 198 de son traité "*Are Legislatures Parliaments.*"

D'ailleurs aux Etats-Unis, les droits des différents Etats sont sauvegardés à Washington par le Sénat, dont les membres sont choisis par les législatures de chaque état.

Pourquoi ne demanderions-nous pas que la subvention annuelle qui est fixée à 80 cents par tête d'après le recensement de 1861, soit augmentée proportionnellement à l'accroissement de notre population et à l'augmentation de droits de douane et d'accise que nous avons cédés au gouvernement fédéral.

Pourquoi ne demanderions-nous pas que le gouvernement fédéral se charge des frais de l'administration de la justice criminelle puisqu'il s'est réservé le droit exclusif de légiférer sur ce sujet. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, il y a dans chaque état des juges chargés de mettre à exécution les lois fédérales, et ces juges sont payés par le gouvernement de Washington.

Nous voulons aussi qu'un protêt énergique soit lancé à la

face de ceux qui veulent nous imposer l'union législative ou la fédération impériale.

Nous voulons conserver dans toute sa force ce gouvernement provincial, car le jour où il n'y aura plus de provinces indépendantes, il n'y aura plus de Canada-Français, et de ce jour, nous pouvons nous préparer à perdre nos lois françaises, notre langue et toutes nos institutions qui nous ont été léguées comme un dépôt sacré par nos ancêtres.

D'ailleurs comment peut-on dire qu'il ne convient pas de discuter de nouveau le pacte fédéral ? Cela s'est fait aux Etats-Unis où la constitution a été amendée à différentes reprises, notamment en 1785, 1795 et 1803, et nos voisins ont tellement bien compris qu'il est nécessaire de modifier, de temps à autre leur constitution qu'ils ont adopté une clause pour permettre aux Législatures de se réunir en conventions pour proposer ces amendements.

Nous ne faisons pas acte d'hostilité au gouvernement fédéral mais nous lui disons : " La promesse de l'autonomie provinciale a été la considération de notre consentement à la confédération.

Du moment, que l'on conteste notre autonomie, notre consentement peut devenir caduc. Nous avons le droit de nous défendre et de dire à ceux qui nous attaquent : " Nous ne voulons pas de procès interminables devant les tribunaux pour éclaircir tel ou tel point de notre constitution." Nous voulons une discussion loyale, honnête et publique et avec de la bonne volonté de chaque côté nous réussirons à rendre justice au peuple que nous représentons. Voilà le but de la convention interprovinciale, et je suis sûr que cette proposition sera bien vue par tous ceux aiment leur province.

On a dit que nous ne rencontrons pas sur ce sujet les sympathies de nos alliés d'Ontario. La meilleure réponse à

cela est la lettre de l'honorable M. Mowat, par laquelle il annonce au premier ministre qu'il accepte de tout cœur la convention et les paroles patriotiques que l'honorable M. Blake a prononcées à Simcoe :

“ Je suis convaincu que le véritable et le seul moyen d'établir une union de cœur et d'esprit entre les différentes parties de ce grand pays, qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, consiste à reconnaître loyalement les différences de races, de mœurs et de religion et à nous mettre d'accord sur la base forte et substantielle d'un gouvernement qui aura pour principe une large pratique des libertés provinciales et locales et qui donnera en fait, à chacune des provinces du Canada, la possession d'un véritable *Home Rule*. ”

Un autre point que j'ai lu avec plaisir dans le discours du trône, c'est celui où le gouvernement promet de créer un ministère spécial de colonisation et d'agriculture.

Monsieur le président, j'ai l'honneur de représenter un comté agricole où l'agriculture progresse dans les vieilles paroisses et où la colonisation est à faire son œuvre bien-faisante dans les paroisses nouvelles. Je me rappelle que pendant la lutte électorale, j'ai reproché au gouvernement précédent d'avoir refusé d'établir un ministère spécial d'agriculture et de colonisation. On me répondait en me disant que le commissaire des travaux publics pouvait fort bien gérer les deux départements, que d'ailleurs le premier ministre d'alors était l'ami des colons puisqu'il dépensait de l'argent de la colonisation dans presque toutes les routes, non seulement dans les paroisses nouvelles, mais aussi dans les vieilles paroisses. Je remercie le gouvernement Ross de sa générosité envers le comté de Portneuf, seulement j'aurais préféré que cette somme de \$3,470 ne fut pas distribuée à la veille de la votation pour servir à des fins politiques.

Il faut que l'agriculture et la colonisation soit encouragées d'une manière toute particulière, et que le chef du nouveau département suive avec intérêt la marche des courageux jeunes gens qui vont abattre la forêt et y fonder des établissements ; que l'on donne des primes généreuses non seulement à ceux qui font de la bonne culture dans les vieilles paroisses, mais aussi à ceux qui réussissent le mieux dans la culture et l'amélioration des terres nouvelles.

Je voudrais que notre système d'éducation tende à la diffusion de notions pratiques sur l'agriculture et sur l'industrie. Je suis heureux de joindre ma voix à celle de l'honorable député de Champlain pour recommander la mise à exécution de l'idée prônée par la *Vérité*, l'acquisition d'une ferme modèle accessible à toutes les classes où l'on enseignera gratuitement toutes les espèces de culture et d'industrie agricole.

La suite de la délibération est renvoyée à demain.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du mardi, le 23 mars 1887.

SOMMAIRE :—Suite de la délibération sur le projet d'adresse en réponse au discours du trône : Messieurs Nantel, Bourbonnais, Owens, Lareau, Lynch, Boyer, Hall, Cameron, Poupore et Gladu. La suite de la délibération est renvoyée à demain.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

SUITE DE LA DÉLIBÉRATION SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE
AU DISCOURS DU TRÔNE.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet d'adresse en réponse au discours du trône.

M. Nantel a la parole.

M. **Nantel**—*député de Terrebonne*.—Monsieur le président, tous ceux qui ont suivi ce débat ont dû être frappés de la variété des talents remarquables qui se sont manifestés. A ce point de vue la séance d'hier en particulier a été signalée par des discours qui ont révélé à la Chambre, la forte éloquence et l'habileté de quelques-uns de ses nouveaux membres. Bien qu'il soit un adversaire, et comme une nouvelle preuve que nous, conservateurs, nous savons apprécier les talents n'importe où ils se trouvent, je ne puis que rendre hommage à l'habileté avec laquelle l'honorable député de Montréal-Est nous a fait l'exposition de ses vues et a défendu la politique de ses amis.

Il a eu cependant un digne successeur dans la personne de mon honorable ami le brillant député de Québec. Son discours le place du coup au premier rang parmi les orateurs de distinction. La province compte en lui un homme

d'avenir qui fournira, je n'en doute pas, une carrière fructueuse pour le bien public. Nous avons eu aussi un discours de la part de l'honorable député de Champlain. Avant d'entrer dans le vif du sujet que je me propose de traiter, je ferai quelques observations sur le discours étrange de cet honorable député. Il a posé ici comme le réformateur du parti conservateur. Pour un homme qui a déchiré son programme dès le premier vote qu'il a donné en Chambre, c'est s'attribuer un rôle un peu trop considérable. Il semble que pour un homme à si grands et si solides principes, la première chose qu'il aurait dû faire, ç'aurait été de tenir aux promesses solennelles qu'il avait faites à ses électeurs.

Nous avons encore devant les yeux le flamboyant programme qu'il a signé et soumis aux électeurs de Champlain. Entre autres choses, il leur promettait d'être conservateur avant tout et pour qu'il n'y eut pas de doute sur son orthodoxie il prenait la peine de répudier ouvertement le libéralisme des Mercier et des Langelier. Après des déclarations aussi formelles, qui aurait pu supposer que la première chose qu'il ferait en vertu du mandat qu'il n'obtenait que grâce à ses promesses, serait de se mettre à la remorque de celui-là même dont il dénonçait publiquement les mauvais principes, et que le premier vote qu'il donnerait serait pour faire arriver au pouvoir ce même homme dont il répudiait le libéralisme. Aujourd'hui il est le fidèle partisan des libéraux et n'a d'autre volonté, parlementairement parlant, que celle de ses nouveaux alliés. Il a foulé aux pieds les engagements solennels qu'il a pris avec ses électeurs et il se croit hors de leur atteinte parce qu'il est dans cette enceinte. L'honorable député de Champlain avec une modestie que l'on trouve seulement dans son école, est venu nous dire que nous usurpions un titre que nous ne méritons plus de porter, que nous ne sommes plus des vrais conservateurs. Depuis quand les grands principes que nous avons toujours professés, se sont-ils réfugiés chez ses alliés

les libéraux? Depuis quand le "libéralisme des Mercier et des Langelier" est-il devenu l'essence du conservatisme? Puisqu'on nous accuse de répudier des doctrines que nous avons toujours professées, qu'on nous cite au moins un acte, une parole, de l'un de nos chefs, acte ou parole, qui s'écarte des principes conservateurs dont nous nous faisons gloire d'être les courageux et constants défenseurs. Quoique l'on dise, nous suivons comme autrefois les belles et glorieuses traditions des hommes illustres entre tous qui ont présidé à la formation de notre parti. Nous sommes les défenseurs des principes pour lesquels ont combattu les Lafontaine et les Cartier.

Le député de Champlain a trouvé un prétexte pour excuser sa volte-face. La cause nationale! Qu'est-ce que c'est que cette fameuse cause nationale? Il serait bien empêché de nous l'expliquer. Au reste, ignore-t-il que le parti que l'on a baptisé de national a été désavoué, condamné par les plus hautes autorités ecclésiastiques qui sont pour le moins aussi compétentes que l'honorable député, à se prononcer sur la valeur des partis. Peut-être a-t-il la prétention de se mettre au-dessus de ces autorités. Ce ne serait pas surprenant, car dans cette école on a des grâces d'état que le commun des mortels ne peut avoir. L'honorable député lui-même n'a-t-il pas admis que le clergé l'abandonnait lui et sa fameuse cause nationale. La lettre qui a été publiée revêtue de sa signature nous révèle l'état secret de son cœur. Il se plaint que le clergé n'a pas les grâces d'état qu'il possède. Mais ce qui l'inquiète par dessus tout c'est cette malencontreuse contestation d'élection et déjà il est possédé du désir de fuir la politique qui lui a causé tant d'inquiétude, malgré ses grâces d'état. La réalisation de ce désir pourrait bien s'accomplir plutôt que ne l'espère l'honorable député de Champlain, et il pourra méditer à loisir sur les avantages des grâces d'état quand il s'agit de lutter contre les évêques.

Pour nous M. le président, la cause nationale ne consiste pas à mépriser les volontés des membres du clergé et à leur manquer de respect chaque fois que l'occasion s'en présente. Bien que l'*Etendard* ait proclamé qu'il y avait des grâces d'état, nous restons encore convaincus que l'opinion des évêques est supérieure à la sienne et à celle de tous ses adeptes comme l'honorable député de Champlain. Où serions-nous arrivés si le mouvement national, qui a donné naissance au gouvernement qui préside à nos destinées, n'eut pas été enrayé par les forces dirigeantes de notre province? N'est-il pas évident que nous saurions inévitablement abouti à une crise terrible, à un bouleversement qui aurait eu les plus funestes résultats pour notre race et pour notre avenir. Heureusement que des hommes sages, qui ne sont pas aveuglés par les préjugés ni entraînés par une ambition effrénée, ont jeté le cri d'alarme et ramené à la sagesse et au bon sens des esprits qui s'étaient laissés tromper par des criaileries intéressées. Le moins vous parlerez de cet égarement le mieux se sera pour vous. Le prétexte des grâces d'état ne servira qu'à démasquer plus complètement votre manque de sincérité et votre hypocrisie.

Aujourd'hui qu'on en est arrivé à ses fins, ces hommes qui disaient que la question Riel devait primer toutes les autres, n'en parlent déjà plus. Ils sont aujourd'hui au pouvoir, ils ne s'occupent plus de leur *pauvre frère* Riel. Pour eux la mort de Riel n'est plus la question nationale, c'est la colonisation qui a pris les devants. Et quand, l'année dernière nous leur disions que la véritable, la seule question nationale, était celle de la colonisation, ces messieurs riaient de nous avec un air de pitié. Maintenant ils sont obligés de reprendre ce que nous avons dit, ce qui nous méritait d'être tournés en dérision par eux. Le peuple que vous avez trompé odieusement saura se venger quand il en aura l'occasion. Une hypocrisie plus éhontée ne s'est jamais vue dans notre monde politique et je fais des vœux, pour

l'honneur du pays, que nous n'en voyions jamais la répétition. J'espère aussi que nous n'entendrons plus parler de cette question qui a menacé de briser l'harmonie qui régnait entre les différentes races qui habitent le Canada, et qui malheureusement a laissé des ferments de discordes bien menaçants pour l'avenir.

Il faudra tout un travail de pacification pour rétablir les rapports cordiaux d'autrefois et qui sait si, en dernière analyse, nous ne nous trouverons pas moins avancés que nous l'étions lorsque ce déplorable mouvement s'est manifesté. A Dieu ne plaise que je souhaite de voir la réalisation de mes craintes. J'aime à croire que les autres races finiront par se convaincre bientôt que toute la population de la province de Québec ne saurait en justice être tenue responsable d'un mouvement par lequel on cherchait à soulever les unes contre les autres, les diverses nationalités qui vivaient sur le sol canadien dans une heureuse et féconde harmonie. On s'en convaincra d'autant plus vite qu'on ne pourra manquer de voir avec faveur l'attitude ferme et énergique des principales autorités de notre clergé catholique. Une fois de plus l'historien pourra enregistrer un nouveau service signalé rendu par notre illustre clergé à notre jeune nationalité, qui a su mettre un frein à un mouvement qui, laissé à lui-même, aurait pu produire de si déplorables résultats pour l'avenir de notre race. Et peut-être l'historien pourra-t-il écrire que le clergé a sauvé notre nationalité des plus terribles dangers.

Et s'il y a des gens qui ont droit de s'enorgueillir du rôle qu'ils ont joué pendant ces jours de troubles et d'anxiété ce sont bien ceux qui ont courageusement fait face à l'orage au moment où elle semblait se déchaîner avec le plus de fureur. Ceux qui se rangent du côté des préjugés choisissent une tâche facile mais qui n'est guère honorable, tandis que ceux qui luttent pour faire dominer le bon sens et la

raison, s'ils n'ont pas toujours la victoire pour couronnement de leurs travaux, ont la suprême récompense d'avoir pour eux le jugement calme de l'histoire, que les passions ne peuvent atteindre dans l'atmosphère sereine où elle plane. Ça été là le privilège du parti conservateur de succomber momentanément sous les coups des préjugés et des passions où la calme raison ne se faisait plus entendre. Ce n'est pas la première fois que ces défaites, plus glorieuses que les plus éclatantes victoires, sont venues couronner les luttes de notre parti, mais chaque fois, il s'est relevé plus fort et plus vaillant que jamais et bientôt il voyait ses principes remporter des succès durables et prendre davantage racine dans le sol canadien. Voilà l'enseignement de l'histoire et il est pour moi un gage de nos inévitables triomphes futurs.

M. le président, quelques orateurs de la droite ont prétendu que le gouvernement, en annonçant la convocation d'un congrès inter-provincial pour reviser le pacte fédéral ne faisait en définitive, que suivre la politique conservatrice des dernières années. C'est, je crois, l'honorable député de Montréal-est qui a soutenu cette thèse absolument dépourvue de vérité. En premier lieu, une différence essentielle se dégage des explications fort sommaires, il faut l'admettre, que nous a données l'honorable premier ministre. Il est évident pour quiconque peut rassembler deux idées, que l'intention du premier ministre en réunissant ce congrès, est de miner le système politique que nous avons. Il s'attaque à l'existence même du gouvernement central.

Sous prétexte de demander l'amélioration de nos finances, le gouvernement veut réduire à l'impuissance les rouages fédéraux en leur enlevant la force dont ils ont besoin pour que leurs mouvements soient féconds pour le bien public. Il voudrait réduire le gouvernement central à rien, en lui enlevant des attributions qui sont nécessaires à son existence.

On nous dit, par exemple, qu'on va lui demander d'abdi-quer une partie de ses droits en matière de finances, comme si les ressources dont il di-pose n'étaient pas indispensables pour la bonne administration de la chose publique. Jamais la politique conservatrice n'a soutenu de pareilles idées. Le projet d'une conférence inter-provinciale est en soi excessivement dangereux. Il remet tout en question et porte en lui un fatal enseignement pour le peuple, en ce qu'il lui donne à croire qu'il ne doit avoir aucune confiance dans les institutions que nous avons. J'ai donc raison de dire que le projet sape par la base nos institutions les plus chères, institutions qui sont une garantie pour notre nationalité.

Mais ce qui doit étonner le plus en tout ceci c'est que ce projet néfaste a l'appui de certains anciens conservateurs, qui continuent où qui prétendent continuer à chérir la mémoire de Sir George E. Cartier. Pourtant ils ne doivent pas avoir oublié que ce grand homme d'état n'avait jamais toléré qu'on portât atteinte à l'arche sainte de nos institu-tions politiques.

Ces conservateurs en marchant avec le gouvernement actuel, en l'appuyant de leur vote et de leur influence, ont ils jamais lu l'un des discours de leur chef d'aujourd'hui, dans lequel il accusait le parti conservateur de ne pas avoir de programme, de ne pas avoir de principe. L'honorable premier ministre n'était pas alors gêné par les entraves que lui met l'alliance contre-nature qu'il a contractée pour arriver au pouvoir. Il parlait avec le sans gêne qui le caractérise d'ordinaire, et il affirmait que le principal argument des conservateurs était la corruption. Il y a deux ans qu'il disait cela, et nous n'avions pas alors d'affaire Riel. Tous les conservateurs étaient des corrupteurs et des corrompus. Cette manière d'apprécier les principes conser-vateurs est très flatteuse pour l'honorable solliciteur général

et l'honorable député de Champlain, qui se targuent toujours du titre de conservateur.

Dans le discours du trône, le gouvernement nous annonce qu'il se propose de faire un emprunt. Les organes du cabinet se sont chargés de nous renseigner sur le montant de cet emprunt. Il paraît que ces messieurs ne se contenteront pas à moins d'avoir quatre millions de piastres. Il n'est pourtant pas loin le jour où l'honorable premier ministre vouait à l'exécration publique ceux qui osaient parler d'emprunt. A peine est-il à son tour installé au pouvoir, qu'il voit les choses sous un nouveau jour et qu'au lieu de flageller ceux qui empruntent, il propose lui-même de recourir à cette ressource. Tous ceux qui ont été ici pendant le cours du dernier parlement, se rappellent avec quels accents indignés il dénonçait les conservateurs parce qu'ils avaient endetté la province. D'après lui les emprunts que nous avions faits n'étaient pas nécessaires.

Cependant que voit-on aujourd'hui ? Lui aussi en dépit de ses déclarations passées, malgré les promesses les plus positives que jamais il n'emprunterait, il demande à la Législature l'autorisation de prélever sur le crédit de la province,—ce pauvre crédit que les conservateurs avaient ruiné de fond en comble,—de prélever dis-je, la bagatelle de quatre millions. Il y a à peine quelques semaines ces messieurs affirmaient que le crédit de la province de Québec ne valait plus rien, que nous l'avions complètement obéré et voilà qu'aujourd'hui on le juge assez bon pour prélever quatre millions de piastres d'un seul coup. Nous sommes bien vengés de toutes les injures qu'on nous a dites à ce propos. Et ce sont ces messieurs qui sont obligés de se donner le démenti. Ils viennent proclamer que les finances ont été si bien administrées par les conservateurs, qu'elles peuvent supporter le fardeau additionnel qui résultera d'un emprunt de quatre millions. Déjà ces messieurs commencent à revenir sur leurs déclarations passées. Ils ne font que débiter pourtant, et nous

en verrons bien d'autres avant longtemps. Le temps de la calomnie, des attaques injustes, des fausses représentations est passé, et pour nous luit le jour de la rétribution. Nos adversaires sont obligés de proclamer que tout ce qu'ils ont dit n'était qu'un tissu de faussetés pour tromper le public.

Le gouvernement veut emprunter. Nous ne suivrons pas sur ce point l'exemple que ces messieurs nous ont donné pendant qu'ils étaient dans l'opposition, et nous ne nous empresserons pas de préjuger l'opinion publique contre les ministres en rapport avec cet emprunt. Nous sommes plus conséquents que ces messieurs, bien qu'ils prétendent avoir le monopole de la logique, il y a même quelques-uns d'entre eux vont jusqu'à revendiquer la possession exclusive des grâces d'état. Nous n'irons pas crier sur les toits que le gouvernement veut se procurer cet argent pour le gaspiller. Non, nous attendrons que l'on nous donne les explications nécessaires et que l'on justifie une augmentation aussi considérable de la dette publique. Jusque là nous laisserons au peuple à juger de la bonne foi et de la sincérité de ces messieurs.

M. le président, nous avons toujours prétendu que le parti libéral,—car c'est bien le parti libéral que nous avons devant nous,—n'avait aucune confiance dans notre avenir. Nous ne pensions pas, l'autre jour, lorsque nous avons vu l'honorable député de Montréal-Est se lever pour prendre la parole, nous ne pensions pas, dis-je, qu'il se chargerait en pleine Chambre, et au nom de son parti tout entier, de nous fournir une nouvelle preuve à l'appui de notre assertion. Pour ces messieurs, le pays est livré à une ruine inévitable qui doit arriver fatalement et à courte échéance. Ils ont décrié nos ressources ici et même jusque dans les pays étrangers. Nuire au crédit de la province, amoindrir ses ressources, la calomnier de toutes manières, voilà l'œuvre anti-patriotique que nos adversaires ont poursuivi avec acharnement depuis les vingt et quelques dernières années. Il n'est pas étonnant,

si inspiré par de tels sentiments, un député libéral ait pu, l'autre jour et cela aux applaudissements de tous ses amis, les nationards comme les autres, dénigrer et rapetisser nos institutions.

Est-ce que l'on s'attend par là à rallier les sympathies de ceux qui ont foi dans l'avenir du pays et qui se dévouent au maintien de ses institutions ? Pour ma part, j'avoue qu'à certains égards, j'aurais été disposé à donner *fair play* au gouvernement, mais en présence de l'attitude hostile de celui-ci vis-à-vis tout ce que j'ai appris à estimer et à vénérer, en présence des déclarations de quelques-uns de ses principaux amis qui se sont faits les interprètes fidèles de ses secrètes pensées et qui en conséquence sont venus prôner ici une véritable politique de démolition, je ne puis avoir aucune sympathie pour des hommes qui nourrissent de tels desseins. Je comprends que le devoir et de profondes convictions m'obligent de combattre de toutes mes forces un gouvernement animé d'intentions si contraires aux grands intérêts du pays.

M. Bourbonnais—*député de Soulanges*.—M. le président, ce n'est pas, on le comprend sans peine, sans une hésitation profonde que je me lève pour prendre part à ce débat. Aussi je compte beaucoup plus sur l'indulgence de mes honorables collègues que sur mes propres forces pour me faciliter la tâche que la témérité me fait entreprendre. Je suis le plus jeune député de la Chambre et au nom de mon inexpérience je réclame cette indulgence dont je viens de parler et qui n'est jamais refusée à celui qui la demande. Je n'aurais peut-être pas pris part à cette discussion si un honorable député de l'opposition ne m'avait fait une invitation à laquelle en honneur je me crois obligé de répondre.

M. le président, l'honorable député de Terrebonne avec son tact et sa politesse ordinaires, vient de taxer de trahison les députés conservateurs-nationaux qui ont renversé l'administration précédente et qui aujourd'hui, sans toutefois

compromettre l'avenir, donnent un appui indépendant au cabinet actuel. Cette accusation venant de la bouche de l'honorable député ne me surprend pas, car chacun sait avec quelle légèreté il formule des reproches à tort et à travers. Seulement, comme il peut se trouver des gens qui, ne le connaissant pas, le prennent au sérieux, je tiens à repousser cette accusation et à exposer sous son vrai jour la situation dans laquelle je me trouve.

Je suis conservateur mais je me fais gloire de ne pas appartenir à l'école de l'honorable député. Quand j'ai sollicité les suffrages des électeurs de Soulanges je n'ai pas craint de leur dire franchement ce que j'étais et ce que je me proposais de faire s'ils voulaient bien me confier leur mandat. C'est avec un programme clairement défini que j'ai été élu et ce que j'ai fait depuis que je suis ici, je l'ai fait en exécution du programme auquel s'est rallié la majorité du comté de Soulanges. Ai-je besoin de dire que j'ai été élu pour combattre le gouvernement Ross et malgré lui. Nous avons mission de débarrasser au plus tôt la province de ce gouvernement anti-national, partisan de la fameuse doctrine de la non-intervention, c'est-à-dire peureux. Quand nous sommes arrivés ici le 27 janvier qu'avons-nous trouvé? Le gouvernement Ross était disparu et il n'y avait rien à sa place. Y avait-il un gouvernement, oui ou non? Nous sommes encore à nous le demander. Que devons-nous faire dans ces circonstances, si non rester logiques avec nous-mêmes et refuser de reconnaître le semblant de cabinet qui prétendait diriger la Chambre, et qui au fond n'était qu'un replatrage plus ou moins réussi du gouvernement Ross, contre lequel nos électeurs nous avaient fait promettre de voter pour venger le meurtre politique du 16 novembre. Je sais bien que les auteurs de cet assassinat judiciaire sont à Ottawa mais leurs complices sont ici et ils ont eu pour partager leur trahison une presse vénale, qui après avoir créé le mouvement national dont on se moque aujourd'hui,

a l'âchement tourné le dos aux victimes pour se ranger du côté des oppresseurs. Ne sont-ce pas les journaux conservateurs qui ont le plus contribué à soulever l'opinion publique et à entraîner les esprits dans ce mouvement que l'on qualifie aujourd'hui de dangereux. Cette même presse a ensuite trahi ceux qui avaient répondu à son appel. Elle les a lâchement abandonnés pour recevoir des bourreaux de Riel la récompense de leur trahison.

L'honorable député de Terrebonne qui parle de trahison, a-t-il donc oublié sa propre conduite? A-t-il oublié les articles d'un nationalisme outré qu'il publiait dans son journal *Le Nord* au lendemain de la terrible tragédie de Régina? Si je voulais suivre son exemple je pourrais lire à la Chambre ses écrits violents contre les ministres fédéraux. Oui, M. le président, pendant ces jours néfastes, nous avons vu bien des trahisons, nous avons vu bien des traîtres, mais ils n'ont jamais été dans les rangs de ceux que l'on accuse maintenant. Nous avons été fidèles à nos engagements. Je ne craindrai pas lorsque le temps sera arrivé, de me présenter devant mes électeurs, car j'ai la certitude de n'avoir fait que ce que le devoir me commandait.

Ces messieurs parlent de trahison, il faut avoir une audace que les règles de la Chambre ne me permettent pas de qualifier comme elle le mérite. Qu'on ne revienne plus avec cette accusation de trahison, car si on m'y force, je pourrai, moi pour un, raconter à la Chambre par quels moyens peu honorables, certains députés et certains de leurs amis ont voulu m'engager à trahir la cause nationale. Oui, je le déclare avec douleur, j'ai été insulté au point d'être coté à prix d'argent, d'être considéré comme une marchandise. J'ai éprouvé une vive indignation surtout pour ceux qui m'ont fait l'honneur de m'élire. Ai-je besoin de vous dire, M. le président, que ces vils tentateurs en ont été pour leur honte et que j'ai rejeté avec tout le mépris qu'elles méri-

taient les odieuses propositions que l'on m'a faites. J'ai mes convictions et jamais rien ne sera capable de me les faire abandonner.

Le dépit fait faire des choses bien extraordinaires. J'ai été étonné de voir l'autre jour le chef de l'opposition rire de cette partie du discours du trône où le gouvernement parle de la colonisation comme d'une cause nationale. Il faudrait en conclure d'après l'honorable député de Montcalm que la colonisation ne mérite guère de considération . . .

L'honorable M. **Tailon**—*député de Montcalm*.— Je n'ai jamais dit cela.

M. **Bourbonnais**—*député de Soulanges*.— Je suis très heureux que l'honorable chef de l'opposition nie avoir parlé ainsi de la colonisation. J'accepte sa dénégation avec plaisir, mais j'avais cru deviner que telle était sa pensée au sourire qui avait erré sur ses lèvres lorsqu'il avait parlé de ce sujet.

L'honorable député de Québec a osé parler de ce qu'il appelle par dérision le mariage des conservateurs-nationaux avec les libéraux. Si j'en crois les nombreux renseignements qui m'ont été donnés sur le compte de l'honorable député, il paraîtrait qu'il n'a pas toujours été aussi scrupuleux. Et d'ailleurs pourquoi ces messieurs seraient-ils si étonnés? Est-ce que ces alliances ne sont pas permises dans des circonstances exceptionnelles, et n'est-ce pas une circonstance tout à fait exceptionnelle que celle où il s'agit de venger l'honneur de toute une race bafouée par ceux en qui elle avait reposé sa confiance. Notre histoire politique n'offre-t-elle pas des exemples pour faire taire vos scrupules? Ces alliances ne sont assurément pas une nouveauté dans notre pays, car n'a-t-on pas vu Cartier, le patriote de 1837, s'allier au loyaliste John A. Macdonald. Et Lafontaine, Morin, McNab, et d'autres encore, dont les noms m'échappe, n'ont-ils pas fait des alliances avec leurs adversaires politiques? Ce n'est pas même à certains égards notre cas car, pour

moi, j'entends garder vis-à-vis du gouvernement l'indépendance que j'ai promis à mes électeurs de conserver à son égard, tout en suivant les vrais principes conservateurs.

Votre homme de prédilection, M. Chapleau lui-même, tout récemment, n'a-t-il pas fait mine d'abandonner Sir John pour former un nouveau parti. Et l'honorable député de Québec n'a-t-il pas modifié ses vues, et de radical n'est-il pas devenu conservateur ? L'honorable député de Terrebonne n'est-il pas l'un des fondateurs du parti national, qu'il n'a pas eu, il est vrai, le courage de suivre jusqu'au bout. Pour moi, je suis fier de le dire, je ne suis pas du parti de ces messieurs, puisqu'ils sont du parti de la contradiction. Et comment peuvent-ils dire aujourd'hui que nous les avons trahis, lorsque c'est avec leur programme même que nous avons été élus. J'ai fait la lutte contre vos idées d'aujourd'hui, et c'est grâce à cela que j'ai l'honneur de représenter le comté de Soulanges.

Je remercie la Chambre de la bienveillante attention qu'elle m'a accordée. Si j'ai mis dans mes remarques plus de vivacité que le règlement ne me le permettait, j'espère qu'on verra une excuse dans le fait que j'ai été personnellement attaqué.

En attendant, si on me permettait de donner un conseil, je dirais aux honorables députés qui sont dans l'opposition de prendre leur mal en patience. Ils ont été bien coupables, c'est pour eux le temps de faire pénitence et peut-être par ce moyen, réussiront-ils à acquérir... la gloire éternelle.

M. Owens—*député d'Argenteuil*.—Monsieur le président, bien que je n'aie aucune confiance dans le gouvernement actuel ou dans son habileté pour administrer les affaires de la province, ce n'est cependant pas mon intention de lui faire une opposition factieuse. Je jugerai ses mesures sur leur mérite.

C'est un sujet de regret pour moi de constater que ni le discours du trône ni l'adresse soumise à nos délibérations ne laissent entrevoir les mesures qui seront soumises à la Chambre. Le discours du trône, le premier-né de ce gouvernement, le résultat de six semaines d'incubation de leur part, est réellement une production étonnante, remarquable non pas à raison de ce qu'elle contient mais pour ce qu'elle ne contient pas. Nous constatons par là même que le cabinet se trouve dans la malheureuse position d'un gouvernement sans un programme, d'un gouvernement sans une politique.

L'honorable premier ministre a annoncé dans son discours d'ouverture que ce n'était pas un gouvernement libéral, et si nous pouvons nous former notre opinion sur le caractère du cabinet par les paroles de l'honorable député de Montréal et de l'honorable député de Champlain,—et il est juste que nous en agissions ainsi, car les applaudissements pleins de cordialité que ces Messieurs ont eus de la part du premier ministre et de ses collègues, prouvent à l'évidence qu'ils exprimaient les vrais sentiments du gouvernement,— nous sommes forcés d'en venir à la conclusion que nous avons sur les bancs du trésor de cette province, un gouvernement Riellite purement et simplement.

Je ne puis faire autrement que d'offrir mes sympathies à ces vieux libéraux qui siègent de l'autre côté de la Chambre, qui se trouvent aujourd'hui associés à un parti avec lequel ils ne sont pas d'accord sur aucun point, un parti qui a jeté aux quatre vents du ciel tous les principes défendus par les libéraux quand ils étaient dans l'opposition. L'abolition du Conseil législatif qui a été pendant tant d'années le principal des articles du programme des libéraux, n'est pas mentionnée dans le discours du trône et le premier ministre dans sa harangue a déclaré qu'il ne l'abolirait pas. Non, il n'abolira pas cette branche de notre Législature dont il fait usage dans un but très corrompteur. Bien que le gouvernement n'ait pas été deux mois au pouvoir, il a déjà nommé

trois nouveaux membres à cette branche de notre Législature, dont ces messieurs condamnaient si vigoureusement l'existence quand ils étaient dans l'opposition.

La dernière de ces nominations a été celle de l'honorable E. F. Gilman. C'est un monsieur qui n'a aucun droit à la reconnaissance de son parti, excepté celui qu'il a acquis il y a cinq ans en faisant la lutte dans Argenteuil dans les intérêts du parti libéral. En ce temps-là M. Gilman, comme tous les vrais libéraux, prétendait que le premier acte de son parti s'il arrivait au pouvoir serait d'abolir le Conseil législatif. Il dénonçait les conseillers législatifs comme un tas de vieilles femmes qui radotent. Mais aujourd'hui tout est changé. M. Gilman est l'un des membres de cette branche inutile de notre Législature, qu'il a combattue si énergiquement, et je puis dire que son entrée dans la vie publique est due à l'un des actes les plus corrompus d'un parti corrompu.

Afin de faire cette nomination on a dû créer une vacance au Conseil législatif. Et l'honorable M. Webb un citoyen qui jusqu'à présent, jouissait du respect de tous ceux qui le connaissaient, a été choisi comme victime. Dans les plus malheureuses circonstances, il a été obligé de sacrifier son honneur et de se démettre de sa position de membre du Conseil pour faire place à M. Gilman. En retour, l'honorable M. Webb, devait être récompensé et la victime qui devait être sacrifiée dans ce cas a été M. Bowen, le shérif du district de Saint François, l'un des officiers publics de la province les plus respectés, les plus vieux et les plus compétents.

Mais tous ces droits de M. Bowen ne comptent pour rien quand ils sont en travers de ces politiciens sans vergogne, et il est démis sans un instant d'avis de la manière la plus outrageante et la plus honteuse. Mais ce n'est là que l'un des actes dont s'est rendu coupable ce gouvernement

corrompu et éhonté, pendant sa courte existence, et pour lequel il sera prochainement condamné à la barre de l'opinion publique de cette province. De fait, le temps et l'énergie du gouvernement ont été si complètement absorbés à persécuter et à destituer des malheureux employés, à révoquer la nomination de fonctionnaires publics afin de créer des vacances pour ses amis politiques qui devaient être pourvus aux dépens de la province, qu'il n'a pas eu le temps de préparer les mesures qui devaient être soumises à cette Chambre, aussi c'est pour cette raison que l'Administrateur dans le discours du trône, a été obligé de dire : " . . . mon gouvernement ne pourra point vous soumettre plusieurs mesures importantes qui sont actuellement à l'étude et qui devront recevoir votre attention à une époque ultérieure." Je demande à ces messieurs si nous devons comprendre par ces mots, " à une époque ultérieure," que parce que le gouvernement n'a pas préparé ses mesures comme il aurait dû le faire avant de réunir cette Chambre, si la province devra encourir la dépense additionnelle d'une autre session dans le cours de la présente année ?

M. le président, j'ai raison de croire que si l'ancien gouvernement était resté au pouvoir, nous aurions eu une nouvelle loi sur les licences.

Je ne puis que blâmer le gouvernement de vouloir contracter un nouvel emprunt au lieu d'étudier la situation financière et lui faire produire d'autres ressources. Il a eu tout le temps nécessaire depuis l'ajournement il y a six semaines, pour mûrir toutes ses mesures, ajournement qui lui a été accordé avec cordialité quand les ministres en ont fait la demande. L'opposition n'a rien fait pour embarrasser leur marche. Toutes les facilités sur lesquelles on pouvait compter, leur ont été accordées et tous les nouveaux ministres ont été réélus sans opposition. Ils ont dépensé leur temps, non pas à élaborer une politique pour eux-mêmes,

mais à assister leurs amis politiques dans les élections fédérales et à récompenser avec des places, les amis de leur parti. Je maintiens que l'emprunt projeté de quatre millions de piastres n'est pas nécessaire, et que si le gouvernement actuel peut administrer les affaires de la province sans recourir à ce moyen extrême, il ne devrait pas demander à la Chambre de lui donner l'autorisation nécessaire sans faire d'abord un appel direct au peuple sur ce sujet.

M. Lareau—*député de Rouville*.—Monsieur le président, je crois qu'il est généralement admis que le discours du trône renferme bon nombre de sujets du plus haut intérêt. Jusqu'ici la question qui a le plus vivement absorbé l'attention de la Chambre est celle relative à la conférence interprovinciale. Déjà l'opinion publique s'est émue à l'annonce de ce projet, et la presse s'en est emparé et l'a discuté assez longuement. L'honorable député de Montmorency a exposé ses vues sur cette question. Il nous a dit que ce projet présentait des dangers tels que nous ne devons pas aller plus loin. Il me permettra bien de ne pas partager ses vues sous ce rapport. Il nous a cité des opinions qui datent de bien loin, pour engager la Chambre à ne pas approuver cette décision du gouvernement. Que font, M. le président, les déclarations d'il y a vingt ans, de feu l'honorable George Brown en faveur de la taxe directe, lorsque la confédération n'était qu'en voie de formation. S'il faut citer des opinions, prenons donc celles de notre temps et qui ont surtout le mérite de s'appliquer à la question sur laquelle nous délibérons. Je vois avec beaucoup de plaisir que le projet de révision est bien accueilli dans les autres provinces. Pour ce qui concerne la plus grande comme la plus riche des provinces, Ontario, celle que nous devons craindre davantage, d'après l'avis des honorables députés de la gauche, je vois que le principal organe du parti politique dominant, se prononce en faveur de ce projet et félicite le gouvernement d'avoir pris cette initiative. Si la Cham-

bre veut bien m'en le permettre, je vais lui donner lecture de l'article du *Globe* du 18 mars courant :

“ Le projet annoncé dans le discours du trône à l'ouverture de la Législature de Québec est d'une importance considérable. Les arrangements financiers de l'acte de l'Amérique britannique du Nord n'ont été tout à fait satisfaisants à aucune des provinces. En vertu de ces arrangements, le subsidé aux provinces reste stationnaire, tandis que les revenus fédéraux provenant des douanes et de l'accise s'accroissent en proportion de l'augmentation de la population et de la richesse publique. Le revenu provincial provenant des bois et forêts et des autres sources, même s'il augmente pendant une certaine période, doit par sa nature même nécessairement diminuer avec le temps. La nécessité d'aider à la construction des chemins de fer, qui ne paraît pas avoir été prévue quand le pacté de Québec a été fait, a affecté matériellement les ressources de toutes les vieilles provinces. Le Nouveau-Brunswick a une lourde dette qui va en augmentant et il éprouve des difficultés à faire face à ses obligations. La Nouvelle-Ecosse est dans une plus mauvaise position. Elle est lourdement endettée, et, malgré les efforts les plus sérieux pour économiser, elle a un déficit cette année dans ses opérations budgétaires. Son réseau de voies ferrées est incomplet et son gouvernement est incapable de faire ce qu'exigent évidemment les intérêts de la province. Québec est dans une très mauvaise situation financière. Sa dette est considérable, et telles sont aussi ses autres obligations. Un emprunt négocié en 1882 n'a pas suffi pour payer la balance des subventions aux chemins de fer et pour solder les frais de construction d'édifices du parlement très coûteux. Le gouvernement Mercier se trouve maintenant obligé de proposer l'autorisation d'un nouvel emprunt pour payer toutes les réclamations urgentes.

“ De plus, M. Mercier propose dans le discours du
“ trône, une révision de la base financière de la confédéra-
“ tion. Il est devenu manifestement nécessaire d'établir un
“ système quelconque par lequel le revenu de chaque pro-
“ vince s'accroîtra au fur et à mesure que la population de
“ la province et ses besoins augmenteront. Même à Ontario,
“ où le gouvernement provincial a été si économe et si
“ prudent, nous voyons que les dépenses ne sont guère
“ moins élevées que les recettes. Qu'est-ce qui doit être
“ fait ? Quelques-uns disent que sous ce rapport comme
“ sous d'autres, nous devrions suivre l'exemple des Etats-
“ Unis. Les États ne reçoivent pas de subside du gouver-
“ nement fédéral. Pour suffire aux dépenses de tous les
“ services de l'Etat, on prélève les ressources requises au
“ moyen de la taxe directe. Le peuple du Canada n'aime
“ pas la taxe directe. Dans Ontario, des sommes considé-
“ rables sont prélevées de cette manière pour les fins muni-
“ cipales. Des sommes considérables devront être prélevées
“ quand le revenu provincial sera insuffisant, pour subvenir
“ aux dépenses de toutes les institutions qui sont mainte-
“ nues actuellement par la province et pour subventionner
“ telles voies ferrées qui, de temps à autre, pourront être
“ considérées comme nécessaires. Le discours du trône à
“ Québec dit :

“ Mon gouvernement se propose d'inviter les gouverne-
“ ments des autres provinces et celui de la Puissance à
“ examiner une question d'une importance vitale : celle des
“ relations financières et autres des provinces avec le gou-
“ vernement fédéral. L'obscurité, à certains égards, de
“ l'acte de l'Amérique britannique du Nord 1867, et l'inter-
“ prétation donnée à quelques clauses de cet acte, dans
“ certaines circonstances, ont fait naître des craintes légitimes
“ sur le maintien de nos institutions locales et rendent
“ nécessaire une entente entre les gouvernements provin-

“ ciaux et de la Puissance en vue d'arriver à un état de
“ choses plus satisfaisant pour tous.”

“ Il n'y a pas de doute que c'est le moyen convenable de
“ procéder, si un changement dans la base financière de la
“ confédération est nécessaire. C'est un tel mode que M.
“ Blake suggèra quand il fut question, il y a quelques années,
“ de donner à la Nouvelle-Ecosse de meilleurs arrangements
“ financiers. Sir John Macdonald et ses partisans préten-
“ dirent alors que le parlement du Canada avait le droit
“ d'approprier les revenus fédéraux ou aucune partie d'iceux
“ comme il l'entendait. Dans un sens ils avaient raison.
“ Néanmoins les changements faits alors détruisirent la base
“ financière de la confédération et préparèrent les voies
“ à l'octroi de ses appropriations pour des voies ferrées
“ d'intérêt local qui sont devenues si nombreuses dans ces
“ dernières années.

“ Quand il arrive qu'une province éprouve des difficultés
“ financières elle fait appel au Canada pour de l'aide, et
“ l'étendue du succès qui couronne sa demande dépend
“ beaucoup sur l'appui qu'elle donne au gouvernement
“ fédéral et sur les convictions qui animent ceux qui la
“ représentent dans le parlement de la puissance.

“ Quand une localité veut avoir de l'argent pour cons-
“ truire un chemin de fer, elle fait une demande au gouver-
“ nement fédéral, confiante dans le succès qui attend sa
“ démarche si elle peut promettre des votes en échange
“ d'une subvention. C'est ainsi que les provinces sont
“ achetées en bloc. C'est ainsi que des divisions électorales
“ sont débauchées. C'est ainsi que l'on enseigne au peuple
“ dans plusieurs districts à regarder la politique comme un
“ simple jeu où chacun tâche avoir le plus de dépouilles.
“ C'est ainsi que l'on rend impossible l'économie et une sage
“ administration.

“ On doit mettre fin, si possible, à un système qui pro-

“ duit d'aussi mauvais résultats. Nous ne supposons pas
“ que le système de subventionner des voies ferrées peut
“ être discontinué d'ici à plusieurs années. Mais les provin-
“ ces devraient être mises en position d'aider seulement les
“ chemins de fer provinciaux qu'il est juste et raisonnable
“ d'aider.

“ L'idée de M. Mercier paraît être que les subsides aux
“ provinces devraient s'accroître en proportion des revenus
“ des douanes et de l'accise. Si nous ne nous trompons pas,
“ c'est là une proposition qui a aussi été faite par quelqu'un
“ de la Nouvelle-Ecosse. Elle mérite considération. Si le
“ principe de subventionner les provinces à même le trésor
“ fédéral, doit être maintenu, sans aucun doute, on devrait
“ en régler le montant dans chaque cas sur les besoins de
“ la province et sur le montant qu'elle contribue à l'échi-
“ quier du Canada. Pour qu'une telle révision soit possible
“ il faut néanmoins que les dépenses fédérales soient dimi-
“ nuées. Que des difficultés existent dans les provinces
“ maritimes et dans la province de Québec, c'est indiscu-
“ table. Le moyen convenable de chercher une solution à
“ ces difficultés est celui proposé par le gouvernement de
“ Québec, à l'effet d'inviter à une conférence les représen-
“ tants dûment accrédités de toutes les provinces qui ont
“ été parties au pacte à l'origine.

“ Ces provinces qui sont devenues depuis membres de la
“ confédération ont un droit à avoir voix délibérative dans
“ le règlement d'une question si importante pour toutes.

“ D'autres sujets, tel que le droit de *veto* et son usage,
“ seront, on peut le présumer avec raison, pris en considéra-
“ tion à une telle conférence. Et beaucoup peut être fait
“ pour diminuer la friction qui, quelque fois, menace la
“ stabilité de nos institutions.”

Le *Globe* n'est pas seul à approuver cette idée et à désirer
son succès. Nous avons aussi l'opinion de la presse des

provinces maritimes. Mais avant de laisser Ontario, je citerai le *News* de Toronto qui dit :

“ M. Mercier aura l'honneur d'avoir été le premier
“ politicien canadien qui ait eu à la fois l'intelligence de
“ comprendre et le courage de dire que le temps est arrivé
“ de réviser la constitution telle qu'établie par l'acte de
“ l'Amérique britannique du Nord, et de suggérer un moyen
“ pratique d'arriver à ce résultat.”

Voilà, M. le président, ce que l'on trouve dans les journaux de la province d'Ontario.

Voyons maintenant ce que l'on pense dans les provinces maritimes : Voici, par exemple, ce que dit le *Moncton Transcript* :

“ Il faut espérer, qu'une conférence commune des gouvernements provinciaux va avoir lieu. Nous pensons qu'une discussion complète par cette conférence montrera l'absolue nécessité d'une révision de l'acte de l'Amérique britannique du Nord.”

Ces expressions d'opinion de journaux dont l'influence est incontestable dans les centres où ils sont publiés, ne réduise-t-elles pas à néant les craintes dont nous a fait part l'honorable député de Montmorency. Je crois en effet que nous n'avons pas à craindre une hostilité directe contre les vœux de notre province. Ce que nous demandons ne nous intéresse pas plus que les autres provinces qui seront appelées à prendre part à cette conférence, et elles auront autant que nous, intérêt à ce que les travaux et les délibérations de cette conférence aient un résultat pratique et aboutissent à une solution satisfaisante des difficultés qui existent depuis quelques années.

Comme l'a dit l'honorable premier ministre,—et en passant je me permettrai de le féliciter sur l'esprit de modération qui lui a dicté ces paroles,—la pensée qui préside à la convo-

cation de cette conférence n'en est pas une d'hostilité contre le gouvernement d'Ottawa. Nous ne nous proposons pas de lui faire la guerre, non, nous désirons simplement nous entendre avec lui comme des hommes d'affaires et discuter la situation avec calme et modération. J'aime à croire que dans tout ce qu'on fera on agira avec cet esprit de conciliation qui promet des résultats pratiques. Si le gouvernement agit avec modération, il a droit de s'attendre que ses adversaires en fassent autant vis-à-vis de lui et de sa politique.

Les honorables députés de l'opposition ont exprimé leur surprise de voir que l'honorable premier-ministre a annoncé qu'il ne demanderait pas l'abolition du Conseil législatif. Ces messieurs auraient-ils changé d'opinion et seraient-ils devenus partisans de l'abolition du Conseil? Je serais tenté de le croire en lisant un journal qui peut être encore considéré comme l'organe des chefs conservateurs. En effet le *Mail* du 19 mars courant dans un article intitulé : Les Conseils législatifs, " dit ce qui suit :

" Il doit être satisfaisant pour le peuple de Québec de constater le patriotisme et l'abnégation des conseillers qui abandonnent leur siège comme pairs et qui acceptent des situations plus payantes, afin qu'une réforme nécessaire puisse être réalisée. Il s'écoulera encore quelque temps avant que nous voyions le dernier des sénats provinciaux, mais que cela arrive tôt ou tard, le jour où cela se produira, sera bien accueilli de tous ceux qui ont confiance dans la simplification du mécanisme législatif et qui veulent se débarrasser de ce qui est devenu coûteux et inutile. "

Voilà ce que le principal organe de leur chef Sir John Macdonald écrit à propos du Conseil législatif. Et personne parmi mes honorables amis de la gauche n'a encore répudié cet écrit si peu respectueux pour les Chambres hautes.

M. le président, le discours du trône nous invite à étudier la question de la représentation de la province dans l'Assemblée législative. C'est une grave question qu'il ne faut pas aborder avec l'intention de la traiter comme une question de parti. Elle sollicite notre attention pour des motifs plus sérieux et plus importants que ceux que nous pourrions trouver dans des considérations de ce genre. Ce n'est donc pas à un point de vue aussi étroit que j'envisage l'invitation contenue dans le discours du trône. On ne peut nier que la représentation telle qu'elle se trouve distribuée à l'heure qu'il est, n'est ni équitable ni juste ; soit que l'on considère le nombre de la population, soit que l'on tienné compte des intérêts matériels qui se trouvent sur tel ou tel point de notre territoire. Depuis vingt ans la province a fait des progrès. La population s'est développée et en augmentant, s'est groupée sur certains point plutôt que sur d'autres. Il en est de même, cela va de soi, des intérêts matériels. Pour ne citer qu'un exemple, je prendrai le cas de la ville de Montréal. Je ne crois pas que l'on me contredise lorsque je dirai que cette grande ville n'est pas suffisamment représentée. Prenons sa population et comparons la à celle des autres divisions électorales.

La population de Montréal actuellement est de 185,544, et avant longtemps elle aura atteint le chiffre de 200,000 âmes. Elle n'a que trois députés pour la représenter, soit une proportion pour chacun d'eux de 61,848 habitants. Maintenant si on prend la moyenne de la représentation dans le Canada tout entier on trouve qu'un député représente 21,000 habitants. Or à ce compte-là, Montréal, avec sa population de 185,000 aurait droit à neuf députés, pour être sur un pied d'égalité avec les autres parties ou divisions électorales du pays. C'est une mesure qui s'impose à la considération des hommes publics et il vaut mieux se préparer dès maintenant, par une étude approfondie, à lui donner

une solution de nature à satisfaire pleinement tous les intérêts en jeu. Je félicite le gouvernement d'y avoir songé et de nous avoir invités à l'étudier au commencement de la présente législature. C'est une de ces questions qui affectent tant d'intérêts divers qu'on ne saurait y apporter trop de soin.

A six heures la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

L'honorable M. **Lynch**—*député de Brome*.—M. le président, dans des circonstances ordinaires, j'aurais été disposé à permettre l'adoption des résolutions sur lesquelles est basée la proposition sur laquelle nous délibérons, sans en discuter les mérites. Mais lorsque l'on considère que le gouvernement est arrivé au pouvoir dans des conditions discutables et que, même à l'heure qu'il est, il existe des doutes très graves sur la question de savoir s'il représente réellement la volonté de la majorité de l'électorat de la province, je prétends qu'il est du devoir de tous les membres de cette Chambre de donner publiquement leurs vues sur la situation et par là d'offrir aux messieurs qui occupent les bancs du trésor une occasion—qu'ils ne paraissent pas du reste, désirer—de juger et d'apprécier la gravité de la situation et de la responsabilité qui leur incombe. Jusqu'ici ce qui a caractérisé le débat, se sont les talents manifestés par les honorables députés qui y ont pris part. Par là nous pouvons augurer que la présente législature acquerra un nom et une réputation qui n'ont certainement pas été surpassés par aucune de celles qui l'ont précédée. J'ai une grande foi dans les jeunes gens de n'importe quel pays et plus particulièrement dans ceux d'un jeune pays comme le nôtre, où il n'est donné qu'au petit nombre de jouir des avantages d'une instruction élevée que seule la richesse et la position sociale puissent offrir. Tout en ne voulant pas être considéré comme partisan de l'introduction d'une représenta

tion exceptionnelle, je dois avouer avoir un faible particulier pour les jeunes gens qui aspirent, avec des idées patriotiques, à de hautes positions. Bien que quelquefois ils manquent de la modération que donnent l'âge et l'expérience, néanmoins leurs paroles et leurs actes sont caractérisés par une vivacité d'intérêt, une sincérité d'intention qui, toujours, a beaucoup d'influence pour façonner une saine opinion publique, ce qui en définitive, est d'un immense avantage pour l'avancement et le progrès du pays.

Et dans cet ordre d'idée, ce qui s'est passé ici doit être pour nous tous une cause de satisfaction et d'orgueil. J'espère que le même spectacle se continuera dans le cours de cette discussion. J'ai été particulièrement charmé des paroles éloquentes qui sont tombées des lèvres de celui qui a proposé l'adoption des résolutions, l'honorable député de l'Islet. Il promet de devenir l'un de ceux dont nous serons tous fiers. Tout en ne partageant pas plusieurs des idées qu'il a exprimées, je ne puis néanmoins que lui souhaiter chaleureusement la bienvenue dans cette Chambre et exprimer avec sincérité le désir qu'il continue de nous donner souvent à l'avenir l'occasion d'entendre sa voix sympathique.

Mais, M. le président, que dirais-je de mon honorable ami qui a appuyé les résolutions, le jeune député de Québec-ouest. Je dis jeune, non pas dans un sens offensant, mais en n'attachant à ce mot que la signification strictement parlementaire, car donner à mes paroles une autre signification, serait mal interpréter ma pensée. Le nom de l'honorable député n'est pas inconnu à celui qui a pris une part ou un intérêt quelconque dans les affaires publiques de cette province.

Je n'ai pas l'intention de faire une longue critique des discours des différents orateurs qui m'ont précédé, mais il y en a quelques-uns d'entre eux auxquels je dois faire allusion en passant. Au premier rang parmi ces orateurs se trouvent

l'honorable député de Montréal-est. Nous avons tous lu avec plaisir les écrits de cet honorable député dans diverses revues canadiennes et dans la presse pendant un grand nombre d'années. Personne peut-être dans cette Chambre n'a eu plus que lui des relations intimes avec la plupart des principaux hommes publics des deux partis politiques, et je suis heureux d'avoir cette occasion de dire que dans les esquisses biographiques qu'il a faites de plusieurs de nos principaux citoyens, il s'est montré dépouillé de ce préjugé de parti qui, malheureusement, caractérise les écrits d'un trop grand nombre de ceux qui font de cette littérature. Je ne puis qu'exprimer l'espoir qu'il lui soit donné pendant de longues années d'appliquer l'expérience qu'il a acquise, par cette association avec les hommes publics, à l'étude des diverses questions qui pourront être soumises à cette Législature.

Je crois que je puis affirmer sans crainte qu'il n'a pas été donné aux anciens députés d'avoir la bonne fortune d'entendre un discours plus éloquent et plus patriotique que celui fait hier soir par l'honorable député de Québec. Il a apporté dans la discussion des différents sujets compris dans les résolutions, une somme de renseignements pratiques et variés réellement étonnante. Son langage choisi a fait ressortir davantage l'originalité de ses pensées. Je suis certain de ne pas trop anticiper en disant que la province peut compter sûrement que cet honorable député fournira une brillante carrière.

Cette après-midi nous avons eu le plaisir d'entendre l'honorable député de Rouville. Lui aussi n'est pas inconnu de ceux qui prennent intérêt au progrès de la littérature et du journalisme dans ce pays. Par ses travaux dans cette voie, l'honorable député a acquis une somme de renseignements qui le qualifient bien pour remplir les importants devoirs d'un représentant du peuple.

Je pourrais continuer ces remarques, M. le président, en

parlant des différents discours qui ont été faits des deux côtés de la Chambre, mais quelque agréable que me serait cette tâche, le temps ne me permettrait pas de l'accomplir.

Je dois maintenant attirer votre attention, M. le président, et celle de la Chambre, sur une revue faite hâtivement des résolutions qui sont devant nous et sur lesquelles on se propose de baser l'adresse en réponse au discours du trône.

Elles offrent, en vérité, un bien maigre menu. Il se peut que ce trait caractéristique soit dû au désir des honorables ministres de ne pas blesser les sentiments religieux des membres de cette Chambre, et de leur rappeler constamment la pensée que le temps du carême est plus particulièrement consacré aux œuvres d'abstinence. Quant à ce qui regarde les rédundances et le vague des expressions, les résolutions, ne sauraient être mieux réussies. Elles promettent peu et même ce peu est promis d'une manière si ambiguë que nous sommes obligés : soit de recourir aux ressources de notre imagination pour savoir ce que l'on veut dire, soit de faire des conjectures sur les surprises que l'on nous réserve. J'aurai occasion, plus tard, de faire allusion à quelques-unes des paroles prononcées par l'honorable premier ministre et ses amis lorsqu'ils ont discuté ces résolutions. Ces paroles nous offrent plus de sujets de réflexion que ne le font les résolutions elles-mêmes.

M. le président, le premier paragraphe nous invite de conduire nos délibérations avec dignité, avec calme et avec modération. Je regrette de dire que l'honorable premier ministre a dû perdre de vue ce paragraphe lorsqu'il a parlé à la Chambre l'autre soir. Son langage n'était certainement pas du caractère le plus conciliant, ni était-il de nature à produire cette unanimité de sentiments qui est si désirable en tout temps, et plus spécialement à l'ouverture d'un nouveau parlement. Cependant, espérons qu'il va

s'empresse de réparer cette faute, et contribuer pour sa part à restaurer cette harmonie que nous désirons tous et qu'il devrait être le premier à maintenir par le bon exemple.

Nous regrettons tous extrêmement, j'en suis certain, M. le président, que la santé de Son Honneur le lieutenant gouverneur ne soit pas d'un caractère plus stable qu'elle ne l'est. S'il est un citoyen plus que tout autre dans cette province, dont le nom soit chéri à cause des traditions d'honneur, qu'il rappelle, c'est bien celui de M. Masson. Je crois être l'interprète des vœux de tous les membres de cette Chambre en exprimant l'espoir que le congé qu'il a pris, en se soustrayant aux soins et aux anxiétés de la vie officielle, le fasse revenir à la jouissance de sa santé et de sa vigueur ordinaires, afin qu'il puisse longtemps encore donner ses précieux services à sa province natale que, je le sais, il aime tant.

Que dirais-je, M. le président, des résolutions qui nous parlent du jubilé de Notre Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria? Dans quelques semaines elle aura atteint le cinquantième anniversaire de son couronnement, et déjà de tous côtés nous voyons les indices des préparatifs qui se font pour célébrer dignement cet événement si considérable dans l'histoire de l'Empire britannique. Je présume que l'honorable premier ministre s'empressera de soumettre à la Chambre, des résolutions sur lesquelles sera basée une adresse devant être présentée à Sa Majesté et contenant l'expression des sentiments loyaux et patriotiques qui animent le peuple de cette province dont nous sommes les représentants. L'histoire qui nous apprend les événements importants accomplis sous son heureux règne ne laisse personne indifférent. Quelque soit le rôle dans lequel on la considère, soit comme Reine, présidant aux destinées d'une nation qui a exercé une influence sans égale sur l'histoire du monde, soit en sa qualité d'Em-

pératrice des Indes, soit encore en cette qualité non moins méritoire et peut-être plus grande de femme et de mère, le nom de la reine Victoria est vénéré partout où règne la bienfaisante puissance de la civilisation. Quand le jour viendra où elle recevra l'accumulation de bons souhaits qui lui viendra de toutes parts, il n'y aura pas une partie de ses vastes domaines, il n'y aura pas une fraction de l'immense peuple qui reconnaît son autorité d'où s'échappera un cri plus spontané de loyauté et d'heureux souhaits que de la province de Québec. Et à ce propos, si on me permet d'ajouter quelque chose à ce qui a été si bien dit par l'honorable député de Québec-ouest, je demanderai, en m'associant à la prière déjà faite, que ce mémorable anniversaire soit une occasion favorable à Sa Majesté pour presser ses conseillers constitutionnels d'inaugurer une politique réparatrice en faveur l'Île Verte de la mer, et de mettre le peuple de cette partie de son Empire en position de célébrer, avec une reconnaissance toute spéciale, cet heureux événement en lui donnant ce qu'il désire si vivement et pour lequel il a si longtemps combattu : son autonomie.

Ayant discuté les résolutions qui ne font qu'inspirer les remarques les plus amicales, il est maintenant de mon devoir de considérer sommairement celles qui, je regrette de le dire, ne comportent pas le même ordre d'observations que j'ai faites jusqu'ici.

On nous dit que le gouvernement ne peut nous soumettre de mesures importantes parce que le temps lui a fait défaut pour se livrer à une étude approfondie des besoins publics, et l'honorable premier ministre nous a déclaré à ce propos, dans son discours, l'autre soir, que l'ancien gouvernement devait être blâmé pour cela, vu que c'était dû au fait qu'il avait gardé le pouvoir en violation de la constitution. L'honorable ministre a profité de cette occasion pour

inventer un nouveau mot que je trouve difficile de traduire en Anglais—le mot *cramponnage*. L'honorable ministre doit se rappeler que les membres de l'ancien gouvernement étaient tenus, dans l'accomplissement des devoirs relevant de la position responsable qu'ils occupaient, de ne se laisser guider que par un seul sentiment, celui du peuple, et comment pouvait-il être connu ailleurs que dans cette enceinte. Il est admis que l'honorable premier ministre compte sur l'appui de quelques députés qui avaient été conservateurs toute leur vie, et qui avaient pris le soin de déclarer explicitement au peuple—les électeurs de leur comté respectif—qu'ils appartenaient encore à ce parti et qu'ils adhéraient toujours aux principes que ces chefs avaient exposés de temps à autre. L'ancien gouvernement aurait manqué à son devoir, et aurait été traître à la position qu'il occupait s'il n'avait pas donné à ces messieurs l'occasion de se déclarer publiquement et de jurer fidélité à l'un ou l'autre des partis politiques.

On nous dit que parmi les questions qui sollicitent tout particulièrement notre considération, est celle des finances, et cependant, presque dans la même haleine, on nous assure que le gouvernement n'a pas eu le temps de mûrir aucun projet pour faire face à la situation, mais qu'un nouvel emprunt est suggéré pour rencontrer les exigences du moment.

M. le président, lorsque l'honorable premier ministre se préparait à la dernière campagne électorale, il rédigea ou il fit rédiger une brochure très élaborée dans laquelle on énumérait les erreurs, réelles ou imaginaires, des gouvernements précédents. Cette brochure se termine par une déclaration de ses propres intentions, suivie de l'énonciation du programme qu'il soumettait à la considération du peuple. Je trouve que l'honorable premier ministre, en parlant de la situation financière, déclare que des mesures promptes et immédiates doivent être prises pour faire face à

La situation, et il s'engage, s'il est appuyé par le peuple, d'accomplir fidèlement cette œuvre. M. le président, s'il y a une chose plus qu'une autre qui aurait dû se présenter à l'esprit de l'honorable premier ministre quand il est entré en office, c'est bien la promesse solennelle qu'il avait donnée de préparer des mesures pour faire face à ce qu'il avait déclaré être la condition alarmante des finances du pays. Et cependant que voyons-nous, M. le président ? Nous voyons qu'après six semaines de travail d'incubation, il se déclare incapable de rien faire, et il suggère comme une alternative, que la Législature autorise un nouvel emprunt, afin de lui donner plus de temps pour considérer et mûrir les mesures qu'il déclarait être, depuis de longs mois, d'une nécessité très urgente et à l'étude desquelles il avait dû se consacrer. Allons-nous accepter cela comme une preuve des bonnes intentions de l'honorable premier ministre ? Pense-t-il pouvoir ainsi jouer avec le peuple de cette province ? Ne songe-t-il pas qu'en agissant ainsi il brise ses engagements ; et s' imagine-t-il qu'avec son gouvernement, tel que constitué, les représentants du peuple vont lui donner carte blanche pour faire comme il lui plaira, et emprunter tant qu'il le voudra. Il me semble, M. le président, que dans ces circonstances, nos responsabilités sous ce rapport sont grandes ; et avant que le gouvernement ne puisse s'attendre de nous voir acquiescer à ses désirs, il doit être en état de nous donner les renseignements les plus complets sur la situation financière de la province et sur la nécessité d'emprunter un montant aussi considérable, telle que la chose nous a été pratiquement annoncée dans les remarques du premier ministre.

L'honorable premier a parlé, l'autre soir, de ce qu'il a appelé le montant excessif dû pour emprunts temporaires, et de la somme considérable des autres obligations formant la dette flottante de la province. Le 5 juin dernier, lorsque les résolutions concernant la

conversion du subside en terre en argent étaient en délibération, l'honorable premier ministre a soumis une proposition en amendement dans laquelle il déclarait que le montant dû alors pour emprunts temporaires, tel que le faisaient voir les *Comptes publics* jusqu'au 30 juin 1885, s'élevait à plus de \$600,000, et il s'efforça d'alarmer cette Chambre et le pays en disant que les obligations que le gouvernement d'alors voulait imposer par suite de cette conversion en argent des subventions en terre, nécessiterait un nouvel emprunt de six ou sept millions de piastres. Ce sont les mêmes éléments qu'il prend aujourd'hui pour former notre dette flottante, mais avec cette différence qu'au lieu de six ou sept millions de piastres, comme il le pensait alors, ce n'est plus que trois ou quatre millions qu'il faut, si nous en jugeons par la déclaration qui a paru dans le *Herald* de Montréal, déclaration qui n'a été publiée sans doute qu'avec son approbation. Ceci devra être expliqué d'une manière complète par l'honorable premier ministre et par son gouvernement, avant qu'il puisse s'attendre à nous voir donner notre consentement à l'emprunt qui est suggéré.

M. le président, on dit ensuite que nos relations, financières et autres, avec le gouvernement fédéral, devraient être étudiées non seulement par les représentants de cette province mais aussi par ceux des autres provinces du Canada ; que l'acte constitutionnel de 1867 est obscure dans plusieurs de ses dispositions et qu'il faut faire quelque chose pour y remédier. Il est regrettable que l'honorable chef du gouvernement n'ait pas jugé à propos de faire des confidences à la Chambre et de lui dire en termes formels et positifs quelles sont ses intentions et quelles sont réellement les mesures qu'il se propose de soumettre aux délibérations de ce qui est appelée conférence inter-provinciale. Est-ce que l'honorable ministre se propose de modifier notre charte constitutionnelle dont la préparation a occupé les meilleurs esprits

de ce pays et qui n'a été complétée qu'après que des concessions mutuelles eussent été faites de part et d'autre, lorsque, par exemple, feu l'honorable George Brown, le chef distingué du parti libéral d'alors, animé du désir patriotique de servir son pays, consentit à abandonner quelques-uns des principes pour lesquels il avait combattu pendant toute une génération. Est-ce que l'œuvre de ces grands hommes doit être détruite simplement parce que l'honorable premier ministre s'imagine pouvoir la perfectionner ? Est-ce parce qu'il désire introduire quelque nouvelle disposition par laquelle nous devons tous devenir plus riches et personne plus pauvre, ou est-ce plutôt parce qu'il se propose d'inoculer les premiers ministres des autres provinces avec le virus de cet esprit national qui l'anime et qui a donné naissance au gouvernement actuel ? Ou encore se propose-t-il de convertir nos amis de la Nouvelle-Ecosse, ou plus exactement ses amis, parce qu'ils sont des libéraux, et de les faire abandonner leurs idées sécessionnistes ; ou peut-être veut-il donner l'occasion au procureur général de la Nouvelle-Ecosse de discuter son projet favori de la fédération impériale ?

Non, M. le président, je ne puis concevoir que les membres de cette Chambre ou que le peuple de cette province soient prêts à sacrifier la constitution sous laquelle nous vivons. Sous son égide, nous avons prospéré et tout en admettant qu'on pourrait désirer certaines améliorations, j'imagine que personne n'est disposé à permettre à la main novice de mon honorable ami de la bouleverser de manière à satisfaire ses idées particulières et ses caprices. J'ai été étonné d'entendre l'autre jour, l'honorable député de Montréal-est nous dire que la confédération n'avait pas atteint le but pour lequel elle avait été faite, et que le pays, au lieu d'avoir progressé, avait retrogradé. Je puis à peine concevoir qu'un citoyen qui observe ce qui se passe autour de lui, puisse exprimer une telle opinion, quand de tous

côtés, soit à l'est soit à l'ouest, soit au nord soit au sud, partout il y a des signes évidents de progrès et de prospérité. Est-ce que l'on peut dire que ce pays ne progresse pas, lorsque nous avons aujourd'hui un réseau de voies ferrées et de canaux aussi beau que n'importe lequel dans aucune partie du monde. Dans tous les pays éclairés et civilisés l'existence de ces travaux publics est considérée comme la meilleure preuve de grandeur nationale et de prospérité. Cette gigantesque entreprise qui n'a été terminée que tout récemment, la voie ferrée du Pacifique, est non-seulement l'orgueil de tous les Canadiens mais elle est aussi l'admiration d'un chacun dans le monde entier. Il fut un temps où le Canada, sa situation et ses ressources étaient comparativement inconnus, où même la presse de la métropole de l'Empire ne pouvait pas parler intelligemment du Canada, de ses richesses ou de sa prospérité ; mais aujourd'hui, grâce à notre propre énergie et à notre esprit d'entreprise, un Canadien qui se trouve dans n'importe quelle partie du globe, peut dire hautement sa nationalité. Il peut citer son pays avec orgueil et satisfaction et inviter les personnes les plus éclairées à le visiter en leur promettant qu'elles n'auront pas lieu de regretter un voyage à travers les vieilles provinces et que si elles veulent continuer leur voyage vers l'ouest, il leur sera donné de voir les plaines presque illimitées de notre grand Nord-Ouest qui offrent d'heureux foyers à l'excédent de la population européenne.

L'honorable premier ministre nous a informés que le gouvernement avait résolu de pratiquer la plus stricte économie. Certainement que cette déclaration est très rassurante de sa nature. Mais il nous aurait été excessivement désagréable, ainsi que pour le peuple que nous représentons, d'entendre une promesse contraire à celle-là, de sorte que sur ce point le gouvernement ne mérite guère d'éloges. A ce propos cependant, on nous a dit que la situation financière était alarmante et que cela était dû à la mauvaise administra-

tion qui a prévalu pendant les vingt dernières années. Le premier ministre a qualifié les différents gouvernements conservateurs qui ont existé pendant cette période, de faiseurs de projets et d'imbéciles politiques. Quand cette déclaration a été faite par le premier ministre, j'ai jeté un coup d'œil autour de moi pour m'assurer si je ne verrais pas l'honorable commissaire des terres de la couronne, M. Garneau,—qui a été lui-même un ministre dans un de ces gouvernements et qui en a appuyé d'autres pendant un bon nombre d'années,—manifeste sa désapprobation d'un tel langage. Je désirerais aussi savoir si elle est acceptable pour l'honorable solliciteur général qui, jusqu'à tout récemment, a été un brave et vaillant défenseur de ces divers gouvernements d'hommes à projets et de pillards. Le fait est, M. le président, qu'il est difficile de concevoir comment il sera possible à la combinaison qui entoure maintenant l'honorable premier ministre de ne pas se disloquer en face de déclarations comme celles-là.

L'un des derniers paragraphes des résolutions contient une déclaration d'une nature bien alarmante. On nous annonce que nous serons prochainement appelés à délibérer sur un projet pour la meilleure représentation du peuple. On ne nous dit pas quand cette mesure nous sera soumise ; sera-ce demain, la semaine prochaine, l'an prochain ou dans dix ans ; les seuls termes employés pour nous faire connaître l'époque de sa présentation sont les suivants : "avant longtemps". Vu le vague qui domine dans toutes ces résolutions, nous devons exiger qu'on nous dise plus explicitement quand cette mesure nous sera présentée.

De plus, sa nature et son étendue sont encore enveloppées d'incertitudes. On nous dit que cette mesure est nécessaire en vue de satisfaire les besoins de certaines localités et pour la protection de certains intérêts d'un ordre élevé. Quelles sont les localités dont on veut parler, et quels sont les

intérêts de l'ordre le plus élevé qui sont en jeu ? L'honorable député de L'Islet nous a donné à entendre l'autre jour qu'il pouvait se faire que l'on songerait à la représentation de nos grandes universités. Mais avec ce maigre bagage de vagues renseignements, il est tout à fait impossible de découvrir ce que l'on veut dire par ce paragraphe.

Il y a quelques instants, j'ai fait remarquer que, bien qu'il n'y eût guère de choses à critiquer dans l'adresse, la déclaration faite par le premier ministre et celles de quelques uns de ses amis, méritaient une allusion en passant. Je me propose maintenant de passer sommairement en revue quelques unes de ces déclarations.

L'honorable premier ministre a déclaré formellement qu'il n'était pas le chef du parti libéral, mais qu'il était fier de se proclamer le chef d'un gouvernement national. Je me rappelle très bien, M. le président, et je suis certain que vous vous en rappellerez comme moi, avec quelle énergie l'honorable ministre annonçait à la Chambre en 1883 qu'il avait été choisi comme chef du parti libéral. Nous vivons sous un système de gouvernement qui reconnaît les distinctions et les lignes de partis. Je suis l'un de ceux qui croient qu'il est bien et qu'il est dans l'intérêt du pays que des partis existent, pourvu que leur organisation soit appuyée sur des principes d'un ordre supérieur. Le vieux parti libéral de cette province a un passé et une histoire. Je n'entreprendrai pas en ce moment de discuter les principes sur lesquels il s'est élevé, et grâce auxquels il a continué de vivre ; mais, M. le président, je crois qu'il est à propos pour cette Chambre et pour la province de bien méditer sur la situation actuelle et de chercher à savoir si réellement il est sage et préférable de reconnaître l'existence du parti dont mon honorable ami s'avoue être le chef, le parti national. Et nous devons nous demander comme nous devons le demander au chef de ce nouveau parti, quels sont ces principes et s'ils sont de nature à se recommander au peuple de ce pays. D'abord ce

parti n'a pas pris naissance d'un mouvement général ou universel dans son caractère ou dans son application, mais il est le fruit d'un appel politico-national fait par l'honorable chef du gouvernement et quelques autres, après l'exécution de l'infortuné Louis Riel.

L'honorable premier ministre a déclaré en plus d'une occasion en combattant le cabinet Ross, que la raison principale qui devait amener la chute de ce cabinet était parce qu'il n'avait pas jugé à propos d'intervenir au sujet de l'exécution de Riel. Voilà comment la question a été posée devant l'électorat du pays. Le gouvernement d'alors plus national que celui-ci dans son caractère et dans ses aspirations, le gouvernement Ross refusa d'envisager la question de cette manière, et il préfèra adopter la conduite des amis politiques des députés de la droite dans la Législature d'Ontario, où M. Mowat, le chef du gouvernement—l'un de ceux que le premier ministre va inviter à la conférence inter-provinciale—fit adopter par la Législature une résolution déclarant ce qui suit :

“ Que cette Chambre refuse d'exprimer ou de se commettre à aucune opinion se rapportant ou ayant trait à aucun tel sujet ou procédures.” La question à laquelle on fait ici allusion consiste en une expression d'opinion sur l'exécution de Louis Riel. Ainsi nous voyons que le gouvernement libéral d'Ontario a pris précisément la même position que celle du gouvernement de Québec et néanmoins les messieurs de la droite condamnent l'un et approuvent l'autre. Le gouvernement Ross et ses amis furent attaqués, en octobre dernier, parce qu'ils ne crurent pas de leur devoir d'exprimer une opinion sur l'exécution de Riel ; mais dans le mois de décembre suivant, leurs adversaires, formant le parti national, envoyèrent leurs amis à Ontario pour aider M. Mowat dans ses élections, bien que celui-ci eut pris absolument la même position que le gouvernement Ross. Et quand le résultat des élections d'Ontario fût connu, l'honorable premier

ministre maintenant envoya un télégramme de félicitations à M. Mowat à propos de son succès. Dans ces circonstances, M. le président, comment devons-nous considérer le parti qui s'intitule national et qui en appelle aux préjugés et aux sentiments de la majeure partie de notre population sur une question qui n'est pas de notre domaine politique, mais qui est de nature, par son caractère même, à jeter l'alarme parmi les autres nationalités et ceux qui professent d'autres croyances religieuses ?

L'honorable député de Huntingdon, dans son adresse à ses commettants, en août dernier, a exprimé énergiquement ces vues. Je vais la lire à la Chambre parce qu'elle rend non-seulement les vues que cet honorable député professait alors, mais aussi celles d'un grand nombre d'autres citoyens dans la province :

“ J'ai pris une position tranchée sur une certaine question qui agite la province, de sorte que ma retraite serait maintenant interprétée comme un refus de votre part de m'approuver dans ce que j'ai fait. Je n'ai à peine besoin de vous dire que je parle des votes que j'ai donnés sur les résolutions Riel. La question qui sera débattue aux prochaines élections est celle de l'exécution de Regina. En conséquence je dois, en justice pour vous comme pour moi, et aussi pour la province, vous donner l'occasion de dire oui ou non si vous approuvez la position que j'ai prise. Je condamne ceux qui ont soulevé cette question parce que c'en est une qui ne relève pas de la Législature de Québec, et qui est de nature à soulever et à envenimer les préjugés de religion et de race, qui menacent la paix future de la province. Mais puisqu'elle a été soulevée et que les élections doivent se faire sur cette question, je considère comme nécessaire que vous ayez l'occasion de dire votre opinion à cet égard, soit en me réclisant ou en me rejetant, parce que, comme je l'ai déjà laissé entendre, me retirer serait interprété par les membres du parti national, comme un

promesse, car s'il me fallait choisir entre un cabinet ayant une bonne politique générale mais ayant des idées condamnables sur une question intéressant les droits de la minorité anglaise et la paix de la province, et un gouvernement professant des vues saines sur cette question vitale, mais dont je désapprouverais néanmoins l'administration générale, je considérerais de mon devoir de voter pour ce dernier comme étant le moindre de deux maux."

L'honorable député de Montréal-est se demandait l'autre jour, comment il se faisait que la population anglaise reprochait aux Canadiens-Français de nourrir des sentiments de sympathie et d'avoir des égards fraternels pour les Métis. Personne n'objecte à cette sympathie ou à cette affection, mais ce que l'on reproche c'est que dans la province de Québec l'on fasse appel au sentiment national en vue d'obtenir un triomphe politique. Pendant que je suis sur ce sujet, n'est-il pas étrange, M. le président, que dans le cours des récentes élections fédérales, dans les Territoires du Nord-Ouest, les premières qui y aient été tenues, que les Métis n'aient pas manifesté pour le parti conservateur les sentiments d'animosité que les Messieurs de la droite et leurs amis se sont efforcés de provoquer contre lui dans cette province. Même le doux et aimable député de Chateauguay, au cours de ses remarques, a exprimé les mêmes idées, et a déclaré qu'il y a eu un sentiment grandissant d'hostilité au sein du parti conservateur contre les Canadiens-Français et contre leur religion, et il a cité le *Mail* comme l'organe du parti.

M. le président, quant à ce qui concerne le premier point, personne connaît mieux que cet honorable député lui-même qu'un tel sentiment n'existe pas ou n'a jamais existé, mais qu'au contraire, nos principaux hommes publics n'ont jamais laissé passer une occasion sans déclarer de la manière la plus formelle et dans tous les termes imaginables, leur plus grande estime pour leurs concitoyens de toutes les origines

aveu de ma part que vous n'approuvez pas ma conduite quant à ce qui regarde l'agitation Riel. Je ne désire pas qu'il y ait du malentendu, ni ai-je aucunement l'intention de recevoir vos suffrages sous de faux prétextes, aussi qu'on me permette de déclarer formellement que je ne regrette pas la ligne de conduite que j'ai suivie dans la question Riel et que, si je suis réélu par vous, c'est ma ferme décision de la suivre à l'avenir quelque désagréable qu'il soit de combattre de vieux et d'estimés compagnons d'armes dans la Législature.

“ Je n'ai pas besoin de vous dire que la question qui se pose devant le pays n'est pas simplement celle de savoir si l'exécutif fédéral était oui ou non justifiable d'ordonner l'exécution de Riel, mais s'il doit y avoir une équitable administration de la loi, sans égard à la croyance religieuse ou à la nationalité. Je prétends que le bien-être futur de cette province et les plus chers intérêts de la population de langue anglaise sont intimement liés à une telle administration de la loi, et en conséquence je ne puis faire autrement que d'opposer de toutes mes forces ceux qui font appel aux plus bas préjugés et qui réveillent des sentiments qui peuvent finir par mettre en danger la paix de la province. Je suis franc avec vous, messieurs, car je n'ai pas la moindre idée de continuer à représenter le comté si ma conduite sur la question Riel ne rencontre pas votre approbation.....

“ Quant aux autres questions sur lesquelles vous avez le droit de connaître mes vues, je regrette que l'agitation Riel ait tellement compliqué la situation politique que je ne puisse indiquer avec autant de précision que je l'aurais désiré la ligne de conduite que je suivrai.....

“ Si ce n'eut été l'agitation Riel qui a pris naissance depuis le 16 novembre, je n'aurais pas hésité à vous déclarer que, si vous me renommiez, M. Mercier aurait mon appui. Telle qu'est la situation, je ne suis pas en état de faire une telle

et de toutes les croyances religieuses, et de pratiquer ce qu'ils prêchaient. Quant à ce qui regarde le journal *The Mail*, il est surprenant que l'on continue à mettre à la charge du parti conservateur les changements à vue que ce journal opère. Il est bien connu que son rôle d'organe de notre parti a été nié formellement et publiquement en plus d'une occasion par le chef conservateur, Sir John A. Macdonald ; que de plus, l'attitude du *Mail* pendant les récentes élections locales à Ontario et les élections fédérales a fait un mal immense à la cause conservatrice, et a réussi en plusieurs cas, à assurer le triomphe des amis des honorables députés de la droite.

On a beaucoup parlé de feu Sir George Cartier, le bien-aimé chef conservateur du Bas-Canada et plus tard, de la province de Québec. Maintenant qu'il n'est plus, il est étrange qu'on en entende parler en termes aussi élogieux par ces messieurs qui pendant sa vie furent ses ennemis politiques les plus invétérés que rien n'arrêtait quand il s'agissait de le combattre. Avec votre permission, M. le président, je vais lire quelques extraits de l'un des derniers discours que fit ce regretté homme d'état avant son départ pour l'Europe. C'était à l'occasion d'un banquet donné à feu le juge Dunkin, à l'occasion de son élévation sur le banc, en janvier 1872. J'avais l'honneur de présider ce banquet et je puis, conséquemment, parler avec connaissance de cause du compte-rendu que je vais lire. Sir George, dit, entre autres choses :

“Aux citoyens de Brome, comme aussi à ceux des Cantons de l'Est, revient le mérite d'avoir appuyé son administration, qui a été couronné de succès. Il remercie ses compatriotes Canadiens-Français pour leur libéralité envers la minorité parlant la langue anglaise et alors il commença à énumérer un certain nombre de travaux importants au sujet desquels il avait pris l'initiative. Une grande œuvre politique a été faite par son parti dans l'exécution du projet

de confédération. Sans la confédération que serait devenu le pays. Par elle, les limites du Canada ont été reculées de l'océan Atlantique au Pacifique. Son ambition et son but avait été d'unir dans une large mesure les protestants de langue anglaise avec les Canadiens-Français catholiques, et pendant les dernières années, sous le nouveau système politique, ils ont fait adopter des mesures importantes autant que dans n'importe quel pays du monde. L'un des traits les plus consolants qu'il est donné de voir dans la province de Québec, est le respect que ses amis Canadiens-Français ont pour leurs frères chrétiens des autres religions et ceci est dû aux profonds sentiments religieux qui existent des deux côtés."

Je désire attirer l'attention spéciale de l'honorable député de Champlain sur la citation suivante, car il a parlé de Sir George Cartier de manière à faire croire que dans son opinion, si cet honorable citoyen vivait encore, ses sympathies seraient pour les mécontents du parti conservateur.

" Il n'a pas été dit de quelle nationalité il devait être composé ; soit de rouge français ou de libéraux anglais. Il lui semble que le parti n'avait pas perdu de vue les vieilles idées pour justifier la substitution d'un nouveau nom à celui de rouge ou de national. Il espère que son parti continuera, comme par le passé, d'être composé de vrais libéraux au point de vue politique et de la tolérance aux différentes croyances religieuses."

Il y avait alors, en 1872, un parti national. Ne pouvons-nous pas inférer de la similitude des noms que ses traditions ont été transférées à celui qui a été formé récemment et dont l'honorable premier ministre vient de se déclarer le chef. Est-ce que l'honorable député et ses amis qui font un usage si vain du nom de Sir George Cartier, exigeront que nous disions que c'est le même parti national qui a chassé ce véritable ami des Canadiens-Français de la députation de sa

province natale et l'a forcé à chercher un mandat dans une autre province. C'est encore leur conduite peu généreuse et leurs actes d'égoïsme, qui ont fini par l'exiler de son pays, de ce Canada qu'il aimait tant.

L'honorable premier ministre nous a fourni un autre sujet d'étonnement au cours de ses remarques de l'autre jour. Il a déclaré en termes formels que ce n'était pas son intention d'abolir le Conseil législatif. Voilà en vérité une doctrine nouvelle dans la bouche de l'honorable premier ministre ! mais il est possible que cela soit l'une des conditions auxquelles il a dû se soumettre pour arriver à la position distinguée qu'il occupe comme chef du parti national. L'honorable ministre me permettra peut-être de lui rappeler l'attitude qu'il a prise sur cette question en plus d'une occasion en sa qualité de membre de cette Chambre, et de lui remettre en mémoire les déclarations qu'il a faites en dehors de cette enceinte. En 1879, lorsqu'il faisait parti du gouvernement Joly, le discours du trône d'alors contenait le paragraphe suivant :

“ Vous serez appelés de nouveau à considérer s'il n'est pas opportun maintenant de modifier notre constitution quant à ce qui regarde le Conseil législatif. ”

Il est vrai que cette mesure ne fit guère de progrès à cause, sans doute, de la prudence apportée alors dans les démarches ministérielles ; mais le jour où l'honorable ministre et le gouvernement dont il faisait partie, furent défaits, je trouve qu'il proposa un amendement, appuyé par l'honorable D. A. Ross, alors procureur général, et maintenant membre du gouvernement du jour, “ que dans les circonstances, l'existence du Conseil législatif de la province de Québec est devenue une menace pour le gouvernement responsable et les institutions constitutionnelles. ” A cette occasion M. Ross déclara : “ le gouvernement (le gouvernement Joly) a été accusé de maltraiter le Conseil législatif.

Pour ma part je n'ai jamais maltraité les membres de l'autre Chambre, parce que je crois qu'ils sont des tyrans bien veillants. Le devoir de tous, en ce moment de danger, est de s'unir afin d'assurer l'abolition du Conseil législatif." Voilà quelles étaient en 1879 les vues des messieurs qui composent le gouvernement actuel. Je trouve aussi dans le *Herald* de Montréal, du 31 mars 1884, le compte-rendu d'un discours fait par l'honorable premier ministre au banquet annuel des jeunes libéraux de Montréal. Avec la permission de mon honorable ami, j'aimerais à lire quelques extraits de ce discours, car il contient beaucoup de choses qui donnent à réfléchir quand on les rapproche de son attitude actuelle. En répondant à la santé de la Législature locale il disait : " La santé de la Législature locale est une chose bien désirable. Le besoin en est pressant. " Je me demande si jamais l'honorable député a fait une déclaration dont il réalise plus la vérité qu'il ne le fait en ce moment pour cette législature-ci. Certainement je souhaite à l'honorable ministre la plus parfaite santé possible, quant à ce qui regarde le physique, mais je crains fort qu'il soit loin d'avoir une santé robuste au point de vue politique.

" La rouage politique de la province est trop compliqué et trop coûteux, bien qu'il ait été probablement établi avec de bonnes intentions. Le temps est arrivé d'opérer une réforme complète. Le Conseil législatif n'est pas nécessaire et devrait être aboli. Deux choses sont nécessaires à la province : l'instruction publique et de bonnes finances. L'instruction vient en premier lieu, car sans elle on ne peut s'attendre à avoir un bon gouvernement. Le peuple est intelligent et généralement honnête, mais il lui manque l'instruction. Le gouvernement constitutionnel suppose des classes populaires instruites, comme l'autocratie s'appuie sur l'ignorance. Il a déjà traité cette question dans le cours de sa vie publique. Il a lutté pour avoir l'éducation compulsoire et cela avait eu pour résultat de soulever les préjugés. Il préfère cependant

être la victime des préjugés si par cela il réussit à voir le peuple s'instruire afin qu'il soit en position de se choisir de bons représentants pour administrer la chose publique."

" Il y a un déficit à Québec, mais s'il pouvait avoir à Québec les mêmes pouvoirs de taxer que le gouvernement fédéral, il en finirait vite avec le déficit. Il croit que la taxe directe devrait être imposée, car alors le peuple se reveillerait et comprendrait la nécessité de surveiller la conduite du gouvernement.

" Parlant du nouveau cabinet, il dit qu'il combattait la règle générale qu'une nouvelle administration devait avoir *fair-play*."

Je me demande ce que l'honorable ministre pense de la règle qu'un gouvernement nouveau doit avoir *fair-play*.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe, premier ministre et procureur général*.—Je ne faisais pas allusion alors à un nouveau gouvernement. C'était à l'ancienne administration, la continuation des cabinets précédents.

L'honorable M. **Lynch**—*député de Brome*.—Je ne sais ce qu'a voulu dire l'honorable ministre. Je ne fais que citer ses propres paroles telles que je les vois dans le compte-rendu que je lis, et je constate là qu'il s'est servi des mots " parlant du nouveau gouvernement." Le nouveau gouvernement était le cabinet Ross qui venait d'arriver au pouvoir quelques semaines auparavant. L'honorable ministre a dit aussi : " Québec est la voie qui conduit à Ottawa quant à ce qui regarde le parti libéral. Les membres français et anglais du parti devraient être plus unis. Ayant le même programme, les mêmes tactiques, ils doivent travailler à l'unisson s'ils veulent réussir. Il doit y avoir de la sympathie et de l'amitié pour assurer le succès.

Ceci, M. le président, est un discours très intéressant et renferme plusieurs déclarations des principes que l'honorable

chef du gouvernement professait comme chef de l'opposition, mais qu'il répudie aujourd'hui qu'il est appelé à remplir les devoirs responsables de premier ministre. Je ne suis pas prêt à dire qu'il ne devrait pas être permis aux hommes publics de changer leurs vues sur des questions d'intérêt public, quand un tel changement est le résultat d'une conviction complète et profonde qu'il en doit être ainsi dans l'intérêt public. Mais si de tels changements n'ont lieu que dans le but purement et simplement d'assurer le triomphe d'un parti ou pour arriver au pouvoir, cela cesse d'être une vertu pour devenir une faute politique.

Dans le passé, beaucoup de bien a été accompli par une réunion d'hommes ayant des opinions opposées, mais unis en vue d'un but commun, dans l'intérêt public. Puis-je voir dans la présente coalition un parti composé d'hommes animés de telles idées ? Quoique je ne me sente pas disposé à les traiter avec rigueur, je ne puis m'empêcher de dire que tel n'est pas le cas. Il n'y a aucun principe sur lequel leur union est fondée. Ces messieurs n'ont aucun but commun. De fait, je crois qu'il ne faudrait pas une imagination bien vive pour peindre les scènes de désordres de familles qui ont lieu quand ils se rencontrent pour discuter les questions sur lesquelles ils ont des vues tout à fait opposées.

On a parlé de quelques unes des nominations récentes faites au Conseil législatif. En premier lieu, je dirai de la nomination de l'honorable M. Garneau, le présent commissaire des terres de la couronne, que sa position sociale et commerciale est telle qu'il a droit à la plus haute considération et aux plus grands égards. Mais politiquement parlant, il est difficile de comprendre pourquoi il se trouve en compagnie de ces messieurs ? Assurément il n'est pas prêt à accepter sans protester la verte réprimande qui a été faite à ses anciens amis du parti comme à lui-même, il y a quelques jours, par son chef d'à présent, qui a accusé

les gouvernements conservateurs d'avoir été composés d'hommes à projets et de pillards.

La nomination de l'honorable M. Ross en est une à laquelle on ne peut guère trouver à redire. Néanmoins il est bien regrettable que l'arrangement par lequel on a engagé l'honorable M. Savage à se retirer n'ait pas été complété avant l'ouverture des Chambres, car alors le public n'aurait pas été témoin de la scène pénible qui a eu lieu. L'honorable M. Ross est, sous tous les rapports, un citoyen respectable, jouissant de la confiance de ceux au milieu desquels il vit. Sa réjouissante présence aura pour effet, espérons-le, de modifier le caractère du Conseil, car ce monsieur nous en faisait une singulière peinture en 1879.

Je présume que M. Ross occupe son siège au Conseil, apparemment comme représentant de la minorité anglaise de la province. Je ne puis dire qu'il n'est pas un digne représentant de cette minorité, mais c'est la première fois depuis la confédération que nous voyons le représentant de cette minorité sans portefeuille dans l'administration des affaires publiques de la province. Je le regrette parce que ce n'est ni juste ni conforme aux principes sages qui doivent nous guider. La dernière nomination au Conseil législatif, celle de l'honorable M. Gilman, a été accueillie avec beaucoup de commentaires dans le pays. Je n'y ferai allusion brièvement qu'en attirant l'attention de la Chambre sur les moyens qui ont été employés pour opérer le déplacement de l'honorable M. Webb, par la destitution du shérif Bowen, du district de St-François. Il existe un sentiment général d'indignation de ce qu'un vieil employé public, contre lequel on n'a pas de plainte, contre lequel de fait, on ne saurait en faire, ait été destitué pour les fins de parti les plus sordides. Les deux seuls journaux de ce district favorables au gouvernement actuel, l'*Examiner* et le *Progrès de l'Est*, parlant du déplacement de M. Bowen, qualifient cet acte en termes très vifs, et disent que c'est une affaire honteuse, et l'*Advertiser*

de Waterloo, l'organe libéral du district de Bedford, parle en termes qui sont loin d'être élogieux de la nomination de M. Gilman.

M. le président, je crois avoir assez longuement passé en revue les différents points de l'adresse dignes de remarque, ainsi que les différentes déclarations qui ont été faites par mes honorables amis de la droite en discutant ces résolutions. Je sens que je me suis acquitté bien imparfaitement de ma tâche et non pas de la manière que je l'aurais désiré. Je sais aussi que j'ai mérité le reproche d'avoir fatigué la Chambre en lui parlant un peu trop longuement. Néanmoins, j'ai pensé qu'il était de mon devoir comme représentant du peuple de dire franchement et avec fermeté à l'honorable premier ministre, mes vues sur la situation et j'ai raison de croire que ces vues sont partagées par la grande majorité de l'électorat de la province.

Permettez moi de dire M. le président, en forme de conclusion, que tout en n'ayant aucune sympathie pour le parti national dont l'honorable premier ministre se déclare être le chef, je n'hésite pas à affirmer que le cri qui a malheureusement été soulevé dans cette province, a presque créé la nécessité de l'organisation d'un véritable parti national. Mais quand ce parti national, M. le président, sera organisé, si jamais il l'est, espérons que son existence sera fondée sur des assises tellement larges qu'il pourra recevoir dans son sein les habitants de toutes races et de toutes croyances religieuses de cette belle province, qui travaillent à l'avancement des intérêts vraiment nationaux, et sur le drapeau duquel seront inscrits les mots " Nous sommes Canadiens."

M. Boyer—*député de Jacques-Cartier*.—M. le président, l'honorable député de Brome nous a fait un de ses discours que nous aimons toujours à entendre bien que nous ne soyons pas d'accord avec lui quant à ce qui regarde le fonds, c'est-à-dire la partie essentielle. Il parle avec tant de facilité

qu'il nous est agréable de l'écouter même quand il s'éloigne le plus de nos idées.

L'honorable député s'est plaint de ce que le gouvernement n'a pas encore fait connaître aux Chambres les mesures par lesquelles il compte ramener l'ordre et l'équilibre dans nos finances. Ce reproche est tellement injuste que, tout en prévoyant qu'il pourrait être formulé par quelques-uns des députés de l'opposition,—car il y en a parmi eux qui peuvent commettre toutes les audaces,— je n'aurais jamais imaginé qu'il put l'être par l'honorable député de Brome. Il faut croire que nos adversaires sont décidés à tout tenter pour détruire le prestige et l'influence du gouvernement. Est-ce bien à vous, à nous faire de pareils reproches quand, l'année dernière, vous attendiez à la fin de la session, quand tout le monde se préparait à partir pour faire renouveler le mandat qui expirait, pour soumettre un projet de loi par lequel vous engagiez le trésor de la province pour plus de quatre millions de piastres. Vous ne preniez pas alors tant de soin des finances de la province puisque vous les chargiez d'un si lourd fardeau sans même donner à la députation le temps nécessaire de bien étudier une aussi importante mesure. Aujourd'hui ces messieurs voudraient que les ministres qui viennent à peine de leur succéder, eussent déjà fait ce qu'ils n'ont pas accompli pendant les longues années qu'ils ont été au pouvoir. On s'étonne, on joue à la surprise parmi nos adversaires parce que le gouvernement annonce qu'il va lui falloir recourir à un emprunt pour faire face aux obligations que le parti conservateur a imprudemment mises à la charge de la province.

Pendant cinq ans, ces grands administrateurs ont accumulé déficits sur déficits ; ont gaspillé sans merci les deniers du peuple, ont créé des dettes à droite et à gauche sans autre but que de satisfaire des partisans affamés et à la seule fin de se maintenir au pouvoir, et aujourd'hui qu'un

gouvernement composé d'honnêtes gens, veut mettre ordre dans nos finances et maintenir intact le crédit de la province en faisant honneur aux obligations que des adversaires ont créées, l'opposition, dont les membres sont responsables de cet état de choses, crie à l'extravagance et nous accuse de manquer à nos engagements.

Le gouvernement nous invite à étudier l'importante question de la représentation de la province et nos adversaires s'empresent de préjuger l'opinion publique en prétendant que nous voulons remanier les comtés de manière à nous assurer le contrôle de l'élection de nos amis. C'est encore une exagération commise de propos délibéré. Ces messieurs ont eux-mêmes reconnu en principe qu'il faudrait avant longtemps étudier sérieusement cette question, et ne nous ont-ils pas donné une preuve de cette intention en changeant à la dernière session les limites de la division électorale de Montréal-centre. Vous pensiez peut-être assurer par là même le succès d'un des vôtres dans cette division ainsi remaniée, mais vos espérances ont été détruites par le coup de balais du 14 octobre dernier. Bien loin de vous enparer de cette division-là, vous en avez perdu une autre, et l'honorable procureur général d'alors a été obligé de se loger dans une forteresse conservatrice.

M. le président, l'honorable député de Brome, suivant la tactique de ses amis a crié à la tyrannie parce que le gouvernement a cru sage de destituer M. Bowen, shérif de Sherbrooke. On dirait que jamais ces messieurs n'ont fait de destitutions. L'honorable député de Brome était, si je ne me trompe pas, ministre en 1879. Ne se souvient-il pas que les premiers mois de cette trop fameuse administration ont été signalés par une série de monstrueuses injustices sous forme de destitutions. Ne vous rappelez vous donc plus d'avoir destitué sans raison aucune M. Pacaud, protonotaire à Trois-Rivières, M. Laroche, régistrateur à Bagot, M. Des-saint, protonotaire à Kamouraska et plusieurs autres,

dont les noms m'échappent en ce moment. Après cela vous n'avez guère le droit de vous plaindre de l'action du gouvernement. Vous avez montré l'exemple en frappant nos amis et vous voudriez que les ministres n'en fissent pas autant quand le service public l'exige. La sagesse la plus élémentaire vous fait un devoir de ne plus parler de ces choses-là, de ne pas faire de récriminations inutiles, si vous ne voulez pas qu'on vous montre votre passé où il y a des actes cent fois pires que ceux que vous nous reprochez si injustement.

M. le président, le discours du trône nous expose les mesures que nous devons étudier et je crois que nous aurons fait beaucoup pour la province si nous exécutons le programme qui nous y est tracé. Il n'y a qu'un point sur lequel je me permettrai de différer d'opinion avec le gouvernement. Il nous annonce qu'il va nommer une commission royale pour étudier la question des asiles d'aliénés. J'avoue que je ne suis pas prêt à approuver cette mesure, car en général je suis opposé à ces nominations de commissions royales. L'expérience que j'ai acquise sous ce rapport depuis que je suis en Chambre me porte à croire que le moins on a recours à ce moyen, le mieux c'est. Il se peut cependant que le gouvernement sache mieux tirer partie, que ses prédécesseurs ne l'ont fait, de la commission royale qu'il va créer. Pour cette raison, peut-être lui donnerai-je le bénéfice du doute.

M. le président, la province fatiguée du régime conservateur tel que ces messieurs l'ont appliqué, a voulu se donner une administration honnête et qui eût les capacités et la force d'opérer les réformes dont on éprouve un si pressant besoin. Les élections du 14 octobre ont renversé le cabinet Ross et lui ont signifié qu'il était temps d'abandonner un poste dont il s'était rendu indigne. Le peuple a voulu se donner un gouvernement qui sut travailler à remettre

les finances en bon ordre et à appliquer partout les remèdes qu'exige la situation. Le parti national est sorti victorieux et fort de l'épreuve électorale. Autant il a été vigoureux à la lutte, autant il saura accomplir avec énergie la rude tâche qu'il a patriotiquement acceptée. Quand le gouvernement fera appel au dévouement et au calme jugement de la Chambre, il trouvera, je n'en doute pas, une grande majorité des députés pour l'appuyer et lui donner l'aide dont il a besoin pour remplir dignement son programme déjà si chaleureusement approuvé par le peuple de la province.

M. Hall—*député de Montréal-Ouest*.—M. le président, j'espère que la Chambre me pardonnera si je prends la liberté d'exprimer mon opinion sur la politique du gouvernement telle que nous la fait connaître le discours prononcé à l'ouverture de la présente session. Je m'empresse de dire que je ne serai pas long, car je comprends la fatigue que la Chambre doit éprouver à la suite d'un débat aussi prolongé. Au reste, je n'ai pas la prétention d'apporter beaucoup d'arguments nouveaux, car les orateurs qui m'ont précédé ont suffisamment illuminé les diverses questions qui sont du domaine de notre politique.

L'honorable premier ministre a déclaré dans son discours en réponse à l'honorable chef de l'opposition, que son gouvernement n'était pas un gouvernement libéral, mais qu'il était le chef du parti national. Pour ma part, j'avoue que j'ai entendu cette déclaration avec la plus vive surprise. Tout le monde sait que l'honorable premier ministre est un libéral avancé, et jusqu'à présent, il ne m'a pas habitué à croire qu'il avait honte d'avouer ses convictions politiques. Il paraît qu'aujourd'hui il n'y a plus de libéraux, il n'y a à droite que des nationaux. Puisque nous devons nous servir de ce nouveau titre il serait bon que l'on sache exactement ce qu'il signifie. Veut-on dire que ceux qui s'intitulent nationaux, s'arrogent le monopole de l'amour de la patrie et du dévouement à ses

intérêts. Ce serait pour le moins présomptueux de leur part. Ne sommes-nous pas tous des nationaux, s'il faut prendre cette signification au pied de la lettre. N'est-il pas vrai que tous tant que nous sommes, nous devons promouvoir les intérêts de notre commune patrie. Que nous soyons Anglais, Ecossais, Irlandais, Canadiens-Français, nous sommes tous tenus de travailler au développement et au progrès des intérêts de notre patrie à tous, le Canada. Si donc, nous nous plaçons à ce point de vue, on peut dire que tout député aime sa nationalité et sa religion autant que l'honorable premier ministre. Je ne comprends donc pas qu'un parti politique ou que des hommes puissent s'arroger un tel titre à l'exclusion de toute autre personne. Pour que cela eut sa raison d'être, il faudrait prouver tout d'abord qu'il y a un parti politique ou des hommes qui font profession de travailler contre les intérêts de la patrie. Or mes honorables amis de la droite seraient bien en peine de faire une telle preuve. Je sais qu'on a accusé le parti conservateur ici de s'être montré anti-national parce qu'il n'avait pas voulu s'ériger en censeur des actes ministériels à Ottawa, mais assurément on n'osera pas revenir aujourd'hui avec ces histoires-là. Elles ont fait leur temps et elles ont aidé à faire arriver ces messieurs au pouvoir. Je suis bien certain qu'on ne parlera plus de cette question et je ne serai pas le dernier à m'en réjouir, car ce sera la meilleure preuve que nous avons eu raison de combattre ces messieurs quand ils voulaient faire faire un faux pas à cette Chambre.

M. le président, l'adresse nous invite à féliciter notre très gracieuse Souveraine, à l'occasion du jubilé de son couronnement. Nous ne pouvons manquer de nous associer avec empressement et bonheur aux brillantes manifestations qui vont se produire dans toutes les parties de son vaste empire, le plus colossal qui ait jamais été gouverné par un souverain. Cinquante années d'un règne aussi brillant et aussi fécond en événements de tous genres constituent

un fait considérable dans l'histoire. Depuis que la Reine Victoria a pris les rênes du pouvoir l'empire britannique a fait d'immenses progrès. Les sciences, les arts, tout ce qui contribue au bonheur et à la prospérité du peuple et tout ce qui donne de la gloire à un vaste empire, ont marché rapidement vers un épanouissement si non complet, du moins très étonnant. Nous ne pouvons non plus oublier que c'est pendant les cinquante années de ce règne à jamais mémorable, que nous avons conquis les libertés qui nous permettent de discuter ici librement nos intérêts.

En même temps que nous nous réjouissons des bénédictions dont notre Souveraine a été comblée par la Providence, nous pourrions en profiter pour rendre grâces des libertés que nous avons.

M. le président, personne plus que moi ne regrette la cause de l'absence de Son Honneur le lieutenant gouverneur. J'espère que la Providence voudra bien lui rendre la santé qu'il cherche sous un climat plus propice que le nôtre.

Le gouvernement nous annonce qu'il en est venu à la conclusion de nommer une commission royale, afin d'étudier la question des asiles d'aliénés. Je ne vois pas l'opportunité d'imposer une telle dépense à la province et bien que j'y apporte de la bonne volonté, je ne puis voir en quoi cette commission pourra rendre des services proportionnés aux frais qu'elle va entraîner. Une autre question se présente naturellement à notre pensée. Si le gouvernement pense qu'il est nécessaire d'ouvrir une enquête pour voir comment sont administrés nos asiles, il s'en suit qu'il a raison de croire que ces institutions sont mal tenues ou que les patients ne reçoivent pas les soins qu'ils devraient y recevoir. Ne peut-on pas dans ce cas accuser le gouvernement de manquer à son devoir en ne faisant rien immédiatement pour soulager ces malheureux aliénés, s'il les croit maltraités. Il ne peut donc guère échapper à l'une ou l'autre de ces

accusations : ou de nommer une commission royale sans autre but que celui de lui permettre de tourner une position difficile créée par les déclarations antérieures de l'honorable premier ministre et les exigences de ses nouveaux alliés, ou de laisser souffrir pendant toute une année, de pauvres malheureux incapables de formuler leurs plaintes.

Il est question, dans le discours du trône, de la représentation de la province. Je ne sais quelles sont les vues du gouvernement sur ce point. L'honorable premier ministre n'a pas jugé à propos de nous faire des confidences, de sorte que nous n'en sommes qu'à la période des conjectures. Quoiqu'il en soit, je n'hésite pas à dire que cette Chambre ne ferait qu'un simple acte de justice si elle accordait à la grande métropole commerciale du Canada, une représentation plus en rapport avec le chiffre élevé de sa population, le volume de sa richesse commerciale et le degré de prospérité de ses nombreuses industries de tous genres. Comme il est facile de le démontrer, Montréal devrait avoir une députation double de celle qui lui est présentement accordée. Depuis que la loi qui règle ce sujet a été passée, la population et l'importance des intérêts concentrés dans cette cité ont plus que doublé. Il y a là un problème à résoudre et le plus tôt on le fera, le mieux ce sera.

M. le président, je ne puis qu'approuver les termes dont on se sert dans le discours du trône pour nous parler de la cause de la colonisation. Sans doute que le défrichement et la mise en valeur des terres incultes de la province, sont des questions qui doivent occuper l'attention des législateurs d'une province comme la nôtre, où sous ce rapport il y a tant encore à faire. Malgré toute l'importance de la colonisation, importance que je suis le premier à admettre, je ne vois pourtant aucune raison d'établir un nouveau département. Cette innovation, à certains égards, inutile, ne pourra s'effectuer sans charger le trésor d'une dépense additionnelle assez notable, car ce sera une occasion pour le gouver-

nement de nommer d'autres employés qui seraient inutiles sans ce changement. Je crois que le commissaire d'agriculture peut très bien remplir cette charge sans lui enlever comme on le propose, une partie de sa juridiction administrative. Je regrette de voir que le gouvernement se propose d'augmenter les dépenses sans venir davantage au secours de la colonisation.

M. le président, le discours du trône nous annonce que le gouvernement va nous demander l'autorisation d'emprunter. On prétend que le but que l'on a en vue est l'amélioration de nos finances. C'est une prétention qui ne saurait guère être prise au sérieux puisqu'un nouvel emprunt signifie une charge annuelle pendant une longue période, ce qui ne peut qu'embarrasser davantage le budget. L'honorable premier ministre nous a donné des chiffres concernant la dette flottante. Plusieurs des montants qu'il a mentionnés ne peuvent pas être considérés comme faisant partie de la dette flottante. Ce sont dans certains cas des engagements qui ne viendront peut-être jamais à maturité ou qui peuvent ne le devenir qu'à une époque où le revenu ordinaire pourra nous permettre d'y faire face sans emprunter. Pour ces raisons je ne vois pas pourquoi nous devrions endetter la province dès maintenant dans le seul but de se créer des ressources pour payer des obligations qui ne prendront peut-être jamais le caractère d'une dette urgente. Déjà nous avons en mains certaines ressources sur lesquelles le gouvernement peut compter pour faire face aux obligations les plus pressantes, ce qui lui permet d'attendre pour donner aux entreprises subventionnées par la province, le temps de se développer.

M. le président, en parcourant le discours du trône j'ai remarqué avec un profond regret l'absence de toute proposition concernant plusieurs sujets que je considère comme de première importance. Suivant moi, le gouvernement aurait dû nous soumettre un projet de loi sur la santé

publique, et un autre projet de loi sur les permis pour la vente des boissons enivrantes. Quant à ce qui concerne cette dernière question, je crois qu'il y a lieu de faire quelque chose dans le sens d'une plus grande protection à être accordée aux vendeurs de boissons qui se conforment aux prescriptions de la loi. On sait que les débits de boisson non autorisés se multiplient d'une manière alarmante surtout dans les grands centres. C'est là une source de désordres nombreux et déplorables à tous égards.

Après les solennels engagements réitérés dans plusieurs discours-programme de l'honorable premier ministre, je m'attendais naturellement à lire dans le discours du trône un paragraphe dans lequel on nous inviterait à étudier avec soin un projet de loi pour pourvoir à une meilleure protection de la classe ouvrière, hommes, femmes et enfants qui se livrent aux travaux manuels. Il est tout naturel que je m'intéresse à cette classe nombreuse des populations urbaines, et comme je représente une division électorale où il y a beaucoup d'ouvriers, je crois de mon devoir d'attirer l'attention du gouvernement et de la Chambre sur une lacune que je regrette vivement. C'est une question qu'il est, dans bien des cas, presque criminel de négliger sciemment et je crois que, vu le développement rapide des industries, ce qui occasionne une augmentation correspondante dans la population ouvrière, il est urgent pour le gouvernement de prendre, comme c'est son devoir, cette cause en main et de la traiter de la manière la plus satisfaisante possible.

M. le président, je ne veux pas prolonger davantage mes remarques. Il ne me reste plus qu'une considération à soumettre brièvement à la Chambre et je reprendrai mon siège. Depuis quelque temps, il nous a été donné d'entendre beaucoup parler de patriotes et de patriotisme. Ces mots, qui ont une haute signification pris dans leur sens rigoureux, ont été employés à toutes fins et, à mon sens, à tort et à

travers. On a désigné comme des patriotes ceux qui se sont empressés de se rallier sous un drapeau dont nous n'entendrons guère parler à l'avenir. On a appelé patriotisme l'étrange persistance d'un certain nombre d'esprits égarés. Je ne puis partager ces opinions. Je ne doute pas, je m'empresse de le dire, de la sincérité de quelques-uns des citoyens honorables qui ont pris part à ce mouvement et dont la carrière ferait honneur à n'importe qui ; de même aussi que je ne doute pas que tous ces grands mots de patriote et de patriotisme n'ont été employés par d'autres individus que dans le seul et unique but d'arriver à un mesquin triomphe de parti, et non pas pour le succès de ce qu'ils appelaient à tort, suivant moi, la cause nationale. La cause nationale est dans la protection efficace de tout ce qui est cher au peuple que nous représentons. La cause nationale consiste aussi, à mes yeux, dans le développement de nos richesses, dans l'agrandissement du prestige de notre patrie en lui donnant toute la prospérité dont ses immenses ressources de tous genres la rendent susceptible.

Si nous devons considérer la question de patriotisme à ce dernier point de vue, et je crois qu'on ne saurait en justice, le négliger, je le demande à celui qui a étudié l'histoire contemporaine de notre pays, où se trouvent les vrais patriotes ? Pour ne parler que des grandes choses accomplies dans l'ordre du progrès matériel, les vrais patriotes ne sont-ils pas ceux qui ont commencé et heureusement exécuté les grandes entreprises publiques qui ont quintuplé la valeur de la richesse nationale au Canada. Ceux qui ont réussi à réunir dans une union heureusement combinée toutes les provinces de l'Amérique britannique du Nord ; ceux qui ont construit ces immenses voies ferrées qui ont nom l'Intercolonial et le Pacifique ; ceux qui par une politique généreuse et éclairée ont aidé à faire construire ces nombreux chemins de fer locaux qui constituent un si magnifique réseau de communications

rapides, et qui a répandu partout l'aisance et les inappréciables bienfaits de la vie civilisée ; ceux-là, dis-je, qui ont fait toutes ces choses sont les vrais patriotes. Je suis heureux de pouvoir dire que ceux qui ont montré tant de dévouement pour l'avenir de notre patrie, qui ont manifesté une si profonde perspicacité dans l'appréciation des ressources de notre territoire, ceux qui en un mot nous ont ouvert toutes grandes les portes de l'avenir et nous ont mis sur la voie sûre des progrès et de la grandeur nationale, que ceux-là sont des conservateurs. D'un autre côté ceux qui les ont combattus, ceux qui ont constamment cherché à leur créer des embarras, qui ont eu recours à toutes les armes, même aux préjugés pour les perdre dans l'estime des populations à cause de ces mêmes entreprises qui devaient tant faire pour la prospérité du pays, ceux qui ont combattu cette féconde politique de progrès et de développement, ce sont les libéraux ; ce sont les messieurs de la droite et leurs alliés dans une autre sphère de notre monde politique. Voilà en quelques mots ce que nous enseigne l'histoire des quarante dernières années. Lequel des deux partis, si on s'en rapporte à leur passé, a le plus le droit de s'appeler national ? Peu de gens impartiaux hésiteront à dire avec moi que le parti conservateur s'est acquis des droits imprescriptibles à l'amour du peuple canadien et que seul il est le véritable parti national, puisque tous ses efforts ont été en faveur de la prospérité et de l'avancement du pays.

M. Cameron—*député de Huntingdon*.—M. le président, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il est pour le moins étrange que, si le discours du trône, comme le disent ces messieurs de l'autre côté de la Chambre, ne contient rien, cette nullité ait été discutée si longuement. Le fait est que ce discours laisse entrevoir un grand nombre de mesures importantes. Néanmoins je ne me soucie pas de me prononcer sur quelques unes d'entre elles avant qu'elles aient été soumises à la Chambre.

Quant à ce qui concerne le nouvel emprunt projeté, je dois rappeler à la Chambre que c'est pour rencontrer des obligations créées par les prédécesseurs des ministres actuels et que cet emprunt n'ajoutera pas un sou à la dette de la province.

Monsieur le président j'ai différé d'opinion avec mon chef l'année dernière sur la question Riel et dans des circonstances analogues je ferais encore la même chose. De ce que j'ai dit dans la Chambre l'an dernier et de ce que j'ai écrit à mes commettants je n'ai rien à retrancher.

Je ne dois rien au parti conservateur, et bien qu'il y ait des sujets sur lesquels je n'ai pas été d'accord avec le premier ministre, cependant je lui donnerai *fair play* sur toutes les mesures qu'il pourra soumettre pour le bien de la province.

M. Poupore—*député de Pontiac*.— Monsieur le président, mon premier devoir est de féliciter les honorables messieurs qui ont pris la parole sur la proposition qui est devant la Chambre, et je me sens honoré de faire partie d'une assemblée délibérative qui compte dans ses rangs tant d'éloquents orateurs.

En repassant le discours du trône, je vois dans un des premiers paragraphes, que Son Honneur espère que le calme et la modération marqueront la discussion des questions soumises au parlement. L'honorable premier ministre aurait dû donner l'exemple. Dans son discours de l'autre soir il a fait une charge à fond de train d'une extrême amertume contre le parti conservateur de la province de Québec. Il a accusé les membres de ce parti d'être des voleurs et des pillards du trésor public, etc. Est-ce là ce que le premier ministre appelle un langage calme et modéré? Assurément l'honorable premier ministre aurait dû se rappeler dans la chaleur de la discussion que s'il a pu former un gouvernement, c'est dû à l'aide qui lui

a été donné par des membres du grand parti conservateur de ce pays. Il a dû perdre de vue le fait que l'honorable M. Garneau, a été commissaire des terres de la couronne dans le cabinet de Boucherville, autrement je ne puis concevoir qu'il lui aurait fait avaler une pilule aussi amère, car le premier ministre se trouve avoir accusé M. Garneau tout comme les autres membres du parti conservateur d'être un voleur et un pillard. Comment l'honorable solliciteur général, a-t-il aimé la charge de son nouveau chef ? Est-ce que les douceurs du pouvoir sont d'un caractère tel qu'elles lui ont rendu la pilule agréable, lui qui a soutenu les combats conservateurs sur, je pourrais dire, presque tous les tréteaux de la province, avec l'éloquence qui le distinguait. Est-ce que son chef ne lui a pas infligé la plus grande humiliation possible ? Combien inconsidérées et désobligeantes ont été aussi les allusions faites par le premier ministre aux traîtres de 1878, comme il lui plaît de les appeler. Est-il possible qu'il ait oublié que l'honorable député de Trois-Rivières a été le premier à accepter les " trente pièces d'argent " et à s'assurer par son propre vote la présidence de cette Chambre. A-t-il oublié que c'est le vote de ce président qui a maintenu à flot le gouvernement Joly pendant toute une session ? Est-ce que l'honorable premier ministre ignore le fait que l'homme qu'il censure le plus sévèrement en parlant comme il l'a fait, est son ami et collègue le député de Trois-Rivières ?

M. le Premier ministre.—L'honorable député n'a pas le droit de dire qu'un député a accepté de l'argent pour son vote, à moins qu'il ne formule une accusation directe.

M. Poupore.—Le premier ministre me rappelle à l'ordre et dit que je ne dois pas accuser un député d'avoir accepté de l'argent pour son vote. M. le président, il est évident que l'honorable premier ministre ne se rend pas compte du fait

que je n'ai simplement cité qu'une figure de langage empruntée aux écritures. Je n'ai pas voulu être assez indélicat pour dire que l'honorable député de Trois-Rivières a été le Judas Iscariot du parti conservateur en 1878. Je pensais que l'honorable premier ministre saisisrait ma pensée sans m'obliger d'entrer dans ces détails.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention d'examiner les uns après les autres tous les paragraphes contenus dans le discours du trône, néanmoins il y en a deux ou trois auxquels je ferai allusion ; mais avant d'aborder ce sujet, je demanderai l'indulgence de la Chambre pendant quelques instants pour relever les remarques de l'honorable député de Huntingdon. Cet honorable député avec le zèle et l'énergie qui l'a caractérisé pendant la dernière session de cette Chambre sur la question Riel, a pris ce soir le rôle de défenseur du parti libéral et en termes généraux il a condamné le parti conservateur. Examinons pour un moment le passé politique de cet honorable député. En 1874, je trouve que le député de Huntingdon appuyait l'adresse en réponse au discours du trône sous l'administration de Boucherville, et même l'an dernier, est-ce que le député de Huntingdon n'a pas dit de son siège en cette Chambre que le gouvernement Ross-Taillon était le meilleur gouvernement que la province eut eu depuis la confédération. Comment l'honorable député peut-il concilier ces déclarations passées avec celles qu'il a faites ce soir.

Déjà on a fait plus d'une fois des comparaisons entre les provinces d'Ontario et de Québec et on a cherché à faire croire que si la province d'Ontario a un surplus considérable, cela est dû à ce que ses affaires ont été administrées par les libéraux depuis la confédération, et que si la province de Québec est endettée c'est dû au fait qu'elle a été administrée par les conservateurs. M. le président, on ne peut faire une déclaration plus injuste que celle-là. En 1883, au cours de

la discussion sur la question financière de cette province, en réponse au discours du député alors de Montréal-centre, M. Stephens, je disais que si Ontario pouvait se vanter de son surplus, c'était parce que les contribuables de cette province contribuaient largement aux frais de l'administration de la justice pour lesquels nos contribuables dans la province de Québec n'étaient pas appelés à payer un sou. Pour ce seul service, le peuple d'Ontario a payé depuis la confédération environ quatre millions de piastres en chiffres ronds. De plus, voyez quelle aide le contribuable d'Ontario a donnée à la construction des chemins de fer. Suivant l'exposé budgétaire de l'ancien trésorier Wood environ huit millions de piastres ont été fournies par les municipalités.

Dans la province de Québec, les municipalités n'ont payé environ que deux millions de piastres. Ainsi donc nous trouvons pour ces deux services seuls assez pour payer la dette totale de notre province. Malgré cela ces honorables messieurs ont la hardiesse d'affirmer que c'est parce que la province de Québec a été gouvernée par le parti conservateur que nous sommes endettés. Ces dires sont absurdes. Mais, M. le président, n'est-ce pas déployer un zèle mal placé de la part du député de Huntington que de se faire l'avocat du parti libéral? D'après la déclaration de l'honorable premier ministre l'autre soir, il n'existe pas de tel parti dans cette Chambre. N'est-il pas vrai que le premier ministre a déclaré qu'il n'était pas le chef d'un gouvernement libéral mais d'un gouvernement national? Voyons donc quand ce parti national a pris naissance.

A la confédération, les chefs des partis politiques qui prirent part à la rédaction de ce pacte important, ensevelirent toutes leurs différences de partis afin de réussir à établir une union des quatre provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau Brunswick. Ces hommes, les pères de la Confédération qui n'ont pas eu des supé-

rieurs depuis cette grande mesure par laquelle notre cher Canada s'est développé au point de devenir la plus importante dépendance de l'Empire britannique, ces hommes, dis-je, furent assez patriotes pour mettre de côté les divergences d'opinion et travailler ensemble sans se préoccuper des luttes du passé.

Mais M. le président, il advint assez naturellement que le nouvel ordre de choses ne fût longtemps en opération sans que d'autres partis se formèrent depuis cette époque jusqu'à présent et c'est sur cette période que je désire faire quelques remarques. Les partis qui se formèrent alors ont été connus sous les noms de conservateur et libéral. Dans les rangs de ces deux partis, M. le président, ont figuré des hommes éminents, des hommes qui, tout en différant politiquement, ont toujours tenu fermement aux grands principes sur lesquels fut appuyé ce pacte solennel de la confédération ; des hommes qui ont toujours considéré comme sacrés les droits et privilèges des diverses classes dont se compose notre population. Ce sont là les hommes qui ont toujours composé ces deux grands partis. L'honorable premier ministre s'est déclaré le chef d'un gouvernement national. Afin de connaître l'origine de ce parti il est nécessaire de revoir l'histoire du passé, et en le faisant nous sommes forcés d'en venir rigoureusement à la conclusion que c'est sur le champ de Mars, il y a environ un an ou deux que ce parti a pris naissance, à l'occasion de l'exécution de Louis Riel.

C'est bel et bon pour le premier ministre de prétendre que la colonisation rapide des nouveaux cantons est réellement la cause nationale, mais est-ce qu'il a parlé à l'occasion de cette grande réunion sur le champ de Mars, de la colonisation rapide des nouveaux cantons de la province ? Est-ce que c'était là le but pour lequel cette immense assemblée a été tenue ? Non, M. le président. Le but de cette réunion

était de soulever les préjugés des habitants ignorants de cette province, de soulever leurs préjugés au point de faire naître un sentiment de méfiance dans l'esprit des diverses classes de notre population, de faire naître un sentiment de haine et de vengeance, ce qui, malheureusement, a eu pour résultat de faire élire un nombre suffisant de députés pour battre le gouvernement Ross et pour faire arriver au pinacle l'honorable premier ministre d'aujourd'hui. Voilà l'origine du parti national dont l'honorable premier ministre s'est vanté d'être le chef, et c'est le parti auquel mon honorable ami le député de Huntingdon a déjà donné son allégeance. " Invariabilité tu es un bijou." J'aimerais voir l'honorable député de Huntingdon concilier ses dires de ce soir avec la déclaration suivante qu'il faisait l'année dernière. Parlant sur la question Riel, il disait : " Si M. Mercier arrive au pouvoir, grâce à cette question, je lui dis maintenant qu'il n'a pas besoin de s'attendre d'avoir mon appui. Je préférerais être rélégué pour toujours dans la vie privée, plutôt que d'appuyer un homme dont je suspecterais la loyauté. "

M. Gladu—*député de Yamaska*.—En me levant, M. le président, je n'ai pas la prétention d'apporter un jour nouveau sur la question soumise à cette honorable Chambre. Cette question a été trop savamment et habilement discutée par mes honorables collègues des deux côtés de la Chambre pour que je puisse entretenir une pareille illusion.

Je crois cependant ne pas devoir donner mon vote ou mon adhésion en faveur de l'adresse en réponse au discours du trône sans exprimer devant cette Chambre quelques-unes des raisons qui en constitueront le motif.

Je solliciterai donc la bienveillante indulgence de cette honorable Chambre pour quelques instants seulement, l'assurant d'avance que je n'ai pas l'intention de lui infliger souvent le désagréable ennui de m'entendre.

Au reste, nous sommes dans un temps de pénitence et ceci achève de dissiper mes scrupules.

Quelque peu intéressante que soit la chose, il me sera peut être permis de dire à ceux qui peuvent l'ignorer et de rappeler au plus grand nombre de ceux qui le savent déjà, qu'après avoir été deux fois battu dans le champ clos des luttes électorales, j'ai eu l'honneur aux dernières élections, quoique je fusse alors pour le moins aussi méchant que je l'étais auparavant, j'ai eu l'honneur, dis-je d'être élu député à cette Chambre par une majorité relativement considérable des électeurs du comté de Yamaska, conservateurs et libéraux réunis ensemble sous la bannière du parti national.

Un grand nombre de conservateurs de mon comté ont compris, à la lueur des tragiques événements des années dernières, bien qu'on nous qualifiât jusque là du titre peu rassurant de farouches libéraux, que nous étions cependant beaucoup plus dévoués à la conservation des droits politiques, religieux et nationaux du peuple canadien que ne l'étaient ceux qui, modestement affublés du titre de conservateur en théorie, s'étaient dans la pratique montrés presque toujours prêts à sacrifier ces mêmes droits.

Je suis donc venu ici comme national, M. le président, et mon devoir est de travailler dans la faible mesure de mes aptitudes à l'adoption pratique et au succès d'une politique vraiment nationale. Si je ne trouvais dans le discours du trône les éléments de cette politique, je me verrais dans la pénible nécessité de combattre mes honorables amis de ce côté-ci de la Chambre. Mais grâce à Dieu, en lisant le programme du gouvernement pour la présente session, je constate qu'il est en parfait accord avec le programme soumis aux électeurs et approuvé par eux, quand ils nous ont confié nos mandats.

Ce programme est nécessairement restreint à quelques-unes des nombreuses et importantes mesures qui s'impose-

ront à l'étude de la députation pendant la durée de ce parlement, et leur importance est telle que je crois que le gouvernement a été sage en agissant comme il l'a fait, afin que ces mesures soient bien discutées et muries avant leur adoption. Cette manière de voir est autant plus raisonnable que la précipitation des derniers événements politiques ne nous permet pas en justice d'exiger de nos nouveaux ministres plus qu'ils n'ont fait. Soyons justes à leur égard, donnons leur le traditionnel "British fair play," accordons leur le temps nécessaire pour murir leurs projets ; cela ôtera peut être à leurs honorables adversaires l'occasion de se plaindre, comme un d'entre eux l'a fait, que le gouvernement ne leur offrait que des fruits verts à manger.

D'ailleurs, de quelle grâce mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre reprocheraient-ils au gouvernement la lenteur, trop grande à leurs yeux, mais bien prudente aux miens, qu'il met à l'exécution de son programme ? Je rappellerai à leur souvenir ce principe essentiellement conservateur, qu'il faut quelquefois se hâter lentement, et je suis obligé de leur rappeler aussi que ceux qui brusquent les choses, qui veulent une législation à la vapeur et des réformes constitutionnelles trop rapidement opérées, sont ceux qu'on appelle avec assez de raison des radicaux, voire même des révolutionnaires.

M. le président, les honorables messieurs de l'opposition, parlant par l'organe de l'éloquent député du comté de Québec, ont été assez bons de faire savoir à cette Chambre qu'ils étaient en face d'un gouvernement sans programme. Je regrette d'être obligé de différer d'opinion avec ces messieurs, et je m'empresse de leur dire que je vois dans les honorables membres du gouvernement des hommes qui ont abordé de front les questions les plus urgentes qui puissent, dans les circonstances, s'imposer à une administration.

Tout le monde sait que le gouvernement Ross a légué au

gouvernement actuel une succession assez onéreuse, et ce dernier, en cela bien inspiré, a cru ne pas devoir l'accepter autrement que sous bénéfice d'inventaire. Cet inventaire sera bientôt complété et soumis aux députés du peuple. Qu'il me soit permis à cette occasion, de rendre aux honorables membres du gouvernement le témoignage qu'ils ont su profiter de l'expérience qui découle de l'une des plus déloyales exploitations que l'on ait faites, une fois entre autres de la bonne foi du public ; je veux faire allusion à certains hommes politiques qui ont été, comme notre ex-gouvernement, forcés par le peuple de la Puissance du Canada de céder le pouvoir entre les mains de l'administration McKenzie avec un passif de plusieurs millions de piastres dont ils avaient seuls la responsabilité, et qui sont venus plus tard devant le peuple accuser sans sourciller, l'administration McKenzie d'être responsable de cette dette, qui était leur œuvre, en grande partie injustifiable.

Je félicite le gouvernement actuel d'avoir pris le moyen de dégager sa responsabilité de celle de ses prédécesseurs. A chacun ses œuvres et à chacun la récompense ou l'appréciation qu'elles méritent.

Maintenant, M. le président, l'honorable premier ministre nous a fait connaître que d'après les quelques renseignements qu'il a pu recueillir depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement, il a constaté que le ministère précédent nous a laissé, comme souvenir de son existence, une dette de près de quatre millions de piastres que la province peut être appelée à payer d'un jour à l'autre. Qu'allons-nous faire ? Vendre le domaine public ? Un citoyen prudent et qui a raison de compter sur une sage administration de ses biens pour s'acquitter de ses obligations, épuisera tous les autres moyens avant d'aliéner son patrimoine. Allons-nous imposer la taxe directe, comme nous l'a pour ainsi dire, insinué l'honorable député de Terrebonne ? Je prierai les honorables messieurs de l'autre côté de cette Chambre de se rappeler

qu'en 1878 le peuple a signifié aux honorables messieurs qui avaient tenté d'imposer cette taxe, qu'il n'en voulait pas, qu'il ne voulait pas plus de la taxe directe que de ceux qui, de leur propre aveu, avaient rendu cette taxe nécessaire, par leur administration extravagante.

Je n'ai pas besoin de rappeler à ces messieurs que les honorables MM. Langevin et Cartier disaient, lors de l'établissement de la confédération, qu'avec une dépense annuelle d'environ \$1,500,000, une administration économique pouvait gérer les affaires de la province et faire les travaux d'utilité publique requis, et que, par conséquent, si on dépensait au-delà de ce montant, on commettrait des extravagances injustifiables.

Or, ces messieurs ont administré les affaires de la province de telle façon que la dépense annuelle est devenue, et c'est la conséquence directe de leurs actes, une charge pour la province du double de la somme que leurs chefs politiques disaient devoir suffire à une administration honnête et judicieuse.

Le peuple le sait, et en tient responsables les auteurs de cet état de choses, mais il nous a donné pour mission d'y remédier sans recourir à la taxe directe s'il y a un moyen quelconque de l'éviter.

Allons-nous faire banqueroute ? Dieu merci, la province de Québec, bien que ses affaires n'aient pas été administrées avec toute la prudence et l'économie désirable, je crois, est encore assez riche pour faire honneur à ses engagements. Mais il est temps pour elle de recourir à une saine politique et d'employer sérieusement tous les moyens à sa disposition pour sortir de ses embarras financiers.

La position n'est pas désespérée, et notre province fera, je n'en ai nul doute, honneur à ses engagements. Il faut cependant sortir de l'impasse, et il n'y a, je crois, qu'un

moyen de le faire, c'est celui que se propose d'adopter le gouvernement actuel, de convoquer en conférence les représentants autorisés des différentes provinces et d'adopter en commun avec elles les mesures capables de leur faire obtenir du gouvernement d'Ottawa leur juste part des deniers auxquels elles ont droit et dont l'acte constitutif de la confédération de 1867 les a privées. Pour le moment il est urgent d'emprunter les deniers nécessaires pour solder nos dettes pressantes afin de sauver le crédit de la province.

Quand nous aurons réussi à obtenir justice d'Ottawa et que nous aurons rétabli sur des bases équitables nos relations financières avec le gouvernement fédéral, nous paierons nos dettes.

Voilà ce que doit faire toute administration prudente, intelligente et honnête. Voilà ce que se propose de faire le gouvernement et voilà pourquoi je lui donnerai mon cordial appui dans la réalisation de ce projet.

Faire de l'opposition à une telle politique, c'est, je crois faire de l'opposition factieuse. Je ne vois aucun moyen de sauver la position autre que celui qui a été adopté par le gouvernement, à moins que les messieurs qui le repoussent, reconnaissant qu'ils sont responsables de nos embarras financiers, veuillent bien pousser le patriotisme jusqu'à se cotiser entre eux et leurs amis et verser dans le coffre public les fonds nécessaires pour rencontrer les dettes pressantes qu'ils ont laissées derrière eux. Relativement à la conférence interprovinciale, on a prétendu, au cours de cette discussion, que les honorables messieurs Laurier et Blake s'étaient montrés opposés au principe pour le triomphe duquel cette conférence sera tenue, et l'honorable député du comté de Québec, je crois, a cité à l'appui de cette prétention, une motion proposée par eux dans la Chambre des communes, lorsqu'il était question de voter à la province de Québec un subside pour l'indemniser des déboursés par elle faits pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et

Occidental. Je comprends au contraire que dans cette motion, les honorables MM. Blake et Laurier ont affirmé le principe de l'égalité des provinces vis-à-vis du pouvoir fédéral, et sanctionné, par conséquent, le principe sur lequel devra agir la conférence, en travaillant à obtenir du gouvernement fédéral, une redistribution de subsides de manière à rendre justice égale à chacune des provinces qui composent la Confédération. Un des bons effets que devra avoir la conférence interprovinciale annoncée par le gouvernement sera, nous devons l'espérer, l'adoption d'une action commune en vue d'obtenir la modification de certaines clauses de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, afin de mieux assurer la protection de nos institutions locales.

Tout le monde sait que, sur les seize clauses de l'acte de la confédération qui définissent les pouvoirs spéciaux laissés aux législatures provinciales, quatre de ces clauses destinées à être la sauvegarde de nos privilèges, ont déjà subi de fortes atteintes de la part du gouvernement centralisateur d'Ottawa.

Je fais allusion aux sections 8, 9, 10 et 12 de l'acte que je viens de citer.

N'a-t-on pas, dans le fameux acte du cens électoral, enlevé aux conseils municipaux et aux peuples de chaque province le contrôle des listes électorales ?

N'a-t-on pas, dans la loi des licences de 1883 fait une autre tentative de ravir aux provinces l'un de leurs privilèges les plus importants ?

Et que penser de la loi fédérale, accaparant au profit du pouvoir central, le contrôle exclusif des chemins de fer provinciaux ?

Et la législation fédérale sur le mariage ne constitue-t-elle pas, de la part du ministère fédéral, un autre empiètement et une menace sérieuse pour nos droits et prérogatives ?

J'aborde la question de l'agriculture et de la colonisation.

Le ministère spécial d'agriculture et de colonisation dont la formation est annoncée par le gouvernement, répondra à un besoin depuis longtemps ressenti dans la province, et nous devons espérer qu'en mettant fin aux nombreux abus qui se sont glissés dans l'application des deniers affectés aux intérêts de l'agriculture et de la colonisation, ce département important de l'administration publique favorisera dans une large mesure le progrès de ces deux grandes sources de la prospérité nationale, l'agriculture et la colonisation. Tout le monde s'accorde à désirer ce résultat et tous devront, il me semble, applaudir à la formation de ce ministère d'agriculture et de colonisation.

Vu l'heure avancée, je ne dirai qu'un mot du projet du gouvernement de nommer une commission chargée d'étudier la question délicate qui se rapporte à la loi concernant les asiles d'aliénés.

Cette question ayant déjà soulevé quelques conflits entre les autorités religieuses et l'Etat, je ne saurais pour le moment, blâmer le gouvernement d'avoir émis le projet de la soumettre à des hommes autorisés et compétents, dont les travaux, nous devons l'espérer, conduiront à l'adoption d'une saine législation qui rendra justice et donnera satisfaction à toutes les parties intéressées. La question de la redistribution de la représentation pour certains comtés, est une mesure de justice et d'équité qui doit, je crois, attirer aussi notre plus sérieuse attention. Ainsi, je connais les vastes comtés de Drummond et Arthabaska qui, en justice, devraient être divisés de manière à avoir chacun leur député au parlement, et il y a quelques autres comtés dont la représentation n'est pas équitablement proportionnée à celle des autres parties de la province.

Un honorable député de l'autre côté de la Chambre, a cru flageller bien cruellement les députés nationaux en disant que les gouvernements nationaux comme celui-ci étaient des fléaux, et que nous étions un parti de démolisseurs. Il me permettra bien, j'espère, de me servir de ses propres expressions et de rappeler à cette honorable Chambre que nous avons été en effet des fléaux avec lesquels le peuple a battu comme blé un gouvernement qui a abusé de sa confiance, et des démolisseurs en démolissant ce gouvernement dont il ne reste maintenant que des décombres, sous la forme de près de quatre millions de piastres d'obligations à rencontrer.

Espérons que le gouvernement actuel saura, par une sage et équitable administration, rétablir la prospérité de notre province, quelque peu compromise par les administrations précédentes, et se montrer ainsi un gouvernement véritablement utile et national.

La suite de la délibération est renvoyée à demain.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du mercredi, le 28 mars 1887.

SOMMAIRE :—Suite de la délibération sur le projet d'adresse. Adoption de cette adresse.

PRÉSIDENTICE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures.

SUITE DE LA DÉLIBÉRATION SUR LE PROJET D'ADRESSE.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet d'adresse en réponse au discours du trône.

M. LeBlanc—*député de Laval*.—M. le président, je me ferai un devoir de suivre l'exemple qui a été donné par les honorables députés de la gauche qui ont pris la parole avant moi et par quelques-uns des orateurs ministériels ; je m'efforcerai d'être aussi modéré dans la forme qu'énergique dans le fond. Je serai calme comme il convient de l'être dans une Chambre comme celle-ci. Mais je comprends que le calme et la modération ne sont pas synonymes d'abandon du droit de critique exercé dans les limites de la justice et de la raison. Tout en revendiquant cette liberté d'allure qui me permettra d'accomplir mon devoir envers mes commettants, je ne suivrai pas, au moins volontairement, le déplorable exemple qui nous a été donné par l'honorable premier ministre. Je ne serai pas violent comme il l'a été. Au contraire, je m'efforcerai d'user de modération là où le premier ministre a employé la violence. C'est, je crois, un bon moyen si ce n'est pas le meilleur de lui faire comprendre l'écart qu'il a commis et lui en faire concevoir un regret salutaire.

M. le président, la province, comme on le sait, a été le théâtre depuis quelque temps d'une crise politique qui a eu

le dénouement auquel on devait s'attendre dans un pays qui comprend le jeu compliqué et délicat des institutions parlementaires que nous avons.

Nos adversaires, toujours prêts à recourir aux moyens démagogiques, et à faire intervenir un élément turbulent, ont bien essayé d'ameuter certains de leurs partisans. Ils ont réussi à faire du bruit dans quelques unes des rues de la capitale, mais le peuple est resté calme, confiant dans la droiture de ceux qui devaient contribuer directement au dénouement de cette agitation.

Tout de même, la crise ministérielle qui vient de se terminer nous a donné, on peut le dire entre-nous, nous a donné, dis-je, un drôle de gouvernement appuyé par un drôle de parti. Chacun dans la province et dans cette enceinte est à se demander quel nom politique il faut lui donner. Doit-on appeler les membres de ce parti des libéraux ou des nationaux ? Le fait est que jusqu'ici on n'a jamais pu le savoir au juste. S'il y a des doutes sur cette question d'un ordre relativement secondaire dans les circonstances, il ne peut cependant y en avoir sur la moralité politique de cette espèce d'alliance entre des éléments irréconciliables sur le terrain des principes. Ce qu'il y a surtout de remarquable chez ceux qui forment à l'heure actuelle une majorité d'occasion, c'est l'absence de toutes idées fixes. La consistance politique n'a jamais été le fort de l'honorable premier ministre en particulier, aussi je n'exprimerais pas ma pensée avec la sincérité que l'on a le droit d'attendre de moi, si je disais que sa présence dans les rangs de cette nouvelle armée du salut, m'étonne beaucoup. Au contraire, son absence me porterait à réfléchir beaucoup plus.

On a prétendu que le parti national avait été créé dans le but de poursuivre la revendication de nos droits. En vertu de quelle mission divine ou humaine ces messieurs peuvent-ils s'arroger le droit d'être les seuls à travailler à la revendication des droits populaires. Qu'ils sachent donc que

tout le monde est aussi bien disposé qu'ils prétendent l'être, à revendiquer les droits de la province. Cette partie de l'inscription qu'ils ont mise sur leur drapeau est une usurpation à certains égards. Il reste donc à savoir qu'elle est la pensée principale qui a présidé à la formation de ce parti ? Sur ce point important, nous n'avons pas eu malheureusement des données bien certaines ni bien rassurantes. On s'est contenté de généralités qui ne contribuent qu'à augmenter les incertitudes conçues par les esprits sérieux. Si on n'a pas honte de parler, qu'on nous dise donc une fois pour toutes ce que veut ce parti et vers quel but il tend. Qu'on s'explique catégoriquement afin que nous sachions à quoi nous en tenir sur le compte de ces messieurs. Des généralités, des définitions vagues, c'est-à-dire des définitions qui ne définissent rien, nous n'en n'avons eues que trop. Ce que la Chambre et la province ont intérêt à savoir, c'est la vérité vraie sur le compte du gouvernement et du parti qui l'appui. Jusqu'ici tout ce que nous savons sur les hommes qui forment l'armée du salut qui siège en face de nous c'est qu'ils professaient des principes opposés. Il est évident que l'accord apparent qui règne entre eux n'a pu se produire sans concession sur les questions de principes. Or ceci soulève une question d'une grande gravité, car c'est tromper l'électorat que de modifier fondamentalement un programme une fois qu'on a réussi, grâce à ce programme, à recueillir la majorité des suffrages. Et Dieu sait si quelques-uns des honorables députés de la droite ont lancé dans leur comté des professions de foi flamboyantes. Si je relis ces programmes et si je les rapproche des déclarations solennelles de l'honorable premier ministre—car tout ce qu'il dit est solennel—je ne puis m'empêcher d'y trouver des vues qui contrastent singulièrement avec ce que nous voyons et entendons depuis que ce débat est ouvert. Personne ne niera qu'il y a entre les deux groupes qui forment la majorité ministérielle, des diver-

gences d'opinion qui touchent aux principes les plus importants dans notre domaine politique.

Mais si je suis à bon droit étonné de les voir ensemble, je ne puis éprouver le même sentiment quand je considère le résultat pratique de leur alliance. En effet, on comprend aisément qu'un cabinet formé dans de telles circonstances et avec de tels éléments, ait produit un aussi singulier programme que celui qui nous est présenté dans le discours du trône. La politique qu'on y annonce en est une d'atermoiements, excepté en ce qui concerne l'augmentation de la dette. Là on y va avec fermeté et on n'hésite pas à dire que la première chose importante que les amis du gouvernement devront faire, sera d'emprunter des millions. Je ne veux pas insister sur ce point maintenant, car j'ai l'intention d'y revenir plus tard.

M. le président, il paraît que les grands hommes qui nous gouvernent ne sont pas satisfaits de la constitution qui nous a été donnée par des illustres politiques, tels que les Taché, les McDonald, les Cartier, les Brown et autres. Il faut une conférence interprovinciale pour permettre à ces messieurs de jouer aux grands hommes et pour refaire l'œuvre des pères de la confédération. Je sais que ces messieurs ont beaucoup de prétentions et de présomption, cependant je ne puis croire encore qu'ils soient sérieux dans cette entreprise. Evidemment ce projet n'est lancé que dans le but de créer de l'agitation, une agitation malsaine et dangereuse, afin de réussir à détourner l'attention du public, pour que certains hommes tarés puissent mettre impunément la main sur le trésor de la province. Voilà le vrai fond de la pensée de ces messieurs et le but vers lequel ils tendent. Mais ils sont assez habiles pour masquer leur jeu et prendre des mesures pour tromper l'œil vigilant du public qui les observe. Voilà comment il se fait que nous sommes menacés d'une conférence interprovinciale. Si ces messieurs croient capter par ce moyen la faveur populaire, ils se font illusion,

et si j'avais un conseil à leur donner, je leur dirais de changer de tactique, car jamais ils ne réussirent avec ce moyen.

Leur comédie sur la question Riel, mon frère Riel, comme disait l'honorable premier ministre, a suffisamment éclairé le public sur le compte des libéraux. Cette fameuse question a été employée par eux pour soulever les populations contre le parti conservateur, et on sait avec quel résultat. Les discours enflammés des démagogues du parti libéral n'ont pas empêché la province de Québec de se prononcer en bonne majorité pour le gouvernement d'Ottawa, le plus coupable si coupable il y a. Après avoir ici réussi à grimper au pouvoir en faisant appel aux préjugés les plus détestables et les plus dangereux, on est muet maintenant sur cette question Riel. Après avoir crié partout que c'était la question nationale par excellence, on n'en souffle plus mot maintenant que l'on a réussi à s'emparer du pouvoir ; au contraire Riel est complètement oublié, et la question nationale est la colonisation de nos terres publiques. Pourquoi ne disaient-ils pas la même chose au peuple ? Pourquoi reléguait-on alors cette importante question de la colonisation au second plan ? C'est qu'on avait intérêt à tromper le peuple et qu'aujourd'hui on comprend qu'il faut revenir au bon sens et à la raison.

La duperie a fait son temps, et jamais peut-être dans l'histoire des gouvernements populaires on n'a enregistré une aussi colossale tromperie nationale.

M. le président, dans la discussion engagée dans cette Chambre, les députés de la droite se sont bien donné la garde de dire un mot au sujet de la loi des asiles. Quel est donc la cause de ce mutisme étonnant ? Est-ce que, par hasard, on se serait souvenu que dans l'ancienne législature le parti libéral a donné son approbation à cette loi ? Malgré les engagements formels du passé, ces messieurs, par des

liaisons nouvelles avec ceux qu'ils dénonçaient dans l'opposition, se voient obligés de recourir à la temporisation. Avec un sérieux imperturbable, ils viennent nous annoncer la nomination d'une commission pour faire une enquête. Pourquoi une enquête ? Est-ce que ces messieurs veulent savoir s'ils ont eu tort de donner leur adhésion à la loi dénoncée par les organes du gouvernement actuel, les journaux *l'Etendard* et la *Vérité* ? Si c'est là le but de cette enquête, la province ne pourra approuver une dépense aussi inutile des deniers publics. Si le gouvernement risque de voir son acte lui enlever les sympathies de plusieurs et lui attirer la reprobation d'un grand nombre, c'est qu'il est poussé par des affamés qui veulent des sinécures à tout prix. Voilà pourquoi on invente cette commission royale.

Après deux mois de travaux préparatoires, après deux mois d'études acharnées, de veilles prolongées et exténuantes, — ce n'est pas moi qui imagine à plaisir ces épithètes ronflantes, je les prends toutes faites dans l'organe du gouvernement à Québec, — après de si profondes réflexions, les ministres, d'un commun accord, avec une touchante unanimité, ont héroïquement résolu de nous dire que leurs mesures n'étaient pas mûres pour la discussion publique. Voilà à quoi se réduisent les efforts gigantesques de ces grands hommes ; à avouer naïvement qu'ils n'ont rien fait, et à nous annoncer cela d'un ton solennel. Nous voici à une époque de l'année où la nature recommence son travail mystérieux de production. Espérons que le cabinet se réveillera et suivra son exemple. Espérons que les mesures ministérielles vont mûrir sous la vivifiante chaleur des rayons d'un soleil printannier.

M. le président, il est dit dans le discours du trône que le temps est arrivé d'étudier la délicate question de la représentation de la province dans cette Chambre. Le but que l'on veut atteindre est une redistribution du territoire que renferment aujourd'hui les divisions électorales. Je ne suis

pas prêt à me prononcer formellement sur cette question, puisque nous n'avons pas devant nous un projet de loi contenant les vues du gouvernement à ce sujet, car la manière dont la chose sera faite pourra peser d'un poids considérable sur notre appréciation. Néanmoins, je crois pouvoir dire que d'une manière abstraite cette mesure serait bonne si on agissait équitablement pour tous les intérêts en jeu.

Malheureusement nous n'avons guère raison d'être rassurés sous ce rapport, et s'il faut ajouter foi aux rumeurs qui circulent un peu partout, on aurait tout simplement l'intention de faire ce qu'on appelle du "gerrymandering". En d'autres termes on remanierait la carte des divisions électorales de façon à donner à ces messieurs une majorité libérale. On sait que cette opération a été pratiquée très largement dans la province d'Ontario. Pour ma part je ne serais pas surpris de voir dans la personne de l'honorable premier ministre ici, un triste imitateur du premier ministre libéral de la province voisine.

M. le président, quand j'ai pris la parole je n'avais pas l'intention de prolonger beaucoup cette discussion. Je compte tenir ma promesse et céder ma place à un autre. Avant de reprendre mon siège, je tiens cependant à déclarer de nouveau que le gouvernement a manqué dès le premier instant à toutes ses promesses et qu'il a perdu tout droit à la confiance qu'il réclame du peuple de la province. Dans ces circonstances il ne peut s'attendre à ce que nous lui laissions la latitude à laquelle a droit un gouvernement nouveau qui donne des preuves indéniables de sa bonne foi et de sa sincérité à exécuter le programme qu'il s'est tracé.

M. Lafontaine—*député de Napierville*.—M. le président, tout le monde comprend comme moi qu'un débat aussi prolongé que l'a été celui-ci est à peu près complètement épuisé, et que, par conséquent, il me serait extrêmement

difficile d'ajouter quelque chose de nouveau à ce qui a été dit par les orateurs qui m'ont précédé. Ce n'est donc pas avec la prétention d'exprimer des vues nouvelles ou de soumettre à la Chambre des aperçus nouveaux que je prends la parole. Mais il me semble qu'il est à propos d'attirer l'attention de mes honorables collègues sur le fait, selon moi évident, que nos adversaires de la gauche ont abusé de la liberté de discussion et ont profité outre mesure des avantages que les règles parlementaires accordent à la minorité. Eux qui ne manquent jamais une occasion de nous accuser d'être des hommes à doctrines dangereuses pour le bien-être de la société, d'être des radicaux, ils tiennent une conduite toute opposée à celle qu'ils devraient tenir. Et s'il fallait les juger par leurs actes, nous aurions raison de dire que c'est dans les rangs de ceux qui se donnent collectivement le titre de parti conservateur que l'on trouve les vrais démagogues et les révolutionnaires. Leur conduite indique chez eux un manque évident de respect pour les règles que la sagesse de nos devanciers dans la carrière parlementaire ont établies, et que l'expérience de leurs successeurs a confirmées. S'il y a quelqu'un parmi nous qui aurait dû montrer du respect pour les limites légitimes de la liberté de discussion et qui n'auraient pas dû les premiers en abuser, ce sont bien les honorables députés qui sont dans l'opposition.

Naturellement je fais des exceptions, mais en toute sincérité on doit admettre que les députés de l'opposition ont dépassé les bornes du raisonnable et que s'ils s'en fussent tenus au nécessaire, nous en aurions déjà fini avec cette discussion, qui ne gagne rien à être éternisée. Mais je suppose que c'est là un mal en quelque sorte inévitable et qui découle de notre système de gouvernement. Si toutefois il en est ainsi, il faudrait pourtant s'efforcer de rendre cet état de chose le moins pénible possible dans l'intérêt de tout le monde.

L'honorable député de Laval a parlé de la question Riel en termes tels que je crois de mon devoir de relever ce qu'il a dit. Loin de moi, M. le président, la pensée d'ouvrir à nouveau le débat que cette triste affaire a provoqué l'année dernière dans cette enceinte. Cependant je ne puis m'empêcher de répéter à l'honorable député que ceux qui parmi les nôtres ont voté contre la proposition Garneau, ont gravement manqué à un devoir sacré et, si j'exprimais ma pensée en termes énergiques, je dirais qu'ils ont trahi une noble et grande cause. Ils passeront à la postérité comme coupables du crime de lèse-patriotisme.

M. le président, plusieurs si non tous les orateurs de la gauche se sont demandé comment on devait appeler le cabinet que nous avons. Est-ce un gouvernement libéral, ou un gouvernement national ? et relevant ce titre dont nous sommes tous fiers, nos adversaires en ont profité pour faire de l'ironie, suivant moi, bien mal placée. Jamais circonstances n'ont plus impérieusement exigé la réunion dans un seul faisceau de toutes les forces vives de la nation, Est-il donc étonnant que le peuple comprenant cette nécessité de premier ordre pour la sauvegarde de ses intérêts les plus chers, ait généreusement répondu à l'appel qui lui a été adressé. Et aujourd'hui que les patriotiques efforts de l'honorable premier ministre et de ceux qui ont partagé ses travaux, sont couronnés de succès, ne doit-on pas s'attendre de les voir s'enorgueillir du beau titre que les événements leur a conféré et se proclamer un gouvernement national. Il est en effet éminemment national si nous regardons aux anciennes couleurs politiques des hommes qui en font partie. On a mis en oubli dans une certaine mesure, dans la mesure du moins qu'exigeait le vrai patriotisme, les différences de parti qui existaient auparavant et on n'a cherché qu'à réunir les hommes qui avaient combattu en faveur de l'idée nationale qui est sortie triomphante aux dernières élections. A ce point de vue nous avons raison de

l'appeler un gouvernement national. Mais il y a encore un autre motif pour lequel il mérite ce beau titre.

L'honorable premier ministre l'a déclaré à plusieurs reprises ici et devant les assemblées populaires, il veut surtout profiter du pouvoir dont il est investi pour repousser et étouffer, si possible, l'esprit centralisateur qui menace sérieusement l'avenir de l'autonomie des provinces. Le gouvernement que nous avons est donc national parce qu'il a épousé la cause des provinces mise en péril par les empiètements du pouvoir central. Ces empiètements depuis quelques années ont été si évidents et si nombreux que nos amis de l'autre côté de la Chambre ont été obligés de le reconnaître, sans en vouloir admettre la cause véritable. Il est donc temps de réagir contre ce déplorable esprit de centralisation qui se manifeste dans le parti aujourd'hui dominant à Ottawa. Au lieu de nuire à la marche du gouvernement, au lieu d'essayer d'enrayer le progrès de ses efforts, si ces messieurs étaient aussi patriotes qu'ils prétendent l'être, ils se joindraient à nous pour assurer le triomphe définitif d'une politique si formellement et si positivement dans les meilleurs intérêts de la province.

M. le président. je ne veux pas prolonger davantage mes remarques. J'ai dit que je ne contribuerais pas à allonger cette discussion et je ne veux pas montrer le mauvais exemple, quelque grand que soit le plaisir que j'éprouve de parler à un auditoire aussi bienveillant. Je laisse à nos adversaires à méditer ces quelques remarques et je remercie la Chambre de l'attention qu'elle a bien voulu me donner.

M. McIntosh—*député de Compton*.—M. le président, on me pardonnera l'hésitation avec laquelle je me lève pour prendre part à cette importante discussion. Si j'ai vaincu les répugnances provenant de mon inhabileté, c'est que je considère les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, comme excessivement graves et de nature à imposer

à tout citoyen le devoir d'élever la voix pour signaler les dangers de la situation. Ces dangers n'ont pas été créés par nous, mais bien par l'ambition désordonnée de ceux qui sont maintenant au pouvoir.

M. le président, l'honorable député qui m'a précédé, a accusé le parti conservateur d'être un parti révolutionnaire, d'être un parti de démagogues. C'est le contraire qui est vrai car nous avons dû combattre la démagogie partout où nous l'avons rencontrée, et nous devons dire que c'est dans les rangs du parti libéral où ce mal a fait le plus de ravages. S'il y a des hommes qui se sont plus que les autres signalés par des doctrines subversives de l'ordre social ce sont bien les libéraux.

M. le président, l'honorable premier ministre a déclaré qu'il était le chef d'un gouvernement national. C'était dire que le vieux programme libéral était abandonné pour faire place à une combinaison sur laquelle on a attaché l'étiquette nationale. Ce n'est pas la première fois que nos adversaires nous donnent le spectacle de l'abandon des principes pour l'amour et la possession du pouvoir. Où sont donc allées les vigoureuses professions de foi de l'honorable premier ministre dans le temps où il était dans l'opposition ?

Pour ne pas éloigner des nouveaux alliés, il a dû mettre ses discours programme dans ses poches et garder sur toutes ses déclarations passées le silence le plus absolu. Il est évident que le premier ministre a renié ses principes libéraux pour se rallier à une école politique qu'il dénonçait autrefois dans les termes les plus vigoureux et même les plus violents. Si c'est là de la sincérité et de l'honnêteté politique, je ne m'y entends plus du tout. J'avoue que tout en les combattant de toutes mes forces, j'ai le plus grand respect pour les vrais libéraux qui siègent à droite dans cette Chambre. J'ai pour leurs convictions politiques le respect auquel elles ont droit et je professe des sympathies pour leur honnêteté et leur

sincérité. Mais je n'ai que du dédain pour ceux qui viennent ici prêcher les doctrines les plus dangereuses, comme l'ont fait les honorables députés de Montréal-est et de Champlain. Ces deux honorables députés ont exprimé des sentiments que je ne puis laisser passer sous silence. Les appels qu'ils ont faits aux préjugés de race sont de nature à causer les plus grandes alarmes à la minorité anglaise, et non seulement à cette minorité mais aussi à un très grand nombre de patriotes canadiens-français, que je connais si bien et que je respecte si hautement. Je suis heureux de dire que je suis né et que j'ai été élevé dans la paroisse française de Laprairie. Plus que personne peut-être je puis témoigner de l'esprit de justice et de franc-jeu britannique accordé là comme dans le reste de la province, à la minorité anglaise. Cet esprit fait certainement honneur à la race française de ce pays et a produit jusqu'ici les plus heureux résultats, au point de vue de l'harmonie entre les diverses nationalités qui habitent ce pays. Je dois mon élection dans Compton aussi bien aux Canadiens-Français qu'aux Anglais, et je me félicite de vivre dans les meilleurs termes avec ces deux nationalités.

Le gouvernement nous annonce qu'il va emprunter, par conséquent augmenter le fardeau de la dette provinciale. Cette nouvelle sera accueillie avec beaucoup de surprise par le peuple, car d'après les déclarations formelles du premier ministre et de tous ses amis, l'arrivée au pouvoir de ces messieurs devait signifier discontinuation des emprunts et diminution de la dette publique. Nous sommes loin de la réalisation de ce programme, puisque l'on se propose d'emprunter de nouveau et que bien loin de travailler à diminuer la dette, on s'empresse de l'augmenter. Il est difficile de se prononcer dès maintenant sur ce sujet, je veux dire sur la nécessité de charger davantage le crédit de la province ; mais je puis déclarer dès à présent qu'il me faudra des motifs très sérieux pour consentir à donner cette

autorisation au gouvernement. On comprend qu'il faudra démontrer que l'on a les moyens de faire face aux dépenses additionnelles qu'entraînera cet emprunt et, si cet emprunt est, dans les circonstances, réellement indispensable. Voilà à mon sens les deux questions qui s'imposent tout d'abord à notre considération.

Je vois aussi que le gouvernement se propose de nommer une commission pour étudier la question relative aux asiles d'aliénés. Je me demande quel est le motif plausible qui engage le gouvernement à faire encourir au trésor public une telle dépense.

Il me semble que cette question est suffisamment connue, si j'en crois les déclarations positives du premier ministre lui-même. Il n'y a pas longtemps, si ma mémoire est fidèle, l'honorable chef du gouvernement se déclarait en état de choisir les meilleurs moyens de régler cette question. Et chose étonnante aujourd'hui, il ne peut se dispenser des lumières que lui procurera, dit-il, une commission d'enquête. J'imagine qu'il y a autre chose que sa prétendue ignorance des éléments de cette question, et que l'honorable premier ministre veut gagner du temps afin de trouver les moyens de satisfaire d'une manière ou d'une autre les exigences de ses nouveaux alliés. Pour ma part, cette politique d'expédients ne peut avoir mon approbation, et je crois être l'interprète des vues de la grande majorité de mes électeurs, en la repoussant et en la condamnant par mon vote quand l'occasion s'en présentera. Je comprends que mon devoir me trace une ligne de conduite bien claire et je m'efforcerai toujours de la suivre avec toute la sincérité et toute la droiture d'intention dont je suis capable. S'il m'arrive de me tromper, ce qui peut arriver à tout homme quelque soient ses talents et la rectitude de son jugement, j'aurai au moins la satisfaction de pouvoir me rendre le témoignage que l'honnêteté et la sincérité ont servi de base à ma conduite.

•

•

M. **Pilon**—*député de Bagot*.—M. le président, nous avons entendu bien des discours de la part des messieurs de l'opposition depuis que cette discussion est engagée, mais chose surprenante, la plupart n'ont guère apporté d'arguments nouveaux. Ils se sont contentés de nous répéter ce qu'on avait déjà dit, ou bien de condamner le gouvernement d'avance, sans au moins lui donner la chance de faire connaître sa politique dans tous ces détails. Ces discours sont ennuyeux mais le gouvernement ne s'en portera pas plus mal. Nos adversaires ont le tort de montrer trop vite l'esprit d'opposition quand même qui les anime. Le peuple qui a voulu se donner d'autres administrateurs ne pousse pas aussi loin l'esprit de parti. Il comprend qu'un gouvernement ne peut accomplir tout à la fois les nombreuses réformes qu'exige l'intérêt public, et il est disposé à se montrer généreux envers les ministres, du moment qu'ils lui donneront des preuves de sincérité. On a émis des doutes sur la question de savoir qui avait eu la majorité populaire aux dernières élections. Il me semble pourtant que tout ce qui s'est passé ici depuis deux mois nous prouve lequel des deux gouvernements, de l'ancien ou de celui-ci, a obtenu la majorité populaire. Mais puisqu'on doute contre toute évidence, je dirai ce qui s'est passé chez moi. Nous avons eu une assemblée dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, dans le but de choisir des candidats et franchement on n'y a pas vu dix personnes se prononcer en faveur du gouvernement Ross, tant ce gouvernement était devenu impopulaire dans les masses et principalement parmi la classe agricole. Je ne m'étonne pas que les élections du 14 octobre dernier aient donné raison aux libéraux.

M. le président, plus que tout autre peut-être j'occupe une position tout-à-fait indépendante dans cette Chambre.

En effet il est peu de députés qui aient eu à souffrir les coups des hommes des deux partis. Ça été pourtant la

position dans laquelle je me suis trouvé lors de mon élection. Les deux partis m'ont déclaré la guerre dans mon comté, de sorte que s'il est un membre de cette Chambre qui soit indépendant des partis, c'est bien le député de Bagot. Ceci ne veut pas dire que je n'ai pas confiance dans l'honnêteté des hommes qui composent le gouvernement actuel, et je suis convaincu que, tout en se composant d'éléments divers au point de vue des couleurs politiques, le cabinet que nous avons est excellent et qu'il ne compte que des patriotes au nombre de ses membres. Il était temps que le peuple canadien-français se fit entendre, car on avait commencé à oublier les salutaires leçons de l'histoire. On semblait vouloir gouverner sans tenir compte des désirs du peuple et on était allé presque aussi loin qu'en 1841, où on a imposé à ce pays une constitution décrétant l'union des deux Canadas, sans auparavant consulter les habitants de ce pays, particulièrement nos compatriotes qui formaient alors la grande majorité. Les torys dans tous les temps sont bien toujours les mêmes, et ce que nous avons vu il y a plus de quarante années, s'est répété il y a deux ans à peine dans les plaines du Nord-Ouest. C'est encore cet esprit de domination et d'asservissement qui a produit les tristes événements dont nous avons été les témoins et qui ont révolté les bons instincts du peuple de la province de Québec. Pour la négligence dont le gouvernement Ross a fait preuve dans l'administration de la chose publique, pour la peur qu'il a eue de s'associer aux sentiments populaires dans un moment de deuil national, il a mérité la réprobation du corps électoral et la déchéance dont il a été frappé. La province de Québec a prouvé avec une énergie indomptable qu'on ne se rit pas impunément de ses réclamations.

A six heures la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

M. Pilon—*député de Bagot*.—M. le président, je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat et si vous voulez bien

m'accorder encore quelques instants de votre bienveillante attention, je terminerai promptement les quelques remarques qui me restent à faire.

L'un des articles du programme du nouveau gouvernement est l'encouragement de l'agriculture. Comme cultivateur pratique je suis l'un de ceux qui se réjouissent le plus de voir que nous avons un gouvernement qui comprend enfin l'importance de cette industrie nationale et qui veut réellement se mettre à l'œuvre pour l'entourer de toute la protection dont elle a besoin pour prospérer et atteindre le degré de perfection dont elle est susceptible. Il faut l'avouer sans fausse honte de part et d'autre, jusqu'ici cette importante question n'a été que trop négligée. Pas un gouvernement n'a encore résolument mis l'épaulé à la roue pour faire prospérer les intérêts agricoles. J'espère que les honorables ministres vont étudier la question avec tout le soin qu'elle mérite et qu'ils ne manqueront pas de recueillir partout les renseignements qui pourront les guider dans les réformes qu'ils se proposent de faire à ce sujet. Tout ce qui sera fait pour améliorer le sort de la classe agricole sera bien vu par la population toute entière et si le gouvernement veut vivre longtemps—et je crois que c'est là son désir—il ne peut choisir un meilleur moyen de prolonger son existence pendant de nombreuses années et de fournir une carrière fructueuse pour le pays.

M. le président, le cabinet nous promet aussi une politique d'économie dans l'administration des deniers publics. Les contribuables de la province ne manqueront pas de se réjouir en apprenant une telle détermination de la part des ministres. Nous savons tous que depuis la confédération tous les gouvernements, à l'exception d'un seul, n'ont fait qu'augmenter les dépenses. Aussi nous sommes loin de l'époque où un financier qui s'y entendait, exprimait sa surprise de voir que les dépenses de la province augmentaient si rapidement. Sir A. T. Galt, à la confédération ne déclara

rait-il pas que le revenu attribué à la province devait amplement suffire pour rencontrer toutes ses dépenses et que dépasser cette borne serait commettre des extravagances injustifiables. Si aujourd'hui nous sommes dans des embarras financiers, si la province a vu s'accumuler de si gros déficits, c'est dû au fait que les gouvernements conservateurs n'ont pas suivi la ligne de conduite que la sagesse leur traçait. Il faut donc revenir à une administration plus sage des deniers publics et s'efforcer de rétablir l'équilibre dans les finances sans demander des sacrifices au peuple.

J'ai fait allusion, avant l'ajournement à six heures, à l'affaire Riel, qui a tant passionné les esprits dans la province. L'honorable député de Laval a prétendu que le mouvement vraiment national qui c'est produit à cette occasion n'était pas l'expression de l'opinion publique et que nous ne l'avions exploité que dans le but d'en tirer des avantages de parti. L'honorable député sait que les sentiments du peuple ont été blessés profondément par la conduite inqualifiable des ministres fédéraux. On se rappelle encore les déplorables événements qui ont été si tristement couronnés par la tragédie de Regina. Les causes aussi nous en sont connues et je puis dire que si le Nord-Ouest a été le théâtre d'une lutte sanglante, si de pauvres gens ont été tués, si d'autres ont été ruinés ou obligés de fuir la terre qu'ils avaient tant de fois arrosée de leurs sueurs, tout cela est dû à la politique honteuse suivie par le gouvernement tory d'Ottawa.

Sir John Macdonald, votre chef, ne pourra jamais se disculper de la terrible accusation d'avoir provoqué cette rébellion, dans un but qui me paraît aujourd'hui évident : celui d'enlever les pauvres Métis de sur leurs terres pour y établir des Anglais à leur place. Voilà ce que l'on voulait faire et on aurait peut-être réussi complètement si les patriotes de la province de Québec ne se fussent pas levés en masse pour réclamer en faveur des droits de leurs frères les Métis.

Que l'on me comprenne bien, M. le président, si je défends la cause des Métis, cela ne veut pas dire que j'approuve les moyens qu'ils ont pris pour la faire triompher. Loin de là, car je ne puis que blâmer Riel et ceux de ses amis qui ont cru devoir prendre les armes. Je crois que la rébellion ne peut être un moyen légitime de lutte contre l'autorité, que quand on a épuisé absolument toutes les autres ressources pour obtenir justice. Il ne faut pas que, pour le peuple, le remède que l'on applique soit pire que le mal que l'on veut combattre, à raison des moyens auxquels on a recours pour l'obtenir. Il n'en reste pas moins acquis, contrairement à l'opinion exprimée par l'honorable député de Laval, que la province de Québec a ressenti l'injure qu'on lui a faite en méprisant ses demandes, et en refusant de rendre justice à de pauvres gens qui ne réclamaient que des choses parfaitement justes.

M. le président, je ne veux pas m'étendre longuement sur cette question, car elle a été jugée par le peuple et par cette Chambre, lorsqu'elle a renversé les ministres qui, sans autre motif que l'intérêt de parti, s'étaient constitués les défenseurs du gouvernement d'Ottawa. Maintenant nous avons un gouvernement de patriotes qui saura toujours et en toutes circonstances se montrer les énergiques défenseurs de l'honneur de la province. Les ministres sauront aussi défendre vigoureusement les droits de la province chaque fois que ces droits seront menacés par la politique centralisatrice du gouvernement fédéral. Tout en me réservant l'indépendance que tout député doit avoir pour remplir son devoir avec fidélité, je n'hésite pas à déclarer néanmoins que le gouvernement a soumis aux Chambres un programme qui mérite mon approbation. Je suis donc disposé à lui accorder ma confiance tant qu'il saura la mériter par une politique sage, fondée sur la justice et l'honnêteté. Son patriotisme m'est connu et c'est déjà pour moi une garantie très forte qu'il saura faire son devoir avec courage et fermeté.

M. Dorais—*député de Nicolet*.—M. le président, les remarques pour le moins étranges que l'honorable député de Bagot vient de faire, m'engagent à prendre la parole et à m'efforcer de réfuter quelques unes des assertions qu'il a produites devant cette Chambre. J'étais loin de m'attendre à le voir aborder de nouveau la question Riel et la traiter comme il l'a fait. Je croyais toujours que l'honorable député se souviendrait d'un moment à l'autre qu'il y a, comme ces messieurs disent, des pendants dans leurs rangs. Mais il paraît que ces pendants qui combattaient l'année dernière l'honorable député de St-Hyacinthe lorsqu'il luttait comme chef de l'opposition en faveur de son frère Riel, trouvent tout bien maintenant que ce même député est devenu premier ministre. Voilà sans doute pourquoi ils ont applaudi les paroles enthousiastes de l'honorable député de Bagot sur le compte de Riel. Celui-ci nous a dit que la province avait été presque unanime à renverser le gouvernement Ross parce qu'il n'avait pas partagé les vues des nationaux. Je regrette d'avoir à lui dire qu'il s'est grandement trompé dans cette appréciation. Par exemple dans mon comté—je puis bien parler de mon comté, puisque l'honorable député de Bagot a pris ce point de comparaison pour juger de l'ensemble de la province,—dans ma division, l'élection s'est faite sur la question Riel, et je puis dire qu'elle n'a pas soulevé le sentiment dont on parlait tout à l'heure.

Au reste, si l'honorable député de Bagot ou quelques-uns de ses collègues de la droite, en doutent, je ferai appel à un témoignage qui ne saurait leur être suspect. Je crois que l'honorable premier ministre doit se rappeler quelle espèce d'accueil il a obtenu à Bécancour lorsqu'il y est venu au mois d'août dernier. La visite de l'honorable premier ministre était une partie du plan concerté et approuvé dans le camp de mes adversaires pour arriver à me battre. Ce premier mouvement de mes ennemis politiques a échoué misérablement. On ne s'est pourtant pas découragé et on a conti-

tinué à verser des larmes de commande sur le malheureux sort des Métis, et en particulier sur Riel. On a fait appel aux plus mauvaises passions des masses, aux plus dangereux préjugés pour assurer ma défaite, mais le bon sens de la grande majorité du peuple de ma division, a condamné ces manœuvres honteuses, ces procédés déloyaux et ma réélection a été la protestation des honnêtes gens contre la conduite des démagogues qui avaient voulu entraîner le peuple en faisant appel aux mensonges et aux préjugés de race et de religion. On a suscité aussi toutes sortes de candidatures.

Non-seulement on a fait l'impossible pour avoir l'homme le plus fort au point de vue des intérêts locaux, mais quand ce choix eût été fait, le candidat qui s'intitulait national, n'avait pas même le courage d'arborer hardiment et franchement ses couleurs politiques. Il changeait de drapeau aussi souvent qu'il changeait de paroisse, et il modifiait son programme aussi souvent que cela pouvait, dans son opinion, faire son affaire et lui assurer quelques votes. Il comptait sans doute que les électeurs de Nicolet se laisseraient prendre à ce truc grossier et indigne d'un honnête homme. Son espérance a été vaine et malgré tous les efforts de mes adversaires et la division qui existait dans les rangs du parti conservateur, le candidat national a été écrasé.

Après un tel résultat, comment pouvez-vous parler de l'unanimité du peuple en faveur de ce que vous appelez le mouvement national ? Ces messieurs cherchent à justifier leur conduite, car ils sont les premiers à reconnaître dans leur for intérieur que le gouvernement actuel n'est arrivé au pouvoir que parce qu'il a trompé le peuple en semant partout les préjugés les plus dangereux. Quoiqu'en dise l'honorable député de Bagot, le gouvernement Ross a bien administré les affaires de la province et s'il n'avait été combattu que d'une manière loyale et honnête, il dirigerait encore l'administration publique. Si, entre autres, l'honorable député

de Champlain n'avait pas fait de fausses représentations au clergé de son comté, jamais il n'aurait réussi à obtenir une majorité, et aujourd'hui, il ne siègerait pas avec nous et ne donnerait pas à des hommes qu'il a publiquement répudiés l'appui de son vote et de sa parole. Il nierait tant qu'il voudra, sa fameuse lettre au sénateur Trudel restera comme une preuve irrécusable qu'il a été élu sous de faux prétextes. Il l'a avoué lui-même et son témoignage ne peut être mis en doute.

Le discours du trône nous annonce que le gouvernement, malgré toute son habileté, n'a pas trouvé de meilleur moyen d'équilibrer le budget que de demander aux Chambres l'autorisation d'emprunter. On ne dit pas ici le montant, mais les organes des ministres plus indiscrets, se sont permis de nous dire qu'il sera de quatre millions de piastres. Ces messieurs ne se gênent pas et ils se servent largement pendant qu'ils ont les mains dans le trésor public. Pourtant ils ont bien protesté de leur désir de pratiquer l'économie si jamais ils arrivaient au pouvoir. Ils promettaient que les déficits cesseraient et que surtout ils n'emprunteraient pas un sou. Aujourd'hui on fait fi des promesses d'autrefois et on s'empresse de demander à une majorité docile, l'autorisation d'endetter la province d'un montant aussi considérable que celui de quatre millions de piastres. Pour ma part je ne puis approuver une conduite aussi opposée aux vrais intérêts de la province, et il faudra que l'on me donne des raisons bien convaincantes pour que j'accorde mon appui à une telle politique.

L'honorable premier ministre a parlé de la dette flottante. Mais il savait qu'il y avait une dette flottante, pas aussi forte qu'il l'a dit sans doute, il connaissait avant aujourd'hui quelles étaient les obligations de la province et cependant cela ne l'a empêché pendant tout le cours de l'été dernier de promettre partout au peuple que s'il arrivait au pouvoir il n'emprunterait pas pour admi-

mistrer les affaires publiques. J'avoue que n'étant pas par instinct un partisan quand même, j'aurais été enclin à donner *jeir play* au gouvernement, mais le discours du trône est loin de m'engager à donner mon appui à une telle politique. Que les messieurs de la droite ne s'empressent pas tant de chanter leurs louanges, et d'exalter un triomphe, qui pourrait bien n'être que passager. Le parti conservateur pour avoir subi un échec relatif n'en reste pas moins puissant dans l'affection du peuple et le gouvernement pourra en avoir la preuve plus vite qu'il ne le pense.

L'honorable M. **Gagnon**—*député de Kamouraska, secrétaire et registraire de la province.*—M. le président, je ne veux pas prolonger bien longuement ce débat mais je crois de mon devoir de faire quelques remarques. La politique du gouvernement a été, je le sais, défendue avec énergie et talent par les honorables membres de la droite qui ont pris la parole avant moi, néanmoins j'espère qu'on me permettra de répondre en quelques mots aussi bien à ceux qui, dans leurs critiques, se sont maintenus dans les formes parlementaires, qu'à ceux qui se sont permis d'insulter les députés libéraux et nationaux et leurs amis. A ces derniers je dirai que leurs injures ne peuvent nous atteindre, car nous nous faisons un devoir de ne jamais descendre à leur niveau. Qu'ils fassent ce qu'ils voudront, leurs violences de langage ne nous impressionneront pas plus que leurs menaces ridicules. La défaite humiliante qui vient d'atteindre leur parti les a fait perdre la carte. Ils ne peuvent se remettre de la secousse qu'ils ont reçue au moment même où ils escomptaient l'avenir. Ils feraient bien mieux d'en prendre leur parti. Ils sont dans l'opposition et ils l'ont bien mérité; qu'ils acceptent ce châtimeut politique avec la résignation qu'il convient. Je comprends sans peine le désappointement énorme que ces messieurs de l'opposition ont éprouvé en lisant la liste des élus le soir du 14 octobre dernier. Ils étaient loin de s'attendre à nous voir revenir triomphants.

Nous n'étions que dix-sept en tout, lorsque nous nous sommes séparés à la clôture de la dernière session. Il était bien difficile pour eux de prévoir que leurs rangs seraient décimés d'une manière aussi lamentable. De 17 que nous étions, nous sommes revenus plus que le double en nombre. En face d'un tel résultat je comprends la colère que les députés de la gauche éprouvent, mais ils ne devraient pas la laisser voir autant qu'ils le font. Le peuple a voulu se donner un gouvernement qui fit passer les intérêts publics avant ceux d'un parti et nous sommes bien décidés à faire triompher le désir du peuple. Nous ne nous croyons pas, de droit divin, possesseurs du pouvoir comme ces messieurs semblent le croire. Au contraire, nous entendons gouverner suivant les désirs du peuple qui nous a donné sa confiance, et nous nous efforcerons de mériter toujours son approbation.

C'est pour moi une très agréable tâche que celle d'expliquer et de défendre la politique du gouvernement. Nos amis dans la province ont déjà compris qu'un cabinet arrivé au pouvoir dans des circonstances aussi difficiles que celles où nous nous sommes trouvés placés, ne pouvait, dans l'espace de quelques mois, donner aux mesures de réforme qu'il veut prendre, toute la considération qu'elles méritent. Mais déjà nous avons travaillé suffisamment pour établir que nos promesses non-seulement étaient sincères, mais que nous voulons les réaliser dans le plus bref délai possible. Cependant malgré des preuves nombreuses de bonne volonté et de sincérité, on nous attaque avec une violence que je ne puis concevoir chez les pires ennemis politiques. D'après les journaux conservateurs les ministres auraient déjà mérité la condamnation des Chambres, bien qu'ils ne soient au pouvoir que depuis quelques semaines, et encore faut-il en justice retrancher le temps qui s'est écoulé jusqu'au lendemain de leur réélection. S'il allait croire certains de ces journaux, organes de

nos adversaires, nous serions des coquins, des gens malhonnêtes. Jamais je n'ai vu une pareille injustice et une exagération si grande dans le fond et dans la forme. On semble avoir pris à tâche de nous calomnier du soir au matin et du matin au soir. Nos moindres actes sont l'objet de commentaires insultants et nous sommes représentés comme des voleurs, des brigands de la pire espèce. Ce système de calomnie ne nous fait pas le mal qu'en espèrent ceux qui le pratiquent, car l'exagération est trop évidente.

Nous avons raison de compter sur le bon sens du peuple et je connais assez les électeurs pour ne pas craindre les calomnies d'adversaires aussi malhonnêtes et aussi violents. Il me semble que le désappointement ne peut pas seul faire ainsi perdre les notions du juste et de l'injuste et pousser à la calomnie systématique. Pour ma part, M. le président, si je parle de ces attaques ce n'est pas parce qu'elles m'affectent en quoi que ce soit. Je m'en ris et je n'ai que de la pitié pour ceux qui font le triste métier d'écrire des diatribes semblables. Seulement comme il y a des gens dont la bonne foi pourrait être surprise, il est bon que ces écrits et ces attaques de tous genres soient flétris comme ils le méritent. On saura ce que valent ces articles de journaux et ce que l'on doit en penser. La presse qui a un beau rôle à jouer dans le mouvement d'ensemble de nos institutions parlementaires, se fait plus de mal que de bien en suivant une tactique qui ne peut que lui attirer le mépris ou tout au moins, le dédain des honnêtes gens.

M. le président, les orateurs de l'opposition ont critiqué le projet du gouvernement, de réunir en conférence les délégués des différentes provinces pour étudier les questions qui intéressent l'autonomie des Législatures locales et la base financière de la confédération. Ce projet à leurs yeux renferme des dangers inouis. Je ne vois pas en quoi l'idée de réunir une conférence inter-provinciale puisse être si

redoutable ? Pourquoi serait-il dangereux de revendiquer le libre exercice des droits que les pères de la confédération ont voulu donner aux provinces ? Ce n'est pas nous ni notre parti qui avons fait le pacte fédéral. Ce sont vos amis, vos chefs qui ont baclé cette espèce de traité qui, interprété comme il l'est par les autorités fédérales, menace de devenir un obstacle aux progrès de la province. Quel danger peut-il y avoir de chercher à obtenir du pouvoir central une amélioration qui en vaille la peine dans la base financière de la confédération ? Pourquoi ne chercherions-nous pas à avoir un revenu plus en rapport avec nos dépenses et avec les sommes énormes que nous versons chaque année dans la caisse fédérale ? Bien loin de voir un danger pour l'avenir de la province de Québec, je trouve une garantie sérieuse dans cette entente entre les provinces pour assurer leur existence distincte et indépendante du gouvernement central ; et ceux qui prétendent voir dans ce projet des dangers et des menaces pour notre avenir, ou ne sont pas sincères, ou sont des peureux incapables de donner un avis sérieux.

Je suis d'opinion que les travaux de cette conférence vont produire beaucoup de bien et vont faire disparaître le malaise qui existe à l'heure qu'il est. Voilà mon opinion et je la crois bien fondée.

L'honorable chef de l'opposition et l'honorable député de Brome ont parlé du Conseil législatif. Ils se sont demandé si le gouvernement allait abolir cette Chambre, suivant l'un des articles du programme du parti libéral. Nos adversaires qui sont en même temps les amis, et qui se sont en toutes occasions constitués les défenseurs quand même du Conseil, se lamentent au lieu de se réjouir, de voir que l'honorable premier ministre a déclaré que l'abolition de la Chambre haute n'est pas en question. Il faut avouer que ces messieurs ne sont guère faciles à contenter. Si

nous parlons d'abolir le Conseil, ils se scandalisent et crient que nous sommes des révolutionnaires, voulant tout bouleverser sans raison. Au contraire, si nous déclarons que nous laissons dormir cette question, ils nous accusent de manquer à notre programme et d'agir sans sincérité. Je me demande vraiment ce qu'il faudrait faire pour les contenter. Heureusement que notre devoir ne nous impose pas la tâche de les satisfaire. Pourvu que nous soyons d'accord avec les vœux populaires, nous n'avons pas besoin de nous préoccuper de ce que ces messieurs pensent de notre conduite.

Nous ne parlons pas d'abolir le Conseil législatif pour l'excellente raison que le peuple semble vouloir le conserver. Mais il faut bien se rappeler que le peuple veut également que les institutions qu'il a, fonctionnent librement, et s'il prenait fantaisie à quelques-uns de se servir de leur position pour mettre obstacle aux vœux populaires, on pourrait s'apercevoir que le retour de l'opinion publique ne se ferait pas attendre et serait terrible pour les coupables. Ce retour se produirait plus vite qu'on ne le pense en certains quartiers. L'opinion publique a seule le droit de prévaloir dans le jeu de nos institutions populaires ; c'est un principe qu'il ne faut pas oublier

Le discours du trône nous invite à étudier la question de la représentation de la province. L'opposition n'a pas osé critiquer ce projet, bien que son langage nous révèle des craintes auxquelles il n'y a aucun fondement. Tout le monde admet que le mouvement de la population et celui des richesses matérielles a modifié les circonstances dans lesquelles, telles ou telles divisions électorales ont été formées. Aussi l'opposition n'a pas osé contester l'à-propos de l'invitation du discours du trône. Pourquoi ne pas donner un représentant de plus aux comtés de Chicoutimi et Saguenay, qui à eux seuls, par l'étendue de leur territoire, forment presque toute une province.

On pourrait en dire autant de Richmond et Wolfe, Rimouski et Ottawa.

Le développement de la colonisation a augmenté les responsabilités des représentants de ces comtés, et a multiplié énormément leurs travaux. Cette idée devra être tôt ou tard mise à exécution, et il vaut mieux pour les intérêts en jeu que cette question soit réglée dans un temps peu éloigné.

L'opposition nous a fait un grand reproche de ce que nous annonçons comme prochaine, la nomination d'une commission royale pour étudier la question des asiles. S'il y a une loi qui a soulevé des discussions acrimonieuses dans le public et dans la presse, c'est bien celle-là. Nos honorables amis de la gauche, surtout les anciens ministres, en savent quelque chose. Ils connaissent les nombreuses réclamations qu'elle a provoquées. Tout le monde sait que la nouvelle loi des asiles a soulevé des difficultés considérables, et puis, on n'ignore pas que des membres éminents du clergé ont aussi porté contre cette loi des plaintes sérieuses. Nous voulons nous renseigner parfaitement sur tous les éléments de cette question afin de la régler de la meilleure manière possible. Le gouvernement est disposé à respecter les droits des propriétaires des asiles ainsi que ceux de la province. Nous aurons à considérer et à nous prononcer sur des questions très graves et nous n'avons pas l'intention de suivre ici, comme dans bien d'autres occasions, le mauvais exemple que nous ont donné nos prédécesseurs.

Le gouvernement libéral, ou national, s'efforcera de régler ce point de la manière la plus satisfaisante possible. Mais on admettra que ce n'est pas pendant la session, que nous avons le temps d'étudier suffisamment une telle question et la résoudre définitivement. Les reproches que l'opposition nous adresse ne sont donc pas fondés et je ne doute pas que la Chambre les traitera comme ils le méritent.

L'honorable député de Terrebonne, suivant sa peu loyale habitude, a fait une critique déplacée de la conduite de quelques amis du gouvernement. Il leur a reproché d'avoir changé de parti. Avant d'entrer sur ce terrain, rappelez-vous donc ce qui s'est passé dans une certaine circonstance, tristement mémorable. Avant de faire un tel reproche, regardez donc dans vos rangs ! Les honorables députés qui se sont ralliés au programme national se sont montrés conséquents avec leurs professions de foi envers leurs électeurs, en chassant du pouvoir ceux qui s'y cramponnaient avec un acharnement sans précédent. Ils ont suivi les vœux de leurs électeurs en faisant arriver au pouvoir un gouvernement qui a la volonté de mettre fin au régime scandaleux que les conservateurs ont infligé à la province. Il me paraît bien singulier de voir l'un de ceux qui a donné le plus l'exemple des changements à vue, reprocher aux députés nationaux l'appui qu'ils donnent au gouvernement. S'il y a un homme qui a fait des pirouettes étonnantes sur la question Riel, c'est bien l'honorable député de Terrebonne. Après avoir condamné avec violence les ministres fédéraux il a courbé le dos sous le fouet de la discipline de parti et il a lâché le mouvement national après avoir été l'un de ceux parmi les plus ardents à le provoquer par ses dénonciations. Qu'il se rappelle donc ses propres actes et peut-être ce retour sur lui-même le rendra-t-il plus circonspect quand il s'agira de condamner des collègues dont la conduite a été logique et conforme aux vœux de leurs électeurs.

Le parti conservateur a recueilli trop de traîtres dans ses rangs pour avoir le droit de parler de ceux qui désertent son drapeau, flétris par la corruption et le honteux emploi des influences administratives. Ne vous faites pas d'illusion, vous êtes dans l'opposition et c'est pour longtemps. Le peuple ne veut plus de vous ni de votre politique, et vous aurez beau dire et beau faire votre sort est scellé. Pendant des années et des années vous avez cherché à nous ruiner

nous libéraux, dans l'opinion publique ; vous avez eu recours à la calomnie, aux armes les plus déloyales, aux accusations les plus infamantes pour arriver à votre but. Vous nous avez même fait passer pour des hérétiques, pour des hommes sans principes religieux et aujourd'hui vous avez été jugés à votre tour par le peuple. Rien n'a pu arrêter le courant qui vous a précipités du pouvoir, où vous vous croyiez établis en vertu d'une espèce de droit divin. Grâce à Dieu votre règne néfaste est clos et votre esprit de "cramponnage" n'aura pas de sitôt occasion de s'exercer comme vous avez su si bien le faire pendant tout le cours de l'automne passé. Le parti libéral dont je suis fier d'être l'un des membres, a toujours et dans tous les pays où règnent les institutions populaires, été le parti des idées de progrès et de grandeur.

Voyez son histoire en Angleterre surtout où les libéraux ont le mieux peut-être compris les règles qui doivent présider aux progrès des masses, tout en gardant un légitime respect pour les choses du passé. Qu'on lise l'histoire de Macauley et l'on y verra que les grandes idées destinées à faire avancer le peuple dans la voie du progrès, ont été d'abord exposées, développées, préconisées et finalement rendues triomphantes grâce aux efforts du parti libéral. On pourrait presque dire que tout ce qu'il y a de grand dans le monde est dû à l'initiative des libéraux et que tout ce qu'il y a d'arriéré, de rétrograde, tout ce qui sent les privilèges de castes, est le fruit naturel de cet esprit déplorable que l'on doit au conservatisme et que nos adversaires ont su pratiquer presque jusqu'à la perfection. Triste perfection, qui a valu à ces messieurs le châtiement qu'ils viennent de recevoir du corps électoral.

M. le président, l'honorable député de Brome a parlé de la démission de certains conseillers législatifs. Ces messieurs se scandalisent parce que quelques-uns des conseillers ont

cru devoir remettre leur siège à la disposition du gouvernement. Sans aller au point de faire des suppositions injurieuses, ne pourrait-on pas croire qu'il n'y a là que des conversions politiques fort naturelles? Ce n'est pas invraisemblable, tant s'en faut. Dans tous les cas, je ne suis pas chargé de défendre la réputation de ces messieurs du Conseil, qui ont toujours été choisis dans les rangs de nos adversaires. Que les honorables députés de la gauche règlent leurs comptes du mieux qu'ils le pourront, cela ne nous regarde guère.

M. le président, le programme que le gouvernement a mis devant les Chambres sans être aussi complet qu'il l'aurait été, si nous avions eu plus de temps à notre disposition, mérite néanmoins l'appui de cette Chambre. Je suis certain que le peuple qui suit avec attention tout nos procédés, approuve les mesures ministérielles et désire les voir réalisées. Le gouvernement pour accomplir les réformes qui s'imposent doit avoir la confiance et l'appui de la Chambre et cet appui j'en suis certain, ne lui fera pas défaut. Nous nous efforcerons, de notre côté, de le mériter par une administration sage et économe, et en faisant des lois en rapport avec les besoins de la province. Nous avons entrepris la tâche de réparer les fautes nombreuses de nos prédécesseurs et nous ne négligerons rien pour tenir nos promesses. Pour cela nous comptons sur l'esprit de justice non-seulement de nos amis politiques mais de toute la députation. Quant à ceux qui ne voudront pas entendre notre appel, tant pis pour eux, car leur mauvais vouloir ne nous empêchera pas de faire notre devoir jusqu'au bout.

Le pouvoir a été assez longtemps une arme entre les mains d'hommes qui ne songeaient qu'à s'en servir pour leur avancement personnel et celui de leur coterie. Aujourd'hui sa puissance et son prestige seront employés à faire le bien du peuple et à assurer le progrès matériel de la pro-

vince. Nous voulons que l'arrivée au pouvoir du gouvernement soit le commencement d'une nouvelle ère ; ère de réforme, ère de bonne administration et d'économie bien entendue dans la dépenses des deniers publics.

M. Deschênes—*député de Témiscouata*.—M. le président, je ne me lève pas avec l'intention de répondre au discours de l'honorable secrétaire provincial. Je ne veux qu'exprimer mes vues sur le discours du trône par lequel le cabinet nous fait connaître sa politique. Pour ma part, j'avoue que je ne suis pas prêt à me prononcer sur les mesures qu'il nous annonce. Nous ne les connaissons pas encore, et tout ce que nous pourrions faire ne saurait avoir en ce moment un résultat pratique. Quand ces mesures nous seront soumises, je me ferai un devoir de les étudier avec soin et de les apprécier avec impartialité et justice. Si ceux que j'ai combattus savent faire le bien, je ne serai pas assez aveuglé par l'esprit de parti pour leur refuser mon approbation, de même qu'ils recevront ma désapprobation la plus sévère, s'ils profitent de leur positions pour enrayer les développements de la politique de progrès qui a tant bénéficié au pays.

Comme d'ordinaire, l'honorable secrétaire provincial a parlé avec énergie et conviction, aussi ne suis-je pas surpris de le voir en contradiction avec son chef, le premier ministre. L'honorable secrétaire de la province a une qualité par dessus toutes, c'est celle de ne pouvoir dissimuler sa pensée et de taire ses convictions. Il nous a déclaré franchement que pour sa part il était toujours le libéral d'autrefois, et que c'est le parti libéral qui a triomphé dans les dernières élections. Sous ce rapport il n'a pas craint de se mettre en contradiction avec son chef. En effet l'honorable premier ministre a déclaré qu'il ne fallait plus parler du parti libéral, qu'il n'existait plus. Qu'il était le chef d'un nouveau parti qui porte le nom de national. De son côté l'honorable

secrétaire de la province soutient que le parti libéral continu d'exister. Non-seulement qu'il continu d'exister, mais qu'il est plus fort que jamais, puisqu'il est arrivé au pouvoir. J'aimerais beaucoup que l'un ou l'autre de ces honorables ministres serait assez bon de me dire laquelle de ces deux assertions il faut croire.

M. le président, l'honorable secrétaire de la province a prétendu que le parti conservateur n'a rien fait pour le progrès du pays. Je ne puis croire que l'honorable ministre ait été sérieux en disant cela. Il est trop bien renseigné pour ignorer les résultats bienfaisants de la politique conservatrice. Il sait bien que c'est le parti conservateur qui a pris l'initiative des grands travaux publics qui ont transformé le pays, qu'ils l'ont fait ce qu'il est aujourd'hui. Voyez le Grand Tronc, l'Intercolonial, le Pacifique et tous les chemins de fer de moindre importance que ces grandes voies mais qui, ensemble, forment un magnifique réseau de communications rapides et peu coûteuses d'un bout à l'autre du pays. Tous ces chemins de fer qui sont autant de chemins de colonisation ont ouvert le pays et contribué grandement et à sa prospérité et à l'augmentation de sa richesse.

On peut dire que ce sont autant de monuments qui diront aux générations futures l'esprit de progrès et d'avancement qui animait les chefs du parti conservateur, et ce sont des monuments que les libéraux ne pourront jamais détruire. Si le gouvernement actuel veut faire, comme il le dit, le bien du pays, s'il veut développer et multiplier ses richesses, il devra continuer l'application de la politique du parti conservateur. Ce sera pour lui le seul moyen d'acquiescer la confiance du peuple de la province,

J'ai remarqué avec surprise que l'honorable premier ministre n'a pas parlé de la fameuse question Riel. Il ne nous avait pas habitués à cette réserve pendant la campagne électorale. On sait en effet que si ces messieurs sont parvenus

au pouvoir c'est en exploitant devant les populations la mort de ce pauvre Riel. Le parti ministériel d'aujourd'hui s'est servi pour arriver à ses fins, de l'échafaud de Riel comme d'un marche-pied. Les libéraux ont versé des larmes hypocrites sur la tombe de celui qu'ils n'avaient pas hésité à exiler, à la demande de leurs amis politiques les Anglais d'Ontario. Ces cœurs sensibles n'avaient des pleurs que pour Riel, tandis que le sort des infortunés missionnaires morts de la main des sauvages soulevés par lui, les laissait froids. Les libéraux tout en larmes pour Riel n'avaient rien à offrir pour les deux prêtres tombés sous les balles des sauvages insurgés à la voix de ce même Riel ; rien non plus pour les courageux soldats qui sont restés là-bas sur le champ de bataille, sacrifiant leur vie pour la cause de l'ordre dans le pays !!

Les conservateurs eux aussi ont regretté l'exécution du chef des Métis, mais ils n'ont jamais commis l'indécence de faire du capital politique avec l'échafaud de ce malheureux. Tout en exprimant des regrets sincères et profonds, ils ont compris que leur devoir était de travailler à rétablir l'ordre et la tranquillité dans le pays, et c'est ce qu'ils ont fait malgré les criaileries des libéraux et de tous ceux qui se sont joints à eux dans cette campagne.

Le parti libéral regrettera avant longtemps les dangereux germes de troubles qu'il a semés dans le pays depuis deux ans ; il le regrettera d'autant plus qu'il a maintenant la responsabilité du pouvoir et qu'il doit par conséquent faire régner l'harmonie et la concorde entre les différentes races qui habitent la province. Il est maintenant de son devoir de calmer les esprits qu'il a surchauffés et de détruire les préjugés de race et de religion qu'il a semés partout. Je lui souhaite de réussir, car je préfère avoir la tranquillité pour la province, qu'un succès pour mon parti.

On a traité le parti conservateur de parti d'éteignoirs.

Oublie-t-on les grands travaux d'utilité générale qu'il a entrepris et menés à bonne fin. J'ai mentionné tout à l'heure quelques unes de ces grandes entreprises publiques. Je pourrais ajouter encore les travaux de colonisation.

Que l'on parcoure la province et partout on verra des preuves que depuis quinze ans la colonisation a fait des progrès constants et considérables. C'est grâce à la politique du parti conservateur, si d'aussi beaux résultats ont été obtenus, et certes si les honorables ministres veulent bien en faire autant, — pour ma part, je ne leur en demande pas plus — ils mériteront la confiance de l'immense majorité de la population. Il est vrai que ce sera adorer ce qu'ils ont brûlé, mais il n'est jamais trop tard pour reconnaître son erreur.

M. le président, j'ai dit en commençant mes remarques que je ne voulais pas me prononcer sur le mérite même des mesures que le gouvernement nous annonce dans le discours du trône. Je considère qu'il ne serait pas sage pour moi de porter dès à présent un jugement sur des projets que je ne puis connaître ni étudier, puisqu'ils ne sont pas devant la Chambre. Quand ils nous auront été soumis, je me ferai un devoir de les étudier avec soin et de me prononcer en temps et lieu. Il est vrai que plusieurs des projets du gouvernement me paraissent bien un peu extraordinaires et en contradiction avec leurs promesses d'autrefois, mais il peut arriver que l'on nous donne des explications satisfaisantes là-dessus, c'est pourquoi j'attendrai.

M. Cormier—*député d'Ottawa*.— M. le président, étant du nombre des nouveaux députés, je demande l'indulgence de la Chambre, car jusqu'ici la carrière que j'ai suivie ne m'a guère habitué aux luttes oratoires. Aussi j'espère que mes honorables collègues ne me refuseront pas l'indulgence que je réclame d'eux.

Nous avons entendu, depuis que ce débat est commencé les honorables ministres nous faire force promesses, et nous

montrer l'avenir tout en rose, pourvu qu'ils soient les gouvernants. Ce n'est pas la première fois que nous entendons ces messieurs faire des professions de foi aussi magnifiques : mais nous savons aussi avec quelle facilité ils les mettent de côté quand le moment est arrivé de remplir leurs engagements. Ce qui se passe ici maintenant n'est que la répétition de ce que nous avons vu dans la dernière campagne électorale. Les libéraux protestaient alors de leur amour pour tout ce qui touchait aux Métis et surtout à leur chef Riel. Et cependant, n'est-il pas vrai qu'ils ont exilé Riel lorsqu'ils étaient en position de lui faire du bien, et non pas seulement de verser des pleurs stériles et hypocrites sur son sort. Autrefois ils ont suivi la voix de leur chef, l'honorable M. McKenzie, qui voulait donner satisfaction aux sentiments de haine qu'il avait soulevés parmi les orangistes *gris* d'Ontario, et qui persécutaient Riel jusque dans sa demeure. Les libéraux de la province de Québec ont courbé le dos sous le fouet de leurs alliés politiques les Anglais, et ils ont voté l'exil de celui qu'ils font semblant de chérir aujourd'hui. Pourquoi ne sont-ils pas venus à son secours alors qu'il leur était si facile de le faire d'une manière efficace, puisqu'ils étaient au pouvoir. C'est là un exemple de duplicité que le peuple connaîtra avant longtemps et qu'il leur fera payer cher.

L'honorable secrétaire provincial a prétendu que le parti conservateur n'a jamais rien fait pour le progrès du pays. Je ne puis m'accorder avec lui sur ce point, car si je consulte les statistiques qui sont l'histoire de l'avancement du pays, je suis forcé d'en arriver à une toute autre conclusion. Si je prends, par exemple, les territoires que renferme la division électorale que j'ai l'honneur de représenter, je trouve là des preuves des grands progrès dus à la politique éclairée et sage du parti conservateur. La colonisation y a fait d'énormes progrès ; partout la forêt a fait place à des villages prospères, à des paroisses populeuses et donnant toutes les preuves

d'une aisance très enviable. Aussi je félicite le parti conservateur d'avoir si bien encouragé la colonisation dans toute la province, et en particulier dans le grand comté d'Ottawa. Sa politique a produit là comme ailleurs les plus heureux résultats. Ce parti que l'on s'efforce de faire passer pour arriéré et ennemi du progrès, a cependant doté le pays d'un réseau de voies ferrées qui fournit à l'agriculture, aux industries et au commerce les avantages inappréciables de communications faciles, rapides et peu coûteuses. On ne peut que difficilement se faire une idée de la part qu'a eue ces améliorations dans le mouvement général des affaires, et de l'augmentation qu'elles ont produite dans la richesse nationale.

M. le président, je ne m'étais levé que pour faire quelques remarques afin de repousser cette accusation ; que le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir n'avait rien fait pour le pays. Quant à ce qui regarde le discours du trône, j'attendrai pour me prononcer sur les diverses mesures qui y sont annoncées que ces mesures soient soumises à notre considération. Je remercie la Chambre pour la bienveillance qu'elle m'a témoignée pendant que je lui adressais ces quelques remarques.

M. Lussier—*député de Verchères*.—M. le président, je ne viens pas faire un discours à la Chambre. Depuis que ce débat est commencé nous avons eu le plaisir d'entendre de si éloquents orateurs que je pourrais me dispenser de prendre part à cette discussion. Seulement, comme j'ai un devoir à remplir envers mes électeurs je me crois obligé de demander à cette honorable Chambre la permission de lui soumettre quelques observations sur la question qui nous occupe. En même temps, je réclamerai son indulgence pour mon inexpérience et mon peu de connaissance, que j'avoue sans fausse honte. En compensation je m'efforcerai d'être aussi bref que possible.

M. le président, plusieurs des orateurs qui m'ont précédé, si non la plupart, ont parlé du nouveau parti politique qui a surgi dans la province à la suite des tragiques événements qui se sont déroulés dans une partie lointaine du pays, mais qui n'en est pas moins chère à nos cœurs de patriotes et de Canadiens-Français. Ces orateurs ont diversement apprécié la conduite passée et l'avenir probable de ce nouveau parti, qui a opéré un si profond bouleversement dans les rangs des anciennes organisations politiques qui se divisaient la province auparavant.

Ces différentes appréciations provenaient sans doute des attaches antérieures des orateurs qui les ont exprimées. Pour moi, j'avoue que quand j'ai vu des hommes distingués par leurs talents et les services qu'ils ont rendus dans la carrière publique, reconnaître qu'enfin le jour était arrivé de briser en quelque sorte avec un passé glorieux sans doute, mais qui n'offrait plus de sérieuses garanties pour l'avenir, et de faire appel à tous les vrais patriotes, à tous ceux qu'anime un amour sincère de leur race et de leur pays, pour former un parti nouveau et puissant, quand j'ai vu, dis-je, un tel mouvement appuyé par des hommes aussi distingués que ceux que nous voyons à notre tête, j'ai été heureux, et je me suis dit que l'avenir de la province allait recevoir de ce patriotique mouvement, des garanties qui le mettraient hors de tout danger. Les événements depuis ont marché, et celui qui veut bien se rendre à l'évidence a acquis de jour en jour pour ainsi dire, la certitude que le parti national formé spontanément au lendemain d'un jour néfaste de notre histoire, allait recevoir l'adhésion de la grande majorité des habitants de cette province. L'un des premiers, je me fais gloire de le dire ici hautement, je me suis rallié à ce mouvement destiné à produire tant de bien parmi mes compatriotes.

Les succès qui ont déjà couronné ses efforts, les triomphes éclatants que les chefs de ce parti ont remportés aux élec-

visions générales ne sont que l'heureux présage de succès futurs plus grands, plus complets encore. Je suis convaincu que le parti national, s'il continue, comme je n'en puis douter, à marcher dans la voie droite du devoir, à suivre énergiquement le magnifique programme qu'il s'est tracé et dont il ne s'est pas éloigné depuis son origine, fera le plus grand bien à notre province et garantira son avenir de la manière la plus efficace possible. Il est fondé sur une pensée qui ne peut périr. Il s'inspire du plus pur patriotisme, et je dis qu'un parti qui fonde son avenir sur le patriotisme, ne peut manquer de recueillir dans ses luttes de nombreux lauriers. Nous avons un exemple de ce que peut faire le patriotisme. L'infortuné mais en même temps l'héroïque martyr politique qui a sacrifié sa vie pour ses compatriotes, qu'il chérissait de toutes les puissances de son âme ardente, recueille l'hommage du respect de tout un peuple, et son nom figure déjà pour nous parmi les héros qui sont morts pour la cause de la liberté opprimée. Riel mort est plus vivant que jamais dans la mémoire de tous ses compatriotes Métis comme Canadiens-Français. Fier et courageux en face des ennemis de son peuple, il a lutté avec un héroïsme qui a arraché les aveux les plus flatteurs de la part même de ses ennemis les plus acharnés.

Il a su conquérir la gloire impérissable des héros d'un peuple opprimé, et sur l'échafaud, livré à la puissance de ses bourreaux, il était plus grand que le plus grand de ses oppresseurs. Sa mémoire chérie par ceux qui l'ont vu lutter au milieu d'eux, restera à toujours dans le cœur de tous les vrais patriotes et de tous les amis dévoués de la grande cause de la liberté. Ceux qui pour des fins de parti, s'efforcent de diminuer l'auréole de gloire qui environne son nom, ne peuvent s'empêcher de reconnaître qu'il s'est montré grand au milieu des adversités terribles qui ont signalé sa carrière.

Sa mort pleine de courage a été le signal de la fusion des forces vives de notre nationalité. Le lendemain de la tragé-

die de Régina, nous avons vu réunis dans une commune aspiration, les hommes que les luttes politiques avaient tenus jusque là éloignés les uns des autres. Nous les avons vus unir leurs protestations contre la conduite inique de ceux qui avaient mission de défendre nos droits. Et depuis ces jours mémorables, bien que nous ayons eu à déplorer des défaillances étranges, la masse du peuple est restée fidèle aux engagements solennels pris à cette époque-là. Le peuple est animé par un sentiment plus fort que toutes les convoitises. Il ne connaît que l'impulsion de son bon cœur et il a vu sur l'échafaud politique de Régina un martyr d'une noble cause, et il a d'instinct épousé cette cause. Comme suprême protestation il a renversé les ministres qui n'avaient pas voulu s'associer à ses larmes.

Ce parti national est appelé, n'en doutons pas, M. le président, à de grandes destinées. Son élévation au pouvoir n'est pas l'unique but qu'il convoitait. Le pouvoir pour lui, n'est et ne doit être qu'un moyen et non la fin. La tâche qu'il a devant lui est noble mais aussi elle est immense, pleine de difficultés plus graves les unes que les autres. Son patriotisme doit se traduire par des actes de fermeté et de courage. Il doit préparer d'une main sûre les destinées de la nation. La province a les yeux sur lui et elle a confiance qu'il saura réaliser les brillantes espérances qu'il a fait concevoir.

J'ai dit qu'il avait une rude tâche à remplir. En effet, n'a-t-il pas entrepris de remettre dans une bonne situation les finances de la province. Je considère que si nous donnons à la province des finances prospères, en rétablissant l'équilibre dans le budget, nous aurons rendu un immense service au peuple, même au point de vue de la conservation des belles institutions qu'il possède à l'heure qu'il est. On l'a dit avant moi et je partage absolument cette opinion, que l'avenir de notre province dépend dans une large mesure de l'administration de ses finances. Il y a

longtemps que les hommes distingués qui occupent en ce moment les bancs du trésor ont compris cette nécessité, et nous en avons la preuve dans le programme qu'ils ont soumis au peuple et qui a reçu comme on le sait, l'assentiment de la majorité du corps électoral parlant par la voix autorisée de ses représentants. Nous avons malheureusement à déplorer une bien triste administration financière. Cette mauvaise administration s'est traduite par des déficits annuels et successifs se montant en totalité à des millions de piastres. Il faut de toute nécessité en finir avec ce système qui nous mènera à la ruine. Il faut ramener l'ordre dans le budget, et s'il faut un emprunt pour solder les dettes des autres gouvernements, que l'on emprunte mais que l'on prenne des mesures pour que nous ayions à l'avenir des finances prospères.

Je ne parle que de l'un des sujets qui devront attirer l'attention du gouvernement, et cependant quelle tâche difficile il aura à accomplir. Le patriotisme du parti libéral allié au parti national, ces deux partis n'en formant qu'un à vrai dire, triomphera de tous les obstacles et couronnera son œuvre d'un succès définitif et éclatant.

Je vous demande pardon, M. le président, de vous avoir retenu plus longtemps que je ne le pensais lorsque j'ai commencé à vous adresser la parole. Je vous remercie, comme je remercie la Chambre de la bienveillante attention qu'elle a bien voulu m'accorder pendant ces quelques remarques.

M. Villeneuve.—*député d'Hochelaga.*—M. le président, je ne désire faire que quelques remarques avant que la discussion soit close.

Depuis quelques mois, on n'a pas cessé de nous répéter qu'il n'y avait plus qu'un seul parti chez nos adversaires, que tous les anciens libéraux avaient déserté leur vieux drapeau pour se ranger sous l'étendard du parti national.

L'honorable député de Verchères vient de nous donner raison en disant que le parti libéral existait encore et qu'il se rappelait son passé. Pour ma part, je suis content de voir enfin la vérité se faire jour complètement, et de constater par les déclarations mêmes des intéressés, qu'à droite il y a deux partis bien distincts : le parti libéral et ce qu'on appelle encore le parti national. On sait M. le président, que c'est avec ce cri de parti national que les libéraux ont réussi jusqu'à un certain point, à tromper le peuple et à monter sur les banquettes du trésor. On a obtenu un succès passager en exploitant les préjugés les plus dangereux, mais ce moyen de triompher porte en lui-même son châtement. Je suis de l'opinion des esprits les mieux renseignés et les plus en position de donner un jugement impartial et comme eux, je crois que ce mouvement national fera beaucoup plus de mal que de bien à notre nationalité. Il sera cause que les intérêts de la province souffriront énormément de l'animosité qui existe entre les différentes races qui habitent notre territoire. Et pour ramener les esprits au point où ils étaient quand ce mouvement a éclaté, nous devons faire peut-être des concessions qui nous rejeteront beaucoup en arrière.

Si les malheurs qu'il est facile de prévoir se produisent ; comme j'en ai la crainte, dans un avenir plus ou moins rapproché, ces messieurs seuls en devront porter toute la responsabilité. Il est plus facile de soulever les préjugés que de les calmer ; c'est précisément là que réside le danger de faire de ces agitations que l'on ne peut arrêter quand elles deviennent dangereuses. M. le président, l'honorable député qui a pris la parole avant moi a parlé de la situation financière de manière à faire croire qu'elle était bien mauvaise. Ceci m'a étonné car je croyais qu'un gouvernement qui laisse un surplus de \$100,000 dans la caisse publique, comme l'a fait le gouvernement Ross, ne pouvait être accusé d'avoir mal administré les finances de la province.

Le gouvernement veut emprunter quatre millions de piastres, et c'est sans doute pour préparer les voies, qu'il donne ordre à ses partisans de décrier la politique financière de ses prédécesseurs, afin d'établir par là la nécessité de cet emprunt. Mais dans ces sortes de questions il ne s'agit pas seulement de faire des affirmations en l'air ; il faut donner des preuves et c'est là que nous attendons nos adversaires. Je regrette pour ma part, M. le président, que le gouvernement n'ait pas mûri ses projets de manière à nous les soumettre pendant la présente session. Il est très regrettable que nous soyons réunis ici pour nous entendre dire que nous n'avons rien à faire, parce que le gouvernement n'est pas prêt. Si deux mois ne lui suffisait pas c'est bien simple, il aurait du demander un délai plus long et je ne crois pas que la Chambre aurait trouvé à redire à cela. Il aurait été beaucoup mieux de retarder d'un mois ou cinq semaines la reprise des travaux de la session et avoir quelque chose à faire, plutôt que de nous convoquer un mois plus à bonne heure pour être la plus grande partie du temps les bras croisés. Voilà ma manière de voir et je crois qu'elle sera approuvée par tous les hommes pratiques.

Je ne veux pas prolonger davantage mes remarques, vu que ce débat a déjà été suffisamment long. J'ai voulu simplement protester contre les assertions, à mon point de vue, exagérées, formulées par les honorables députés de la droite.

M. Martin—*député de Rimouski*.—M. le président, la Chambre me permettra, malgré l'heure avancée, de lui faire quelques courtes remarques sur un ou deux sujets mentionnés dans le discours du trône. Comme représentant d'une circonscription agricole, j'ai été particulièrement heureux de voir que les honorables ministres avaient songé, dans leur sollicitude, à la grande cause de l'agriculture. Je ne puis que les féliciter chaleureusement de la décision qu'ils

ont prise de créer un nouveau ministère, qui aura pour mission spéciale de veiller aux intérêts agricoles et à ceux non moins importants de la colonisation. Nous savons que ces intérêts, sans avoir été complètement mis en oubli, ont été cependant beaucoup trop négligés par les cabinets précédents. Cette décision ne pourra manquer de produire, j'en ai la conviction, les résultats les plus heureux. Elle contribuera à faire disparaître les nombreux abus de toutes sortes qui se sont produits sous l'administration précédente. C'est surtout en ce qui concerne la dépense des argents de colonisation que ce nouveau département donnera de grands avantages. Pour ma part, je connais ce qui s'est passé dans le comté de Rimouski, ainsi que les abus criants qui se sont produits dans ce service dans le but de favoriser mon adversaire et d'assurer ma défaite. Les travaux que l'on faisait exécuter laissaient beaucoup à désirer, de même que la manière dont l'argent était réparti. Ainsi, je ne puis m'empêcher de blâmer sévèrement le cabinet Ross d'avoir, entre autres choses, négligé de payer les travaux exécutés à St. Moïse. J'ai la confiance que le gouvernement actuel se montrera plus juste envers les pauvres colons, qui ont fait tant de sacrifices, pour coloniser ce territoire et le mettre en valeur.

Le discours du trône nous annonce qu'une commission royale va être nommée pour étudier la question des asiles d'aliénés. Le gouvernement devra, d'après moi, examiner avec soin, lorsqu'un projet de loi concernant les asiles sera discuté, si l'obligation des municipalités de payer la moitié des frais d'entretien des aliénés, n'est pas une charge trop lourde pour certaines paroisses pauvres. Cette question mérite la plus sérieuse considération du gouvernement et de cette Chambre, et j'espère qu'on l'étudiera avec le soin que son importance exige.

On nous annonce aussi M. le président, une mesure pour

mieux répartir la représentation de la province. J'aime à croire que cette mesure sera accueillie avec toute la faveur qu'elle mérite. Nous savons que la proportion des députés n'est pas ce qu'elle devrait être, si on examine attentivement la question au double point de vue de l'étendue du territoire et de la population. Ainsi, pour parler d'une circonscription électorale que je connais personnellement, je puis affirmer sans crainte d'être démenti, que Rimouski devrait être divisé en deux comtés. Rimouski à lui seul est toute une province; et ce n'est pas une tâche ordinaire, mais au contraire, presque impossible sans les plus grands travaux, de s'enquérir des besoins de chacune des localités répandues sur un territoire aussi vaste. Il faudrait que le député consacrerait tout son temps pour connaître tous les besoins d'une division aussi considérable, et encore je suis convaincu qu'il ne réussirait pas à voir partout; les voyages qu'il aurait à faire étant trop longs, trop coûteux et trop nombreux. Faire seulement le tour de Rimouski n'est pas une petite affaire, et pourtant qu'est-ce en comparaison de la visite de chacune des localités que renferme cette petite province. J'espère que le gouvernement songera au comté que je représente et qu'il lui rendra justice en temps et lieu.

Les résolutions sont successivement votées, puis l'adresse suivante est définitivement adoptée dans les formes réglementaires :

*A Son Honneur L. F. R. Masson, Lieutenant-Gouverneur
de la Province de Québec.*

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'Assemblée législative de la province de Québec, réunie en législature provinciale, remercions humblement Votre Honneur, de son gracieux discours prononcé à l'ouverture de la première session de la sixième législature de la province de

Québec, ouverte au nom de notre Souveraine, l'année même de son jubilé royal, circonstance qui doit être considérée comme d'un bon augure pour le succès de nos travaux législatifs ; et des souhaits de bienvenue dans cette enceinte parlementaire qu'il nous adresse, et des vœux qu'il fait pour que nos délibérations soient conduites avec dignité, que nos discussions soient faites avec calme et modération, et que toutes les mesures que nous adopterons soient marquées au coin d'un patriotisme véritablement éclairé ; assurant Votre Honneur qu'il peut compter sur le concours de notre dévouement aux intérêts publics de la province.

Nous regrettons que la santé de Votre Honneur vous ait mis dans la nécessité de demander un congé temporaire, mais nous constatons avec bonheur que vous avez pu reprendre vos travaux, toujours dirigés, par vous, comme chef de l'exécutif, avec tant de tact et d'habileté.

Nous constatons, avec Votre Honneur, que les habitants de cette province, sans distinction de races ou de croyances se réjouissent avec ceux des autres parties de l'Empire britannique, de ce qu'il ait plu à la divine Providence de conserver les jours de notre Gracieuse Souveraine assez longtemps, pour qu'elle puisse célébrer le cinquantième anniversaire de son couronnement, et recevoir, à l'occasion de ce joyeux événement, les hommages et les félicitations de plus de trois cent millions de sujets reconnaissants.

Votre Honneur peut rester convaincu que nous ne manquerons pas de nous réunir dans un sentiment de commune loyauté, pour lui donner l'occasion de faire déposer aux pieds du trône l'expression de nos respects pour la femme distinguée qui nous gouverne, et de notre admiration pour la sagesse qui a illustré son règne glorieux.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que la crise ministérielle survenue au commencement de cette session, et les circonstances exceptionnelles qu'il ont fait appeler ses présents

aviseurs, le justifient de nous dire que le gouvernement ne pourra point nous soumettre plusieurs mesures importantes qui sont actuellement à l'étude et qui devront recevoir notre attention à une époque ultérieure ; mais que nous sommes heureux d'apprendre cependant que nous n'en serons pas moins appelés à examiner quelques mesures d'urgence qui s'imposent à notre considération immédiate, et que parmi ces mesures la question financière occupera le premier rang.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que la construction d'une immense voie ferrée et celle du palais législatif, des ministères et du palais de justice à Québec, et les subsides généreux, accordés aux compagnies de chemin de fer, ont forcé les gouvernements précédents à recourir à des emprunts considérables durant les dernières douze années ; que l'emprunt de 1882, destiné à compléter ces travaux de construction, à payer la balance de ces subsides et à acquitter toutes les réclamations flottantes qui pouvaient alors exister contre la province, a été dépensé en entier, et n'a satisfait qu'une partie de ses besoins ; qu'il reste encore à payer un montant considérable de l'ancienne dette flottante, qui a été augmentée par la mise en force, l'an dernier, de la loi de 1886, autorisant la transformation, en sommes d'argent des subsides en terres, accordés à certaines compagnies de chemin de fer ; que plusieurs de ces compagnies ont réclamé et obtenu, dès avant le 1er février dernier, le bénéfice de cette loi.

Et nous apprenons avec satisfaction, qu'afin de nous permettre de nous bien rendre compte de la nature et du montant de ces engagements, le gouvernement a fait préparer par les chefs de départements, et nous soumettra sans retard, un état complet et détaillé de toutes les réclamations anciennes et nouvelles, en sus de la dette consolidée, qui sont actuellement pendantes et qui constituent la présente dette flottante, dont il faut acquitter, à courte échéance, la

partie non contestée, si l'on veut conserver le crédit et sauver l'honneur de la province.

Le gouvernement n'ayant pas eu le temps de mûrir aucun projet propre à créer les ressources nécessaires aux éventualités du moment, nous admettons avec Votre Honneur qu'il ne lui reste d'autre alternative que de nous suggérer de faire un nouvel emprunt suffisant pour payer tout ce qui peut être légitimement dû.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement se propose d'inviter les gouvernements des autres provinces et celui de la Puissance à examiner une question d'une importance vitale : celle des relations financières et autres des provinces avec le gouvernement fédéral.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que l'obscurité, à certains égards, de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et l'interprétation donnée à quelques clauses de cet acte, dans certaines circonstances, ont fait naître des craintes légitimes sur le maintien de nos institutions locales et rendent nécessaire une entente, entre les gouvernements provinciaux et de la Puissance, en vue d'arriver à un état de choses plus satisfaisant pour tous.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que les vingt années écoulées depuis l'établissement de la Confédération ont démontré l'insuffisance des arrangements financiers, faits au début ; qu'en entrant dans la Confédération la province de Québec, à l'instar des autres provinces, a abandonné au pouvoir central sa part des revenus des douanes et de l'accise, qui ont plus que doublé depuis et qu'elle n'a reçu, en retour, qu'une subvention annuelle, fixe et déterminée ; que pendant que les provinces abandonnaient ainsi le plus clair et le plus important de leurs revenus, elles restaient chargées de fortes dépenses pour le maintien de leur gouvernement et de leurs institutions locales, lesquelles dépenses devaient nécessairement augmenter avec la population et le développement du pays

Et nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur que, dans ces circonstances et pour ces raisons, le gouvernement croit le moment venu pour les provinces d'envisager sérieusement la situation et d'aviser ensemble aux moyens de porter remède aux difficultés du présent et d'empêcher leur retour à l'avenir ; et nous serons tenus au courant des négociations qui pourront avoir lieu à ce sujet et appelés à adopter, au besoin, des résolutions convenables aux circonstances.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que la colonisation rapide des nouveaux cantons de la province est la cause nationale par excellence ; nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement se propose d'apporter un soin particulier au succès de cette cause, et que dans ce but il nous proposera une mesure créant un ministère spécial de colonisation et d'agriculture et s'efforcera de favoriser davantage les colons de bonne foi, tout en protégeant les revenus des terres de la couronne : que le gouvernement voit avec sollicitude les pénibles efforts des colons et s'efforcera de contribuer autant que possible à améliorer leur condition.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que les graves difficultés soulevées au sujet des asiles d'aliénés et à l'occasion de la mise en force du statut relatif à ces asiles, passé en 1885, rendent nécessaire la nomination d'une commission royale, chargée de rechercher, auprès des autorités les plus compétentes, les causes réelles de ces difficultés et les moyens propres à les faire cesser et à guider le gouvernement dans la préparation de toute mesure qui sera jugée convenable.

Il nous fait plaisir d'apprendre que le travail de la commission, nommée pour la refonte des statuts qui concernent la province, est terminé et qu'une mesure nous sera soumise pour lui donner force de loi et permettre au gouvernement de livrer ces statuts au public dans le cours de l'été prochain.

Nous apprenons avec satisfaction que le gouvernement, qui n'a pas encore reçu le rapport du commissaire, nommé en 1884, pour faire une enquête sur l'administration du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, fait des démarches dans le but d'obtenir ce rapport afin de nous le soumettre avant la fin de la session.

Nous sommes heureux de constater avec Votre Honneur, que la part que le département de l'instruction publique de notre province a prise à l'exposition coloniale de Londres, l'an dernier, a été de nature à faire connaître notre système scolaire au monde entier et à faire honneur à la province.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement se propose de faire aussitôt que possible, certaines modifications exigées par des faits récents et bien regrettables qui ont prouvé que notre système de comptabilité ministérielle était imparfait.

Nous pouvons assurer Votre Honneur que les comptes publics qui nous seront soumis et les subsides qui nous seront demandés pour la prochaine année fiscale, ainsi qu'un montant supplémentaire assez considérable pour satisfaire aux besoins de l'exercice courant, que le service public exige que nous votions, recevront toute notre attention.

Nous nous réjouissons d'apprendre que le gouvernement se propose de pratiquer la plus stricte économie, d'opérer quelques réformes urgentes dans l'administration de la justice, au point de vue de la célérité et de l'économie dans les procès, et de ne permettre, dans toutes les branches du service public, que les dépenses indispensables aux besoins et à l'efficacité du bon gouvernement de cette province.

Nous admettons, avec Votre Honneur, que la disproportion qui existe entre la population de certaines divisions électorales de cette province, nécessitera avant longtemps l'adoption d'une mesure propre à assurer une représentation

plus juste pour certaines localités, et plus directe pour certains intérêts supérieurs, et nous sommes heureux d'être invités à nous occuper de ce sujet important.

Nous remercions Votre Honneur de la prière qu'il adresse à Dieu de bénir nos travaux, de faire régner au milieu de nous l'union et la concorde si nécessaire dans les circonstances, et de nous inspirer les meilleurs moyens à adopter pour assurer la prospérité de notre chère province.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du jeudi, le 24 mars 1887.

SOMMAIRE :—Dépôt de projets de lois.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le président donne communication à la Chambre d'un jugement de la cour supérieure du district de St-Hyacinthe, déclarant valide l'élection de Edouard Lareau, député de Rouville.

La prochaine séance est fixée à lundi prochain, le 28 courant.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOIS.

M. **Hobidon**—*député de Châteauguay*.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre :

1. Un projet de loi concernant l'enregistrement des procurations en certains cas.

2. Pour modifier l'article 39 des clauses générales des corporations de ville.

3. Un projet de loi concernant la procédure en matières commerciales.

M. **Lareau**—*député de Rouville*.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre :

1. Un projet de loi pour modifier la loi des élections contestées.

2. Un projet de loi pour modifier la loi électorale de Québec.

3. Pour modifier l'article 232 du code de procédure civile.

4. Pour permettre aux avocats de pratiquer devant la cour de circuit, sans être obligés de porter la robe et le rabat.

Ces divers projets de loi sont adoptés en première délibération.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du lundi, le 28 mars 1887.

SOMMAIRE :—Adoption de diverses propositions demandant le dépôt de certains documents.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures.

LES TRAVAUX DE COLONISATION DANS BONAVENTURE.

M. **Déchène**—*député de l'Islet*. — J'ai l'honneur de proposer qu'une adresse soit votée à Son Honneur le lieutenant gouverneur, le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre :

Copie des instructions données à Jean Lefebvre, conducteur des travaux de colonisation dans la paroisse de Carleton, comté de Bonaventure, au sujet des travaux de colonisation faits dans cette paroisse en 1885 et 1886 ?

M. **Martin**—*député de Bonaventure*.—M. le président, comme cette proposition s'applique au comté que j'ai l'honneur de représenter, j'espère que l'on me permettra de demander à l'honorable député de l'Islet de modifier sa proposition de manière à faire donner aussi un état de tous les travaux qui ont été exécutés sur ses instructions. Je comprends bien pourquoi on fait cette proposition. L'esprit qui l'anime est visible et je ne puis m'y tromper. On veut évidemment faire des perquisitions, on veut fouiller les bureaux publics dans le but de me nuire politiquement. On se trompe si on croit que l'on va me faire peur. Au contraire, je suis prêt à rencontrer mes accusateurs et tous ceux qui ont quelque rancune à exercer contre moi. En attendant, je puis affirmer à la Chambre que les travaux dont il

est question ici, ont été faits non pour le bénéfice particulier d'un individu quelconque, mais bien pour protéger les propriétés d'un bon nombre de personnes, exposées aux ravages causés par la mer. Voilà pourquoi ces travaux ont été exécutés. Si l'enquête que l'on commence ne prouve pas la vérité de ce que je dis, je me déclare prêt à offrir la satisfaction la plus large que l'on pourra désirer.

M. Déchéne—*député de l'Islet*.—M. le président, je suis surpris de la vivacité avec laquelle l'honorable député de Bonaventure a accueilli ma proposition. Quel que soit le motif qui l'a inspiré, je puis néanmoins lui assurer que je n'ai pas eu l'intention de le persécuter ni de satisfaire ce qu'il appelle la haine de ses persécuteurs. Simplement, ce que je veux savoir, et j'ai droit d'avoir ces renseignements, sans que l'honorable député puisse s'en froisser, c'est la manière dont l'argent de colonisation a été distribué dans le comté de Bonaventure. Comme preuve que je ne veux pas agir par hostilité personnelle contre l'honorable député, je suis prêt à modifier ma proposition dans le sens qu'il désire. Avec la permission de la Chambre, j'ajouterai le paragraphe suivant à ma proposition : Un état du coût des travaux faits sous la conduite du dit Jean Lefebvre, à même les argents de colonisation, dans le chemin public des propriétés occupées par Josué Martin, écuyer, médecin, et autres, sur le premier rang de Carleton, durant les mêmes années.

M. Martin—*député de Rimouski*.—M. le président, je suis heureux de la déclaration que l'honorable député de l'Islet vient de faire, car elle est de nature à faire comprendre à l'honorable député de Bonaventure qu'il n'est pas question de le persécuter. S'il en était ainsi, je serais le premier à répudier une telle conduite. Mais on doit faire une distinction entre une persécution personnelle et une demande légitime de renseignements sur un sujet aussi

important que celui de la distribution des argents votés pour la colonisation. Je crois, pour ma part, qu'il est du devoir du gouvernement de s'enquérir de la manière dont ces argents ont été dépensés, afin de réprimer les abus qui ont pu reproduire et pour s'éclairer en même temps sur la meilleure manière d'utiliser cet octroi pour l'avancement de la colonisation. Mais il ne faudrait pas pour cela que l'on vint à faire des persécutions, ce qui ôterait à l'action du gouvernement le caractère de stricte justice et de bien public qu'elle doit avoir pour produire tout le bénéfice qu'on est en droit d'en attendre.

La proposition telle que modifiée est adoptée.

LE SUCCESSEUR DE M. ONÉSIME GAUTHIER COMME
MEMBRE DU CONSEIL D'AGRICULTURE.

M. Saint-Hilaire—*député de Chicoutimi et Saguenay.*

—J'ai l'honneur de proposer qu'une adresse soit votée à Son Honneur le lieutenant gouverneur, le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de toute correspondance relative à la nomination du successeur de feu Onésime Gauthier, comme membre du conseil d'agriculture.

M. le président, un mot pour expliquer le motif qui me fait déposer cette proposition. De tout temps, les comtés de Chicoutimi et Charlevoix ont eu un représentant dans le conseil d'agriculture. Avant le regretté M. Gauthier, nous avons M. Price. C'est donc la coutume de choisir ce représentant dans le district même au nom duquel il est appelé à parler dans ce conseil. A l'heure qu'il est, cette bonne coutume est mise de côté, puisque nous avons pour représenter nos intérêts agricoles, M. Tarte. Je suis le premier à reconnaître que M. Tarte est un journaliste distingué, mais outre qu'il ne fait pas de l'agriculture une occupation spéciale, il a le désavantage de ne pas habiter le territoire qu'il représente. J'attire l'attention du gouvernement sur

un état de choses que je ne considère pas comme normal, et j'espère qu'il trouvera moyen de faire droit à ma demande. Je ne crois pas que ma réclamation ait rien d'injuste puisque je ne fais que prier le gouvernement de revenir à l'ancienne coutume qui a été établie pour de très bonnes raisons. En effet, cette région occupe, par rapport au reste de la province, une situation toute particulière. Ses intérêts agricoles exigent des soins spéciaux, et pour que ces intérêts aient la protection à laquelle ils ont droit, il faut de la part de son représentant une connaissance personnelle des besoins de ce territoire ouvert nouvellement à l'exploitation agricole. Je ne dis pas qu'un étranger à cette région ne puisse lui rendre des services même signalés, mais on comprend qu'il y a dans ce cas, moins de garantie, dans un sens général, que si c'était un habitant de l'un ou de l'autre de ces comtés.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe, premier ministre et procureur général.*—J'ai écouté avec plaisir les remarques de l'honorable député de Chicoutimi et Saguenay, car tout ce qui touche à la région dont il a parlé m'intéresse particulièrement. Je crois en effet que l'honorable député a raison de se plaindre du choix qui a été fait du successeur de M. Gauthier ; je me ferai un devoir de donner mon attention à ce sujet.

L'honorable M. **Tailon**—*député de Montcalm.*—L'honorable député paraît croire que le successeur de M. Gauthier n'est pas compétent parce qu'il ne cultive pas lui-même. Je puis lui assurer que M. Tarte s'occupe beaucoup d'agriculture, et je n'ai jamais compris qu'il fallait tenir les manchons de la charrue pour faire partie du conseil d'agriculture.

La proposition est adoptée.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance du mardi, le 29 mars 1887.

SOMMAIRE :—Adoption de diverses propositions demandant le dépôt de documents publics.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures.

LE COUT DU PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC.

M. **Gladu**—*député de Yamaska*.—J'ai l'honneur de proposer qu'une adresse soit votée à Son Honneur le lieutenant gouverneur, le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre, copie du procès-verbal qui doit être tenu par le secrétaire du département des travaux publics, en vertu de la section 11, du statut 32 Victoria, chap. 15, de tous les ordres donnés, au sujet de l'exécution des travaux dont le prix a été payé en sus du prix convenu dans les contrats faits pour la construction du palais de justice de Québec et du nouvel Hôtel du Parlement, le tout, année par année, et date par date, ainsi que de tout ce qui s'est fait dans le dit département, au sujet de l'exécution des dits travaux et du paiement d'iceux, le tout tel que prescrit par l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics, aussi tous documents et correspondances se rattachant aux dits contrats et à l'exécution d'iceux.

M. le président, après ce qui a été publié dans les journaux qui combattent le gouvernement, il m'a paru urgent de faire mettre devant la Chambre tous les documents qui sont de nature à éclairer l'opinion publique, que l'on s'efforce, cela est évident, d'induire en erreur, et de donner à chacun sa part de responsabilité dans ce qui concerne ces travaux. Un

certain journal de cette ville, entre autres, a accusé même les honorables ministres d'avoir gaspillé l'argent public en rapport avec ces travaux. Inutile d'ajouter, M. le président, que pour ma part, je ne crois pas un mot de ces accusations aussi absurdes que mensongères. Je suis bien certain aussi qu'il n'y a pas un seul de mes honorables collègues dans cette Chambre qui ne partage pas mes convictions à ce sujet. Mais il ne faut pas que le peuple, qui est notre dernier juge à tous, soit trompé ou reste sous une fausse impression. Pour cela, il faut lui donner des preuves qu'on cherche à le tromper et mettre au jour les archives publiques qui établissent la part d'un chacun dans ces transactions. Pour ces motifs de justice et d'honnêteté politique, j'espère que le gouvernement n'aura pas d'objection à déposer sur le bureau de cette honorable Chambre, les documents que j'ai l'honneur de lui demander par ma proposition.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe, premier ministre, procureur général.*—M. le président, je remercie l'honorable député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur une question fort importante au point de vue du trésor. La proposition de l'honorable député prouve que les intérêts publics de la province ont en lui un serviteur zélé et rempli de dévouement. Comme il l'a dit avec raison, certain journaliste cherche à jeter du discrédit sur le gouvernement à propos des travaux du palais de justice de Québec. Mais ces préjugés tomberont d'eux-mêmes le jour où nous aurons fait connaître ce que nous avons fait depuis que nous sommes arrivés au pouvoir et ce qui s'est passé sous l'administration de nos prédécesseurs.

Le gouvernement ne peut donner, dans le moment, tous les renseignements que mon honorable ami demande par sa proposition. Nos prédécesseurs ont eu le soin de ne laisser aucun renseignement sous forme de procès-verbal, se rattachant aux questions en litige. Le montant originaire-

ment voté pour le nouveau palais de justice était de \$150,000.

L'année suivante, on a ajouté par statut \$50,000, faisant en tout \$200,000. Cette somme est épuisée depuis longtemps, de sorte que ce qui a été dépensé depuis, peut être considéré comme dépense supplémentaire. A notre arrivée au pouvoir, nous nous sommes empressés de voir où en étaient ces travaux, et après un examen aussi complet que possible dans les circonstances, nous avons cru devoir ordonner, dans l'intérêt public, que les travaux fussent continués avec toute la célérité possible. On se fera une idée de l'état embrouillé de cette question, lorsque je dirai que nous avons trouvé des réclamations, à propos de ces travaux, se montant à près de deux cent mille piastres. Il y a dispute à ce sujet et le gouvernement actuel n'a encore rien décidé. Nous prendrons toutes les mesures de prudence que l'on puisse désirer avant d'en venir à une entente. Y aura-t-il expertise, ou aura-t-on recours à un arbitrage, à une pétition de droit, ou bien le tout finira-t-il par un arrangement à l'amiable? Naturellement je ne suis pas en position de le dire maintenant. Mais, je puis assurer à la Chambre que le gouvernement apportera au règlement définitif de ces réclamations un soin tel que les droits mutuels et légitimes de la province et des entrepreneurs ne seront point lésés. C'est il me semble, tout ce que l'on peut exiger de nous. On comprend que le gouvernement ne peut donner, dans les circonstances, des explications bien détaillées, il ne peut se prononcer et ajouter par là, de la valeur à des réclamations qui lui sont soumises. Ce serait peut-être préjuger les intérêts du trésor ou mettre injustement en péril ceux des entrepreneurs. Nous sommes tenus à la plus stricte discrétion à cet égard.

L'honorable M. **McShane**—*député de Montréal-centre, commissaire de l'agriculture et des travaux publics.*—M. le président, je ne désire ajouter que quelques mots à ce qu'a dit

l'honorable premier ministre. Je tiens surtout à corroborer ce que vient de dire mon chef. En prenant la direction de mon département, je me suis empressé de demander à mes employés de me donner un état quelconque pouvant me guider dans le règlement des difficultés qui s'étaient produites entre les entrepreneurs, M.M. Whelan et Charlebois, et le gouvernement ; mais chose bien étrange et qui prouve l'incroyable négligence avec laquelle nos prédécesseurs administraient les affaires du public, on n'a pas pu me donner ce que je demandais. Dans les circonstances il ne nous reste plus qu'à agir avec la plus grande prudence et ne rien décider qu'après avoir pris les mesures les plus rigoureuses pour protéger efficacement les intérêts en jeu. Mais en attendant, je puis dire que l'ancien gouvernement a laissé là un bien triste dossier, qui révèle bien des choses propres à tuer n'importe quel cabinet. Et si les honorables députés de la gauche veulent en avoir des nouvelles, je pourrai leur en donner en temps et lieu. Je le dis avec dégoût, jamais on a vu de tels gaspillages, même à New-York, dont l'administration municipale est devenue fameuse dans le monde entier par les scandales qui s'y sont produits. A-t-on jamais vu que le coût d'un édifice de ce genre ait dépassé cinq fois l'évaluation qu'on en avait faite ! Et la province peut à peine payer l'intérêt de sa dette ! Dans leur propre intérêt ces messieurs de l'opposition ne devraient pas parler de cette question ; car plus on y promènera la lumière, plus ils en sortiront discrédités dans l'opinion publique.

L'honorable M. **Taillon**—*député de Montcalm*.—M. le président, j'ai été étonné d'entendre dire que le gouvernement faisait faire à la journée les travaux qui s'exécutent à l'heure qu'il est. L'honorable premier ministre devrait examiner ce contrat attentivement et il verra qu'il a eu tort de prendre cette détermination, qui fait encourir des frais additionnels à la province. Il y a là un point important à étudier. Il serait nécessaire, puisque l'on demande des ren-

seignements, que l'on y ajoutât la nomenclature des réclamations produites pour travaux additionnels. De la sorte, la Chambre serait en état de juger de la valeur de ces réclamations ; car il est bon de rappeler qu'il ne faut pas s'en laisser facilement imposer par ces comptes pour extras. Il faut, règle générale, se mettre en garde contre les exigences des entrepreneurs, qui demandent le plus pour avoir le moins. Leurs réclamations sont largement sujettes à vérifications et à réductions. Quand le temps sera venu, peut-être prendrai-je la peine de répondre aux extravagances de langage de l'honorable commissaire de l'agriculture et des travaux publics, si toutefois d'autres ne le font pas avant moi. J'avoue que je n'ambitionne pas cet honneur, car la besogne est trop facile d'exécution, un simple exposé des faits étant suffisant.

L'honorable M. **Blanchet**—*député de Beauce*.—M. le président, cette question intéresse vivement tout le district judiciaire de Québec et pour arriver à une juste appréciation de la position, il faut au préalable, ne pas manquer de nous entendre sur les faits.

C'est en 1878 que fut agitée pour la première fois, la question de la reconstruction du palais de justice de Québec, incendié quelques années auparavant. Mais cette question ne fit que peu de progrès. Finalement en 1883, on passa une loi par laquelle on autorisait une dépense de \$150,000 pour ces travaux. Des plans furent dressés et soumis à qui de droit, mais ils ne reçurent pas l'approbation du conseil du barreau. Le barreau, entre autres choses, tenait à ce que la bâtisse que l'on construirait fut à l'épreuve du feu, afin d'empêcher, autant qu'il est possible humainement parlant, la répétition du désastre qui s'était produit lors de l'incendie de l'ancien palais de justice, où des papiers, d'une extrême importance pour les contribuables, furent à jamais détruits. Le barreau avait raison d'exiger une telle garantie après la triste expérience que l'on avait acquise. Après des pourparlers qui prirent un temps assez long, la suggestion du conseil du

barreau fut acceptée par le gouvernement. Il fallut faire de nouvelles évaluations pour connaître approximativement le coût ces nouveaux travaux. On calcula que \$37,000 couvriraient les améliorations additionnelles demandées et acceptées par le gouvernement. Nous pensions que le coût total de l'édifice ne dépasserait pas \$200,000, et la Chambre fut appelée à augmenter le montant approprié pour ces travaux, de \$50,000. Dans l'intervalle un contrat avait été fait avec un entrepreneur pour l'exécution des plans primitifs, qui en portait le coût à \$135,000 je crois. Ici je ne parle pas des réclamations que l'on vient de mentionner, mais je n'hésite pas à dire que ces réclamations portent à leur face même, une dose d'exagération qui nous fait un devoir de les examiner avec soin.

Comme l'a dit mon honorable ami le chef de l'opposition, il ne faut pas s'en laisser imposer par ces réclamations qui sont poussées en général, au-delà des bornes du raisonnable. On demande plus afin d'avoir la certitude d'avoir un montant plus élevé que si on se fut contenté de ne réclamer que la somme à laquelle on a droit. J'ai en mains un tableau donnant tous les détails qui se rapportent à ces travaux et j'y vois la preuve que l'honorable commissaire de l'agriculture a exagéré outre mesure ses appréciations. On ne doit pas s'en étonner car c'est son habitude. Que l'on compulse tous les documents qui sont dans les archives publiques, que l'on produise devant cette Chambre tous les renseignements que l'on voudra, et bien loin de nous en plaindre nous applaudirons, car plus la vérité sera connue plus la tâche de nous justifier sera facile. Nous ne demandons pas mieux que la lumière soit faite partout, mais que ce soit d'une manière complète et non pas avec le dessein seul de tâcher de nuire à l'ancien gouvernement et d'excuser celui qui lui a succédé. Ce ne serait ni juste ni loyal, et d'avance nous protestons contre ce mode de procéder. Nous prétendons être parfaitement justifiables dans

tout ce que nous avons fait en rapport avec ces travaux, et le dépôt des documents demandés par cette proposition ne pourra que justifier notre conduite.

L'honorable M. **Gagnon** — *député de Kamouraska, secrétaire et registraire de la province.* — L'honorable député de Beauce prétend que nous exagérons les dépenses afin de faire paraître sous un mauvais jour la conduite de l'ancien gouvernement. Cela n'est pas nécessaire. Il y a longtemps que vous aviez dépassé le montant que la loi mettait à votre disposition pour payer ces travaux, puisqu'il y a déjà de payé \$305,000 en vertu du contrat ou pour extras, et les réclamations que vous avez laissées en suspens vont porter le coût total de la bâtisse à \$500,000.

Comment pouvez-vous expliquer un tel écart entre vos prévisions de dépenses et la réalité. Car enfin, il ne faut pas seulement des mots, il faut aussi et surtout des preuves. Jamais on a vu pareille incurie, pareille négligence des intérêts du trésor. On marchait comme des aveugles, sans se préoccuper de ce qui allait arriver. Et aujourd'hui ces messieurs nous font attaquer par leurs organes. Le *Canadien* nous déverse l'injure tous les matins et l'on voudrait que nous ne prendrions pas les moyens d'établir que l'on nous calomnie sans cesse. Ce journal et ses pareils cherchent à semer dans le public toutes espèces de rumeurs mensongères. On ne s'attend pas, je suppose, que nous allons nous laisser attaquer sans nous défendre. Nous répondons à ces attaques en mettant devant le public les documents officiels qui sont toute à la fois notre justification et la condamnation de nos détracteurs et de leur parti. Que l'on cesse de nous calomnier, si non, nous mettrons au jour des pièces qui confondront l'audace de ces calomniateurs. Il faut que ce jeu finisse car nous saurons nous protéger de telle sorte que nos adversaires regretteront vivement ces attaques inconsidérées et profondément injustes. S'il y a

une partie de l'administration publique où l'ancien gouvernement a fait preuve d'une négligence coupable, d'une incurie sans parallèle, c'est bien celle qui a rapport à l'exécution des contrats de ce genre. On en trouve de belles en examinant ce que nos adversaires ont fait au sujet de l'édifice dans lequel nous sommes !!

Que l'on garde le silence car c'est bien le cas pour eux de considérer que le silence est d'or. Nous ne voulons pas faire de récriminations inutiles, car nous considérons que nous n'avons pas trop de temps pour étudier les besoins du service public et voir aux meilleurs moyens d'y satisfaire. La province aurait plus à gagner d'avoir une administration sage et prudente, pour réparer les fautes de ceux qui nous ont précédés, que de nous voir entrer dans la voie des récriminations ; mais aussi il faut bien se convaincre que le peuple a un puissant intérêt à savoir la vérité sur le compte de ceux qui sollicitent sa confiance, et nous sommes bien décidés à la lui faire connaître en autant que nous jugerons la chose nécessaire. Nulle doute que c'est dans cette pensée que l'honorable député de Yamaska a fait cette proposition, et c'est également pour le même objet que nous nous presserons d'y répondre, en déposant sur le bureau de la Chambre tous les renseignements qui sont à la disposition du gouvernement, et que les intérêts du trésor permettent de mettre devant le public. L'honorable député de Beauce a dit qu'il désirait que la lumière la plus complète fut faite sur cette question. Je suis heureux de constater que pour une fois nous sommes d'accord, car nous aussi nous voulons que la vérité soit connue dans tous ses détails. Je puis assurer à l'honorable député de Beauce, qu'il va avoir pleine satisfaction quant à son désir ; reste à savoir s'il sera aussi content du résultat final.

La proposition de M. Gladu est adoptée.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Séance du mercredi, le 30 mars 1887.

SOMMAIRE :—Dépôt de projets de lois.—Discussion incidente sur les accusations de malversations portées contre les membres du conseil de ville de Montréal : MM. Hall, Mercier, Villeneuve, et McShane.

PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE M. F. G. MARCHAND.

La séance est ouverte à trois heures.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOIS.

M. **Bisson**—*député de Beauharnois*.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi pour modifier le code municipal de la province de Québec.

M. **Laliberté**—*député de Lotbinière*.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre deux projets de lois :

1. Pour modifier certains articles du code civil.
2. Pour modifier le code municipal.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe, premier ministre et procureur général*.—J'ai l'honneur de déposer un projet de loi concernant les statuts refondus de la province de Québec.

M. **Morin**—*député de Charlevoix*.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi pour modifier le code du notariat.

Ces divers projets sont adoptés en première délibération.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES.

L'honorable M. **Lynch**—*député de Brome*.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de

loi pour pourvoir à la nomination d'un bureau provincial d'examineurs des candidats à l'admission à l'étude des professions d'avocat, de médecin, de notaire et de celle d'arpenteur provincial.

M. le président, le but de ce projet de loi est de créer un bureau spécial qui examinera les candidats à l'étude des professions libérales et qui fera des règles et règlements qui s'appliqueront à toutes les professions. Je comprends très bien que cette proposition comporte en elle-même un changement que l'on pourrait jusqu'à un certain point, considérer comme assez radical, mais je suis convaincu qu'il y a là en germe une amélioration qui produira de grands avantages et qui fera disparaître des griefs sérieux. Au reste, j'aurai l'occasion, dans une autre circonstance, de faire valoir les raisons qui m'engagent à soumettre cette question à l'étude de mes honorables collègues.

Dans l'intervalle on pourrait avec fruit consulter les différentes professions intéressées et avoir leur opinion sur ce sujet.

Le projet est adopté en première délibération.

LES ACCUSATIONS CONTRE LE CONSEIL DE VILLE DE
MONTREAL.

M. **Hall**—*député de Montréal-ouest.*—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi pour pourvoir aux investigations quant aux malversations, abus de confiance, des corporations ou de la part de leurs membres ou de leurs officiers.

Un mot d'explication. M. le président, par le statut 32, v. chap. 8, on autorise le lieutenant gouverneur en conseil, à nommer des commissions royales pour s'enquérir des sujets d'un ordre public. C'est cette loi que je propose d'étendre aux enquêtes concernant l'administration municipale. Voici comment je procède pour atteindre ce but Par la loi que

je propose, je donne aux corporations municipales le pouvoir de requérir un juge ou toute autre personne, de faire une enquête, jouissant, pour les fins de cette enquête, de pouvoirs égaux à ceux accordés à une commission nommée en vertu de la loi 32 Vict., chapitre 8 par le lieutenant gouverneur.

L'honorable M. **Mercier**—*député de St-Hyacinthe, premier ministre et procureur général.*—M. le président, j'ai des doutes très graves sur l'utilité de cette législation, et pour dire toute ma pensée, je crois qu'elle est inutile et voici pourquoi. Je ne désire pas traiter maintenant cette question au mérite, mais il vaut autant que nous échangeons nos vues dès à présent, d'une manière sommaire. La ville de Montréal possède, en vertu de sa charte, tous les pouvoirs nécessaires pour faire cette enquête. De plus, il y a la loi que nous avons adoptée à la dernière session et qui pourvoit au mode de poursuivre les coupables dans ces cas-là, de sorte que le conseil-de-ville de Montréal se trouve en possession de tous les pouvoirs nécessaires pour procéder contre les coupables, s'il y en a.

Tous ceux surtout qui appartiennent à la profession légale seront de mon opinion lorsque je dirai qu'en thèse générale, il est très dangereux de faire des lois pour rencontrer des cas spéciaux. On s'expose à commettre de graves injustices. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a reçu copie de la résolution du conseil-de-ville de Montréal ainsi que la requête des citoyens, demandant, l'une et l'autre, la nomination d'une commission royale. La requête demande au gouvernement de nommer une commission composée de douze personnes dont on nous indiquera les noms. Je suis d'opinion que nous ne devons pas nous soumettre à une telle demande. On ne peut d'avance consentir à la nomination d'une commission dont nous ne contrôlerons pas le choix des membres et sur les procédés de laquelle nous n'aurons aucun contrôle. Je ne puis m'em-

pêcher de signaler, en passant, la différence essentielle qu'il y a entre la requête des citoyens et la résolution du conseil-de-ville, et entre cette dernière et le mode proposé par le projet de loi de l'honorable député. Il me semble que la première chose que ces Messieurs devraient faire avant de s'adresser à nous, serait de s'entendre entre eux. Au reste, il y a une question de principe qu'il importe de régler avant d'en venir à aucune décision définitive ; c'est l'intervention de l'exécutif dans les affaires municipales. Pour ma part, je suis formellement opposé à toute mesure qui tendrait à violer ce principe qui tient si intimement à l'édifice de nos libertés populaires. Si nous allions céder dans ce cas-ci, demain d'autres intéressés se serviraient de ce précédent pour réclamer la même mesure, et de la sorte nous serions entraînés beaucoup plus loin que nous le pensons. Ce serait créer un précédent dangereux pour les libertés municipales. Il vaut donc mieux chercher le remède ailleurs. L'honorable député de Montréal-ouest a oublié de nous dire, au cours de ses explications, qui, d'après son projet de loi, devra payer les dépenses. C'est un point fort important qu'il ne faut pas négliger.

M. Hall.—Le projet déclare que les frais retomberont sur la municipalité qui fera faire l'enquête.

M. le Premier ministre.—Je crois néanmoins que ce projet de loi est mauvais et que nous devons nous abstenir de toute intervention dans les affaires municipales. La loi que l'honorable député a citée a été faite dans un but unique et parfaitement défini. Les commissions royales qui sont nommées en vertu de cette loi ne devraient pas l'être pour autre chose que pour des sujets relevant directement de l'intérêt public. Se départir de cette règle, serait dangereux à bien des égards et nous exposerait à des abus très regrettables. Je le répète afin que mes remarques ne soient pas faussement interprétées : je suis prêt à étudier

la question afin de lui trouver une solution satisfaisante, et si je redoute l'intervention de l'exécutif dans ces sortes d'enquêtes, c'est à raison des dangers considérables que j'y vois pour la liberté des municipes. Je crois qu'il y a moyen de trouver un remède qui n'offre pas ces objections capitales et qui soit aussi efficace. Pour ma part, j'étudierai le projet de loi de l'honorable député et je ferai mes suggestions en temps convenable. Le gouvernement est prêt à venir au secours des contribuables de la ville de Montréal s'il y a moyen de le faire sans violer aucun principe de l'importance de celui que je viens de signaler à la Chambre, et dans quelques jours, je serai peut-être en état de soumettre une mesure spéciale qui rencontrera les vues des citoyens de Montréal, sans violer les principes que je viens de poser, et sans donner à l'exécutif le pouvoir arbitraire et dangereux de faire des enquêtes portant sur l'administration des affaires municipales, dans toute la province.

M. Villeneuve—*député d'Hochelaga*.—M. le président, je crois que les contribuables de Montréal auraient plus de satisfaction d'une commission royale que d'un comité nommé par le conseil de ville, comme l'a suggéré l'honorable premier ministre, au commencement de ses remarques. Le public aurait, à tort ou à raison, des soupçons sur l'intégrité d'une enquête conduite par des hommes que le corps accusé aurait nommé. Quant à la question des frais, on ne doit pas pour le moment s'en préoccuper, car le *Star* a offert de faire un dépôt de \$2,000 pour payer les dépenses. En outre, je crois que ce journal est responsable pour l'accusation qu'il a portée. Ceci enlève les objections de l'honorable premier ministre. Je ne dis pas que les accusations de malversations formulées par le *Star* sont vraies, mais une chose certaine c'est qu'elles ont créé une profonde sensation à Montréal. S'il y a du vrai dans ces accusations, cette ville serait heureuse d'être en position de le constater

et de voir les coupables recevoir un juste châtement, comme la chose est arrivée pour les coupables de Chicago et de New-York. Ces deux villes nous ont donné là un salutaire exemple, que nous devons suivre.

M. le **Premier ministre**.—Je ferai observer à l'honorable député qu'il y a une différence très marquée entre les deux cas. A Chicago et à New-York, les journaux qui ont porté les accusations ont dénoncé des faits spéciaux et ont donné les noms des coupables ; de sorte que la ville ou n'importe quel citoyen savait qui poursuivre. Tandis que le *Star* n'a donné ni noms ni faits spéciaux. Voilà ce qui fait toute la différence du monde, l'honorable député en conviendra.

L'honorable M. **McShane**—*député de Montréal-centre, commissaire de l'agriculture et des travaux publics*.—M. le président, c'est là une question qui intéresse vivement toute la population de la ville de Montréal, et je sens que je manquerais au devoir que m'impose mon mandat si je ne prenais pas une part active à l'appui de la demande contenue dans la pétition des citoyens de cette grande ville. Ce n'est pas une pétition comme une autre, car elle porte la signature de milliers de contribuables qui ont intérêt à savoir si on les a volés, et quels sont les coupables.

Je prétends connaître quelque chose dans l'administration des affaires municipales de la cité de Montréal. J'ai eu l'honneur de représenter l'un des quartiers de cette ville comme échevin pendant vingt ans, et pour ma part, quelles qu'en doivent être pour moi les conséquences, je ne suis pas disposé à cacher ce qui aurait été fait de mal par les membres de cette corporation. Je suis convaincu que le peuple veut une enquête sérieuse et pour que cette enquête puisse offrir toutes les garanties d'impartialité et d'honnêteté, il faut, c'est le sentiment public à Montréal, il faut que les commissaires enquêteurs soient des hommes absolument indépendants

de toute influence que pourrait exercer les coupables. J'espère que l'on trouvera moyen de satisfaire la demande légitime des citoyens de Montréal qui ont droit d'être protégés contre les pillards, s'il y en a parmi les membres du conseil de ville. L'honneur de l'administration civique de la première ville du Canada est en jeu, et j'ose croire que cette Chambre ne refusera pas de lui rendre la justice à laquelle elle a droit.

M. Hall.—Je désire détruire la fausse impression que certaines paroles de l'honorable premier ministre ont pu créer dans l'esprit des membres de cette Chambre. L'honorable premier ministre a dit qu'il ne voulait pas porter atteinte au principe du gouvernement municipal, qu'il ne consentirait jamais à violer le principe de l'indépendance de nos institutions municipales et que pour cette raison, il repoussait l'idée de toute intervention de l'exécutif provincial dans les matières de l'administration de nos affaires municipales. Cet exposé de principe ne manque pas ni d'attrait, ni de justesse, seulement il a un défaut, celui de ne pas s'appliquer à la situation que je veux créer par mon projet de loi. Il n'y est nullement question d'intervention de l'exécutif dans ce qui regarde le gouvernement municipal, comme l'a laissé entendre l'honorable premier ministre. Ce que je demande n'est pas aussi nouveau que le croit le premier ministre. J'ose espérer qu'il ne recusera pas l'autorité du précédent que je vais lui citer, d'autant plus qu'il a été créé par des amis politiques en qui il a une grande confiance en tant que gardiens fidèles des libertés populaires.

Ainsi, si l'honorable premier ministre veut bien se donner la peine de lire avec moi les statuts révisés pour la province d'Ontario, il trouvera une loi semblable à la mienne, se rapportant aux corporations municipales. Je ne suppose pas que le gouvernement de la province d'Ontario ait eu la pensée, lorsqu'il a fait cette loi, de priver le peuple de cette

province des précieuses libertés qui, d'après l'honorable premier ministre, se trouveraient gravement menacées par mon projet de loi. De plus, je ferai observer que l'exécutif ne sera pas appelé à intervenir d'aucune manière, parce que la commission, nommée en vertu de la loi que je propose, le sera par le conseil municipal intéressé. Tout ce que je propose donc, c'est que les corporations municipales aient le droit de se servir de la loi que j'ai mentionnée.

Le projet de loi est adopté en 1ère délibération.

La séance est levée.